

paysage

Atlas des paysages

du Parc naturel régional
du Perche

*Diagnostic et orientations
pour une politique du paysage*



DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 7040



DATE: 23/10/2003
10.03-00/3640

Atlas des paysages

du Parc naturel régional

du Perche

*Diagnostic et orientations
pour une politique du paysage*

Avant-propos

Autant qu'à travers celle du cheval percheron, c'est à travers l'image des paysages du Perche et notamment celle de ses douces collines et de ses riantes prairies que se fondent les caractères distinctifs de l'identité percheronne. Véritable reflet d'une société, le paysage est le fruit d'une longue histoire où se mêlent la géologie, le climat, mais aussi le travail de l'homme. Par leur beauté, les paysages du Perche évoquent une qualité de vie correspondant aux attentes d'une société qui aspire à une meilleure prise en compte de la nature et de l'environnement. Ils exaltent la splendeur des ciels percherons et mettent en scène les bâtiments en les encadrant de leurs si caractéristiques reliefs.

Mais pour bien accompagner l'évolution du paysage sans nuire à son équilibre, il convient d'en apprécier les fondements et les transformations séculaires. Comment se sont formés les paysages du Perche ? Comment ont-ils évolué au fil du temps ? Comment continuent-ils de se transformer et comment appréhender le paysage en répondant à la diversité des besoins d'aujourd'hui tout en préservant les acquis du passé ? C'est à ces nombreuses questions que répond l'*Atlas des*

paysages, à l'appui de multiples exemples richement illustrés de photographies et de dessins.

Au-delà de ce parcours de connaissance, c'est aussi à une belle promenade que nous invite cet ouvrage inédit. Cet *Atlas* s'adresse à tout ceux qui aiment le paysage, autant qu'à ceux qui apprennent à la découvrir. Ils y trouveront la confirmation que le préserver est un art accessible qui mérite respect et investissement. Un travail le long haleine qui demande persévérance et conviction.

Outil d'information et de conseil, l'*Atlas* montre comment, au quotidien, les responsables communaux, les agriculteurs, les forestiers et tous les habitants sont en mesure d'agir pour une évolution harmonieuse de cet environnement paysager du Perche qui forme notre cadre de vie. Puissent la lecture et la mise en pratique de ce bel ouvrage nous aider à mieux agir ensemble pour faire vivre les beautés du Perche que nous avons le privilège de partager et la charge de transmettre.

Jacques DUSSUTOUR
Président du Parc naturel régional du Perche

Sommaire

| | |
|---------------------------|------|
| Avant-propos | p. 3 |
|---------------------------|------|

Première partie : comprendre et connaître

| | |
|---|--------|
| I) Les fondements géographiques et humains des paysages du Perche | p. 11 |
| Le Perche face à la Beauce : l'identité paysagère percheronne révélée par le contraste entre les deux pays | p. 12 |
| Une morphologie marquée et diversifiée | p. 15 |
| Huit structures organisent les paysages du Perche | p. 16 |
| Une géologie diversifiée lisible dans l'architecture | p. 23 |
| Plusieurs types d'associations de matériaux de construction se répartissent sur le territoire du Parc naturel régional | p. 25 |
| Permanence et transformations des paysages percherons | p. 26 |
| II) Les entités de paysage du Perche | p. 29 |
| 1) L'arc forestier de la forêt de la Trappe au Bois Landry | p. 30 |
| 2) Le Perche-Gouet | p. 34 |
| 3) Les hauteurs boisées autour de Béthonvilliers et Saint-Bomer | p. 36 |
| 4) La gâtine de Thiron-Gardais | p. 38 |
| 5) La gâtine de Champrond-en-Gâtine | p. 40 |
| 6) Les collines autour des affluents de la Cloche et de la rive gauche de l'Huisne aval | p. 42 |
| 7) La vallée de la Cloche | p. 46 |
| 8) La gâtine de La Loupe | p. 48 |
| 9) Les pentes de La cuesta et la vallée de l'Eure | p. 50 |
| 10) La clairière ouverte de Senonches | p. 52 |
| 11) L'alvéole de Marchainville | p. 54 |
| 12) La forêt de Longny | p. 56 |
| 13) Les pentes de Soligny-la-Trappe et Tourouvre | p. 58 |
| 14) Le plateau d'Autheuil et de Feings | p. 60 |
| 15) La vallée de la Villette | p. 62 |
| 16) La forêt de Réno-Valdieu | p. 64 |
| 17) La vallée de la Commeauche | p. 66 |
| 18) La vallée de la Jambée | p. 68 |
| 19) Le plateau de Longny-au-Perche | p. 70 |
| 20) Les collines de Bizou | p. 72 |
| 21) Les vallées de la Corbionne et de ses affluents | p. 74 |
| 22) La forêt de Saussay et les bois de Voré et de Saint-Laurent | p. 76 |
| 23) La vallée de l'Huisne centrale et les pentes autour de Rémalard | p. 78 |
| 24) La plaine de l'Huisne amont | p. 80 |
| 25) Le bassin ouvert de Courgeon | p. 82 |
| 26) Les hauteurs de Mortagne-au-Perche | p. 84 |
| 27) La plaine de Pervençères | p. 86 |
| 28) La plaine de Chemilli et Vaunoise | p. 88 |
| 29) La forêt de Bellême et les bois de Dambrai et de Sublaine | p. 90 |
| 30) Les versants autour de la forêt de Bellême et des bois de Dambrai et de Sublaine | p. 92 |
| 31) La crête de Bellême et Colonard-Corubert | p. 94 |
| 32) Les collines des affluents de la rive droite de l'Huisne aval | p. 96 |
| 33) Les collines boisées autour de l'Hermitière | p. 98 |
| 34) La vallée de l'Huisne en aval de Condé-sur-Huisne | p. 100 |

Deuxième partie : étudier et agir

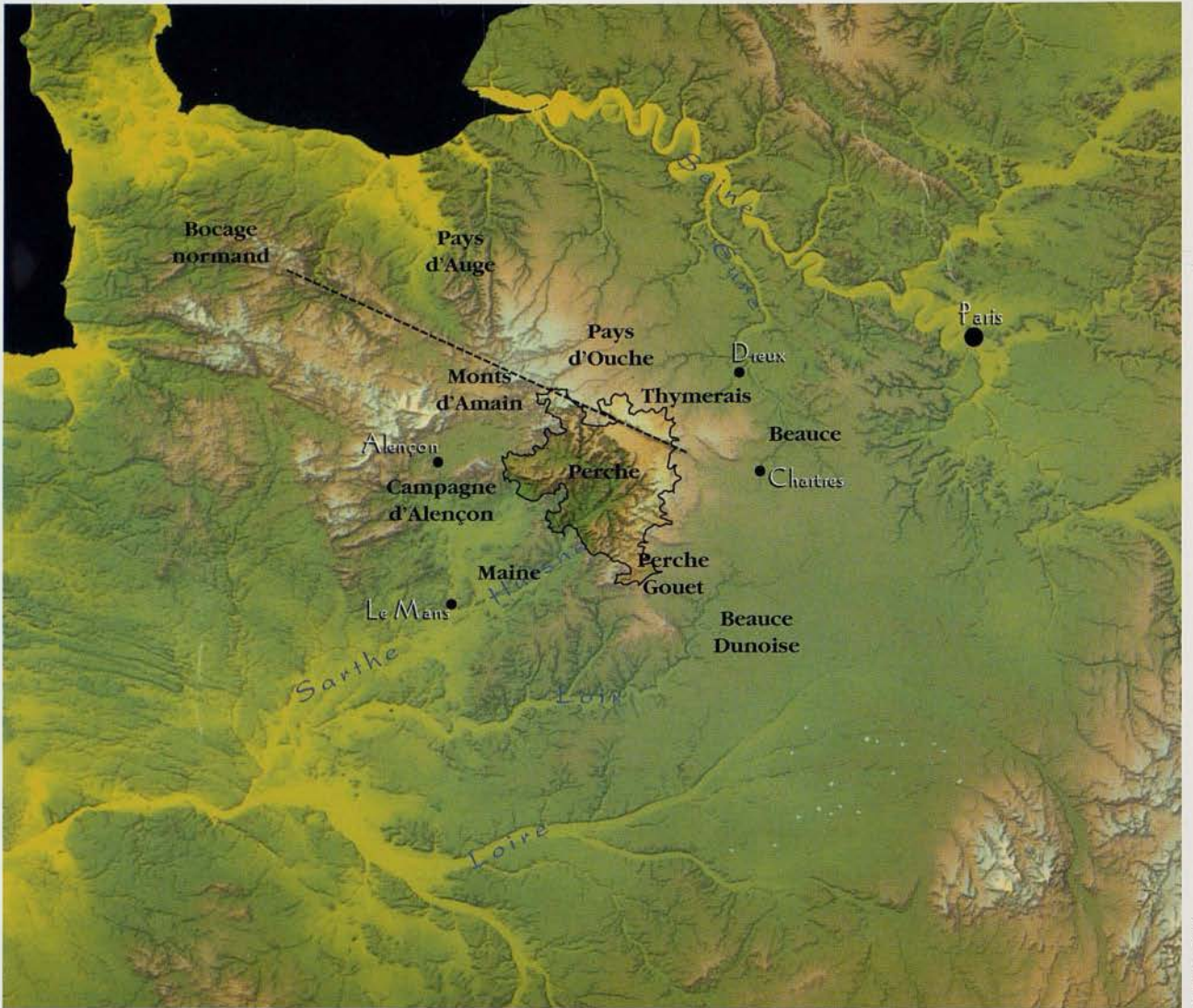
| | |
|---|--------|
| I) Les valeurs paysagères clés et les dynamiques d'évolution | p. 105 |
| 1. Les haies et les structures végétales associées à l'espace agricole | p. 108 |
| 2. Les forêts | p. 147 |
| 3. Les collines et les versants | p. 152 |
| 4. Les prairies | p. 154 |
| 5. Les vallées, les rivières et les étangs | p. 156 |
| 6. Le patrimoine bâti et urbain | p. 160 |
| 7. Les chemins et les routes | p. 172 |
| Synthèse du diagnostic : le paradoxe des paysages du Perche | p. 174 |
| II) Six orientations pour la politique paysagère du Parc naturel régional .. | p. 177 |
| 1) Un bocage réinventé | p. 179 |
| a) Reconstruire une identité percheronne pour les paysages d'open-field et y développer de nouvelles typologies bocagères adaptées aux pratiques agricoles contemporaines..... | p. 179 |
| b) Promouvoir un bocage diversifié et inventif qui préserve l'ouverture des paysages | p. 181 |
| c) Planter des espèces typiques du Perche | p. 183 |
| d) Assurer un suivi régulier dans la gestion des haies | p. 183 |
| Les outils pour agir | p. 184 |
| 2) Une forêt attrayante et aux lisières composées | p. 186 |
| a) Préserver ou reconquérir des systèmes de lisières composées privilégiant l'imbrication des espaces ouverts et de l'espace forestier | p. 186 |
| b) Favoriser le mélange des espèces à proximité des lisières, des routes, et sur les versants boisés visibles de l'extérieur des massifs forestiers et promouvoir une futaie irrégulière là où la taille des forêts le permet | p. 188 |
| Les outils pour agir | p. 189 |
| 3) Une eau visible et accessible | p. 190 |
| a) Recomposer les paysages simplifiés des vallées du sud du Parc | p. 190 |
| b) Mettre en valeur les petites vallées de l'est du Parc | p. 191 |
| c) Préserver et renforcer la lisibilité des rivières, des étangs et des vallées | p. 192 |
| d) Accueillir le public au bord de l'eau | p. 194 |
| Les outils pour agir | p. 196 |

| | |
|---|--------|
| 4) Un bâti ancré dans la campagne bocagère | p. 198 |
| a) Sauvegarder le bâti percheron traditionnel | p. 198 |
| b) Promouvoir le respect des identités architecturales locales pour les constructions neuves ... | p. 198 |
| c) Encourager la qualité architecturale pour les bâtiments d'activité | p. 199 |
| d) Associer le bâti récent à l'arbre et à la haie | p. 200 |
| e) Préserver et renforcer l'image des entrées de villes et de villages | p. 201 |
| f) Mettre en valeur les espaces publics des bourgs | p. 201 |
| g) Maîtriser l'implantation et l'organisation spatiale des extensions de bourgs et associer leur image et leurs usages aux tissus urbains anciens | p. 204 |
| Les outils pour agir | p. 206 |
| 5) Des routes pour mettre en scène les paysages | p. 209 |
| a) Maîtriser et renforcer la qualité des paysages traversés par les grandes infrastructures routières et autour des principales entrées du Parc naturel régional | p. 209 |
| b) Mettre en scène les paysages depuis les routes | p. 210 |
| Les outils pour agir | p. 213 |
| 6) Une campagne ouverte à la promenade | p. 214 |
| a) Préserver et recréer une trame de chemins publics parcourant le Parc naturel régional | p. 214 |
| b) Permettre l'accès à pied aux sites remarquables | p. 215 |
| c) Animer le parcours des chemins en les accompagnant de structures bocagères diversifiées ... | p. 215 |
| Les outils pour agir | p. 216 |
| Les communes du Parc naturel régional et l'Atlas des paysages | p. 217 |
| Carte des communes du Parc naturel régional du Perche | p. 219 |
| CONCLUSION | p. 226 |
| Lexique | p. 227 |
| Liste des principaux sigles employés | p. 229 |
| Bibliographie | p. 230 |
| Remerciements | p. 231 |

Les fondements géographiques

Première partie

Comprendre et connaître



source: IGN

----- axe de plissement majeur du socle bercynien*

100 km

Les pays autour du Parc naturel régional du Perche

I

Les fondements géographiques et humains des paysages du Perche

Le Perche, pays de transition entre le Bassin parisien et le Massif armoricain

Administrativement, le Parc naturel régional du Perche s'installe à la frontière de deux grandes régions, la Basse-Normandie, dans l'Orne, et la région Centre, en Eure-et-Loir.

Mais au travers de la personnalité de ses paysages, le Perche marque une limite qui déborde des simples clivages administratifs : il constitue en effet la « porte » la plus orientale donnant accès aux bocages de l'Ouest depuis les vastes étendues en open-field* du centre et de l'est du Bassin parisien.

De façon plus précise, il marque une transition très lisible entre la vaste étendue des plateaux qui l'accompagnent sur un large flanc oriental – plateaux de Beauce, à l'ouest, du pays d'Ouche et du Thymerais, au nord-ouest, du Dunois, au

sud – et le prolongement des reliefs dans l'axe de l'extrémité orientale du Massif armoricain – Alpes Mancelles, monts portant les forêts d'Écouves ou de Perseigne – qui dominant la campagne d'Alençon, à l'ouest du Perche, autant de sites où le vieux socle hercynien* plissé et entaillé par des failles émerge des terrains plus récents. Si les assises géologiques supérieures du Perche sont sédimentaires, l'important plissement du socle hercynien* sous-jacent le relie au massif armoricain : les points culminants du Perche situés au Nord du Parc naturel régional s'inscrivent ainsi en continuité des hauteurs du Bocage normand, selon un axe orienté nord-ouest / sud-est par Falaise et les Monts d'Amain, représenté sur la carte des reliefs ci-contre.

Nota : tous les mots accompagnés d'une astérisque * sont explicités dans le lexique, p. 258.

Le Perche face à la Beauce : l'identité paysagère percheronne révélée par le contraste entre les deux pays

Pour caractériser l'identité des paysages percherons, beaucoup font référence à la Beauce et opposent son image à celle du Perche. Le Maine, la campagne d'Alençon, sont bien plus rarement évoqués tant il est vrai que l'image forte et typée des paysages du Perche se nourrit d'abord de son opposition « radicale » à celle des plateaux beaucerons.

Chacun s'accorde à dire qu'en venant de la Beauce, « tout change » lorsqu'on arrive dans le Perche. Mais qu'est-ce qui change, précisément ?

Ce contraste tient tout d'abord à la géographie naturelle du Perche, en particulier aux reliefs et à l'hydrographie :

Les reliefs

Si les sols sédimentaires qui recouvrent le Perche le relie à l'histoire géologique du Bassin parisien, ses célèbres collines renvoient bien plus à la famille des paysages plus « chahutés » de la Normandie occidentale, qu'aux horizons rectilignes des plateaux qui s'étendent de Rouen à Orléans, en passant par Chartres et Paris. C'est au sein même du Parc naturel régional que s'opère cette transition brutale entre plateaux et « collines du Perche ».

Les rivières et les vallées

Face à une Beauce, mais aussi à un pays d'Ouche où les eaux de surfaces sont rares, le Perche possède un réseau de rivières particulièrement dense et complexe circulant dans ses non moins nombreuses vallées.

Mais l'opposition entre paysages du Perche et de Beauce n'est pas purement géographique, et tient tout autant à la façon qu'ont eu les hommes d'occuper et de gérer leur territoire. Dans l'histoire, l'opposition n'est pas moins forte et se lit par exemple d'un simple regard sur la carte de Cassini, datée du milieu du XVIII^e siècle. Deux éléments s'ajoutent à la géographie dans cette peinture contrastée des deux pays :

Le bocage et la forêt

Le Perche reste aujourd'hui largement caractérisé par la présence d'un maillage de haies structurant ses espaces agricoles : au sein de la grande famille des pays bocagers de l'Ouest français, le Perche est celui qui se situe le plus à l'est, faisant saillie dans les paysages d'open-field* qui s'imposent du nord-est au sud-ouest du Parc naturel régional. Les forêts percheronnes, qui occupent environ 20 % de sa surface, viennent affirmer plus encore la présence de l'arbre dans ses paysages, quand la Beauce n'accueille que de petits bois éparpillés.

Un habitat dispersé

Autre élément marquant des bocages de l'Ouest, l'habitat du Perche est fortement dispersé : éparpillés sur le territoire, fermes et manoirs isolés, très nombreux « villages » composés de quelques maisons, bourgs plus conséquents et petites villes s'unissent pour donner un caractère très humanisé aux paysages percherons. Là encore, le pays s'oppose à la structure villageoise de la Beauce

voisine, où les villages, très distants les uns des autres, rassemblent la quasi-totalité des éléments bâtis.

Si elle permet d'en tirer rapidement les grands traits de caractère, l'identité des paysages du Perche ne saurait se résumer à cette opposition avec la Beauce. Non seulement la comparaison avec les autres pays adjacents, dotés de visages

moins fondamentalement différents, permet de découvrir des particularités plus subtiles dans les paysages du Parc naturel régional (touchant par exemple aux matériaux de constructions du bâti traditionnel...), mais encore le Perche présente lui-même une diversité paysagère non négligeable qui nourrit des contrastes, parfois forts, au sein de son territoire.



Carte de Cassini – vers 1750 (ajoutées en vert, les limites approximatives du Parc naturel régional).

À gauche, l'est du Perche, à droite, la Beauce chartraine: une évidente opposition d'image lisible sur la carte.



Agence Folléa-Gautier

Carte morphologique du Parc naturel régional du Perche.

Une morphologie marquée et diversifiée

« Les collines du Perche » : sous cette appellation générique revendiquée fièrement par les panneaux installés au bord de l'autoroute A11, se dissimule une réalité très riche pour un territoire d'échelle moyenne, en comparaison à d'autres pays voisins.

Omniprésents dans une large moitié ouest du territoire du Parc naturel régional, les reliefs percherons sont issus de l'érosion (en particulier lors des périodes glaciaires) des plateaux du crétacé dont la surface horizontale occupait jadis la majeure partie du territoire du Parc. Les innombrables rivières et ruisseaux du Perche circulent aujourd'hui dans des reliefs imprimés « en creux » dans la surface de ces plateaux. Cette spécificité des reliefs percherons est lisible dans les paysages, en particulier autour des affluents de la rive

gauche de l'Huisne (de la Cloche à la Maroisse) où les fragments de plateaux résiduels qui s'intercalent entre les vallées révèlent leur parenté à un œil un tant soit peu exercé.

Collines bien sûr, et aussi vallées, profondes et secrètes ou encore larges et riantes, longues crêtes effilées et mouvantes, croupes bombant leurs formes rondes, versants festonnés de multiples vallons, courtes buttes fièrement campées, dépressions cintrées de coteaux... le jeu de l'érosion a doté le Perche d'une diversité morphologique à la source de la richesse de ses paysages.

Le Perche accueille encore des fragments de paysages sans aspérités : les plateaux, parfois étendus comme autour de La Loupe, ou encore plaines basses autour de Pervençhères ou de Chemilli.

Huit structures organisent les paysages du Perche

Huit types de structures fondamentales s'associent pour organiser les paysages du Parc naturel régional du Perche dans leur diversité :

- l'Huisne
- le croissant forestier
- l'arc des plateaux
- les hauteurs couronnées de forêts
- les grands versants bocagers ou flanc des hauteurs boisées
- les vallées des affluents de l'Huisne
- les grandes crêtes dégagées
- les plaines et les petites collines

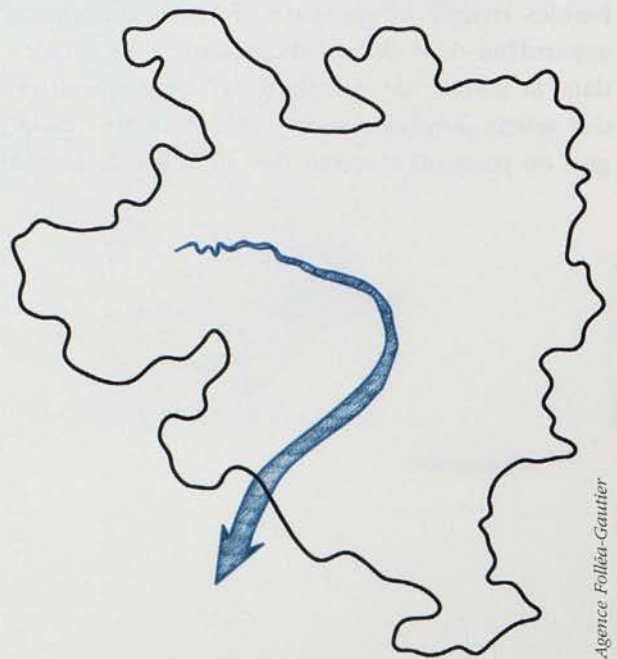


L'Huisne

L'Huisne parcourt une vallée installée au cœur du Perche, et prend le temps de dessiner une large courbe depuis sa source, où elle coule vers le nord-est, jusqu'à sa sortie du Perche, en amont de La Ferté-Bernard, où elle a pris une direction totalement opposée et orientée vers le sud-ouest (et qu'elle ne quittera plus jusqu'à sa confluence avec la Sarthe, au Mans). Elle parcourt finalement près de 60 km dans le Parc naturel régional.

C'est en aval de Boissy-Maugis que la vallée de l'Huisne s'élargit et s'encaisse pour prendre l'allure d'une vallée bien plus importante que celle de ses affluents, caractère qui s'accroît plus encore en aval de Condé-sur-Huisne.

La vallée de l'Huisne, c'est un peu la « rue principale » du Parc naturel régional, qu'on longe et qu'on traverse presque inévitablement en parcourant le pays de part en part.





Le croissant forestier

Les façades nord et est du Parc marquent une rupture dans la surface des plateaux dont l'altitude remonte très progressivement depuis la Beauce, le Thymerais et le pays d'Ouche. Cette rupture prend la forme de larges forêts – les plus vastes du Perche – qui s'associent pour dessiner une longue écharpe forestière: continue depuis Soligny-la-Trappe jusqu'à Champrond-en-Gâtine, elle se prolonge par la ponctuation de bois dispersés jusqu'à la forêt de Montmirail, au sud. Un talus argileux dissymétrique sert de support au croissant forestier du Perche, matérialisant le plissement du socle hercynien* à son emplacement.

Ce croissant forestier forme à lui seul un sas d'entrée très net pour le Parc naturel régional, en marquant sans équivoque sa limite. Ni la morphologie des plateaux des flancs est et nord du Parc, ni l'apparition du bocage et des pâtures, très progressives depuis l'est, pas plus que l'aspect du bâti, pas encore spécifiquement percheron, ne viennent concurrencer la forêt pour marquer cette limite dans les paysages, qui, sans « sas boisé », ne serait certainement sensible que plus à l'ouest.

Culminant souvent à près de 300 m d'altitude, ce croissant occupe aussi le sommet d'un château d'eau naturel qui alimente plusieurs bassins versants :

- celui de L'Eure, jeune rivière qui court au pied d'une courte cuesta*, et dont de nombreux affluents prennent naissance au nord des forêts du Perche et de la Trappe, de



Agence Folléa-Gautier

La Ferté-Vidame et de Senonches, s'écartant du Perche vers le nord ;

- celui du Loir dont de nombreux affluents prennent naissance sur le flanc sud-est du Parc, en particulier dans le Perche-Gouet et autour de Thiron-Gardais ;
- celui de l'Huisne, enfin, dont deux affluents importants, la Commeauche et la Jambée, prennent naissance au pied de ce château d'eau boisé, respectivement au niveau de la forêt du Perche et du bois de Charencey.



L'arc des plateaux

Au nord, au pied du talus argileux boisé portant le croissant forestier, se développent des plateaux ouverts plus ou moins larges, séparés les uns des autres par les rivières et leurs vallées qui viennent les entailler : ces plateaux sont souvent pauvres en haies, et malgré leurs horizons principalement forestiers, le caractère percheron de leurs paysages sans reliefs, où l'herbe et les haies sont rares, reste peu affirmé. Certains secteurs (l'ouest de la gâtine de La Loupe...) offrent encore des paysages bocagers « horizontaux », avec de nombreuses petites pâtures encloses par des haies. Ces paysages développent alors une complexité et une richesse qui tranchent plus nettement avec les vastes horizons agricoles beaucerons, tout proches.

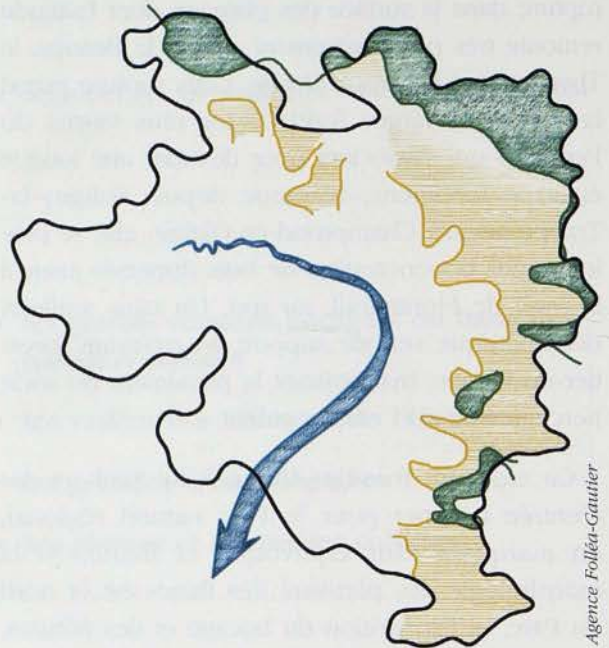
À l'est, aux alentours de Champrond-en-Gâtine et de Thiron-Gardais, les parties non forestières du talus argileux qui surplombe la surface principale des plateaux portent des paysages de gâtines*, aux terrains lourds et gorgés d'eau en hiver: de nombreux bosquets s'y éparpillent parmi les cultures, y resserrant et animant les horizons.



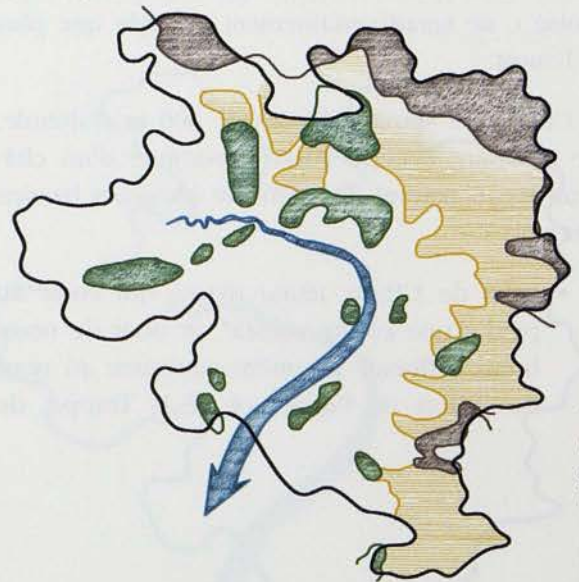
Les hauteurs couronnées de forêts

Dans la partie plus centrale du Parc, là où les glaciers puis l'Huisne et ses affluents ont affouillé les plateaux originels, subsiste un ensemble remarquable de hautes buttes-témoins couronnées de forêts. Ces buttes forment des horizons et des repères forts dans les paysages perchérons, autant d'appels vers les forêts qu'elles portent. Elles ont donné au Perche cette image d'un pays de collines coiffées de forêts. Nombreuses, ces buttes sont aussi diverses dans leurs formes :

- longues croupes plus ou moins effilées (buttes des forêts de Bellême, de Réno-Valdieu, croupes boisées de la rive gauche de la Coudre, ensemble bois de Saint-Laurent – bois de Voré – forêt de Saussay, bois de la Grève...)



Agence Folléa-Gautier



Agence Folléa-Gautier

- buttes plus arrondies (butte de Croisilles, du bois de Condeau...)
- extrémités de plateaux boisés dominant des vallées (forêt de Longny-au-Perche...).

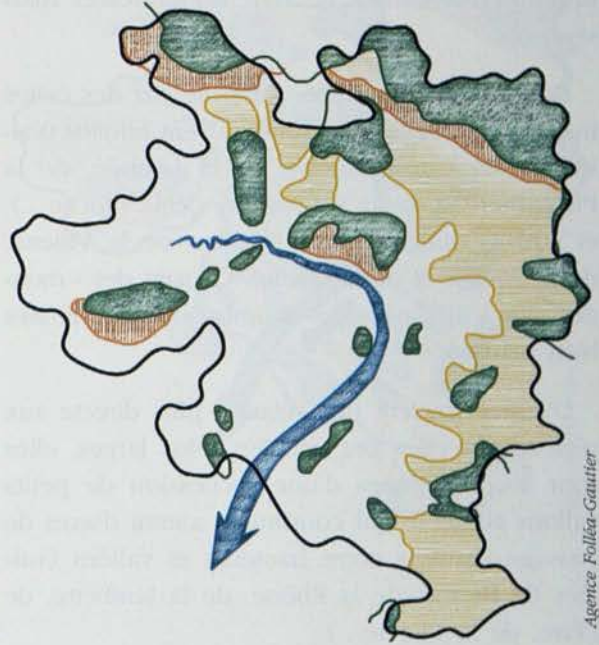


Les grands versants bocagers au flanc des hauteurs boisées

En lisière des principales hauteurs boisées s'étirent des pentes bocagères, qui composent avec les forêts qu'elles soulignent des paysages particulièrement typés du pays percheron. Le profil de ces versants s'enrichit des ondulations des vallons qui les entaillent, composant des paysages alternant les ambiances intimistes et les vues lointaines. Depuis leurs points les plus élevés, ils ont valeur de « balcons » sur de vastes étendues du Parc naturel régional, voire sur ses alentours.

Les principaux versants appuyés sur des forêts perchées sont :

- la cuesta* au pied des forêts de La Ferté-Vidame et de Senonches, sur le flanc gauche de l'Eure ;
- les pentes au sud de la forêt du Perche, autour de Tourouvre ;
- le versant au sud de la forêt de Bellême ;
- les pentes du sud des bois de Saint-Laurent – bois de Voré – forêt de Saussay, au nord de Rémalard.



Agence Folléa-Gautier

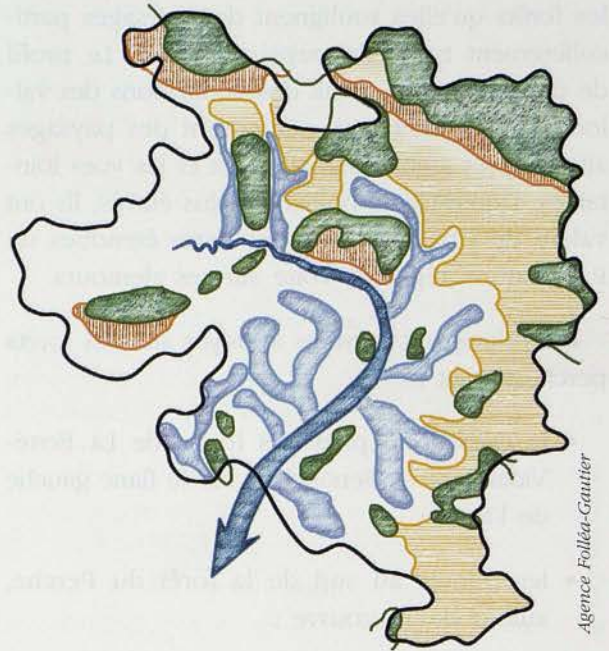


Les vallées des affluents de l'Huisne

Les nombreux affluents de l'Huisne circulent dans des vallées, entailles profondes dans les sédiments qui forment des vallées marquées, paysages écrins autour de rivières modestes mais vives.

Celles dont le cadre est refermé par des crêtes majoritairement boisées sont souvent étroites (vallées de la Commeauche, de la Jambée, de la Pichardière et de la Corbionne, de la Cloche...), et parfois dissymétriques (vallées de la Villette, de la Coudre et de la Même). Ce sont des « mondes clos » aux paysages intimistes et aux limites bien marquées.

D'autres gardent une relation plus directe aux plateaux qu'elles ont entaillés. Plus larges, elles sont accompagnées d'une succession de petits vallons affluents qui constituent autant d'axes de passage naturels entre hauteurs et vallées (vallées de Berthe, de la Rhône, de la Jambette, de l'Erre, de la Chèvre...)

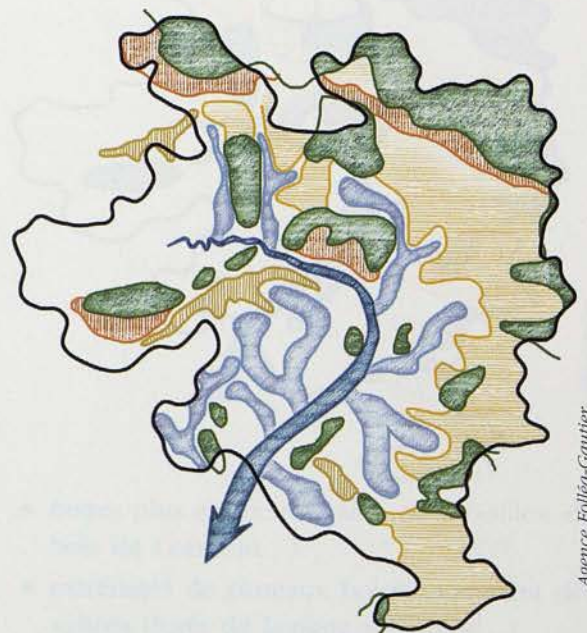


Agence Folléa-Gautier



Les grandes crêtes dégagées

Si la forêt recouvre les principaux points hauts du Perche, quelques crêtes ont l'originalité d'être largement dégagées. Elles forment des belvédères naturels privilégiés dont bénéficient certaines villes, dont Bellême et Mortagne-au-Perche : la première s'installe au sommet d'une longue crête longiligne dont elle occupe la partie occidentale, la seconde un peu en contrebas d'une autre crête principalement située à l'extérieur du Parc naturel régional, et qui offre des vis-à-vis exceptionnels avec ce dernier.

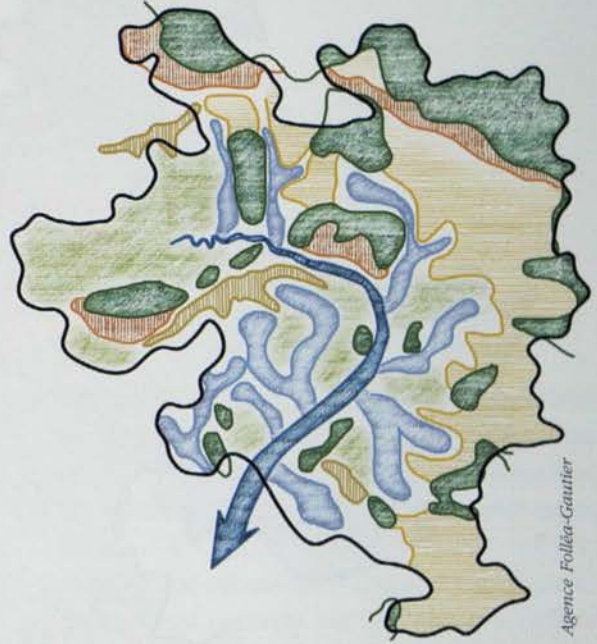


Agence Folléa-Gautier

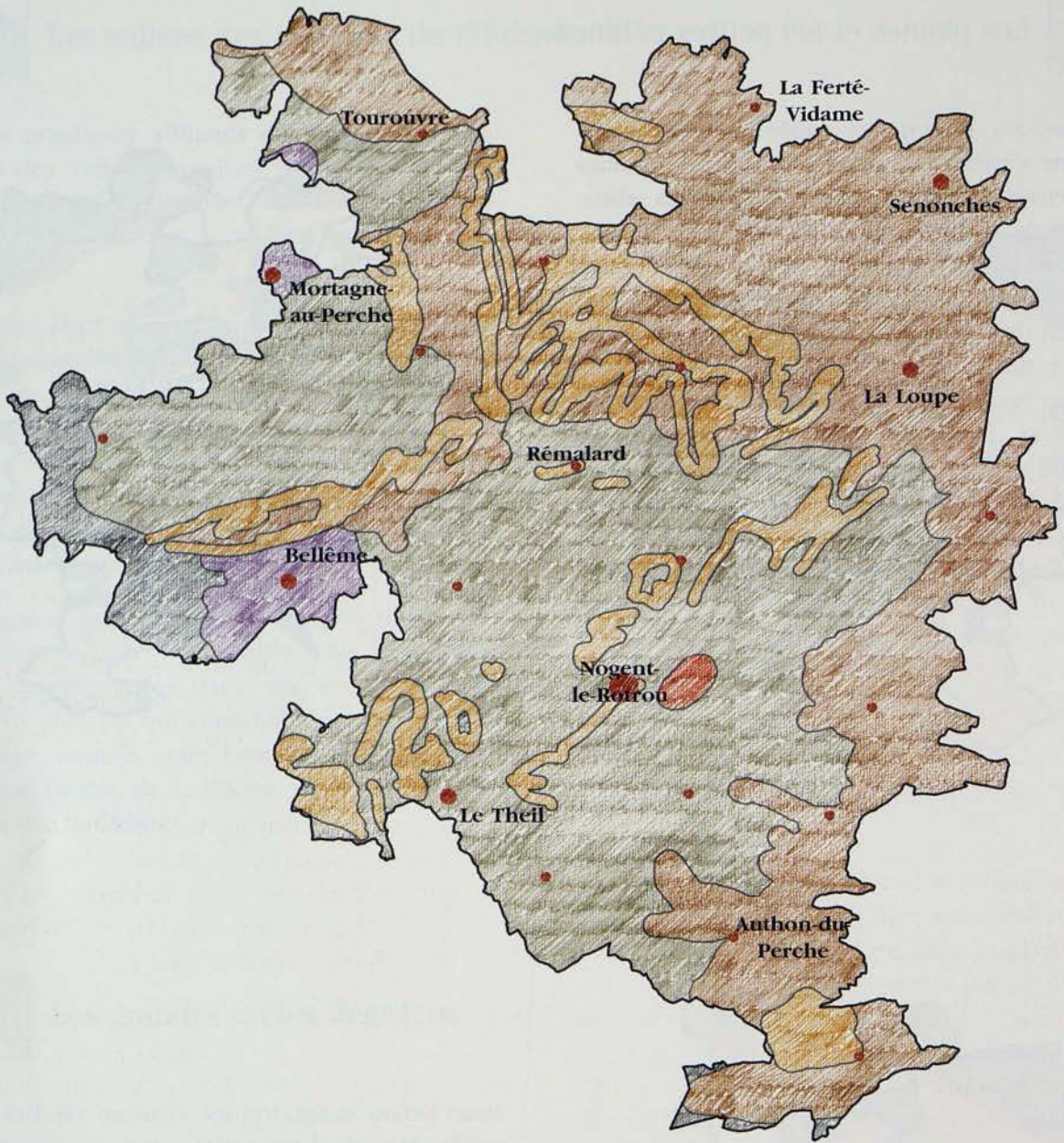


Les plaines et les petites collines

Entre les principales vallées affluentes de l'Huisne s'insèrent de petits ensembles de collines caractérisés par la faible amplitude de leurs reliefs. Autour de la partie amont du cours de l'Huisne, c'est une plaine de grande dimension qui prend place. Elle est presque horizontale mais son allure est bien différente de celle des plateaux élevés de l'est et du nord du Parc naturel régional : sa position basse est en effet révélée par les horizons de crêtes, boisés ou non, qui la cadrent sur presque tout son pourtour. Les deux plaines basses de la pointe ouest du Parc qui s'installent respectivement autour de Chemilli et de Pervençhères s'inscrivent dans une logique similaire.




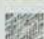
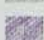



Agence Folléa-Gautier



Carte géologique simplifiée du Parc naturel régional du Perche
sources AEPNRP – BRGM



-  Argiles à silex (avec inclusions de grison)
-  Sables du Perche (avec inclusions de roussard)
-  Craie de Rouen
-  Calcaires coralliens – calcaires à astartes alternant avec des marnes grises
-  Alternances de calcaires gréseux ou argileux, de marnes et de sables argileux
-  Argiles à meulière

Une géologie diversifiée lisible dans l'architecture

Le sous-sol du Perche est hétérogène et différentes couches sédimentaires, principalement du crétacé mais aussi du jurassique, y affleurent. Cette diversité s'exprime au travers des matériaux de construction traditionnels utilisés sur le territoire du Parc naturel régional.

Le Perche recèle plusieurs types de substrats géologiques exploitables pour l'architecture :

- les argiles qui recouvrent les plateaux et le sommet des principales buttes-témoins du Perche. Ces argiles issues de la décalcification de la couverture de craie de Rouen sont chargées en silex et renferment localement un conglomérat ferrugineux brun, le « grison », qu'on trouve à la surface des couches argileuses, sous les limons qui recouvrent généralement les plateaux ;
- les sables du Perche, ferrugineux et colorés par l'oxydation, qui incluent des dalles d'un grès aux tons souvent chauds, le « roussard ». Les sables du Perche occupent la partie supérieure des coteaux et des versants dont le sommet est recouvert d'argile. Ils sont particulièrement présents sur le flanc des vallées des affluents de l'Huisne les plus septentrionaux ;
- la craie de Rouen ou craie turonienne (céno-manien inférieur), un calcaire blanc présent dans une grande partie du Perche, en particulier dans la partie où circulent l'Huisne et ses affluents méridionaux ;
- des calcaires gris ou jaunes alternant avec marnes ou sables datant du Jurassique, que l'on trouve aux confins occidentaux du Parc naturel régional, notamment autour de Bellême et Mortagne-au-Perche.

Aire d'utilisation
des calcaires jaunes ou gris



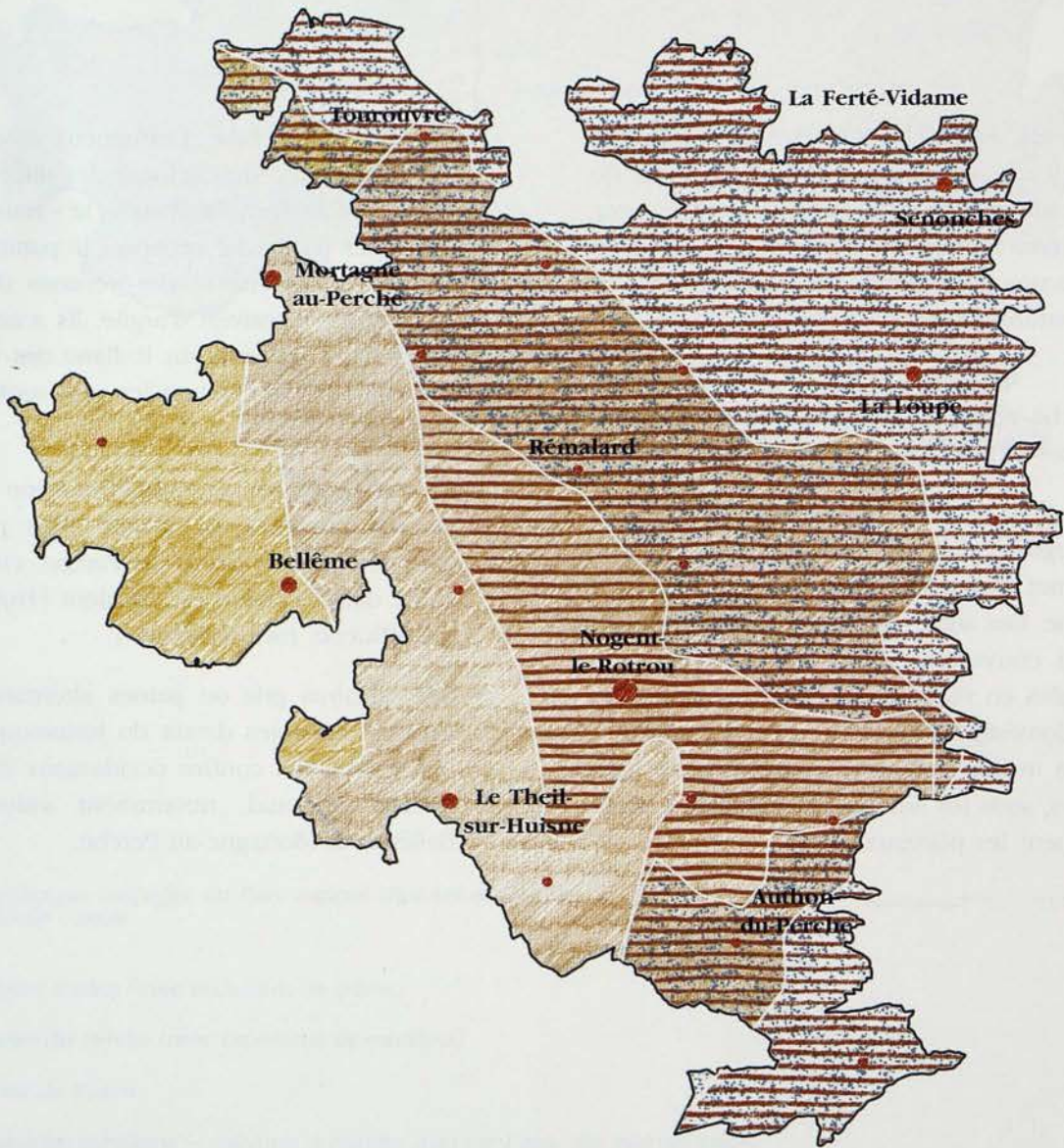
Aire d'utilisation
du calcaire blanc



Aire d'utilisation
de la brique



Aire d'utilisation
du silex



Répartition géographique des principaux matériaux de construction du Perche
sources: Roger Fischer, Les maisons paysannes du Perche, Eyrolles 1994

Plusieurs types d'associations de matériaux de construction se répartissent sur le territoire du Parc naturel régional

La diversité des matériaux disponibles a donné plusieurs visages à l'architecture du Perche. Deux grandes familles de matériaux sont prédominantes.

Une première famille est caractérisée par l'utilisation de pierre calcaire, blanche dans le Perche central (craie de Rouen), ou prenant des teintes plus jaunes ou grises en approchant des limites ouest du Parc naturel régional. Quand il ne s'agit pas de pierre de taille apparente, les façades sont enduites à la chaux, celle-ci étant mélangée à une proportion variable de sable du Perche qui apporte ses tons chauds et ocrés. Ces enduits colorés, allant du jaune pâle au rouge, illuminent l'architecture vernaculaire* jusqu'au cœur de la grisaille hivernale. Le roussard est parfois utilisé en encadrement ou pour le pavage des sols.

Une seconde famille de constructions met à profit la présence de l'argile et de ses inclusions, et privilégie l'utilisation de la brique, en appareillages parfois complexes où vient de temps en temps s'immiscer le grison, le silex étant réservé pour les remplissages. Avec quelques nuances, le Perche partage cette famille de bâti avec le Perche-Gouet, mais aussi avec le Thymerais et le Pays d'Ouche.

Ces deux grandes familles de bâti cohabitent dans le Parc naturel régional : elles se sont largement métissées dans les espaces où les diffé-

rents gisements de matériaux sont disponibles à distance raisonnable. Le bâti qui associe la craie de Rouen et les enduits aux sables ferrugineux est spécifique du Perche, et prend une valeur identitaire particulièrement forte pour le pays. Mais seule une part limitée du territoire du Perche comporte exclusivement de telles constructions (si l'on fait abstraction des constructions du XX^e siècle...). Un peu partout on observe des exceptions qui viennent perturber et finalement enrichir les deux grandes catégories d'associations de matériaux.

L'architecture du Perche accueille aussi des associations de matériaux plus marginales dans le pays. Des maisons et des granges habillées de pans de bois, ou associant torchis et colombages, se montrent dans le Perche-Gouet, et ponctuellement sur tout le flanc est du Parc naturel régional. À Nogent-le-Rotrou, on a exploité la meulière présente dans un gisement d'argile situé à l'est de la commune : l'évocation de la banlieue parisienne donnée par cette pierre est ici pour le moins inattendue !

Si la géologie a permis au Perche de se doter d'un bâti au caractère reconnu, c'est une identité architecturale aux visages multiples plutôt qu'unitaire qui en fait aujourd'hui toute la richesse.

Permanence et transformations des paysages percherons

Depuis la mytique *sylva pertica* présente à l'aube de l'époque gallo-romaine et dont nous héritons aujourd'hui de fragments remarquables, combien d'événements successifs auront conduit à la constitution des paysages percherons contemporains ?

L'ouverture des forêts par défrichement a certainement été l'étape la plus radicale, mais aussi la plus longue, du processus de transformation du paysage ancestral du Perche. Entaillée par les premières routes et ponctuée de clairières à l'époque gallo-romaine, la forêt percheronne devient peu à peu un lieu habité et organisé autour d'espaces cultivés. Une fois lancé, le processus d'ouverture du paysage s'amplifie – il ne marquera que quelques pauses pendant lesquelles la forêt regagne temporairement du terrain (durant les invasions normandes et la guerre de Cent Ans, notamment). La structure bocagère s'organise en particulier au cours du Moyen Âge, où des bandes forestières sont conservées comme limites de domaines lors des défrichements.

Depuis la fin du Moyen Âge, le pays percheron présente un visage relativement stable, caractérisé par la présence d'un réseau de haies structurant les espaces ouverts. La peinture qui représente Nogent-le-Rotrou et son site aux environs de 1640 (extrait de la fresque de Villebon), nous montre un Perche presque familier, avec son socle de collines rondes décomposées en multiples facettes par les haies. Celles-ci y composent un motif rigoureux sans qu'il soit rigide, les arbres de haut jet apportant rondeur et diversité à la trame bocagère. C'est une certaine permanence de l'identité paysagère percheronne que suggère cette peinture, une intemporalité d'un bocage dont nous héritons pour partie aujourd'hui.

À bien des égards, cette impression est trompeuse, de nombreux événements étant venus modifier significativement les paysages percherons.

Ces transformations du paysage ont été fortes ou dicrètes, soudaines ou progressives – elles sont achevées depuis longtemps et ignorées de nos contemporains, ou plus récentes et bien présentes dans les mémoires. Parmi les plus importantes, on citera :

- l'apparition des manoirs dans les campagnes à la fin de la guerre de Cent Ans ;
- la régression puis la disparition de la vigne, inversement proportionnelle à la progression des pommiers à cidre. Puis, bien plus tard, le recul marqué des pommiers, à partir de 1950 ;
- la mise en place de prairies artificielles sur des terres en jachère à partir de la fin du XVIII^e siècle. La progression importante de surfaces en herbe accompagnant l'explosion de l'élevage des chevaux percherons destinés à l'exportation, au XIX^e siècle ;
- la progression des labours et la régression des surfaces en prairies, depuis 1930 ;
- la disparition des arbres dans les parcelles labourées, avec l'avènement de l'agriculture mécanisée ;
- l'arasage des haies en limites de parcelles, puis les opérations de remembrement réorganisant le vieux découpage parcellaire, et s'accompagnant de la suppression massive de haies ;



Nogent-le-Rotrou et son site aux environs de 1640 (reproduction d'une fresque du château de Villebon exposée au château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou).

- l'apparition de nouvelles cultures, pomme de terre vers 1800, plus récemment du colza, du maïs... ; la disparition du seigle... ;
- l'apparition des résineux dans les forêts, la disparition des ormes, victimes de la graphiose* ;
- l'utilisation de matériaux de construction industriels à partir du XIX^e siècle (brique), s'élargissant et s'intensifiant au cours du XX^e siècle ;
- l'implantation de réseaux électriques aériens dans la campagne, l'apparition des châteaux d'eau, des silos, des relais hertziens... ;
- la création de l'autoroute A11, les transformations de la RN12... ;
- l'extension des villes, l'apparition de lotissements, de zones industrielles.

Et la liste est loin d'être exhaustive! Le paysage se transforme sans cesse à mesure que l'homme modifie sa façon de valoriser et de gérer son territoire, de s'y déplacer ou d'y habiter. L'analyse détaillée des dynamiques d'évolution les plus récentes – présentée dans la deuxième partie de l'*Atlas* – confirme l'existence voire l'accélération de ces transformations au cours des dernières décennies.



Carte des « entités de paysage* » du Parc naturel régional du Perche.

Agence Folléa-Gautier

0 1 2 3 4 5 Kilomètres

II

Les entités de paysage

Les entités de paysage du Parc naturel régional du Perche

Les paysages du Perche sont globalement homogènes sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional: cette homogénéité permet au pays percheron de revendiquer une identité paysagère clairement lisible face aux pays qui l'entourent.

Mais une lecture plus fine permet de mettre en évidence des nuances, parfois subtiles: le parcours du Parc naturel régional permet de distinguer 34 entités de paysage*. Elles sont repérées sur la carte des entités de paysage ci-contre.

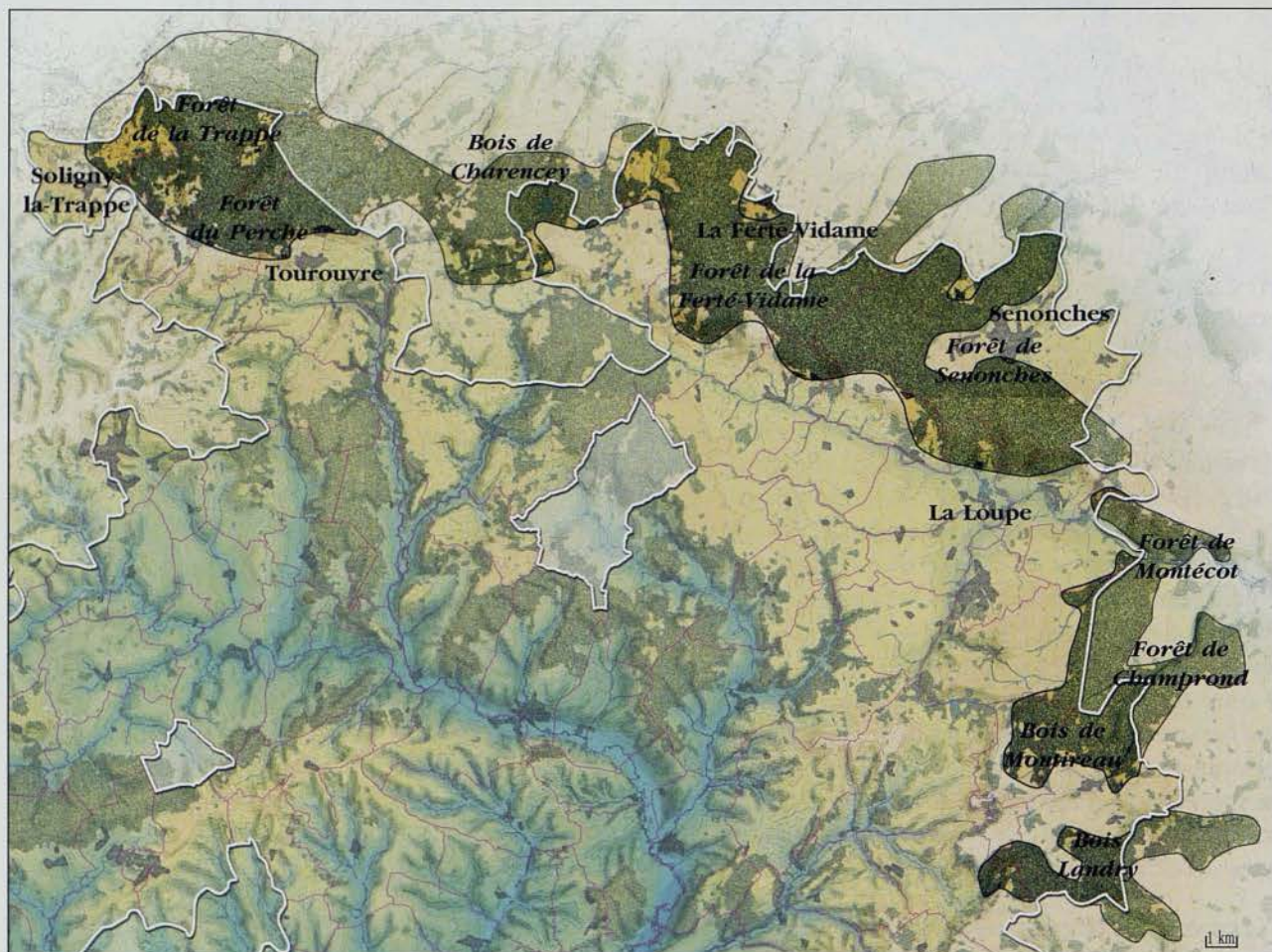
Elles ont été identifiées à partir d'observations de terrain effectuées depuis les routes parcourant le Parc, observations dont la synthèse s'est enrichie de l'analyse de documents cartographiques adaptés à la compréhension des paysages (fond de carte ci-contre, en particulier). Chaque entité paysagère se distingue à la fois par son homogénéité et le contraste créé par la comparaison de ses paysages à ceux de ses voisines immédiates. Les éléments qui les caractérisent se rapportent essentiellement à la perception sensible sur le terrain des variations de la morphologie du terrain et de l'occupation du sol (forêts, structure bocagère, etc.). Elles prennent sens à l'échelle globale du Parc naturel régional.

Les entités de paysage* du Perche:

- 1) l'arc forestier de la forêt de la Trappe au Bois Landry
- 2) le Perche-Gouet
- 3) les hauteurs boisées autour de Béthonvilliers et Saint-Bomer
- 4) la gâtine de Thiron-Gardais
- 5) la gâtine de Champrond-en-Gâtine
- 6) les collines autour des affluents de la Cloche et de la rive gauche de l'Huisne aval
- 7) la vallée de la Cloche
- 8) le plateau de La Loupe
- 9) la cuesta et la vallée de l'Eure
- 10) la clairière ouverte de Senonches
- 11) l'alvéole de Marchainville
- 12) la forêt de Longny
- 13) les pentes de Soligny-la-Trappe et Tourouvre
- 14) le plateau d'Authueil et Feings
- 15) la vallée de la Villette
- 16) la forêt de Réno-Valdieu
- 17) la vallée de la Commeauche
- 18) la vallée de la Jambée
- 19) le plateau de Longny-au-Perche
- 20) les collines de Bizou et du Mage
- 21) les vallées de la Corbionne et de ses affluents
- 22) la forêt de Saussay et les bois de Voré et de Saint-Laurent
- 23) la vallée de l'Huisne centrale et les pentes autour de Rémalard
- 24) la plaine de l'Huisne amont
- 25) le bassin ouvert de Courgeon
- 26) les hauteurs de Mortagne-au-Perche
- 27) la plaine de Pervençères
- 28) la plaine de Chemilli et Vaunoise
- 29) la forêt de Bellême et les bois de Dambrai et de Sublaine
- 30) les versants autour de la forêt de Bellême et des bois de Dambrai et de Sublaine
- 31) la crête de Bellême et Colonard-Corubert
- 32) les collines des affluents de la rive droite de l'Huisne aval
- 33) les collines boisées autour de l'Hermitière
- 34) la vallée de l'Huisne en aval de Condé-sur-Huisne



1) L'arc forestier de la forêt de la Trappe au bois Landry



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- principal ensemble forestier du Perche, marquant nettement les limites du Parc naturel régional sur ses flancs est et nord ;
- situation dominante en limite des bassins versants de la Loire et de la Seine – horizons forestiers visibles à grande distance depuis les plateaux du nord du Parc naturel régional ;
- présence notable de larges clairières et d'étangs aérant les paysages forestiers.



L'arc forestier qui marque les limites nord et est du Parc naturel régional regroupe une surface boisée très importante, dont les fragments les plus importants sont les forêts domaniales du Perche, de la Trappe, de La Ferté-Vidame, de Senonches, et de Montécot, la forêt de Champrond, et les bois du Châtelet, de Charencey, de la Milasse, de Montireau et du Bois Landry. Sur cette longue étendue, les paysages forestiers sont diversifiés, présentant le visage de courts taillis denses et impénétrables, de hautes futaies ouvertes à la promenade, ou encore de plantations de résineux.

Cet arc presque continu de forêts constitue un seuil qui marque nettement l'entrée dans le Perche depuis le pays d'Ouche, au nord, le Thimerais, au nord-est, et la Beauce, à l'est : il offre des traversées forestières plus ou moins longues aux routes principales accédant au Parc naturel régional – D918, RN12, D151, D928, D920 et RN23...





Cet arc forestier forme aussi des horizons boisés marquants, visibles depuis l'intérieur du Parc : campées sur le talus argileux qui domine le nord et l'est du Perche – à des altitudes allant de 250 m à l'est à plus de 300 m entre Tourouvre et Soligny-la-Trappe (vue ci-dessus) – ces forêts sont visibles à grande distance.

Elles prennent une importance particulière depuis les plateaux – ci-dessous la forêt de Senonches à l'horizon de la gâtine de La Loupe (vue prise près du Pas-Saint-l'Homer) – dont elles viennent marquer les limites.





Les forêts viennent ponctuellement accueillir des clairières fermées (clairières de Bressolettes, de Tardais...) ou partiellement ouvertes vers l'extérieur des boisements (clairières de Prépotin, de Réveillon, du château de La Ferté Vidame...). Ces clairières proposent des fragments d'espaces ouverts isolés dans leur écrin forestier, donnant un sentiment d'isolement et de retrait. Ci-dessus la clairière ouverte de l'abbaye de la Grande Trappe, à l'est de Soligny-la-Trappe.

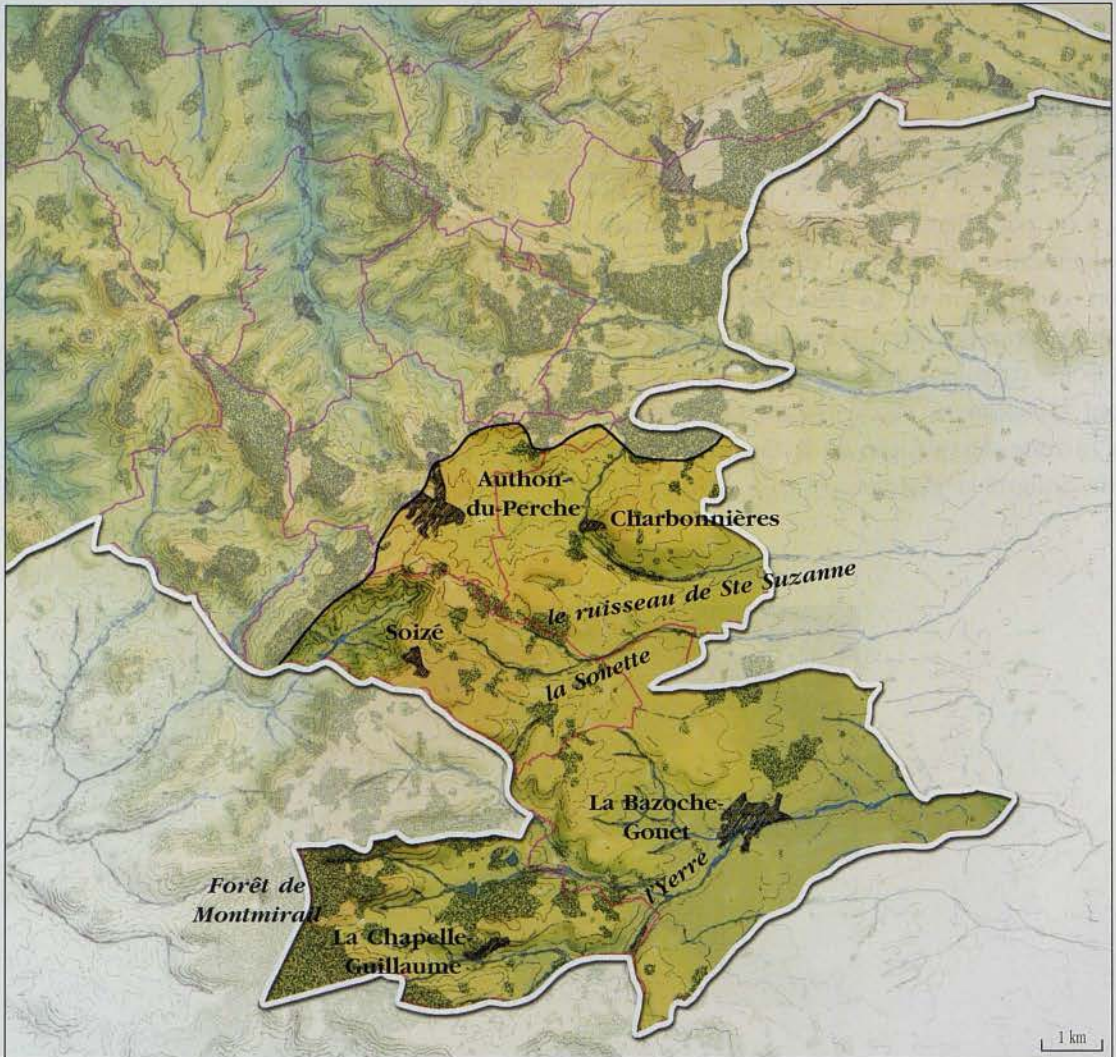
Elles accueillent également de nombreux étangs forestiers, parfois de taille généreuse (étangs du Bellay, du Haut Plain...) qui viennent capter la lumière au cœur de la pénombre forestière. Les bassins de Mousseuse, vestiges du parc classique du château de La Ferté-Vidame, en proposent une déclinaison originale, au dessin géométrique.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages des lisières forestières** : préservation et reconquête ;
- **les clairières et les étangs** : valorisation, accessibilité ;
- **la forêt** : préservation et promotion d'une forêt de feuillus, gestion favorisant la diversité et la cohérence des paysages forestiers.

2) Le Perche-Gouet



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysage de plateau discrètement plissé par plusieurs affluents du Loir ;
- réseau de haies absent ou discontinu ;
- présence d'étangs dans le fond des vallées ;
- matériaux de construction privilégiés : brique et silex – quelques maisons à colombage atypiques du Perche ;
- boisements de petites tailles, particulièrement présents à l'ouest de l'entité.



À l'extrême sud du Parc, les paysages du Perche-Gouet amorcent la transition entre les collines du Perche et la plaine de Beauce : ses plateaux aux sols lourds et humides où les haies sont devenues rares, s'étirent sur de grandes étendues, ponctuées de petits bois épars.



Quelques affluents du Loir, comme l'Yerre – ci-dessus – viennent affaïsser timidement la surface des plateaux pour créer des paysages intimistes où les prairies et les haies affirment plus nettement leur présence.



Les fermes isolées restent nombreuses dans cette partie du Perche-Gouet, alors que le caractère diffus de l'habitat s'estompe progressivement à mesure que l'on progresse vers le Dunois, au sud-est. L'architecture, où le silex et la brique dominant, évoque celle du Thimerais. Quelques maisons et granges à colombage, plutôt atypiques dans le contexte percheron, participent à l'originalité du secteur.



À l'extrême nord du Perche-Gouet, Authon-du-Perche montre son élégante silhouette – dense – organisée autour de l'église, au sommet de la courte butte qui l'accueille.

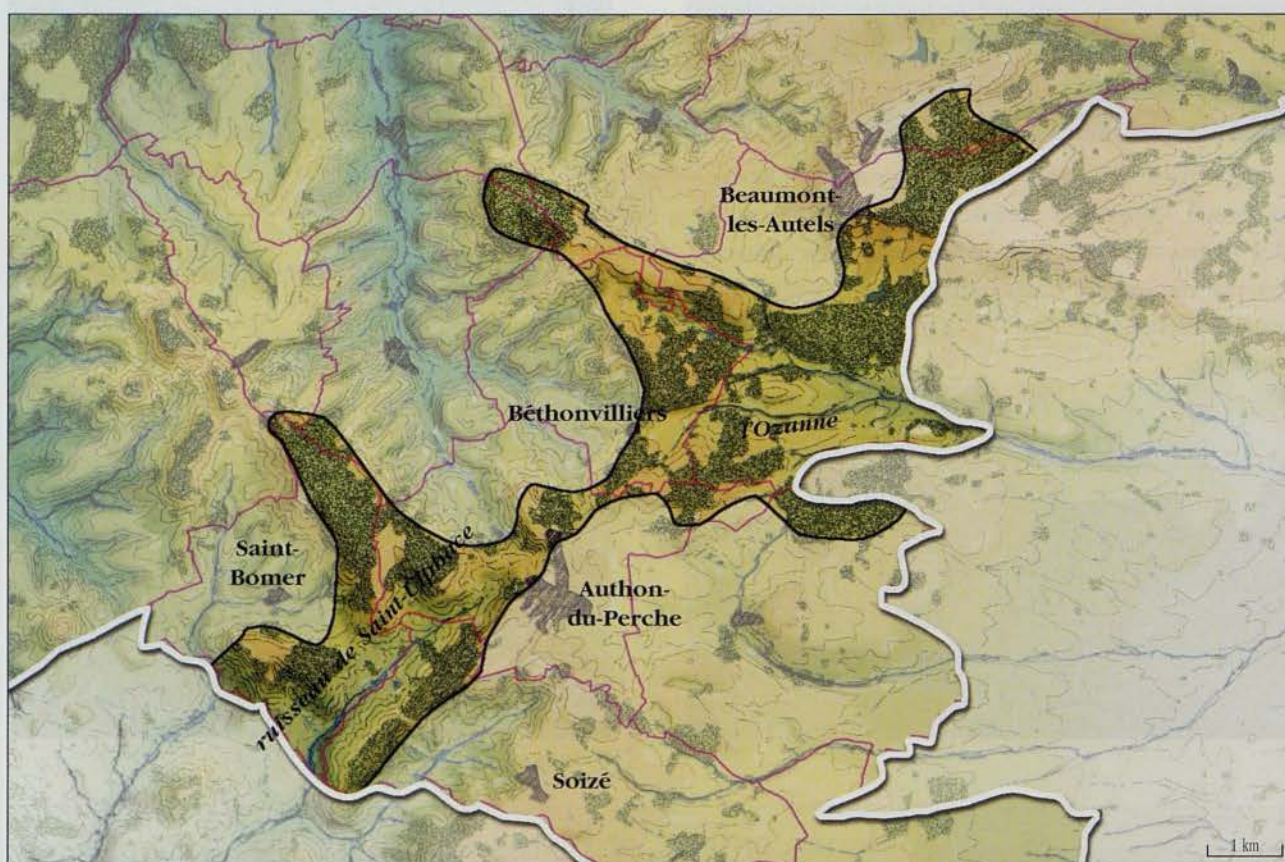


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages de plateau** : reconquête d'une nouvelle structure bocagère ;
- **les fonds des vallées de l'Yerre, de la Sonette et du ruisseau de Sainte-Suzanne** : préservation et valorisation (prairies, ripisylves*, accès aux rivières et aux étangs...) ;
- **les maisons à colombage ou à pans de bois** : préservation – promotion de l'usage du bois pour les constructions neuves et les extensions ;
- **les paysages visibles depuis l'A11** : valorisation des paysages agricoles, du front bâti d'Authon-du-Perche...



3) Les hauteurs boisées autour de Béthonvilliers et Saint-Bomer



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysages de fortes collines boisées, rares dans ce secteur du Parc naturel régional ;
- entité formant une limite franche entre Perche et Perche-Gouet (limite entre les bassins versants de l'Huisne, du Loir et de la Braye) ;
- structure bocagère discontinue ;
- matériaux de constructions divers : brique, silex, calcaire.



Du sud de Beaumont-les-Autels jusqu'à Saint-Bomer, un ensemble de longues collines aux sommets boisés vient marquer nettement la limite entre le Perche et le Perche-Gouet, en affichant des reliefs généreux. C'est bien le prolongement du vaste arc forestier, qui marque les portes du Perche depuis Soligny-la-Trappe jusqu'à Champrond-en-Gâtine, qui vient ici se prolonger vers le sud. Bien que discontinus, les bois forment encore des horizons forestiers très marquants depuis les alentours – ici vu depuis le nord-ouest du site, côté Perche.

Entre les buttes-témoins, qui portent les bois, se lovent quelques affluents de l'Huisne ou du Loir – ci-dessus le vallon intimiste du ruisseau de Saint-Ulphace – où les crêtes boisées sont prolongées sur les pentes par des haies à grand développement.

Les paysages du secteur bénéficient d'une vitrine très empruntée : l'autoroute A11. Les paysages percherons, vus ici par les usagers de l'infrastructure, resteront pour tous ceux qui ne sont que « de passage » la seule image du Perche qu'ils garderont en mémoire.

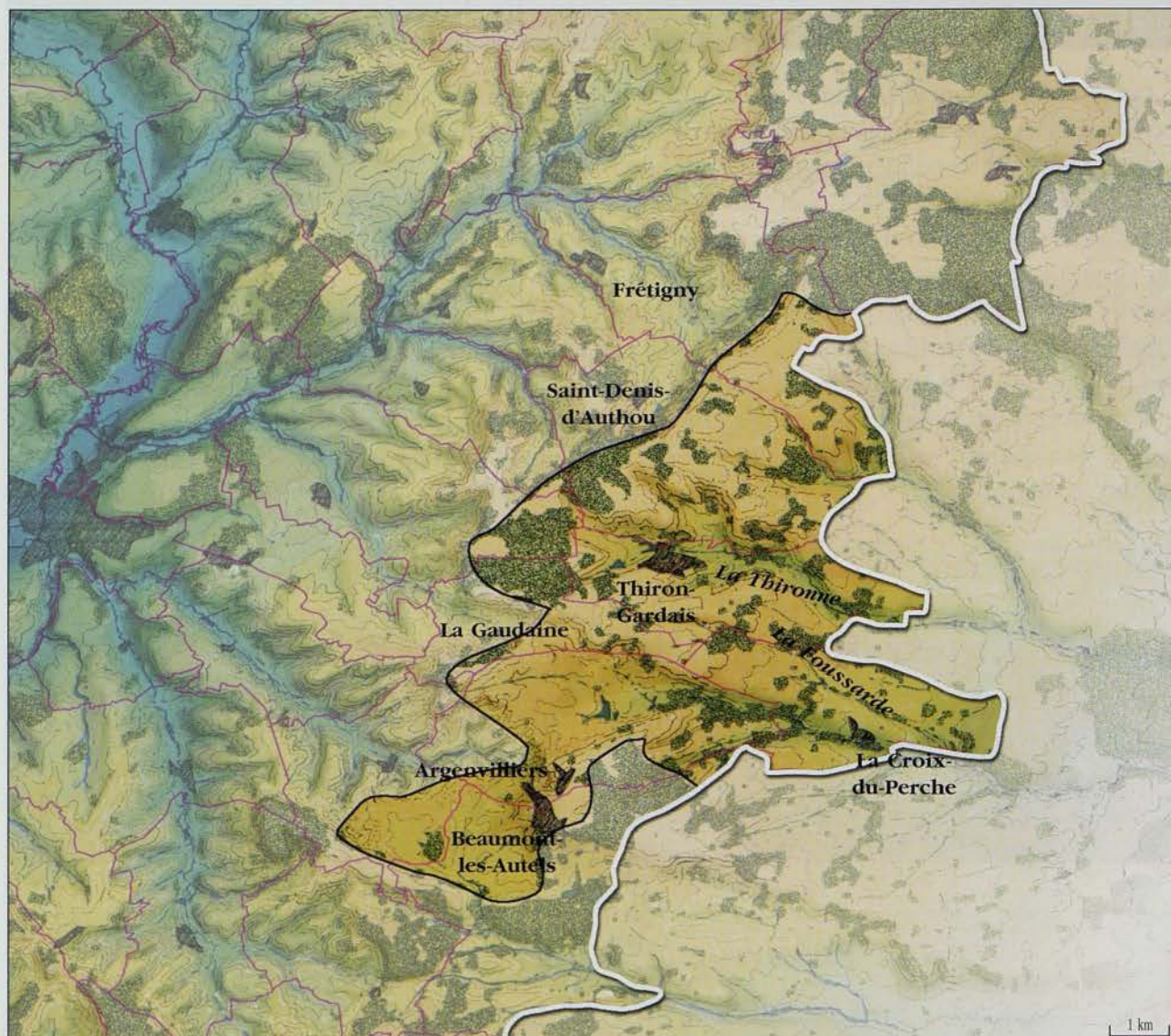


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les versants des collines** : préservation des haies existantes - reconstitution d'un réseau de haies adapté dans les secteurs où il a disparu ;
- **les fonds de vallée de l'Ozanne et du ruisseau de Saint-Ulphace** : préservation et valorisation (prairies, ripisylves*, accès à l'eau...) ;
- **les lisières forestières** : reconquête des paysages de lisières simplifiés (bois de Volimberg, de Grandmont, de la Grève, de Roussigny...) ;
- **les paysages visibles depuis l'A11** : préservation, valorisation et reconquête des paysages percherons visibles depuis l'autoroute.



4) La gâtine de Thiron-Gardais



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysages de plateaux plissés par les vallées de la Thironne et de la Foussarde ;
- présence de nombreux bois de petite taille ponctuant les plateaux ;
- présence d'étangs dans le fond des vallées ;
- réseau de haies rare ou absent ;
- matériaux de construction privilégiés: brique et silex.



La gâtine* de Thiron-Gardais propose un paysage de transition avec la Beauce, aux franges orientales du Perche, et montre des reliefs encore très modérés: le réseau des affluents du Loir qui y prend naissance et s'échappe vers l'est – Thironne, Foussarde, Mazure – vient mollement déformer la surface du plateau argileux et emprunter des vallons larges et peu profonds, ponctués d'étangs.

En dehors des vallons, les paysages des plateaux les plus élevés prennent une allure typique de gâtine*, plateaux à peine ondulés et aux horizons fermés par les nombreux petits bois qui s'y éparpillent. Les haies bocagères, ponctuellement présentes en limite des pâtures encore existantes, restent assez rares dans ce secteur.

Ces plateaux sont des fragments résiduels à l'extrémité méridionale du vaste plateau argileux qui,

plus au nord, porte exclusivement des forêts (forêts de Senonches, de La Ferté-Vidame, de Champrond...), et qui est ici partagé entre bois, cultures et pâtures. Les transitions entre ces petits plateaux perchés et ceux, moins boisés, qui s'installent en contrebas marquent localement des effets de terrasse : sur la photo ci-dessous, à Beaumont-les-Autels, le château campe sa silhouette au sommet de la marche qu'emprunte la D955.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages de plateau:** valorisation, préservation des petits bois ;
- **les vallées de la Thironne, de la Foussarde...** : maintien et reconquête de l'ouverture des fonds de vallée, valorisation des rivières et des étangs ;
- **les bourgs:** maîtrise du développement urbain (Thiron-Gardais).



5) La gâtine de Champrond-en-Gâtine



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysage de plateau en grande partie refermé par de vastes horizons forestiers ;
- réseau de haies pratiquement absent – présence de quelques bois éparpillés dans les espaces agricoles ;
- matériaux de construction privilégiés : brique et silex.

La gâtine* de Champrond est la première discontinuité notable dans le croissant forestier qui s'enroule aux limites nord et est du Parc naturel régional : elle vient créer une trouée d'espaces ouverts entre le Perche central, à l'ouest, et les franges de la Beauce, à l'est, formant une sorte de vestibule ouvert sur deux faces, calé entre la forêt de Champrond et le Bois-Landry. Cette qualité de « porte du Perche », voire des bocages de l'ouest de la France, est rappelée à Montlandon, où la nationale prend le nom de « rue de Bretagne » et de « rue de Beauce » de part et d'autre du centre du bourg.



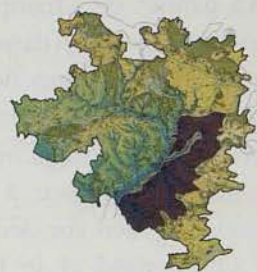
Sur ce seuil, ni l'architecture, ni la campagne n'offrent encore une image archétypique de l'identité percheronne. Le bâti traditionnel partage une grande part de ses caractéristiques avec celui du Thymerais voisin : brique, silex et grison donnent une tonalité sombre et chaude au bâti. Le calcaire du Perche apparaît ponctuellement sur des bâtiments « nobles », comme sur l'église de Montireau, ci-contre.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages de plateau** : reconquête d'une identité percheronne – différenciation plus marquée avec les paysages beaucerons ;
- **les lisières forestières** : reconquête des paysages de lisières des bois et forêts de Champrond, Montireau, Bois-Landry... ;
- **les paysages urbains au contact de la RN23** : réhabilitation des entrées de bourg dégradées (Champrond est, Montlandon ouest) et des traverses de bourgs.

6) Les collines autour des affluents de la Cloche et de la rive gauche de l'Huisne aval



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- série de vallées affluentes de l'Huisne séparées entre elles par d'étroits plateaux, l'ensemble dessinant un paysage de collines, émoussées au nord, plus fortes au sud ;
- relative rareté des bois et forêts, sauf aux abords de la vallée de l'Huisne ;
- réseau de haies discontinu ou absent, localement plus dense ;
- nombreuses rivières, localement accompagnées de petits étangs ;
- matériaux de construction diversifiés : principalement brique et silex au nord, calcaire au sud de l'entité ;
- présence notable de manoirs dans la partie de l'entité située au sud de Nogent.

Cette vaste entité de paysage* s'étend depuis les franges sud du plateau de La Loupe, à la tête du bassin versant de la Cloche, jusqu'à la vallée qui accueille Ceton, au sud du Parc naturel régional. Elle rassemble les systèmes de vallées d'un ensemble d'affluents de la rive gauche de l'Huisne – la Maroisse, la Jambette, la Ronne, la Berthe – et de la Cloche – l'Arcisses, la Vinette, la Pajotière, les ruisseaux des Noues et de la Petite Eau, etc.

La vallée de la Cloche, en aval du lieu-dit du même nom, constitue une entité de paysage* à part entière qui est présentée plus loin.

C'est un paysage de collines qui naît de l'assemblage de ces vallées proches les unes des autres, en particulier quand on les observe depuis les points hauts du site : relativement larges, leurs flancs sont élégamment ondulés par de multiples petits vallons au profil souple, parfois soulignés par les lignes des haies bocagères. Le sommet des coteaux est rarement boisé, et ne présente pas de rupture de pente marquée : les transitions entre les vallées et les étroits plateaux qui les séparent s'opèrent sans heurt. Ci-dessous, la vallée de la Ronne au sud de Souancé-au-Perche, face au bois de Montgraham, l'un des rares boisements perchés de l'entité.





Depuis les plateaux, à distance des vallées, les reliefs du site s'effacent, dégagant de larges horizons ouverts où les fragments de plateaux successifs semblent être en continuité : le paysage révèle ainsi le travail de l'érosion qui s'est opéré à partir d'un plateau sédimentaire originel progressivement disséqué par l'érosion, où les reliefs sont imprimés « en creux », et où les collines ne sont pas des buttes témoins saillantes, comme dans d'autres parties du Perche.

Au nord de l'entité de paysage*, ici à l'est de Saint-Victor-de-Buthon, la profondeur des vallons devient très faible, ondulant à peine le plateau. À l'horizon, la « marche » des franges occi-

dentales de la gâtine* de Champrond et des bois qui l'entourent viennent refermer le paysage, étirant de longs lambeaux forestiers sur les hauteurs et contrastant avec le caractère peu boisé de l'entité. De la même manière, plus au sud, la gâtine* de Thiron-Gardais et les hauteurs boisées autour de Béthonvilliers viendront constituer une limite forte à la naissance des affluents de l'Huisne.

En de nombreux secteurs, les structures bocagères sont devenues très rares sur les pentes, mettant à nu les reliefs et transformant la perception de leur échelle – ici la vallée du ruisseau de la Petite Eau au sud de Frétigny.



Le caractère du bâti de cette entité évolue progressivement depuis les environs de Saint-Victor-de-Buthon, où le bâti traditionnel utilise principalement la brique et le silex, jusqu'à Ceton où le calcaire blanc est omniprésent.

Les quelques villages installés en fond de vallée, ici Souancé-au-Perche, offrent parfois des vues remarquables sur leurs ensembles bâtis, mettant en scène les longues toitures de tuile plate aux tons chauds.



Absents du nord de l'entité, les manoirs et les fermes fortifiées deviennent fréquents à partir de la vallée de la Berthe, souvent installés sur les hauteurs, comme la Grande Rosaye, à proximité de Ceton (ci-dessous).

Les fonds de vallée, ici la Maroisse à Ceton, accueillent plus volontiers des prairies qui permettent à la couleur verte de subsister tout l'hiver dans les paysages.

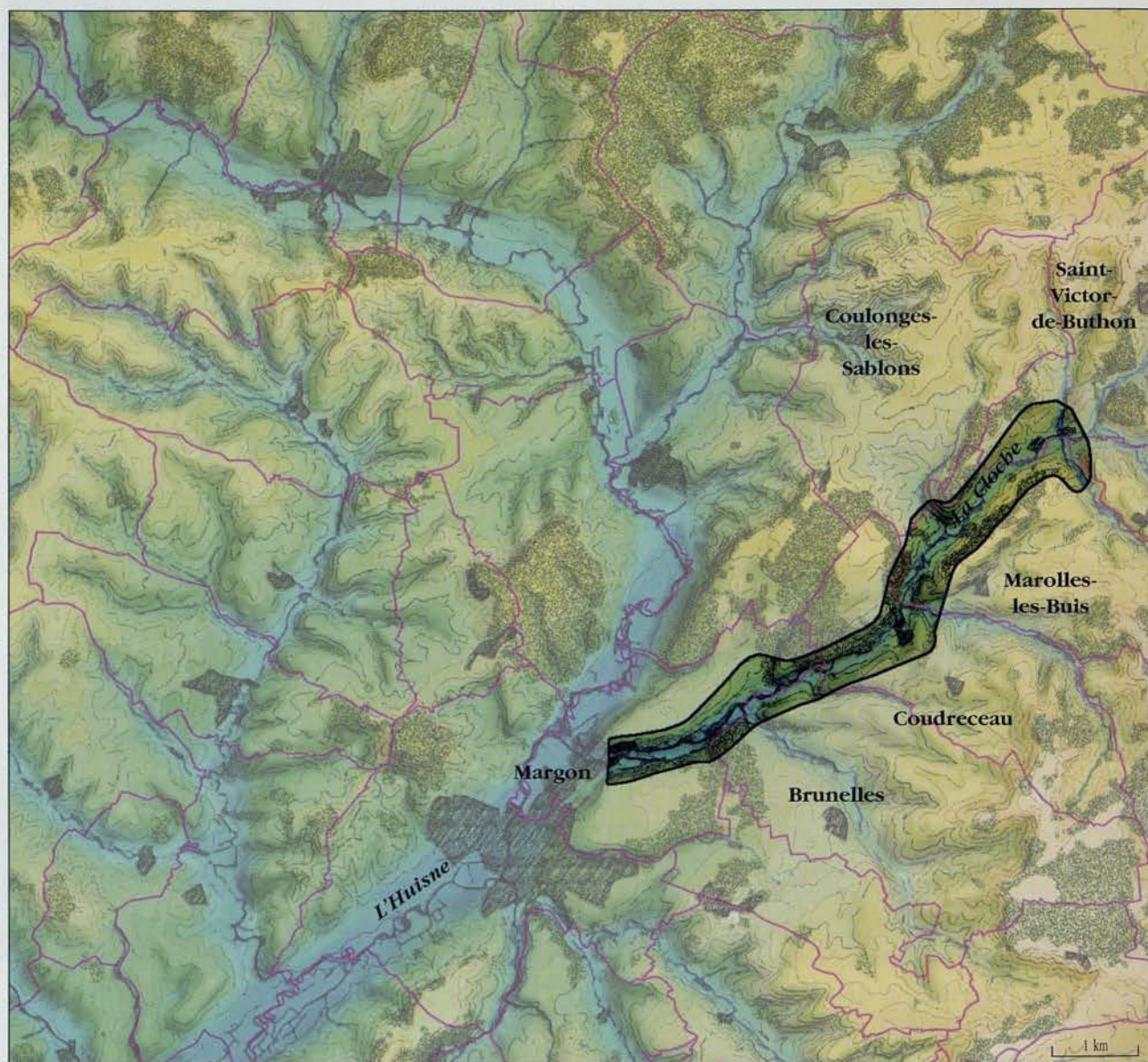


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les espaces cultivés** : reconquête paysagère des plateaux et versants mis à nu de leur réseau de haies ;
- **l'eau et les fonds de vallée** : valorisation et réhabilitation paysagère (maintien et reconquête des prairies, préservation des ripisylves*, accès à l'eau...) pour les vallées de la Maroisse, de la Ronne, de la Berthe et de l'Arcisses ;
- **les forêts** : reconquête des paysages de lisière du bois de Maurissure, de Thiron, etc. ;
- **les espaces publics des bourgs** : requalification de places et rues à Saint-Denis-d'Authou, Souancé-au-Perche, Saint-Victor-de-Buthon, Fretigny, Ceton, Brunelles... ;
- **le développement urbain** : maîtrise de l'implantation ou de l'image des extensions urbaines (Nogent-le-Rotrou, Champrond-en-Perchet, Ceton, Brunelles, Saint-Denis-d'Authou...) ;
- **les paysages autour des routes principales** : résorption des points noirs autour de la RN23 (la Fourche...), de la RD107 à Ceton...



7) La vallée de la Cloche



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vallée étroite et fermée, atypique dans le contexte des vallées ouvertes des alentours ;
- coteaux principalement boisés refermant la vallée – rareté des vallons affluents entaillant ses flancs ;
- réseau de haies relativement continu.



Parmi les rivières rejoignant la rive gauche de l'Huisne en aval de Condé-sur-Huisne, la Cloche occupe une place particulière. Alors que les vallées des autres affluents du secteur sont larges et ouvertes, que leurs coteaux sont ondulés de multiples vallons et présentent des crêtes rarement boisées, les abords de la Cloche proposent un paysage différent : en aval du lieu-dit de la Cloche, la vallée est plutôt étroite, presque toujours cadrée par des crêtes boisées, et propose des ambiances intimistes autour des prairies humides qui accompagnent la rivière, ponctuée d'aulnes. La vallée paraît totalement détachée des pla-

teaux des alentours, auxquels conduisent quelques rares vallons affluents.

La densité des haies bocagères – ici à Ozée – est souvent importante, et renforce le caractère intimiste du site. Les haies en crêtes prennent ici le relais des boisements pour marquer les limites de la vallée.

La RN23 traverse la vallée au lieu-dit de « la Hurie » : c'est un cordon d'urbanisation linéaire – vu ici à distance – qui vient jouer les premiers rôles autour de la route, effaçant toute perception notable de la rivière.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la rivière et le fond de vallée** : valorisation paysagère (maintien et reconquête des prairies, préservation des ripisylves*, maintien de l'ouverture du paysage, accès à l'eau...) ;
- **le développement urbain** : maîtrise de l'urbanisation dans la vallée, en particulier sur la commune de Margon et autour de la RN23 ;
- **l'urbanisation autour de la RN23** : résorption des points noirs au lieu-dit « la Hurie ».



8) La gâtine de La Loupe



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vaste plateau horizontal – grandes étendues ouvertes ;
- horizons forestiers cadrant le plateau, particulièrement lisibles vers le nord ;
- réseau de haies presque totalement absent à l'est de l'entité, plus présent à l'ouest ;
- matériaux de construction : principalement brique et silex, grison.



Le plateau de La Loupe est une vaste étendue horizontale très ouverte, le plus souvent caractérisée par ses grandes parcelles cultivées. Ses paysages agricoles évoquent plus directement la Beauce que les « collines du Perche », même si la dispersion de l'habitat l'en distingue.



Localement, en particulier vers l'ouest du plateau, quelques prairies subsistent, accompagnées d'un réseau de haies – ici à l'ouest du Pas-Saint-Homer. Vaste, le plateau n'en révèle pas moins ses limites au nord : à l'horizon les forêts de La Ferté-Vidame et de Senonches dont la masse sombre se déroule sur le sommet de la cuesta* de l'Eure.

Au nord de la voie ferrée, entre La Loupe et Fontaine-Simon, la campagne est parsemée de bâtiments d'activité, montrant l'image d'un « mitage industriel » autour duquel les parcelles agricoles ont tendance à s'enfricher*.

Posée sur le plateau, La Loupe montre des fronts urbains récents au contact direct des cultures.

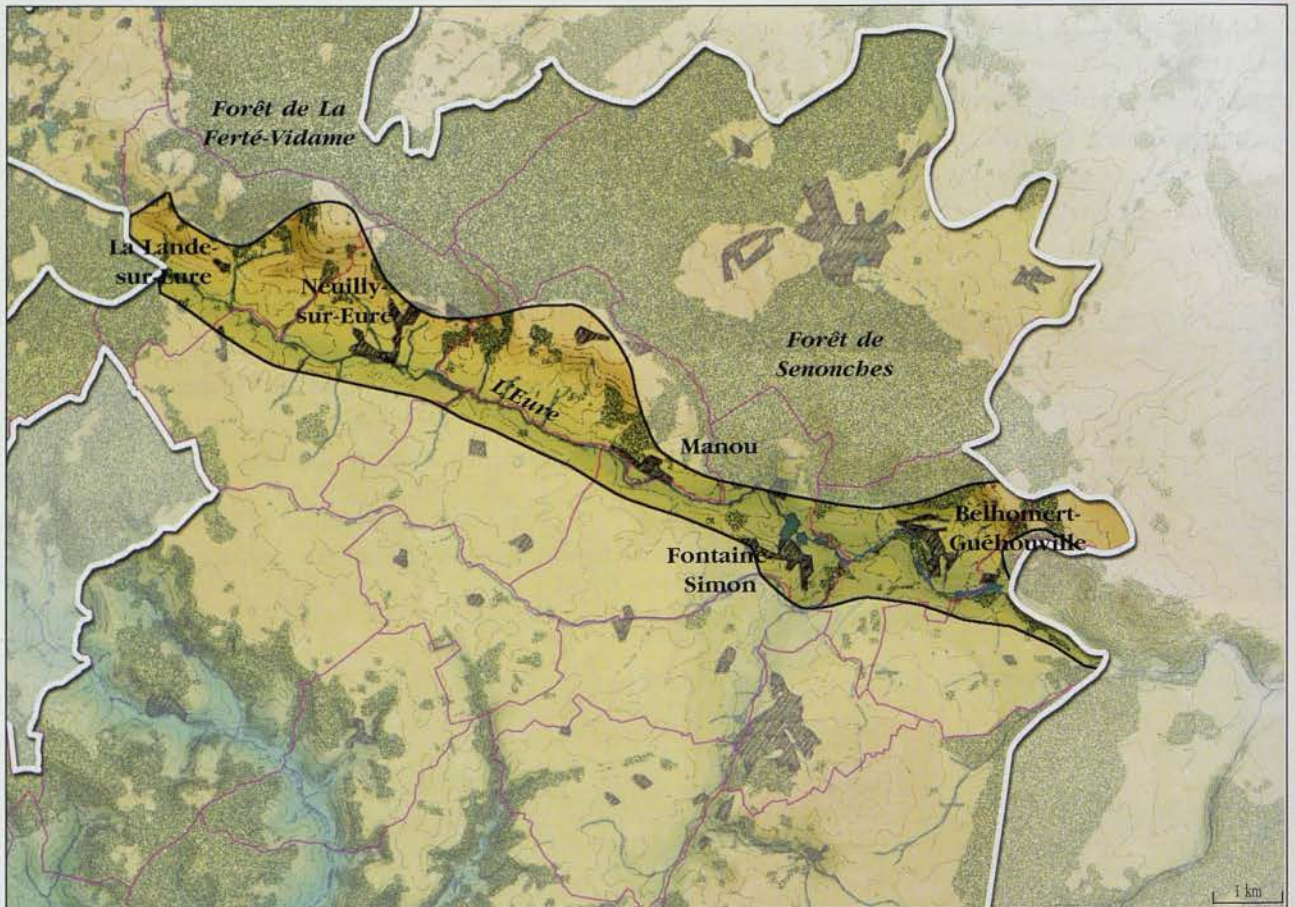


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages de plateau** : reconquête d'une nouvelle structure bocagère affirmant plus nettement l'identité percheronne de l'entité ;
- **l'urbanisation à La Loupe** (et aux abords de la D928 à Saint-Éliphe, de la D15 à Meaucé...) : réhabilitation urbaine (entrées de ville, lisières urbaines, zones industrielles, espaces publics...), maîtrise de l'urbanisation à venir autour de la ville ;
- **les lisières forestières du plateau** : reconquête des paysages de lisières de la forêt de Montécot, des bois de la Villedieu, de Montireau...



9) Les pentes de la cuesta* et la vallée de l'Eure



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysages de versant et de fond de vallée (Eure) s'intercalant entre les forêts de Senonches et de La Ferté-Vidame et la gâtine de La Loupe (profil de cuesta*) ;
- horizons forestiers vers le nord – nombreux petits bois implantés sur les versants, en avant du grand massif forestier situé au nord de l'entité ;
- présence de plusieurs étangs importants dans le fond de vallée ;
- implantation des bourgs à proximité de la rivière ;
- matériaux de construction : principalement brique et silex, grison.



Sur sa frange nord, le plateau de La Loupe s'infléchit légèrement pour accueillir l'Eure, encore toute jeune rivière dans le secteur. Elle circule discrètement au pied des pentes de la cuesta* dominée par les horizons boisés des forêts de La Ferté-Vidame et de Senonches. On ne peut pas ici parler de paysage de vallée à part entière, tant le cours de l'Eure est peu encaissé dans le plateau. C'est la présence plus importante des prairies, des petits-bois et des haies, et la proximité des forêts, au nord, qui vient différencier les abords de l'Eure des parties plus méridionales du plateau de La Loupe.

En remontant sur les pentes au nord de la rivière, de larges vues s'ouvrent vers le sud, où la gâtine de La Loupe révèle son étendue. Sans qu'on soit en présence de collines, les pentes de la cuesta* permettent d'offrir d'intéressantes vues

« d'en haut », par-dessus le réseau de haies qu'elles accueillent.

Le cours de l'Eure est émaillé de quelques étangs – artificiels à l'origine – qui proposent aujourd'hui des images de nature sauvage. Ils affirment plus nettement la présence de l'eau que la rivière, assez peu visible.

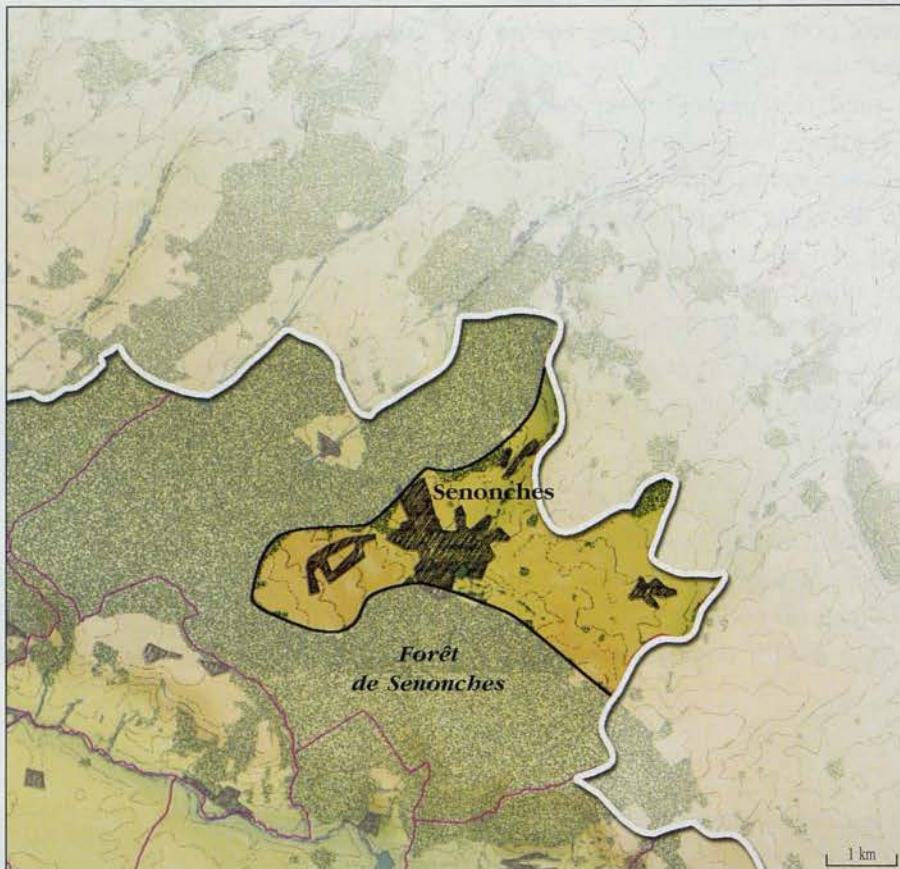


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **l'eau et le fond de vallée** : valorisation des étangs et de l'Eure, préservation et reconquête des prairies ;
- **l'urbanisation** : mise à profit de la proximité des bourgs à l'eau, maîtrise de l'urbanisation diffuse sur le versant nord ;
- **le versant nord et les lisières forestières** : préservation et reconquête de la complexité des paysages (imbrication bois-espaces ouverts, maintien et ouverture de vues...).



10) La clairière ouverte de Senonches



Agence Folléa-Gauttier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- large clairière s'ouvrant vers le Thymerais, à l'extérieur du croissant forestier qui ceinture une partie du Parc naturel régional ;
- ville industrielle à l'urbanisme original, aéré et verdoyant ;
- matériaux de construction : principalement brique et silex, grison.



La clairière de Senonches, calée dans la forêt domaniale, est refermée par la ville. Celle-ci propose une image verdoyante, vue à distance. Les espaces agricoles apportent ouverture et lumière dans un contexte où la forêt est omniprésente.

matériaux employés dans les alentours : brique, tuile plate, silex et concrétions ferrugineuses du « grison », extrait des argiles des plateaux. Leur association donne à l'architecture locale une note à la fois chaude et un peu sombre.



Senonches est caractérisée par son urbanisme très atypique, dessiné à l'époque de la révolution industrielle, au XIX^e siècle. Jalonnées de parcs et d'espaces publics généreux, ses longues avenues rectilignes révèlent la proximité de la forêt, visible depuis l'espace urbain.

L'étonnante tour-clocher de l'église de Senonches rassemble une bonne part de la diversité des

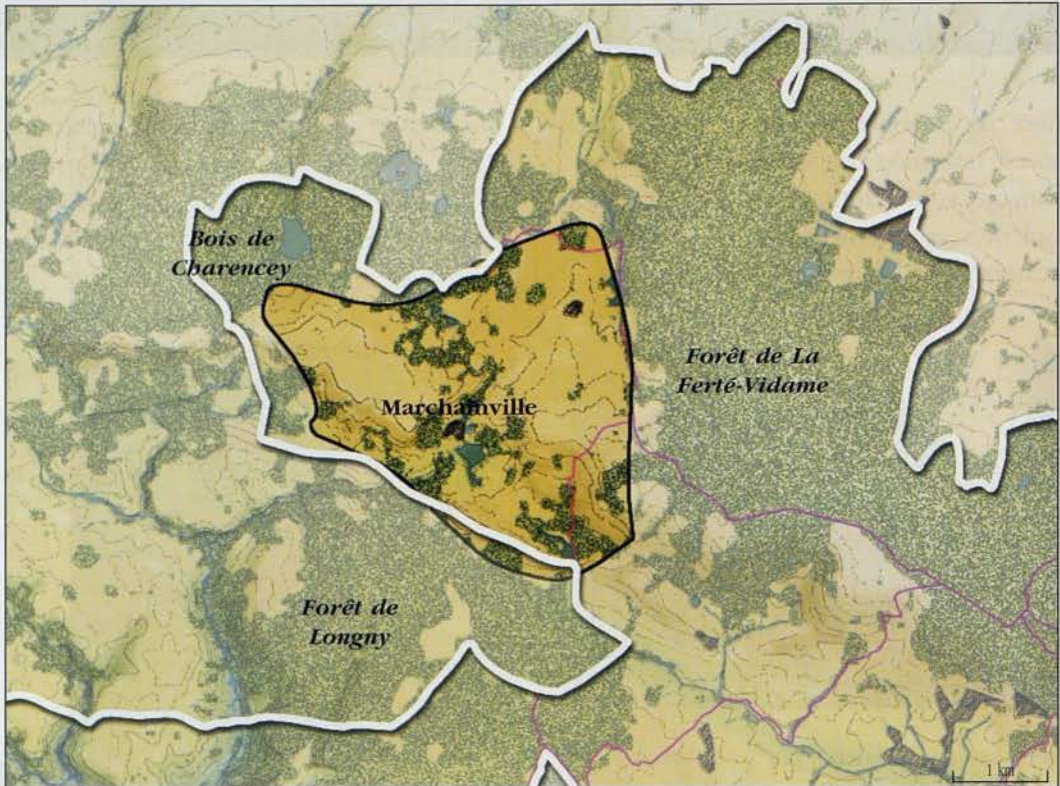


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **l'urbanisation** : maintien du modèle original donné par les premiers quartiers de l'ère industrielle (urbanisme végétal...), valorisation de l'image de l'industrie, des entrées de ville ;
- **la clairière au sud de la ville** : valorisation de l'espace ouvert et des paysages de transition avec la forêt.



11) L'alvéole de Marchainville



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- large clairière encadrée de forêts ;
- organisation sur deux niveaux : petits plateaux ouverts entourant une dépression humide, riche en étangs et en bosquets ;
- réseau de haies discontinu ou absent ;
- matériaux de construction : principalement brique et silex.



À la hauteur des sources de l'Eure, l'alvéole de Marchainville est centrée sur une dépression humide qui constitue un seuil entre les bassins versants de l'Eure et de l'Huisne. Ci-dessous, la clairière révèle ses limites, occupées par de larges boisements qui semblent la dominer : forêt de La Ferté-Vidame et bois de Charençey (à

l'horizon sur la photo) au nord, forêt de Longny au sud.

Observé à distance depuis l'est, le village se montre dans un contexte très forestier, image plutôt originale dans le Perche, renforcée par la silhouette des grands conifères du parc du château.

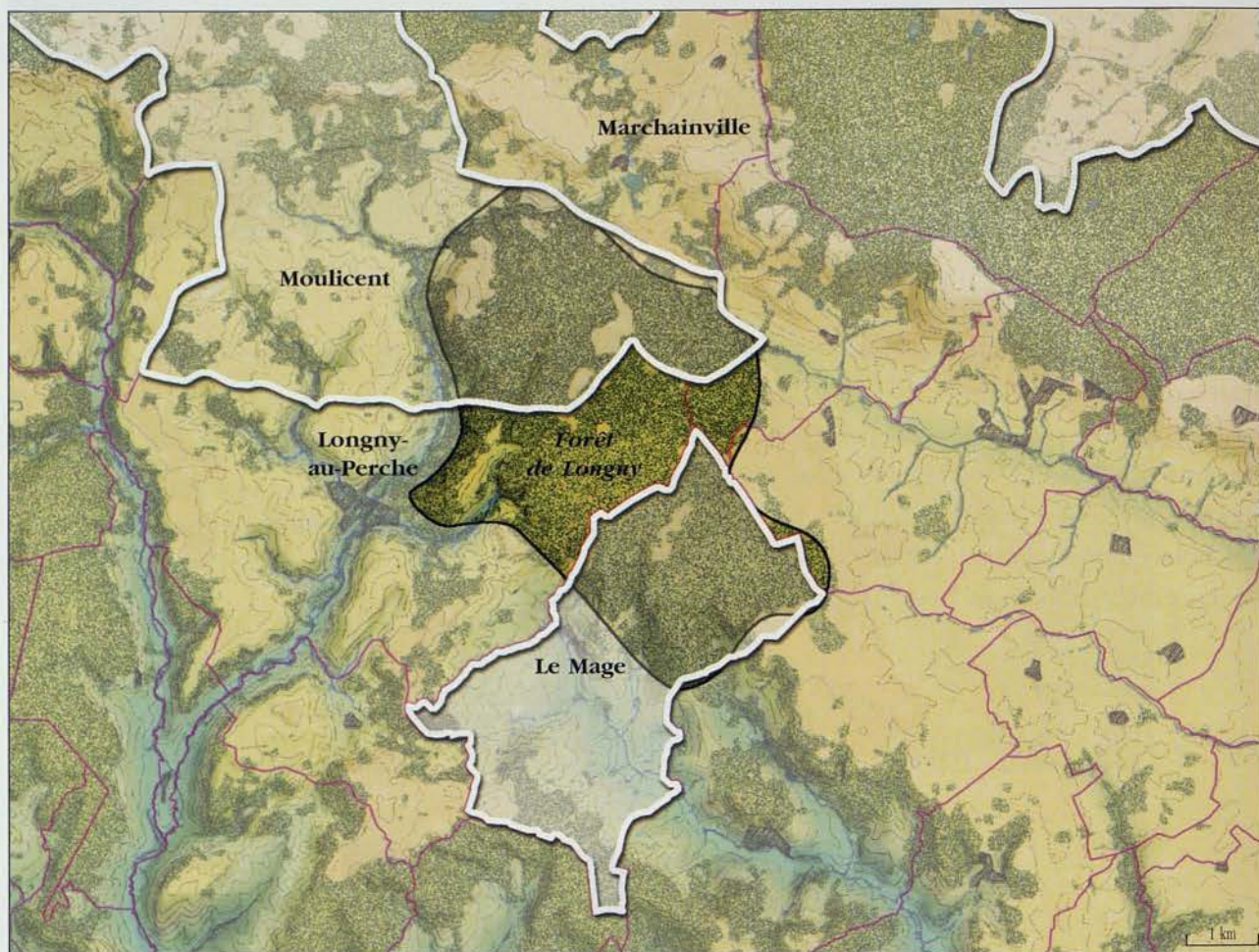


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les étangs et le fond de la dépression** : préservation et valorisation (prairies, accès aux étangs...).



12) La forêt de Longny



Agence Forêt-Crautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vaste forêt de plateau, débordant sur les vallées qui la bordent au sud et à l'ouest ;
- nombreux espaces ouverts inclus dans l'espace forestier : grands étangs, clairières agricoles habitées ou non.



Parmi les plus vastes du Perche, et débordant des limites du Parc naturel régional, la forêt de Longny est aussi l'une des plus discrètes : en effet, elle n'est pas véritablement « perchée »



comme les forêts de Bellême ou de Réno-Valdieu, campées sur leurs buttes-témoins, et visibles à des kilomètres aux alentours.

Installée entre les plateaux de La Loupe et de Longny-au-Perche, à une altitude équivalente, elle révèle son étendue depuis les points plus élevés situés au nord (photo ci-dessus, la forêt à l'horizon) : elle est ainsi la seule grande forêt du Perche visible « d'en haut ».

Quelques petites clairières (photo ci-contre) et de nombreux étangs, certains de grande taille comme l'étang des Personnes (photo ci-dessous), viennent éclaircir les sous-bois et animer le parcours de la forêt.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages des lisières forestières** : préservation et reconquête ;
- **les clairières et les étangs** : valorisation, accessibilité ;
- **la forêt** : préservation et promotion d'une forêt de feuillus, gestion favorisant la diversité et la cohérence des paysages forestiers.



13) Les pentes de Soligny-la-Trappe et Tourouvre



Agence Folléc-Gauthier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysages de versant orienté au sud et entaillé par de nombreux vallons ;
- horizons forestiers dominant l'entité – à l'ouest, nombreux petits bois implantés sur les versants, en avant du grand massif forestier situé au nord de l'entité ;
- villes et villages principaux implantés en hauteur et visibles de loin ;
- matériaux de construction : principalement brique et silex. Usage non exclusif de la tuile : présence de toitures en ardoise.



Au pied des forêts du Perche et de la Trappe – dont l'altitude dépasse ponctuellement les 300 m – s'étirent de longues pentes orientées au sud, plutôt raides en lisière des boisements, plus douces à mesure qu'on se rapproche de la Commauche qui coule à leur pied, au sud.

Tourouvre, implantée à mi-pente, montre sa silhouette s'appuyant sur la forêt du Perche à grande distance, en particulier depuis la RN12. La proximité de la RN12 apparaît dans la mixité des matériaux des toitures, l'ardoise apportée par la route au cours du XIX^e siècle venant se mêler à la tuile et émerger de la végétation des jardins.

La morphologie des pentes, très unitaire vue à distance, se révèle riche et complexe lorsqu'on les parcourt : une succession de petits vallons aux reliefs doux y compose des paysages de collines où les haies viennent jouer avec leur transparence, en particulier pendant l'hiver.

Vers Soligny-la-Trappe, visible au fond sur la photo, comme autour de Tourouvre, les pentes sont moins affirmées et les réseaux de haies ont disparu sur de vastes surfaces : c'est un paysage bien différent qui s'offre alors, très ouvert, et où les crêtes boisées des forêts deviennent les seuls éléments marquants.

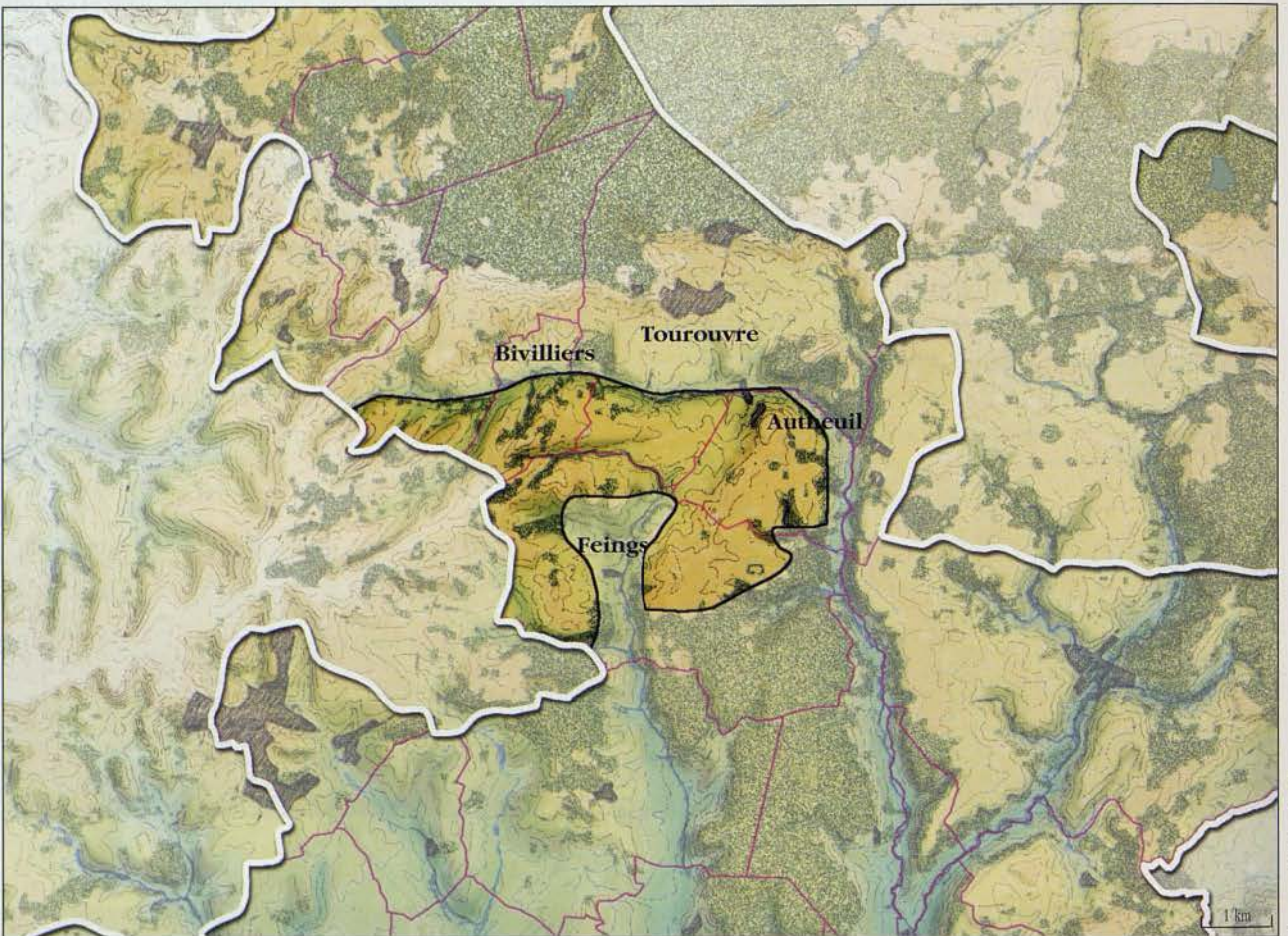


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages agricoles sans réseau de haies** : reconquête d'une identité percheronne des paysages (entre Soligny-la-Trappe et Lignerolles, autour de Tourouvre...) ;
- **les lisières forestières** : préservation des paysages de lisières des forêts du Perche et de la Trappe (imbrication bois – espaces ouverts – réseaux de haies) ;
- **l'urbanisation** : maîtrise de l'image et de l'implantation des extensions urbaines (Tourouvre et Soligny-la-Trappe) ;
- **Les paysages visibles depuis la RN12** : résorption des points-noirs (SNA...).



14) Le plateau d'Autheuil et de Feings



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysage de plateau faiblement ondulé ;
- réseau de haies discontinu à absent – présence de petits bois épars ;
- matériaux de construction diversifiés : brique, silex et calcaire. Usage non exclusif de la tuile : présence de toitures en ardoise.



Autour d'Autheuil et de Feings s'offrent des paysages de plateaux animés par la naissance des vallonnements très doux de la Vilette (et de ses premiers affluents), par de petits bois épars et par quelques vergers proches des fermes qui ponctuent l'étendue du plateau. Cultures et prairies se partagent l'espace et créent de subtiles nuances de vert à la fin de l'hiver.

C'est un plateau de petite taille, mais où la faible densité du réseau de haies ouvre dans certains secteurs de larges horizons : au nord, l'arc boisé et perché des forêts du Perche et de la Trappe déploie ses longues crêtes sombres.

À Feings, quelques toitures d'ardoise se mêlent à la tuile, fait plutôt inhabituel mais pas exceptionnel dans le contexte percheron, en particulier dans la partie nord-ouest du Parc.

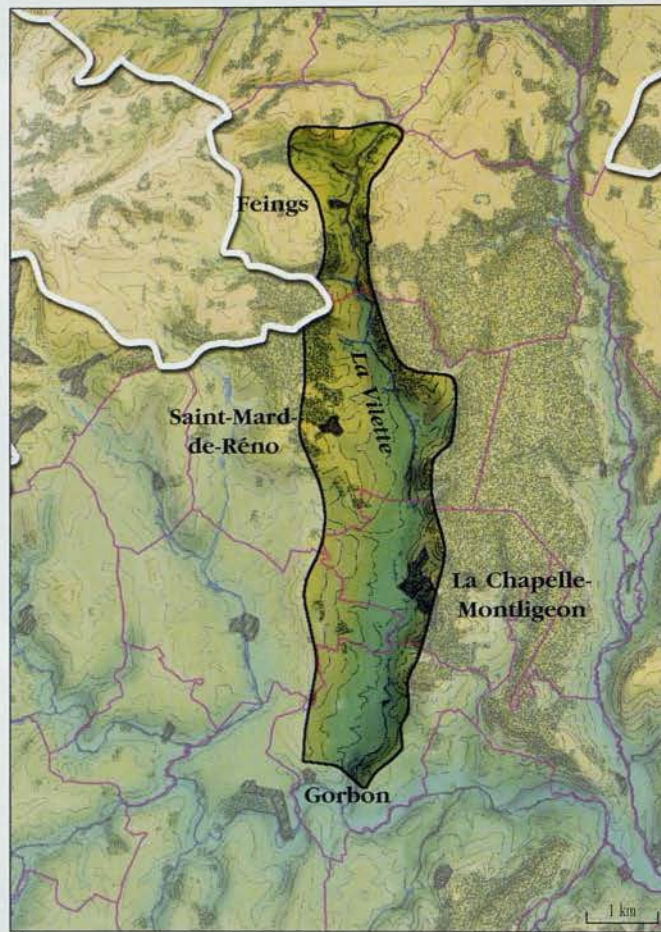


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages agricoles** : préservation et reconquête de la trame bocagère ;
- **Le bourg d'Autheuil** : préservation de la silhouette du bourg et de ses abords, visibles depuis la RN12.



15) La vallée de la Villette



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vallée profonde, étroite au nord, s'élargissant et s'affaissant en rive droite, au sud ;
- horizons largement boisés (forêt de Réno-Valdieu en rive gauche) ;
- réseau de haies discontinu à continu ;
- matériaux de construction diversifiés : calcaire majoritaire, brique (entité de transition).



La vallée de la Villette, qui coule au pied du flanc ouest de la forêt de Réno-Valdieu, est indissociable de la longue crête ondulante de cette dernière. Ici, entre Feings et Saint-Mard-de-Réno, la D5 ouvre des vues remarquables sur la vallée calée au pied de l'épais ourlet forestier. Plus au sud et jusqu'à sa confluence avec l'Huisne, la vallée devient dissymétrique, le coteau qui fait face à Réno-Valdieu s'affaissant et perdant son caractère boisé.

Les lisières forestières accueillent fermes isolées et hameaux aux constructions de calcaire blanc, souvent accompagnés de haies bocagères et de grands arbres.

Au sud de la vallée, l'étonnante basilique néo-gothique de La Chapelle-Montigeon, accompagnée de ses grandes bâtisses austères, se détache, insolite, sur son arrière-plan forestier.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la rivière et le fond de vallée** : valorisation paysagère (maintien et reconquête des prairies, préservation des ripisylves*, maintien de l'ouverture du paysage, accès à la rivière...)
- **le développement urbain** : maîtrise de l'urbanisation dans le fond de vallée (La Chapelle-Montligeon...)
- **les espaces publics des bourgs** : requalification de la place de Saint-Mard-de-Réno ;
- **les lisières forestières** : préservation des paysages de lisières sur les coteaux (lutte contre l'enfrichement*, promotion de la futaie irrégulière et du mélange des essences...).



16) La forêt de Réno-Valdieu



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- massif forestier installé sur une forte crête orientée nord-sud – repère marquant visible à grande distance ;
- présence de futaies « cathédrales » exceptionnelles.

La forêt domaniale de Réno-Valdieu est l'une des forêts percheronnes qui affirme le plus nettement sa personnalité dans les paysages du Parc naturel régional.



Relativement centrale dans le Perche, elle occupe une longue butte-témoin, orientée nord-sud, et dont l'altitude approche les 250 mètres : accrochée sur ses reliefs, la silhouette ondulante de la forêt, très caractéristique, est visible de loin, en particulier depuis le sud et l'ouest – ici une vue à courte distance prise à l'est de Courgeon.

Tout aussi caractéristiques sont les grandes futaies de chênes de la forêt, en particulier l'impressionnante « série artistique », dont les arbres ont des fûts rectilignes d'une hauteur exceptionnelle, et qui a malheureusement été mise à mal par la tempête de décembre 1999.

La forêt de Réno-Valdieu est accompagnée sur ses flancs par la vallée de la Villette, à l'ouest, et la vallée de la Commeauche, à l'est : vue depuis celles-ci, la forêt déborde sur les coteaux, mettant en scène ses lisières par-dessus les pâtures. Ici, la haute lisière ouverte d'une hêtraie, à proximité de Saint-Mard-de-Réno.



Entaillée par de multiples vallons, les flancs de la butte portant la forêt de Réno-Valdieu ouvrent ponctuellement des vues.

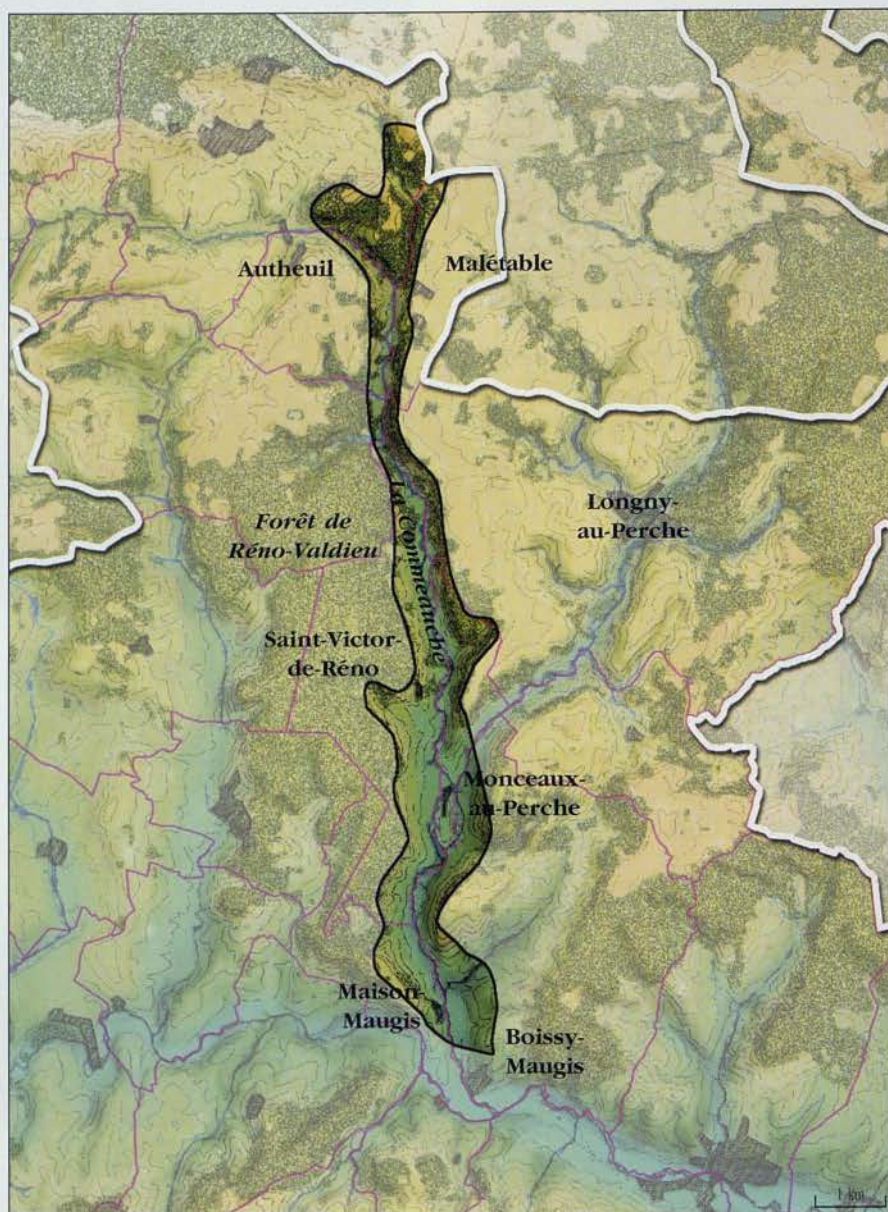


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les coteaux boisés et les lisières** : préservation et reconquête des paysages des versants forestiers de la crête de Réno-Valdieu orientés sur les vallées de la Jambée et de la Commeauche (promotion d'une forêt de feuillus, gestion fine des coupes forestières...) ;
- **les futaies « cathédrales »** : gestion forestière permettant le renouvellement dans le temps des futaies exceptionnelles.



17) La vallée de la Commeauche



Agence Folléa-Gauthier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vallée étroite et encaissée ;
- horizons de crêtes largement boisées ;
- réseau bocager relativement dense ;
- matériaux de construction diversifiés : calcaire majoritaire, brique (entité de transition).

La Commeauche appartient à la série des affluents de l'Huisne prenant leur source au nord et à l'est du Parc naturel régional, et parcourant des paysages de vallées particulièrement lisibles car formant de profondes entailles dans la surface des plateaux qui les entourent.



La vallée est un paysage clos, à l'abri en contrebas de ses crêtes majoritairement boisées, et où les prairies déroulent leur surface lumineuse tout autour de la rivière – ici accompagnée par un cordon d'aulnes, à la hauteur de la Gazerie.



En aval de Monceaux et avant sa confluence avec l'Huisne, la vallée s'élargit, mais reste nettement cadrée par la forêt de Réno-Valdieu et sa crête ondulante, ici vue à la hauteur de la Brosserie.



Le bâti, le plus souvent en calcaire blanc et typiquement percheron au sud de la vallée, est imprégné de l'influence du pays d'Ouche au nord : ici une maison de brique et de silex, à laquelle un important soubassement de rousard, grès oxydé extrait des sables du Perche, donne finalement une personnalité bien percheronne.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la rivière et le fond de vallée** : valorisation paysagère (maintien des prairies, préservation des ripisylves*, maintien de l'ouverture du paysage, accès à la rivière...);
- **les lisières forestières** : préservation des paysages de lisières sur les coteaux (maîtrise de l'enfrichement*, promotion de la futaie irrégulière et du mélange des essences...).



18) La vallée de la Jambée



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vallée étroite et encaissée ;
- horizons de crêtes principalement boisées ;
- réseau bocager relativement dense ;
- matériaux de construction diversifiés : calcaire, brique (entité de transition).



La Jambée, principal affluent de la Commeauche parcourt une vallée presque parallèle à celle-ci. Elle circule entre le plateau de Longny et les collines du Mage et de Bizou. Elle ouvre sur des horizons souvent forestiers, les minces boisements qui occupent les coteaux et les crêtes suffisant en de nombreux endroits à donner l'illusion de forêts qui s'étendraient bien au-delà. Ici, une vue prise entre Longny-au-Perche et Monceaux-au-Perche. Les vastes prairies qui occupent les fonds mettent en scène la rivière, modeste mais lisible grâce aux cépées d'aulnes qui l'accompagnent.

La vallée est ponctuée de quelques manoirs qui valorisent sa découverte, ici le manoir de Pontgirard, à proximité de Monceaux-au-Perche.



Autour de Longny-au-Perche, la vallée offre un tout autre visage que dans sa partie plus en aval : les fonds sont occupés par des peupleraies ou des friches qui progressent sur les prairies. Au sud de la ville, cette fermeture par la végétation s'accompagne d'une urbanisation diffuse et récente des pentes.

Longny-au-Perche s'est installée au bord de la rivière, à la confluence de deux de ses affluents, la Robioche et le ruisseau de Vaugelé : au cours de son développement, la ville est progressivement remontée sur les pentes de la vallée. Ici une des nombreuses vues dominantes sur le bourg, prise depuis les abords du cimetière.



À Longny-au-Perche, le bâti ancien affiche une identité hybride, mêlant calcaire, brique, rousard..., qui apporte à la fois chaleur et lumière à l'architecture des maisons qui les associent.

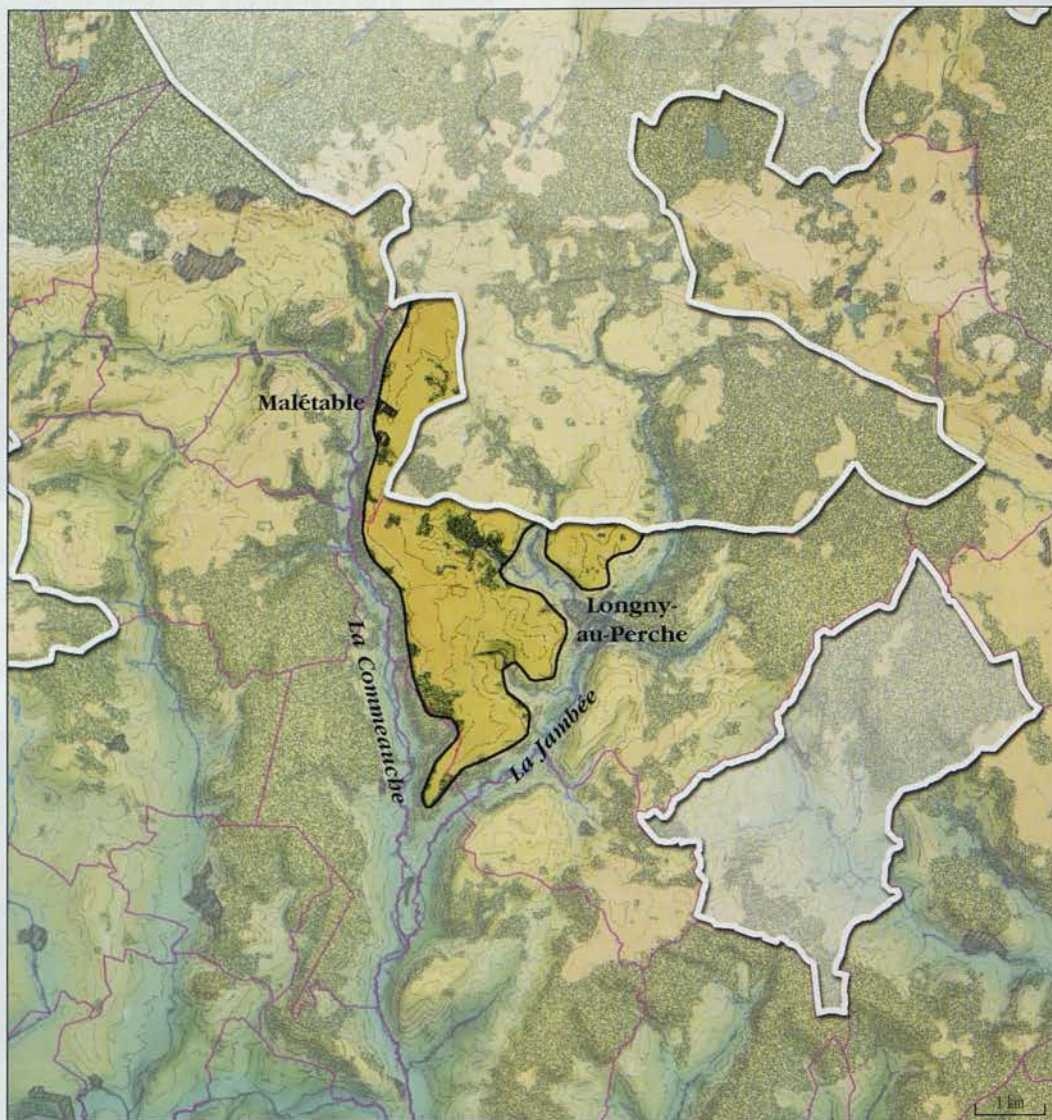


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la rivière et le fond de vallée** : valorisation et réhabilitation paysagère (maintien des prairies, préservation des ripisylves*, reconquête de l'ouverture autour de Longny-au-Perche, accès à la rivière...);
- **les manoirs** : préservation et valorisation de leurs abords et de leur image à distance ;
- **le développement urbain** : maîtrise de l'urbanisation autour de Longny-au-Perche (mitage...).



19) Le plateau de Longny-au-Perche



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysage de plateau horizontal, délimité à l'est et à l'ouest par de fortes vallées ;
- réseau de haies discontinu à absent – présence de quelques petits bois épars ;
- matériaux de construction : principalement brique, silex.



Calé entre les vallées de la Commeauche et de la Jambée, le plateau de Longny-au-Perche est une enclave d'espaces ouverts dans un secteur surtout occupé par de vastes forêts. Il est pauvre en haies et très largement dédié à l'agriculture intensive. Plusieurs vallées entaillent nettement sa surface et en font un site relativement isolé de l'extérieur, en particulier à l'est et à l'ouest. Ici une vue du plateau dominant le site de Longny-au-Perche, installée dans la vallée de la Jambée.

À Malétable, le clocher du XIX^e siècle affiche son énigmatique silhouette, émergeant au-dessus de la campagne (photographie sans les lignes électriques).

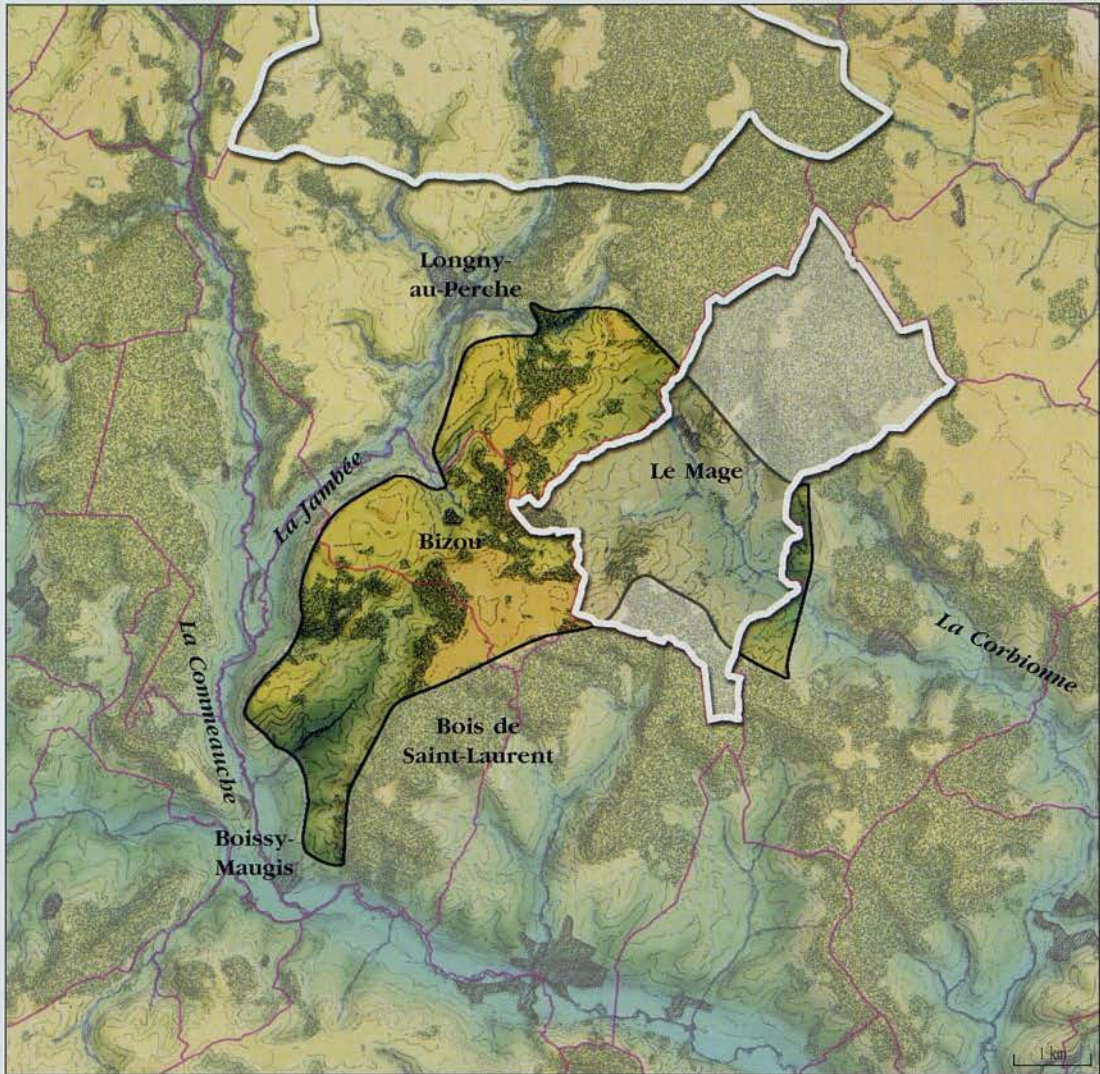


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les paysages du plateau** : reconquête d'une structure bocagère ;
- **le développement urbain** : maîtrise de l'urbanisation autour de Longny (zones d'activités...).



20) Les collines de Bizou



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- ensemble de collines douces d'où divergent plusieurs jeunes vallées ;
- présence de nombreux bois autour du centre de l'entité ;
- réseau de haies discontinu à continu ;
- matériaux de construction diversifiés : calcaire majoritaire, brique (entité de transition).



Les paysages de douces collines de cette entité naissent du creusement modéré du plateau en place par les petits vallons affluents de la rive gauche de la Jambée et de la Commeauche – à l'est – et par le bassin évasé de la tête de la vallée de la Corbionne – à l'ouest. Ces reliefs bien modestes sont toutefois soulignés par un maillage de haies relativement dense, et « pimentés » par

les horizons boisés qui cadrent le site de toute part. Ici une vue depuis le Mage sur la dépression des sources de la Corbionne, calée au sud par les bois de Voré et Saint-Laurent.

À l'ouest, les pentes partagées entre cultures et prairies viennent s'affaisser jusqu'à la Commeauche, au pied de la longue façade de la forêt de Réno-Valdieu.

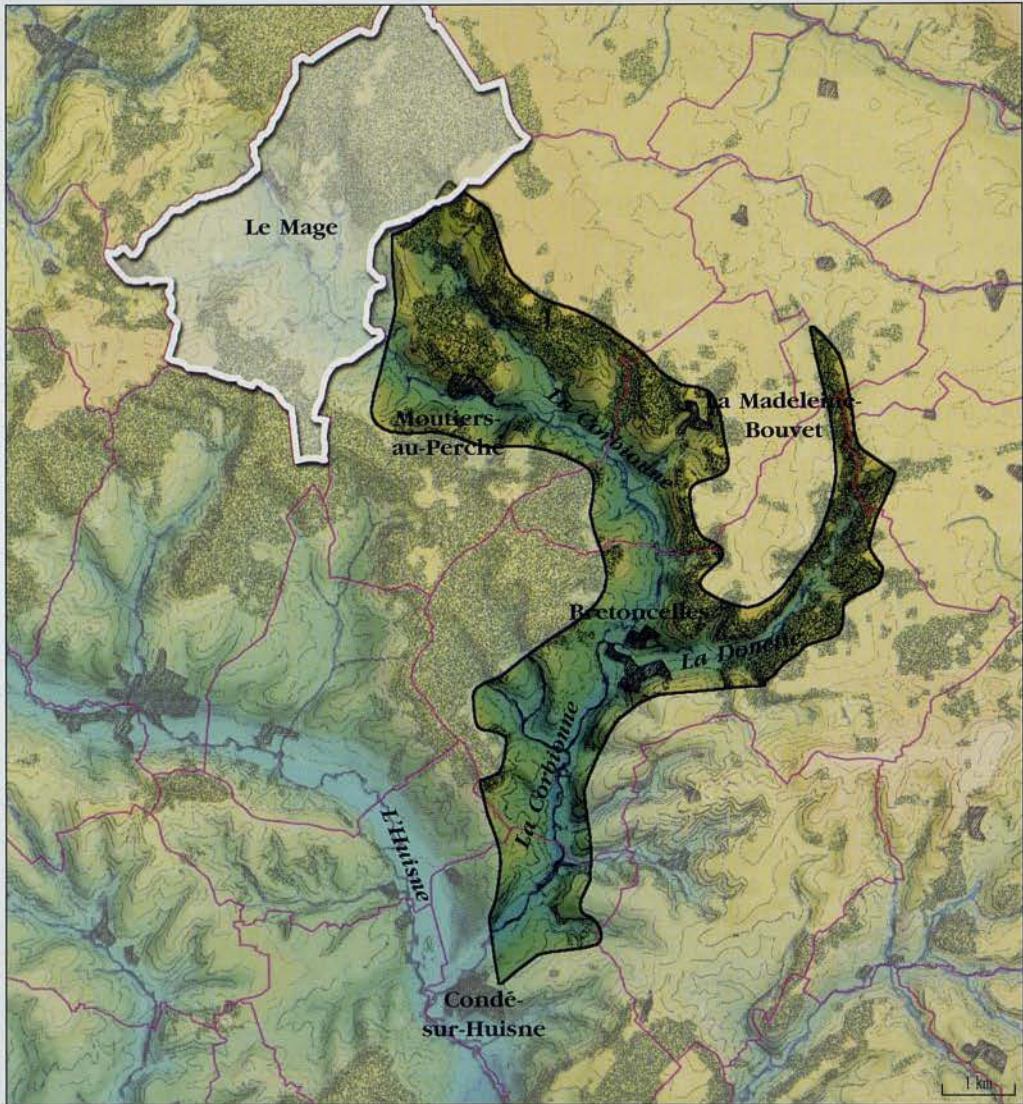


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les espaces agricoles** : préservation du réseau de haies et de l'ouverture des paysages.



21) Les vallées de la Corbionne et de ses affluents



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vallées encaissées (et étroite pour la Donnette) ;
- horizons de crêtes partiellement boisés ;
- réseau de haies discontinu à dense ;
- matériaux de construction diversifiés : calcaire majoritaire, brique et silex (entité de transition).



La Corbionne est la plus orientale parmi les vallées affluentes de l'Huisne prenant leur source au nord du Perche (Jambée, Commeauche, Villette...), et dont les coteaux sont largement coiffés par des boisements. Circulant au nord et à l'est des bois de Voré et de Saint-Laurent, ses horizons sont moins forestiers dans la séquence qui précède sa confluence avec l'Huisne. Ici une vue au sud de Bretoncelles où la vallée, large, révèle des coteaux bocagers dont les bois sont absents.



C'est plus en amont, ici face à Moutiers-au-Perche, que l'écrin boisé de la vallée apparaît, affirmant davantage le caractère particulier de la vallée par rapport aux espaces situés à l'extérieur.

Les sables du Perche, localement très oxydés dans le secteur – ici une maison à Rivray – donnent une teinte particulièrement chaleureuse aux enduits recouvrant les moellons de calcaire blanc.

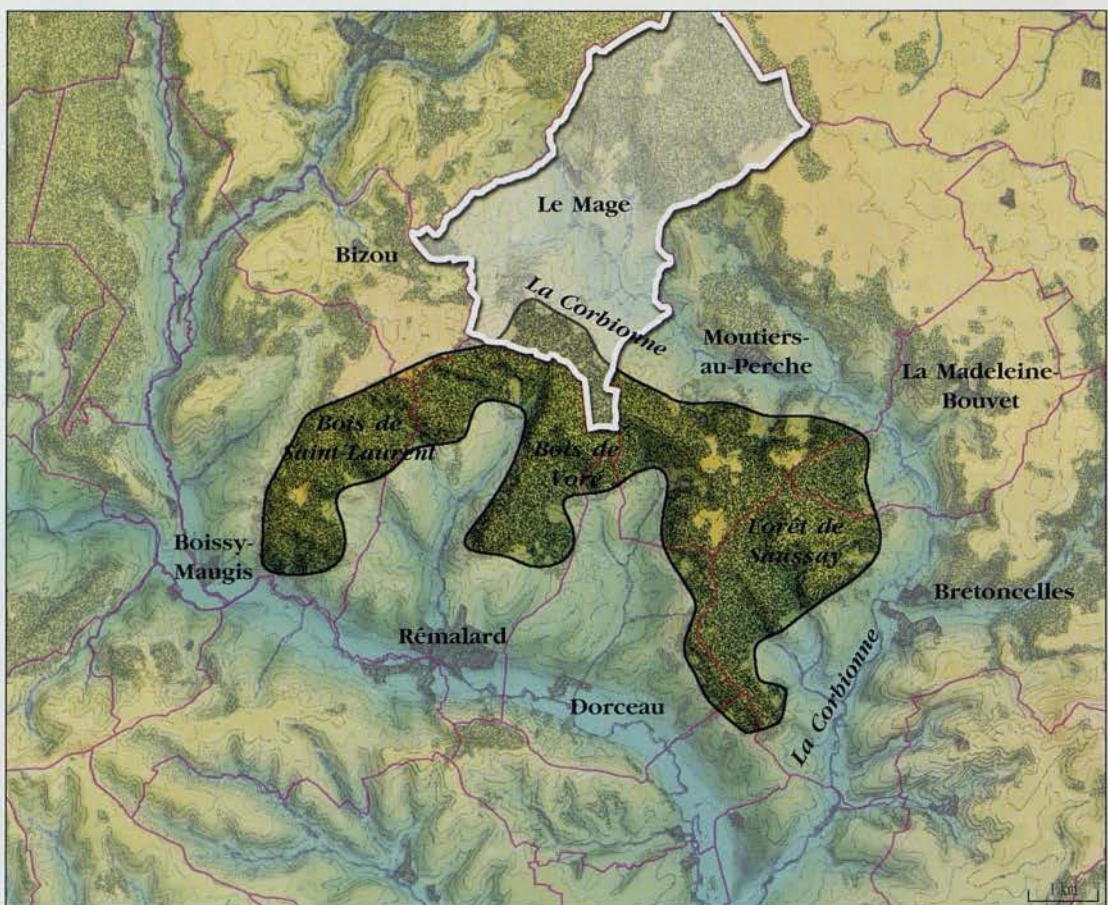


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la rivière et le fond de vallée** : valorisation et réhabilitation paysagère (maintien des prairies, préservation des ripisylves*, reconquête de l'ouverture de la vallée de la Donette...) ;
- **le développement urbain** : maîtrise de l'urbanisation pour les communes de Bretoncelles, de Condé-sur-Huisne et de La Madeleine-Bouvét (mitage, fonds de vallée, etc.).



22) La forêt de Saussay et les bois de Voré et de Saint-Laurent



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- ensemble forestier de grande taille ;
- implantation sur un groupe de buttes-témoins formant une crête dominant les vallées adjacentes.



Cet ensemble boisé occupe une croupe en arc de cercle dominant les pentes de Rémalard, au sud, et la vallée de la Corbionne, au nord et à l'est.

Offrant une image similaire aux forêts de Bellême et de Réno-Valdieu, les trois forêts déploient une longue silhouette sombre, à la crête souple et mouvante, qui est visible à des kilomètres à la ronde. Ici, une vue sur le bois de Voré prise depuis les environs de Freulemont, au sud.

Le même bois de Voré – accompagné du bois de Saint-Laurent – vu depuis la D918, au nord, entre Longny-au-Perche et le Mage.

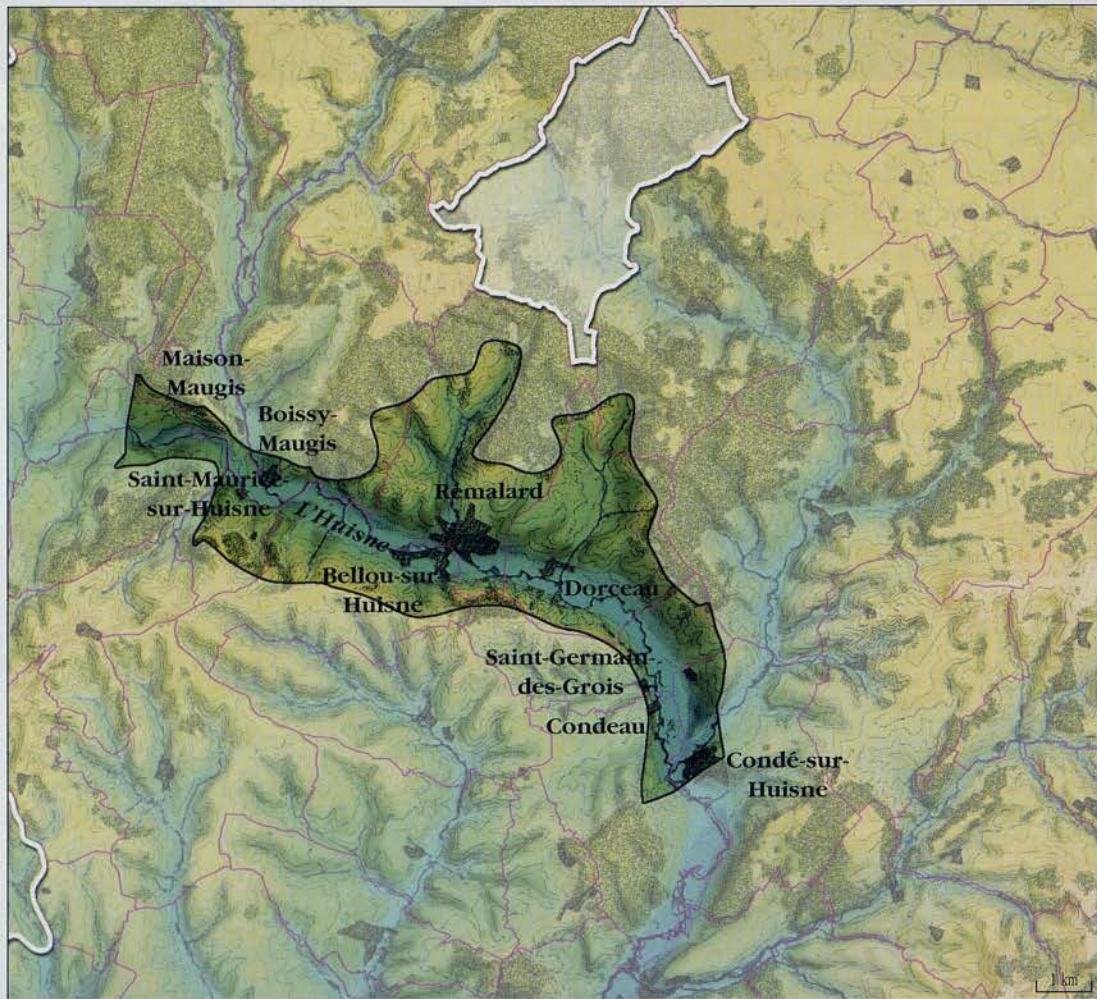
Des plantations de résineux occupent d'importantes surfaces sur les versants, ce qui les rend particulièrement visibles des alentours. Ces plantations se démarquent nettement des parcelles de feuillus par leur aspect rectiligne, surtout lorsque les arbres sont jeunes, et leur couleur verte toute l'année.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les plantations forestières** : promotion de la futaie irrégulière et du mélange des essences ;
- **la gestion forestière** : gestion des versants préservant l'image des forêts depuis l'extérieur.

23) La vallée de l'Huisne centrale et les pentes autour de Rémalard



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- séquence de vallée large et dissymétrique ;
- longues pentes descendant des forêts de l'entité 22 jusqu'à l'Huisne, entaillées par quelques petits affluents ;
- implantation des bourgs à proximité de l'Huisne ;
- réseau de haies discontinu à continu ;
- matériaux de construction : calcaire majoritaire, brique.



Au cœur du Perche, entre Condé-sur-Huisne et Maison-Maugis, l'Huisne prend une direction ouest-est, dans une vallée nettement plus affirmée que dans sa partie amont, sans toutefois être encore la « grande vallée » qu'elle sera en aval de Condé. Son profil est largement dissymétrique : elle s'appuie au sud sur un coteau raide aux crêtes souvent dégagées, vu ici à proximité de Bellou-sur-Huisne depuis la rive nord.

Au nord, les pentes sont bien plus douces, et remontent lentement autour des ruisseaux affluents à l'Huisne pour atteindre l'arc boisé des bois de Voré et de Saint-Laurent et la forêt de Saussay. Au

centre de cette vue générale prise depuis la D11, Rémalard, installée au pied des pentes et au bord de l'Huisne.

Sa largeur distingue la vallée de l'Huisne de celles de ses affluents : l'ample zone inondable, à fond plat, est calée sur ses bords par la ligne des coteaux qui dessinent l'horizon.

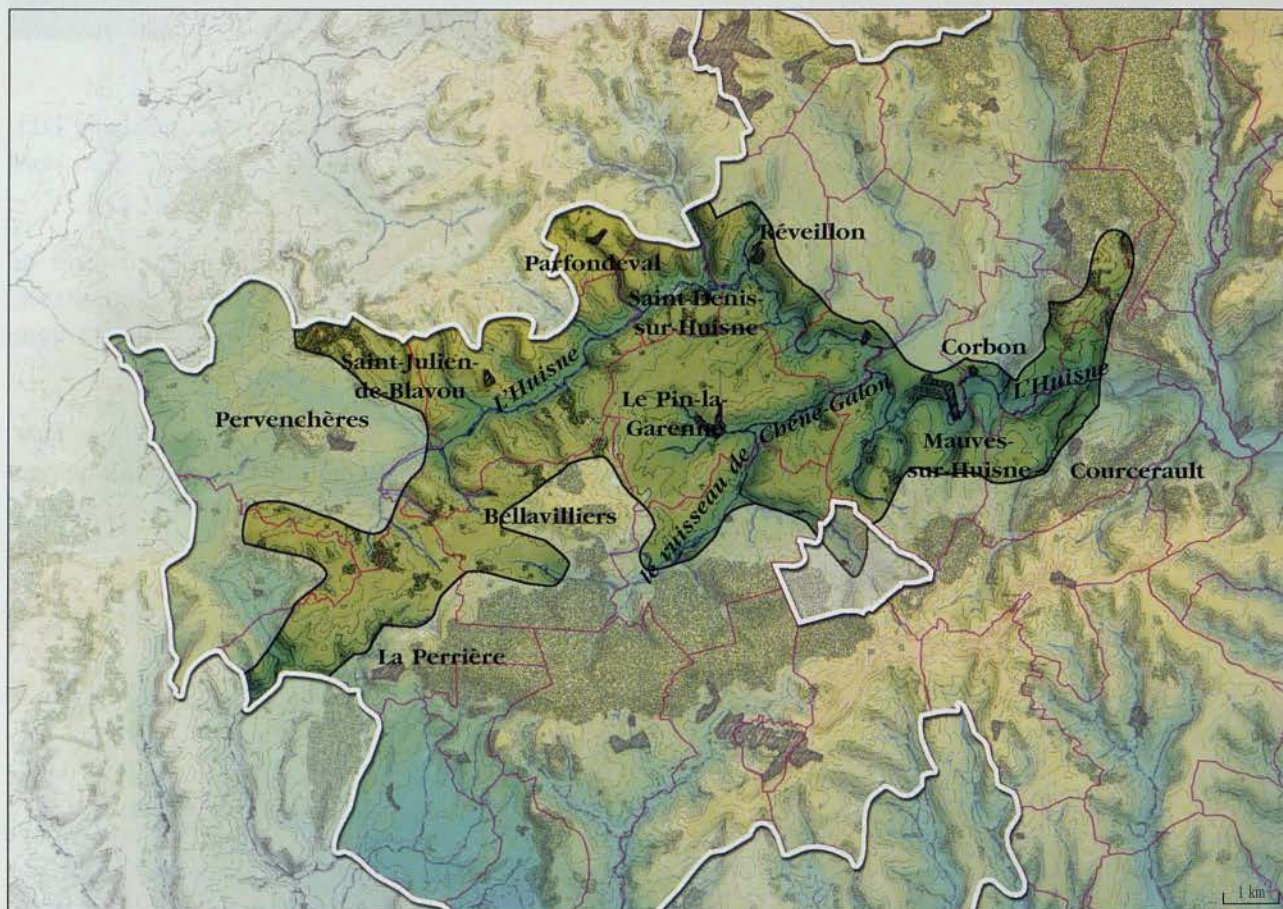
Si la brique apparaît encore sur quelques façades, l'architecture de calcaire blanc – typiquement percheronne – est ici prédominante, et valorise les ensembles bâtis dans les bourgs ou les maisons isolées, ici une ferme installée sur une pente. Le secteur est particulièrement riche en manoirs.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la rivière et le fond de vallée** : valorisation et réhabilitation paysagère (maintien des prairies, limitation du peuplier, reconquête de vues depuis la RD10...) ;
- **les versants de la vallée** : préservation du réseau de haies en place et reconquête là où il fait défaut (notamment au nord de Rémalard) ;
- **les dynamiques d'urbanisation** : maîtrise du développement urbain, (Rémalard, Condé-sur-Huisne).

24) La plaine de l'Huisne amont



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vaste plaine horizontale calée entre la crête de Mortagne-au-Perche et les forêts de Bellême, de Dambrai et de Sublaine ;
- présence de rivières – Huisne et ses premiers affluents, circulant dans des vallées discrètes ;
- réseaux de haies souvent denses, parfois discontinus ;
- bâti en calcaire blanc (du Crétacé) à l'est, en calcaires plus colorés (du Jurassique) à l'ouest de l'entité ;
- bourgs installés à proximité des rivières ;
- secteur particulièrement pauvre en boisements (mais au contact de grandes forêts).



En amont de Maison-Maugis, l'Huisne paresse dans une large plaine aux reliefs très atténués et cadrée de toute part par des hauteurs : sur cette vue prise à proximité de Mauves-sur-Huisne, on reconnaît à l'horizon la forêt de Réno-Valdieu – à gauche – et le bois de Sublaine – au centre – entre lesquels l'Huisne va se glisser pour entrer dans une vallée plus affirmée.

Plus en amont, l'Huisne et ses affluents empruntent des vallonements circulant dans des paysages de collines atténuées, ici la vallée de l'Huisne aux environs de Saint-Jouin-de-Blavou.



La plaine prend un caractère de plateau parfaitement horizontal quand on s'écarte des rivières. Largement plantés de haies, de vergers, et

occupés par de nombreuses prairies, ses paysages sont riches et proposent des ambiances toujours renouvelées le long des routes et des chemins qui la parcourent.

L'habitat dispersé trouve dans le secteur des paysages particulièrement accueillants. La végétation des haies, des vergers, vient accompagner généreusement le bâti : ici, un groupe de fermes au sud du Pin-la-Garenne, devant l'horizon de la forêt de Bellême.

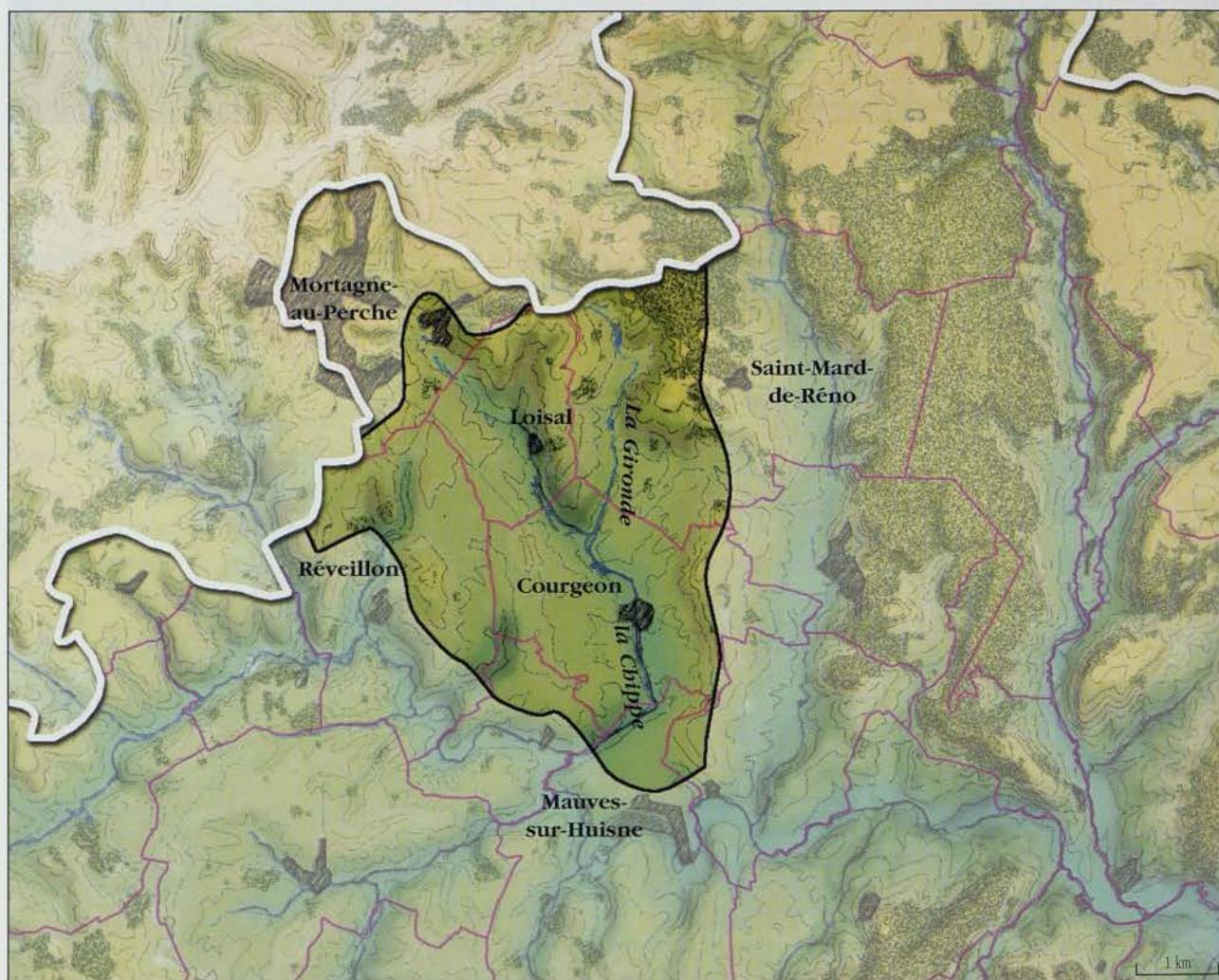


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les fonds de vallée** : préservation de l'ouverture, maîtrise de l'extension des peupleraies... ;
- **les réseaux de haies et les vergers** : préservation.



25) Le bassin ouvert de Courgeon



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- plaine horizontale calée au nord sur la crête de Mortagne-au-Perche ;
- présence de petites rivières – la Chippe et la Gironde – coulant dans des vallonnements discrets ;
- haies rares ;
- bâti en calcaire blanc ;
- bourgs installés à proximité des rivières ;
- secteur particulièrement pauvre en boisements.



Au sud de Mortagne-au-Perche, une plaine ouverte et horizontale ouvre de larges horizons, ici autour de la D9.

Les arbres et les haies, devenus rares dans le secteur, participent ponctuellement à animer les étendues cultivées – ici quelques arbres isolés imprimant leur silhouette sur le ciel près de Courgeon.

Dans ce secteur où le bâti traditionnel est exclusivement construit en calcaire blanc, l'architecture est souvent de grande qualité : ci-contre, l'église de Courgeon.

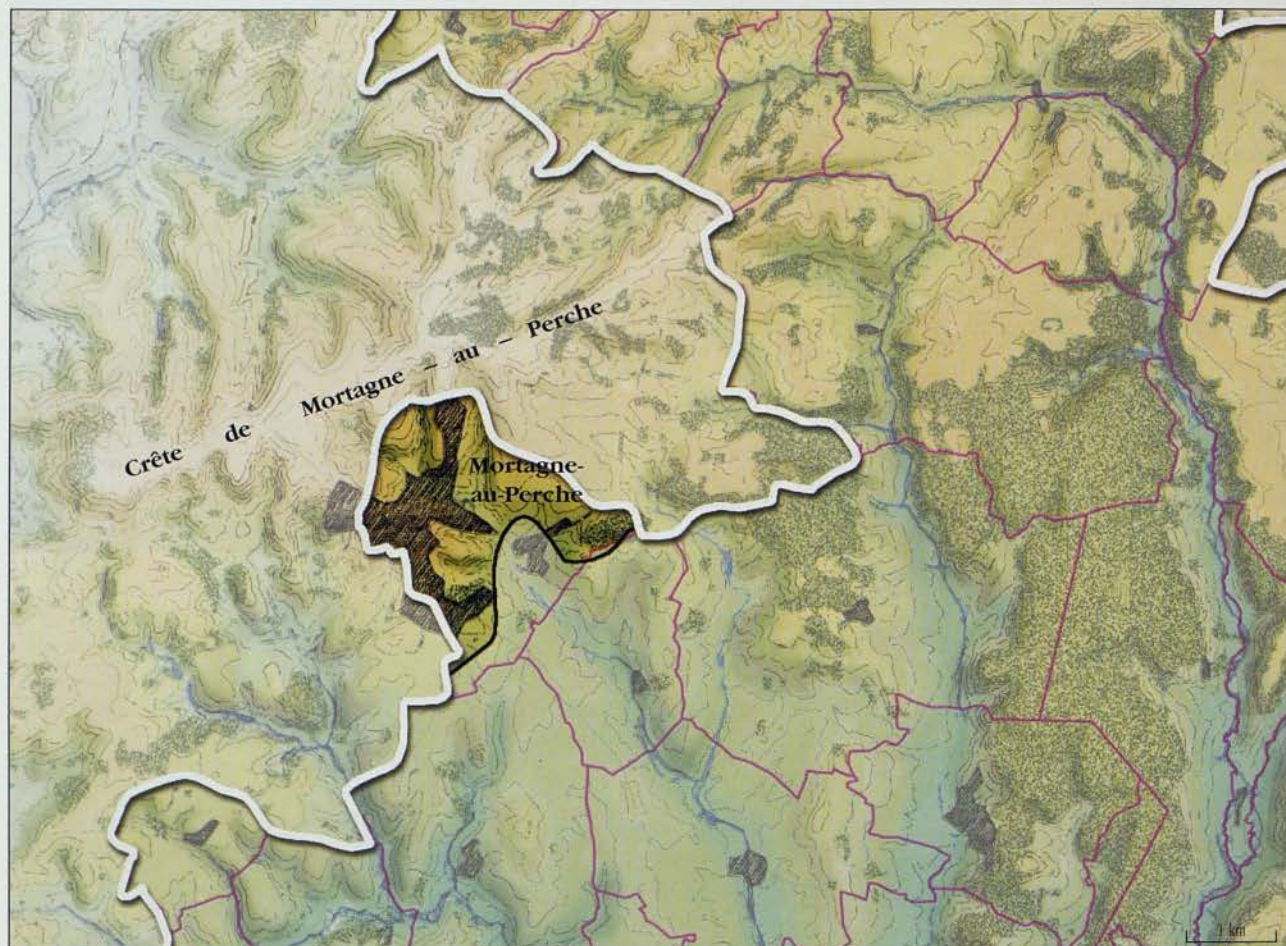


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les espaces agricoles** : reconquête d'un caractère percheron pour les étendues dénudées ;
- **les abords des ruisseaux** : préservation et mise en valeur.



26) Les hauteurs de Mortagne-au-Perche



Agence Folléa-Gratier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- Longue crête dominante, située en grande partie à l'extérieur du Parc naturel régional, et accueillant Mortagne-au-Perche sur son flanc méridional ;
- larges vues offertes depuis le site vers le Parc, au sud (entités 24 et 25...) ;
- bâti principalement en calcaire blanc ;
- réseaux de haies discontinus ou absents.



Mortagne-au-Perche est installée sur les flancs d'une crête dégagée et parcourue par la RN12. La route ouvre quelques vues sur la silhouette de la ville et les restes de sa tour-clocher, défigurée par l'incendie de 1887.

La ville elle-même, en position de balcon, s'ouvre sur la campagne environnante : ici une vue vers le sud prise depuis l'hôtel de ville et ses jardins, au premier plan.

La ville affirme sa présence à plus grande distance, en particulier depuis le bassin de l'Huisne



amont, où Mortagne et sa crête barrent l'horizon au nord-ouest.

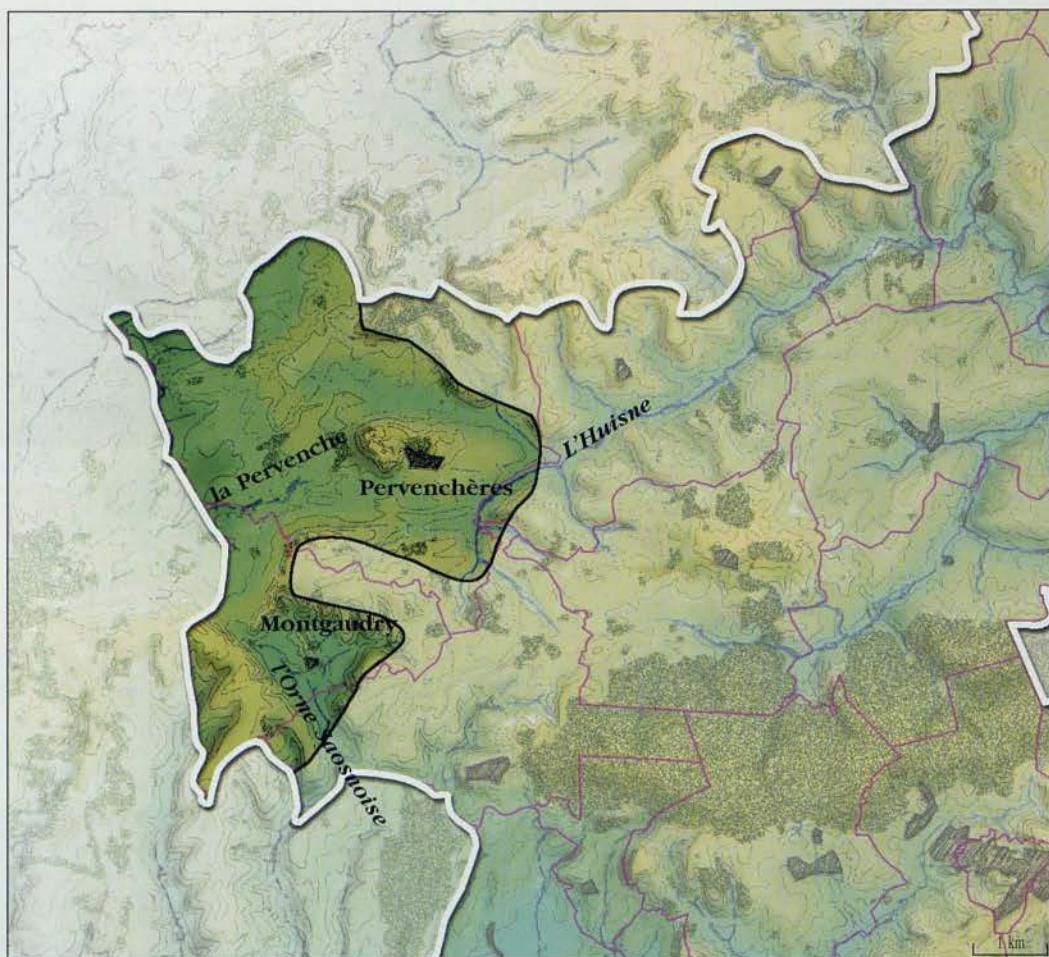


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **la ville de Mortagne-au-Perche** : maîtrise de l'implantation des extensions urbaines, préservation de la silhouette de la ville, mise en valeur des entrées et de certains espaces publics ;
- **la RN12** (hors Parc) : mise à profit de la position en belvédère sur le Parc (réouverture de vues) ;
- **les espaces cultivés** : valorisation paysagère en veillant au maintien des vues lointaines.



27) La plaine de Pervençères



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- dépression horizontale à la limite de plusieurs bassins versants, où prennent source l'Huisne, l'Orne Saosnoise et la Pervenche (affluent de la Sarthe) ;
- présence de buttes-témoins non boisées émergeant de la plaine (buttes de Pervençères et de Montgaudry) ;
- réseaux de haies continus, surfaces principalement en prairies ;
- secteur pauvre en boisements ;
- bâti en calcaire gris ou jaune.



La plaine de Pervençères occupe l'extrémité occidentale du Parc naturel régional. Elle marque également la frontière entre plusieurs bassins versants : celui de l'Huisne qui y prend sa source, celui de la Sarthe, dont l'affluent la Pervenche traverse le site, celui de l'Orne, qui s'en échappe par le sud.

Dépression horizontale et humide, la plaine est occupée principalement par des prairies accueillant des réseaux denses de haies plutôt basses.

De la plaine, aux horizons cadrés par les reliefs qui la limitent, émerge la silhouette débonnaire de la butte-témoin (à droite sur la photo ci-dessous) accolée au bourg de Pervençères.

Au sud de l'entité, c'est une autre butte-témoin, plus ramassée, qui accueille Montgaudry, au centre de la dépression des sources de l'Orne.

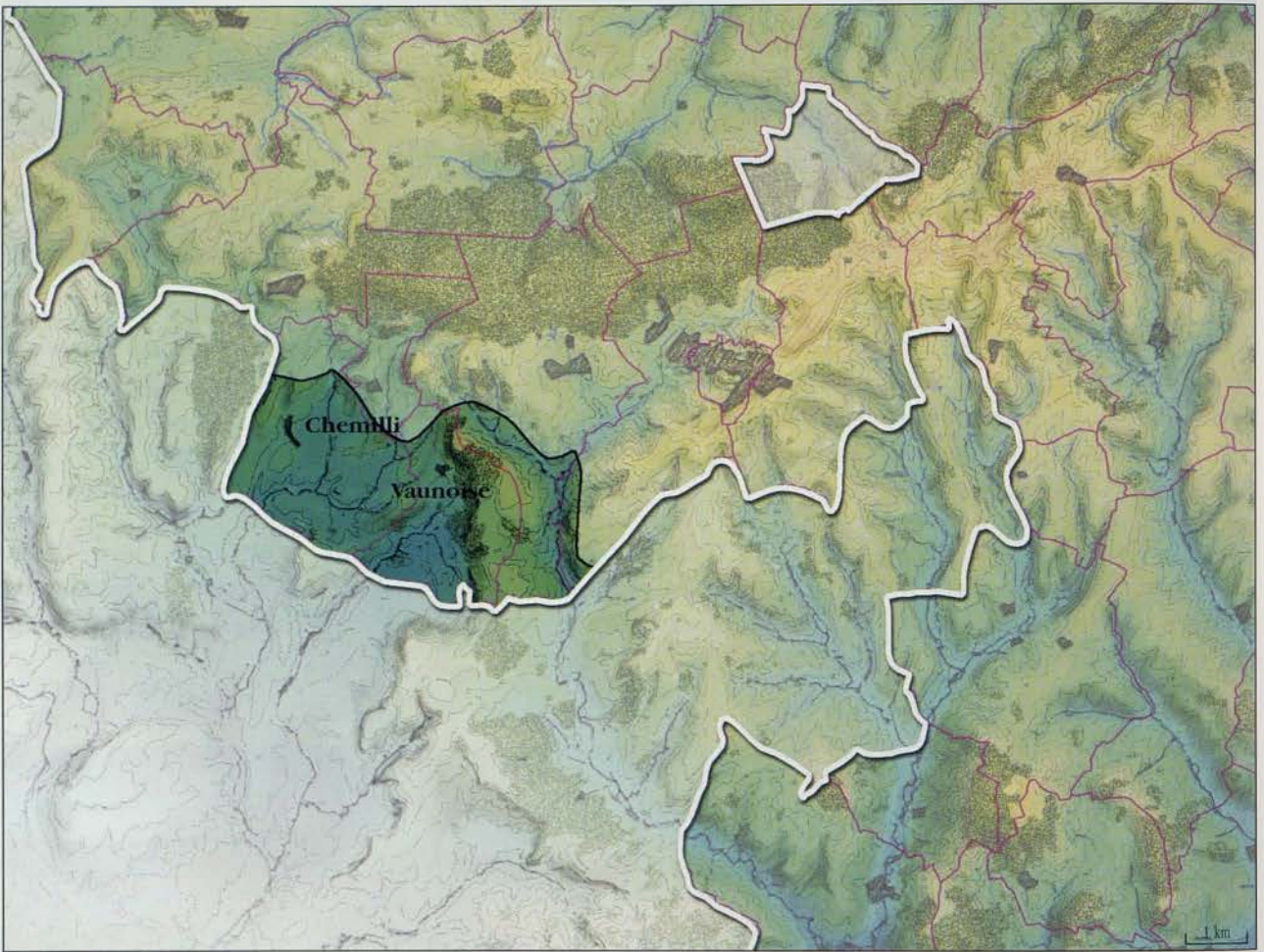


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les prairies et les haies** : préservation – maintien et reconquête ponctuelle de l'ouverture des paysages ;
- **les buttes** : mise en valeur des positions en belvédère qu'elles offrent ;
- **les espaces publics** : requalification de la place de Pervençères.



28) La plaine de Chemilli et Vaunoise



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- plaine horizontale plissée par de jeunes affluents de l'Orne Saosnoise ;
- présence de croupes orientées nord-sud de part et d'autre de la plaine, horizons de la forêt de Bellême dominant le nord du site ;
- réseaux de haies discontinus ou absents ;
- bâti principalement construit en calcaires colorés (du Jurassique).



Presque horizontale, la plaine de Chemilli et Vaunoise s'affaisse au passage des affluents de l'Orne qui la traversent. Particulièrement dégagée, elle s'ouvre sur les crêtes qui la ceignent presque totalement.

Les constructions, ici l'église de Vaunoise, associent harmonieusement des calcaires blancs du Crétacé – présents dans une part importante du Parc – à des calcaires du Jurassique qui prennent des teintes jaunes ou grises plus atypiques.

À l'est de Vaunoise, un coteau partiellement boisé forme les contreforts d'un étroit plateau,



plus riche en haies et en bois que le reste de l'entité de paysage*.

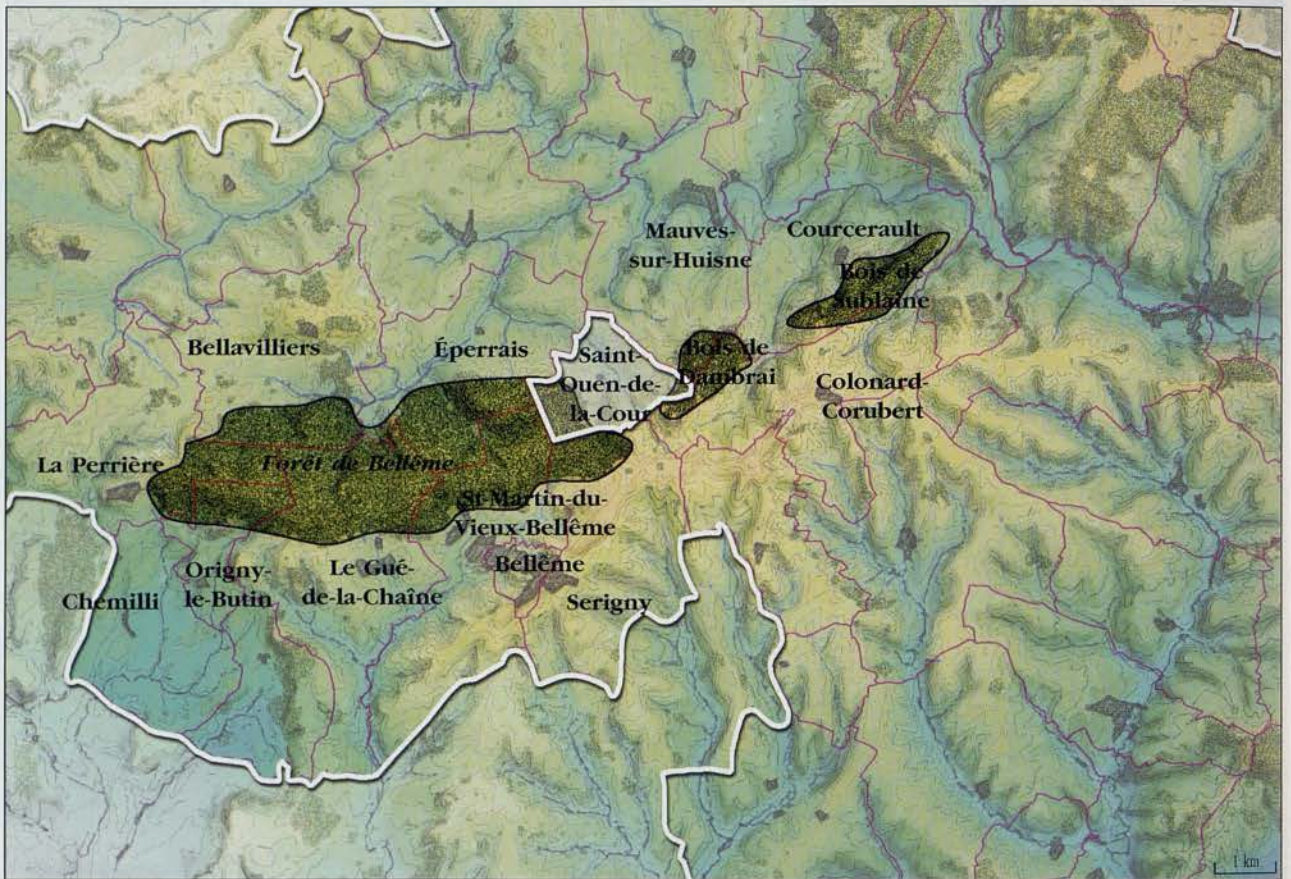


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les espaces cultivés** : valorisation paysagère des secteurs en open-field* ;
- **la D955** : caractérisation plus marquée de l'entrée dans le Parc naturel régional en arrivant de Mamers.



29) La forêt de Bellême et les bois de Dambrai et de Sublaine



Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- vaste ensemble forestier discontinu occupant une série de buttes-témoins orientées est-ouest ;
- présence de futaies remarquables ;
- paysages de lisières occupant des versants particulièrement lisibles à distance.



La forêt domaniale de Bellême est la plus méridionale des grandes forêts percheronnes. Elle s'associe aux bois de Dambrai et de Sublaine pour occuper une série de buttes-témoins longilignes qui s'étirent depuis La Perrière jusqu'à Saint-Maurice-sur-Huisne, où le bois de Sublaine fait face à la forêt de Réno-Valdieu et au bois de Saint-Laurent, campés sur leurs buttes respectives.

La forêt de Bellême – à gauche sur la photo ci-dessus – et le bois de Dambrai – au fond à droite

– marquent une limite forte entre le bassin de l'Huisne amont, en arrière des crêtes boisées, et les alentours de la crête de Colonard-Corubert et de Bellême d'où est prise la photo.

Les lisières des forêts de l'entité, suspendues sur des versants, sont particulièrement lisibles : le réseau de haies, ici au pied du bois de Dambrai, vient associer la forêt aux espaces ouverts qui l'entourent, l'ensemble composant un paysage aux multiples facettes juxtaposées sur les pentes.



La forêt de Bellême possède des futaies réputées, propices à la promenade.

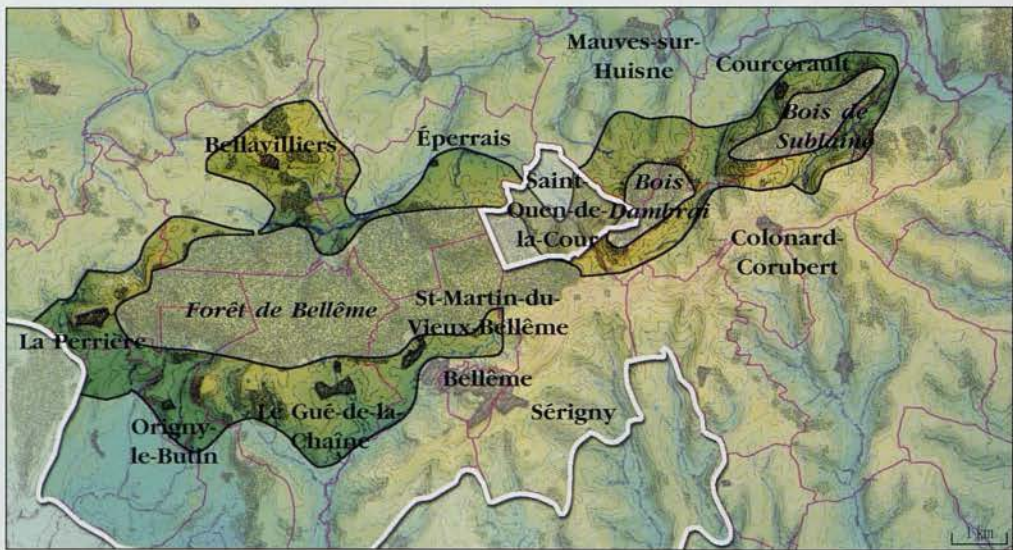


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les plantations forestières** : promotion de la futaie irrégulière et du mélange des essences ;
- **la gestion forestière** : gestion des versants et des lisières préservant l'image des forêts depuis l'extérieur.



30) Les versants autour de la forêt de Bellême et des bois de Dambrai et de Sublaine



Agence Follia-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- versants et collines accompagnant les forêts de l'entité n° 29 ;
- site offrant de multiples panoramas sur les alentours ;
- réseaux de haies continus à discontinus ;
- bâti en calcaire blanc (du Crétacé) à l'est, en calcaire plus coloré (du Jurassique) à l'ouest de l'entité ;
- bourgs installés sur des hauteurs (à l'exception du Gué-de-la-Chaine) ;
- présence de manoirs.



Tout autour des buttes-témoins qui portent la forêt de Bellême et les bois de Dambrai et de Sublaine, de longues pentes ouvertes, au profil concave, s'étirent au pied des lisières forestières.

Ces versants, ici sur le flanc sud de la forêt de Bellême, composent des paysages originaux, où l'appellation de « collines boisées » prend tout son sens et sa valeur.

Les haies bocagères viennent souligner les multiples petits vallons qui animent le relief, révélant des paysages fermés dans les plis du terrain et ouvrant de larges vues depuis les crêtes...

... les plus spectaculaires se révélant depuis les points les plus élevés, ici depuis le site de l'Éperon, à La Perrière, ou depuis les autres petites buttes qui émergent çà et là autour des forêts.

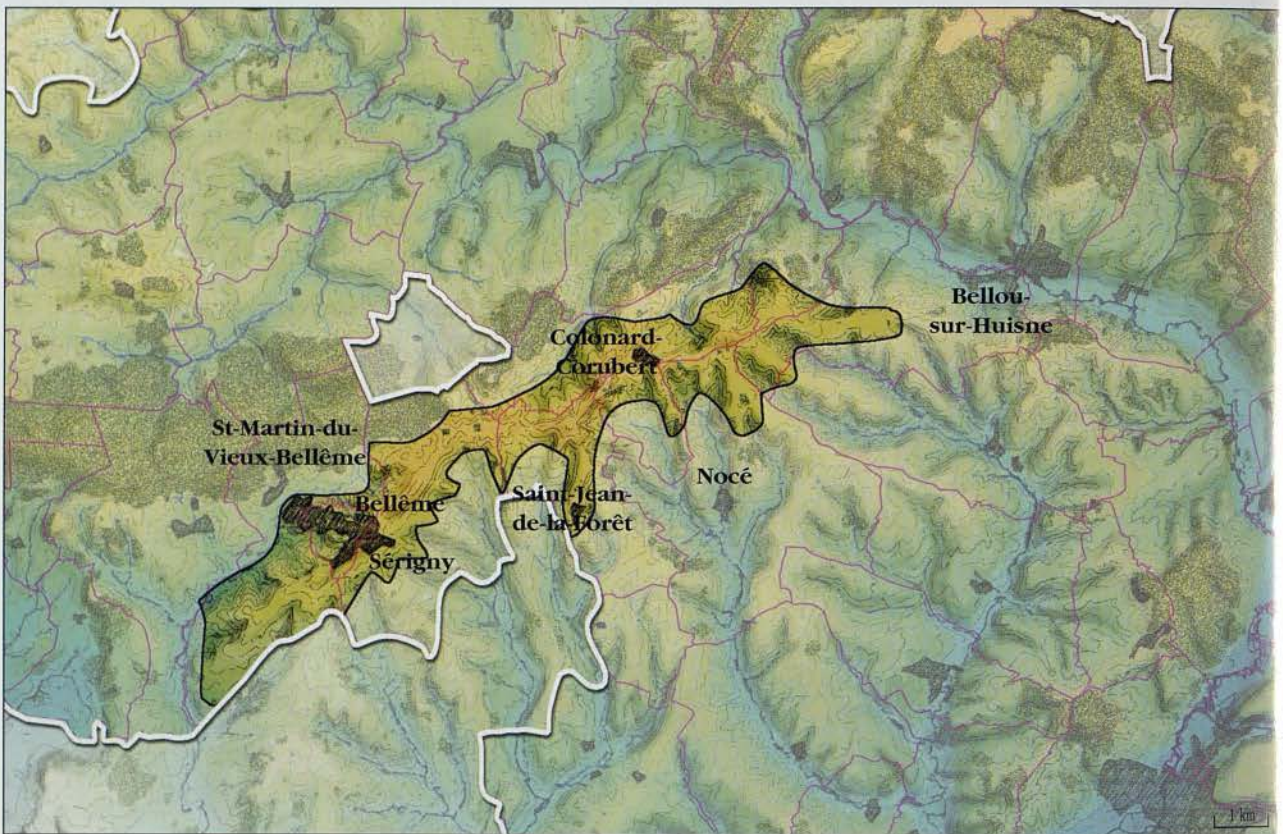


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les lisières forestières** : maintien et reconquête de la qualité paysagère des espaces agricoles adjacents ;
- **les panoramas** : mise en valeur de nouveaux belvédères ;
- **les espaces publics des bourgs** : réhabilitation de la traversée du Gué-de-la-Chaine.



31) La crête de Bellême et Colonard-Corubert



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- longue crête élevée et dégagée, d'où descendent de nombreuses crêtes secondaires vers le sud, intercalées entre les vallées des affluents de l'Huisne ;
- position en belvédère particulièrement remarquable ;
- rareté des boisements et de l'eau dans l'entité ;
- bâti en calcaire blanc ;
- villes et villages installés en crête.

Cette longue crête linéaire, qui approche les 250 mètres d'altitude, a l'originalité d'être dépourvue de boisements – à l'instar de la crête de Mortagne située en limite du Parc naturel régional. Les réseaux de haies décomposent ses flancs en multiples facettes, ici au sud du bois de Dambrai.

Bellême et Sérigny, accolées, profitent de la position dominante offerte par la crête, en avant des horizons de la forêt de Bellême. L'agglomération y étire sa longue silhouette centrée sur la vieille ville et son clocher.



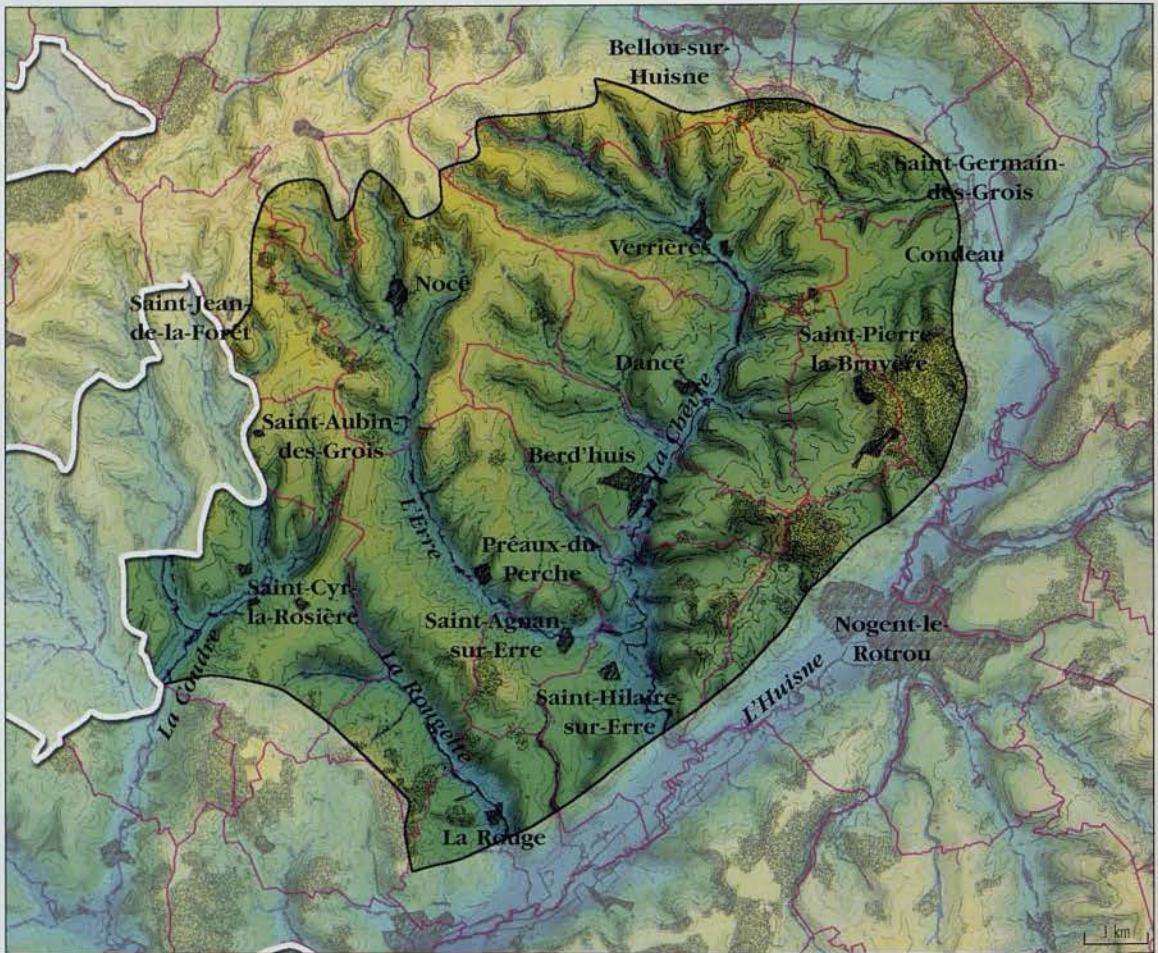
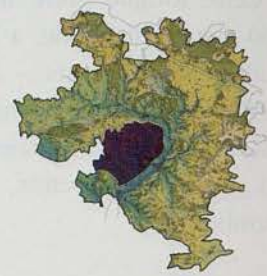
La D920, qui circule sur la crête de Bellême jusqu'au-delà de Colonard-Corubert, ouvre ponctuellement des vues dominantes sur l'étendue du Parc, ici à la hauteur du manoir de Courboyer.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les vues** : mise à profit des qualités de belvédère du site, en particulier depuis la RD920 ;
- **l'agglomération de Bellême** : maîtrise de l'implantation et de l'image des extensions urbaines, préservation de la silhouette de la ville, mise en valeur des entrées de ville et de certains espaces publics ;
- **les espaces publics des bourgs** : réhabilitation de la traversée de Colonard par la D920.

32) Les collines des affluents de la rive droite de l'Huisne aval



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- alternance de vallées ouvertes et de crêtes adoucies composant des paysages de collines amples et souples ;
- présence de nombreuses rivières riches en affluents secondaires ;
- réseaux de haies denses, discontinus ou absents selon les secteurs de l'entité ;
- boisements rares sauf autour de Saint-Pierre-la-Bruyère ;
- bourgs installés à proximité des rivières ;
- présence de nombreux manoirs ;
- matériaux de construction : calcaire blanc.

Cette entité vaste et homogène rassemble plusieurs vallées affluentes de la rive droite de l'Huisne, l'Erre et la Chèvre, la Rougette, et la Rosière, affluente à la Coudre. Toutes ces vallées sont assez peu profondes, très riches en affluents, et leurs coteaux régulièrement entaillés par de petits vallons.

L'ensemble donne naissance à des paysages de collines douces et allongées, aux crêtes dégagées.

Les vallées principales – ici la vallée de l'Erre à Nocé (ci-dessous) – offrent des paysages amples, aux horizons libres de boisements, et qui ne paraissent pas dissociés des petits plateaux entre lesquels circulent les rivières.

La plupart des bourgs de l'entité sont installés dans les vallées : ci-contre, La Rouge, surplombant légèrement le fond de la vallée de la Rougette.



L'entité accueille de nombreux manoirs – ici l'Angenardière près de Saint-Cyr-la-Rosière. Plus généralement, le bâti traditionnel est presque exclusivement construit en calcaire blanc.

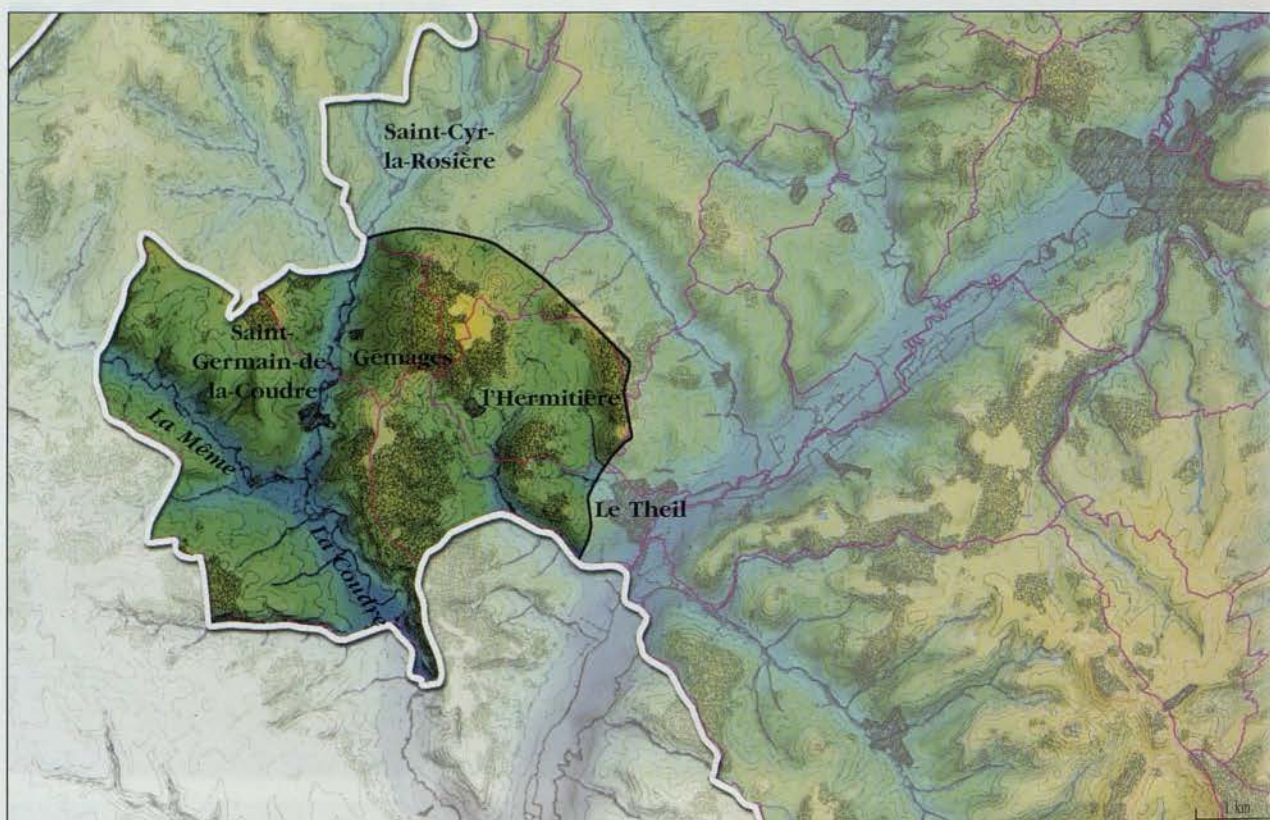


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les secteurs d'espaces agricoles en open-field*** : reconquête d'une identité paysagère percheronne pour ces secteurs ;
- **les vallées** : préservation et reconquête des paysages de fond de vallée (prairies, ripisylves*, accès du public à l'eau) ;
- **les espaces publics des bourgs** : mise en valeur des places à Verrières, Saint-Hilaire-sur-Erre... ;
- **les manoirs** : mise en valeur de leurs abords et visibilité depuis les routes et les chemins.



33) Les collines boisées autour de l'Hermitière



Agence Folléa-Grattier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- paysages de fortes collines boisées encadrant des vallées – original dans ce secteur du Parc ;
- réseau de haies continu à discontinu ;
- matériaux de construction : calcaire blanc.



Les vallées de la Coudre (ci-dessus à la hauteur de Saint-Germain-de-la-Coudre) et de la Même (ci-dessous) circulent entre de fortes collines couronnées de forêts. Leurs paysages les démarquent ainsi des vallées des affluents de la rive droite de l'Huisne de l'entité n° 32, aux horizons plus dégagés.

L'Hermitière s'installe sur les franges d'une dépression encadrée de hauteurs boisées. Ci-contre, le château implanté aux lisières du bourg.

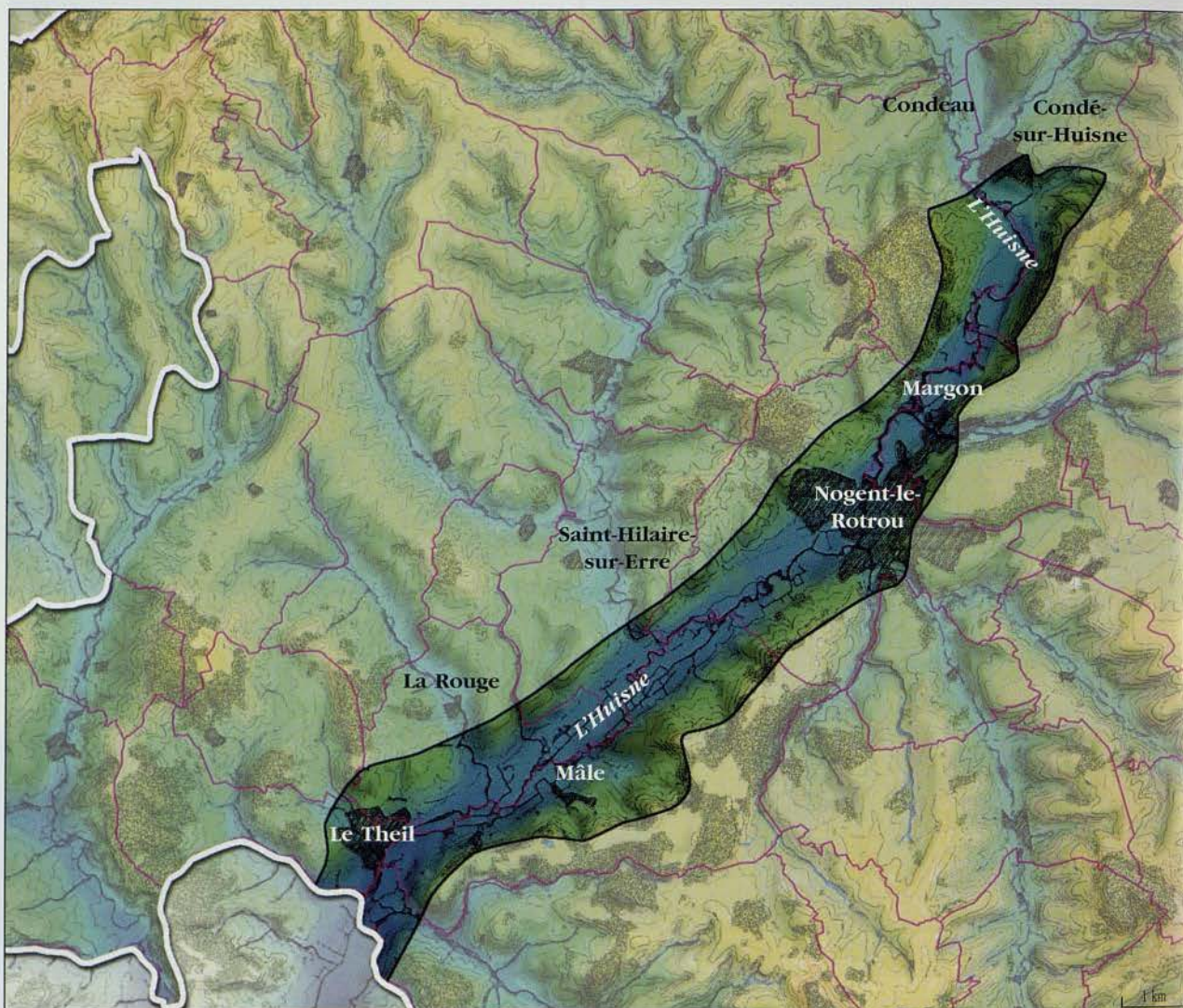


Quelques enjeux et pistes d'actions

- **les forêts** : gestion des versants et des lisières préservant l'image des forêts depuis l'extérieur – promotion de la futaie irrégulière et du mélange des essences ;
- **les fonds de vallée** : maintien et reconquête de l'ouverture (préservation des prairies, limitation du peuplier), accès du public à l'eau ;
- **les espaces publics** : requalification et mise en valeur dans le bourg de Saint-Germain-de-la-Coudre ;
- **les espaces agricoles** : mise en valeur autour de l'Hermitière.



34) La vallée de l'Huisne en aval de Condé-sur-Huisne



Agence Folléa-Gautier

Les caractéristiques principales de l'entité de paysage

- séquence de la vallée de l'Huisne caractérisée par la grande largeur du lit majeur de la rivière et un cadre de grands coteaux ponctuellement boisés ;
- réseau de haies continu à discontinu sur les coteaux, haies plus rares dans le fond de vallée ;
- matériaux de construction : principalement calcaire blanc, apparition ponctuelle de la meulière à Nogent-le-Rotrou ;
- vallée partiellement urbanisée (agglomération de Nogent-le Rotrou, le Theil-sur-Huisne).



À partir de Condé-sur-Huisne, l'Huisne prend la direction du sud-ouest, qu'elle ne quittera plus jusqu'au Mans. Sa vallée s'élargit et prend une ampleur qui la distingue très nettement de ses nombreux affluents. Elle paresse au milieu des prairies, dessinant de courts méandres ponctués

d'aulnes – ci-dessus au sud de Condé-sur-Huisne, visible au fond à droite.

Sa grande largeur est compensée par l'ampleur des coteaux qui la cadrent, vaste toile de fond où les haies tissent leur réseau – ci-dessous autour de Mâle, sur la rive gauche.



Nogent-le-Rotrou s'implante originellement sur la rive gauche de l'Huisne, au pied du château Saint-Jean qui veille toujours sur la vallée.



La ville est venue progressivement conquérir le fond de vallée avec ses usines et ses nouveaux quartiers, et s'étale désormais largement sur les deux rives.

Au Theil, la vallée affiche un caractère industriel assez rare dans un Perche resté très majoritairement rural.



Quelques enjeux et pistes d'actions

- **le fond de vallée** : maintien et reconquête de l'ouverture (préservation des prairies, maintien des haies basses), accès du public à l'eau, mise en valeur des balastières* existantes ;
- **le développement urbain** : maîtrise de l'implantation et de l'image des extensions urbaines (activités ou habitat), particulièrement pour l'agglomération de Nogent-le-Rotrou ;
- **les espaces publics** : requalification et mise en valeur des entrées de l'agglomération de Nogent-le-Rotrou, de Condé-sur-Huisne... ;
- **les coteaux** : préservation des réseaux de haies.

Les valeurs paysagères clés et les dynamiques d'évolution

Deuxième partie

Étudier et agir

I

Les valeurs paysagères clés et les dynamiques d'évolution

Le parcours exhaustif du Perche a permis de mieux connaître les paysages du Parc naturel régional, en les différenciant. D'où la trentaine d'entités de paysage*, dont l'organisation a été évoquée par images et cartes successives dans le chapitre précédent. Cette vision est valable à l'échelle du territoire du Parc tout entier. Un travail plus fin, à une échelle intercommunale ou même communale, permettrait d'affiner bien davantage encore la connaissance détaillée des variations de paysages et le jeu des pièces du puzzle qui font l'image du Perche.

Mais au terme de ce parcours, c'est bien l'image recomposée qui doit apparaître. Qu'est-ce qui, au-delà des diversités et des variations, forme l'unité du paysage percheron ? À quoi ressemble ce Perche ? Quel est son visage, quels sont ses traits de caractère qui feraient qu'à coup sûr, on le reconnaîtrait ? Quelles sont les valeurs paysagères qui transcendent les différences et qui viennent et reviennent pour former les signes d'une identité paysagère du pays ?

La question peut sembler théorique. Elle est pourtant essentielle pour élaborer une politique de paysage à cette échelle. Tout invite aujourd'hui à l'éclatement : beaucoup d'acteurs agissent sur la qualité du territoire, beaucoup d'outils sont en jeu, qu'ils soient financiers ou réglementaires, beaucoup de choix techniques d'aménagements

sont possibles. Dès lors, les risques de banalisation et de contradictions existent.

Rassembler les acteurs sur ce qui fait, fondamentalement, la qualité des paysages du Perche, au-delà de leur variété, est bien l'objectif majeur de cette étude et du Parc. Ces traits de caractère, confrontés aux dynamiques qui font évoluer la région, doivent nourrir les choix politiques en matière d'aménagement du territoire. Ils ont vocation également à nourrir les idées même d'aménagements et les façons de faire opérées par les communes, les services techniques des départements et des régions, les services de l'État, les aménageurs, les concepteurs privés, les agriculteurs, les industriels, les forestiers, et aussi les habitants. Reconnaître les valeurs fondamentales des paysages du Perche, les inscrire dans la pensée ou les pratiques, c'est prolonger la création sans cesse renouvelée de ces paysages, modeste car infinitésimale à l'échelle du territoire du Parc naturel régional, et pourtant essentielle car garante de l'appartenance à un pays, à une culture, à une identité.

Ce chapitre de l'atlas présente ainsi les valeurs paysagères clés du Perche et identifie les dynamiques d'évolution et les problèmes qui peuvent apparaître pour chacune.

Les sept valeurs paysagères clés du Perche

L'identité et la qualité des paysages percheros est fondée sur sept valeurs paysagères clés :

- **les haies et les structures végétales* associées à l'espace agricole ;**
- **les forêts ;**
- **les collines et les versants ;**
- **les prairies ;**
- **les vallées, les rivières et les étangs ;**
- **le patrimoine bâti et urbain ;**
- **les chemins et les routes.**

Les pages qui suivent présentent chacune de ces valeurs paysagères clés et établissent un diagnostic synthétique des dynamiques d'évolution du territoire qui les transforment ou les fragilisent.

L'enquête réalisée auprès des communes montre que ces valeurs paysagères sont reconnues comme telles par une grande majorité des élus qui ont répondu au questionnaire. Elle révèle aussi une conscience aiguë des transformations opérées dans les paysages du Perche : près de neuf élus interrogés sur dix s'associent pour répondre que ces paysages « ont changé » ou qu'ils « ont profondément changé ».

1. Les haies et les structures végétales associées à l'espace agricole



Un paysage très arboré du Parc naturel régional du Perche, autour du bourg de Saint-Hilaire-sur-erre.

La qualité des paysages percherons est intimement liée à la présence de structures végétales* qui contribuent à organiser et à dessiner l'espace agricole. On peut même dire que le Perche, sans ces structures végétales (que l'on rassemble sous le vocable de « bocage »), ne serait plus le

Perche ; les plateaux de l'est du Parc, sans structures végétales, ressembleraient étrangement à la Beauce contiguë ; les collines, sans ces mêmes structures végétales, feraient facilement penser à une Champagne.

Un « bocage » diversifié

L'appellation « bocage » recouvre une réalité complexe et diversifiée. Si l'on compare un bocage Morvandiau (à droite, en haut), avec ses haies basses taillées, un bocage breton du pays de Rennes, avec sa succession de ragosses (arbres émondés, à droite, au centre), ou un bocage de la Montagne limousine, avec ses murets de granit accompagnés d'arbres de haut jet (à droite, en bas), avec le bocage du Perche, on perçoit immédiatement des différences. Quelles sont donc les particularités du « bocage » percheron ?

Sa caractéristique principale tient à l'addition d'éléments végétaux très diversifiés : haies, bien sûr, mais aussi petits vergers, arbres isolés, bosquets, alignements, où l'arbre prend souvent une place privilégiée et atteint des proportions généreuses. Certains de ces éléments contribuent à typer des entités de paysage* : la ripisylve* pour les vallées, le bosquet pour les gâtines*, les forêts pour les hauteurs boisées, par exemple.

Additionnés les uns aux autres, ces éléments végétaux composent des paysages d'une grande richesse, jamais monotones, où le « plein » des haies, des vergers, des arbres, vient jouer avec le « vide » des prairies et des cultures.

D'autres paysages de bocages :



dans le Morvan,



dans le pays de Rennes,



et dans la Montagne limousine.



Les haies, matière première des paysages percherons – ici au sud du Mage.

La haie

Si les éléments végétaux du bocage percheron sont multiples, la haie en est l'élément incontournable. Les élus qui ont répondu à l'enquête sur les paysages du Parc plébiscitent les haies en les mettant en tête des « éléments essentiels à l'identité des paysages du Perche ».

Les haies du Perche ont généralement des proportions généreuses et accueillent des arbres à grand développement. Leur forme la plus courante est celle de grands « rideaux » arborés, denses, dont la silhouette montre une rondeur caractéristique, qu'on ne retrouve pas dans le bocage des régions où les haies sont taillées très régu-

lièrement. Mais cette forme n'est pas systématique : on trouve en effet une proportion non négligeable de haies basses et taillées annuellement, d'allure plus policée, et qui ont l'avantage de préserver l'ouverture des paysages là où elles occupent les premiers plans. Entre ces deux « extrêmes » s'intercalent des variantes plus ou moins hautes, taillées ou recépées* à des rythmes variables, implantées ou non sur des talus, qui élargissent la typologie des haies composant le bocage du Parc naturel régional. Cette diversité s'observe jusque dans la composition d'une seule limite de parcelle, qui peut se décomposer en courtes séquences de haies différentes les unes des autres.



*Haie arborée continue
formant un rideau
aux abords du ruisseau
de la Longère (près de La
Chapelle-Guillaume).*



*Haie basse et taillée
régulièrement près
de Pervençères.*



*Haie basse ponctuée
d'arbres de haut jet
(au second plan)
près du Pas-Saint-l'Homer.*



*Une haie basse originale
accueillant
des aubépines
taillées en boule
(vallée de la
Commeauche).*

Le verger

Les vergers sont devenus assez rares dans le Perche, au point d'ailleurs de n'être pas toujours perçus comme éléments caractéristiques du paysage, d'après l'enquête menée auprès des communes : ils ne sont cités qu'en 15^e position parmi les éléments caractéristiques des paysages du Perche. La tempête de décembre 1999 n'a pas arrangé leur situation, contribuant à accélérer la disparition des vergers vieillissants. Ils

participent pourtant à la richesse des paysages du Perche, en y apportant des « ponctuations » complémentaires aux lignes des haies, et en fêtant l'arrivée du printemps de leur floraison spectaculaire.

Les vergers percherons sont encore principalement organisés en rangs isolés installés dans des « prés-vergers ». Cette spécificité a toutefois tendance à s'effacer avec l'apparition de grands vergers basses-tiges.



Quelques rangs de pommiers apportant un peu d'ombre au bétail dans un pré-verger près de Montgaudry.

L'arbre isolé

Les arbres isolés se rencontrent irrégulièrement dans le Perche. S'ils sont parfois exceptionnels et protégés comme tel (le gros chêne de Meaucé par exemple), leur importance reste souvent sous-évaluée pour la qualité du paysage. En quittant les forêts ou même les haies pour s'échapper au milieu d'une pâture, plus rarement d'un champ, parfois au carrefour de deux routes, les arbres isolés épanouissent des silhouettes pleines et contribuent à donner une image valorisante pour la campagne tout entière.



Un verger sur une pente près de Ceton.



Un beau chêne isolé étalant largement sa ramure entre Courgeon et Maison-Maugis.



Un tilleul monumental entre Le Pin-la-Garenne et Bellavilliers (sans la ligne électrique).



*Le gros chêne de Meaucé à La Loupe :
une « vieille gloire » toujours en place aujourd'hui.*

L'alignement et le mail

Les alignements d'arbres contribuent à composer les paysages perchérons, même s'ils restent plutôt plus rares que les structures végétales*



Un alignement de frênes en bord de route dans la vallée de la Bertbe.



Des « trognes » occupant une lisière forestière entre Verrières et Saint-Pierre-la-Bruyère.*



Un alignement urbain remarquable à La Ferté-Vidame.

moins formelles. On les rencontre aussi bien pour marquer les entrées de villes et villages que pour accompagner des rues, des cours d'eau, des routes et même des lisières forestières.



Double alignement de marronniers à l'arrivée sur Maison Maugis.



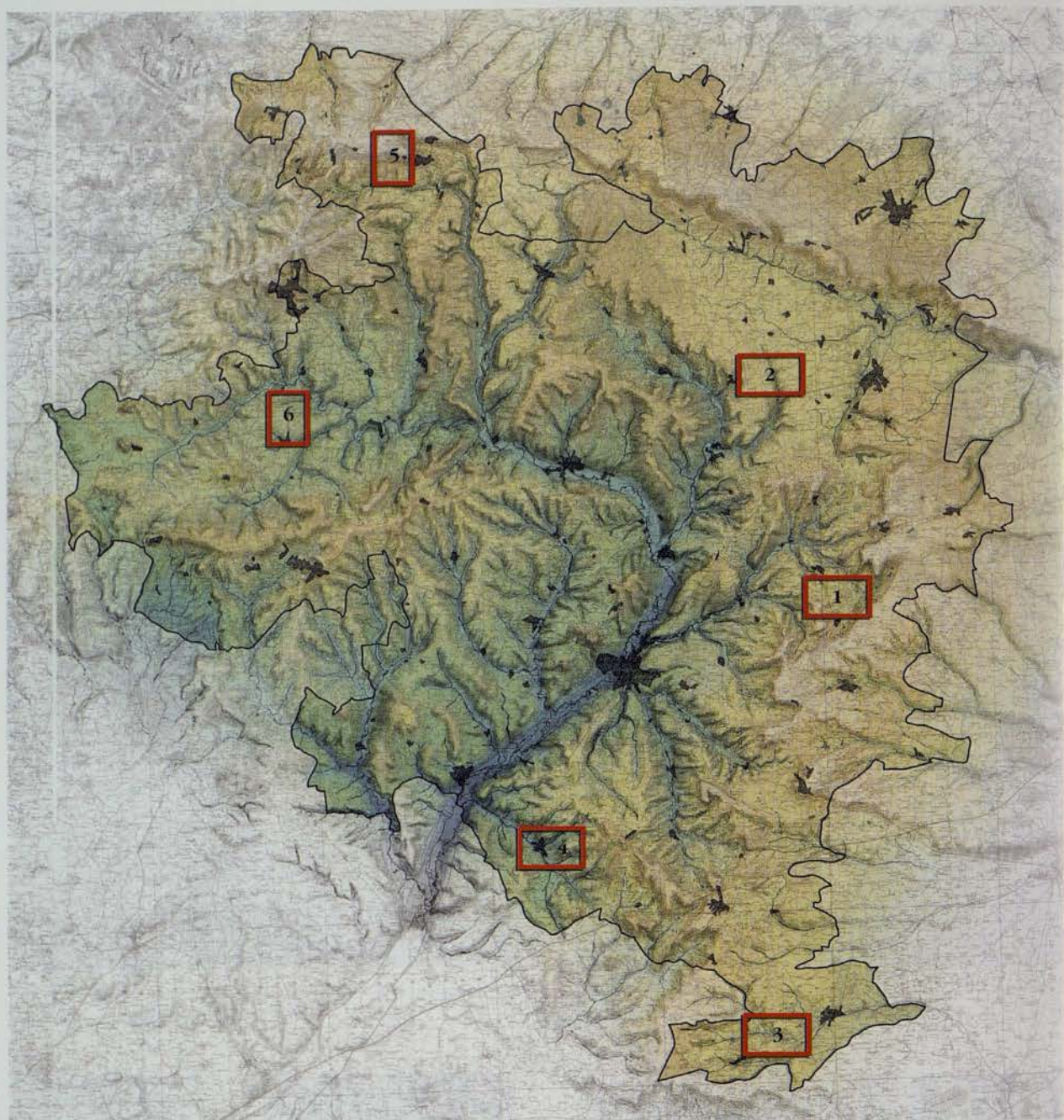
Un mail de tilleuls sur la place de La Croix-du-Perche.*

Le mail, plantation régulière d'arbres en général localisée en milieu urbain, est encore une structure végétale qui peut marquer le paysage

percheron des villes et villages. Il permet de structurer l'espace public.



Le mail de la promenade-belvédère de Bellême et ses tilleuls taillés en rideau.*



Agence Folléa-Gautier

**Évolution des réseaux de haies et des vergers de 1949 à 1996 :
les six sites analysés et présentés dans les pages suivantes :**

- 1) aux confins des communes de Frétigny, de Saint-Denis-d'Authou et de Marolles-les-Buis ;
- 2) sur la gâtine de La Loupe, aux confins des communes de Bretoncelles, de La Madeleine-Bouvet, du Pas-Saint-l'Homer et de Vaupillon ;
- 3) aux confins des communes de La Bazoches-Gouet et de La Chapelle-Guillaume ;
- 4) autour du bourg de Ceton ;
- 5) à l'ouest du bourg de Tourouvre ;
- 6) au nord du bourg du Pin-la-Garenne.

Une régression de l'arbre et de la haie dans l'espace agricole

Les espaces agricoles du Perche ont subi des transformations sans précédent depuis 1960 : les remembrements successifs qui sont intervenus sur une part importante du territoire du Parc naturel régional ont parfois rendu méconnaissables les paysages qui y existaient il y a quelques décennies. Là où elle a opéré avec le plus de force, la « révolution agricole » a en effet remis en question leurs éléments les plus structurants : les haies en limites de parcelles, les rangs d'arbres fruitiers dans les parcelles. De nouveaux paysages – vastes étendues ouvertes et uniformes – sont apparus, en particulier sur les plateaux, mais aussi sur les collines.

L'enquête réalisée auprès des élus du Parc naturel régional révèle que la disparition des haies reste sans équivoque la transformation du territoire la plus sensible durant les dernières années. Elle provoque un jugement presque toujours négatif

quant à son influence sur la qualité des paysages. C'est en effet un élément clé de l'identité paysagère du Perche qui s'efface quand le bocage disparaît : sans haies et sans arbres dans la campagne, le Perche n'est plus tout à fait lui-même et perd une part de son caractère.

Bien entendu, l'ensemble du territoire du Perche n'a pas été remembré, et tous les remembrements n'ont pas été conduits de façon « radicale ». Reste qu'aujourd'hui le bilan des transformations des quarante dernières années est saisissant en de nombreux secteurs.

Les pages qui suivent présentent une analyse graphique de photographies aériennes datées de 1949 à 1996 sur un échantillon de six sites répartis sur l'ensemble du territoire du Parc. Cette analyse permet de mesurer objectivement les transformations de ces sites.

Site 1 : évolution d'une zone agricole aux confins des communes de Frétigny, Saint-Denis-d'Authou, et Marolles-les-Buis

Ce premier exemple présente l'évolution des structures végétales* sur un fragment de territoire aux paysages aujourd'hui largement ouverts (aux confins des communes de Frétigny, Saint-Denis-d'Authou et Marolles-les-Buis), et montre l'intensité qu'ont pu prendre ces bouleversements.

Ci-dessous, une vue du site prise en 1999 depuis la D5, qui montre un paysage d'open field où subsistent quelques fragments de haie



1999 : photo de terrain.

Évolution d'une zone agricole
aux confins des communes de
Frétigny, Saint-Denis-d'Authou,
et Marolles-les-Buis.



1949 : photo
aérienne

source : IGN

En 1949, sur la portion de territoire photographiée, on note principalement les éléments suivants :

- la taille des parcelles est réduite ;
- les sols se partagent entre prairies et labours – ces deux modes d'occupation du sol sont relativement imbriqués, sauf dans le fond de vallée passant dans le coin en bas à droite de la photo, qui est occupé exclusivement par des pâtures ;

- la plupart des limites de parcelles sont plantées de haies. Ces haies, constituant un réseau continu, sont entretenues régulièrement et ne comportent presque pas d'arbres de haut jet ;

- la majorité des parcelles accueillent un ou plusieurs rangs de pommiers, qu'il s'agisse de prairies ou de parcelles régulièrement labourées.



1949 : schéma
d'interprétation

Agence Folléo-Gautier

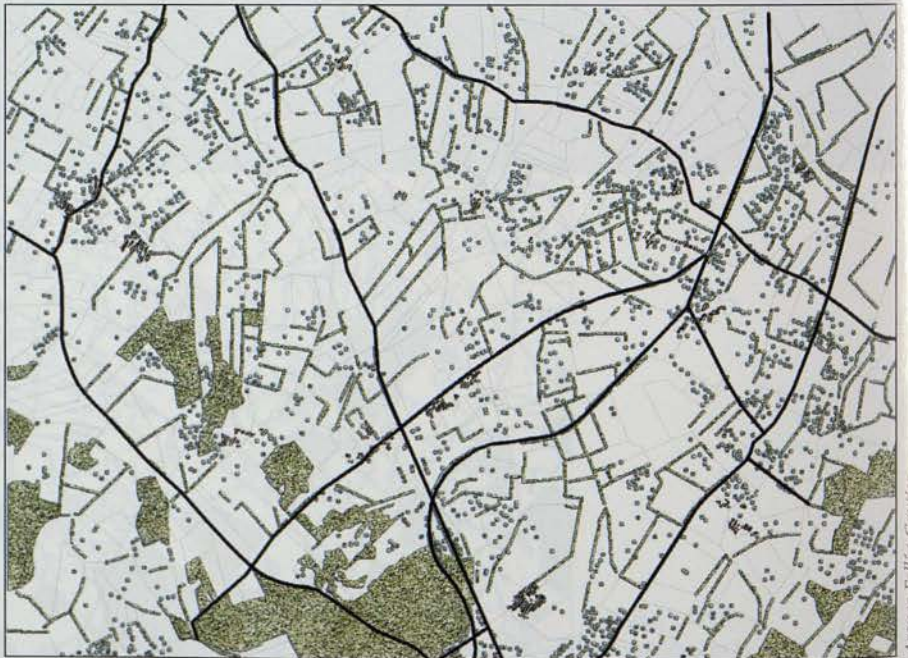
*Évolution d'une zone agricole
aux confins des communes de
Frétigny, Saint-Denis-d'Aubou,
et Marolles-les-Buis.*



1970 :
photo aérienne

En 1970, la même portion de territoire montre d'importantes transformations :

- de nombreux regroupements de parcelles adjacentes ont été effectués. Le nombre total de parcelles a diminué et leur surface moyenne s'est accrue ;
- le linéaire total de haies a fortement régressé. Leur maille présente de nombreuses discontinuités, et de vastes emprises ne présente plus que des fragments de haies isolés ;
- le nombre de pommiers a lui aussi considérablement diminué, mais reste important. Devenus très rares dans les parcelles cultivées, ils « résistent » mieux dans les prairies.



1970 :
schéma d'interprétation

Évolution d'une zone agricole
aux confins des communes de
Frétigny, Saint-Denis-d'Authou,
et Marolles-les-Buis



1996 :
photo aérienne

source : IGV

En 1996, le territoire a subi des transformations radicales :

- la surface moyenne des parcelles a considérablement augmenté et leur nombre total a proportionnellement diminué – il n'y a parfois plus qu'une seule parcelle là où il y en avait 5, 10, voire 15 en 1949. Le parcellaire de cette époque ne subsiste que dans quelques rares secteurs ;
- les haies sont devenues rares et sont presque absentes sur de très grandes surfaces. Celles qui subsistent ont poussé et sont bien plus épaisses qu'en 1949 ;
- les surfaces en prairies sont confinées dans le fond de vallée, en lisière de bois, et quelques petits prés subsistent autour des fermes ;
- les pommiers ont presque entièrement disparu.



1996 :
schéma d'interprétation

Agence Folléa-Gautier

Site 2 : évolution d'une zone agricole sur la gâtine de La Loupe, aux confins des communes de Bretoncelles, de La Madeleine-Bouvet, du Pas-Saint-l'Homer et de Vaupillon



1949 : photo aérienne



1949 : schéma d'interprétation

source : IGN

Agence Folléa-Gautier

Ce second exemple montre l'existence, sur les plateaux de l'est du Perche, de sites où les réseaux de haies étaient déjà discontinus avant la vague des remembrements. Les processus d'évo-

lution des dernières décennies touchent plus particulièrement les espaces situés à distance des bois et des fermes.



source : IGN

1972 : photo aérienne



Agence Folléa-Gauthier

1972 : schéma d'interprétation

Site 2 : évolution d'une zone agricole sur la gâtine de La Loupe, aux confins des communes de Bretoncelles, de La Madeleine-Bouvet, du Pas-Saint-l'Homer et de Vaupillon (suite)



source : IGN

1996 : photo aérienne



Agence Folléa-Gautier

1996 : schéma d'interprétation

Site 3 : évolution d'une zone agricole aux confins des communes de La Bazoches-Gouet et de La Chapelle-Guillaume



1949 : photo aérienne

source : IGN

Ce troisième exemple montre que le Perche-Gouet était lui aussi maillé par des réseaux de haies denses et continus, où les pommiers apparaissent – en 1949 – un peu plus rares que dans les autres secteurs analysés du Perche. Dans ce secteur, les abords de la rivière (orientée nord-sud sur la photo) seront mieux préservés de la disparition des arbres et des haies lors des décennies qui suivront (pages suivantes).



1949 : schéma d'interprétation

Agence Folkia-Gauttier

Site 3 : évolution d'une zone agricole aux confins des communes de La Bazoches-Gouet et de La Chapelle-Guillaume (suite)



1970 : photo
aérienne

source : IGN



1970 :
schéma
d'interprétation

Agence Folléa-Gautier



1996 : photo
aérienne

source : IGN



1996 :
schéma
d'interprétation

Agence Folléa-Gauttier

Site 4 : évolution d'une zone agricole autour du bourg de Ceton



1949 : photo aérienne



1949 : schéma d'interprétation

Cet exemple montre à nouveau l'importance des rangs de pommiers dans les paysages du Perche d'il y a 50 ans. Autour de Ceton, ils étaient parfois organisés en rangs serrés et leur place était au

moins aussi importante que celle des haies dans le paysage de la commune. Aujourd'hui, si les haies tissent encore une maille discontinue, les vergers ont presque disparu (page suivante).



source : IGN

1970 : photo aérienne



Agence Folléa-Gautier

1970 : schéma d'interprétation

Site 4 : évolution d'une zone agricole autour du bourg de Ceton



1949 : photo aérienne

source : IGV



1949 : schéma d'interprétation

Agence Folléa-Gautier

Cet exemple montre à nouveau l'importance des rangs de pommiers dans les paysages du Perche d'il y a 50 ans. Autour de Ceton, ils étaient parfois organisés en rangs serrés et leur place était au

moins aussi importante que celle des haies dans le paysage de la commune. Aujourd'hui, si les haies tissent encore une maille discontinue, les vergers ont presque disparu (page suivante).



source : IGN

1970 : photo aérienne



Agence Folléo-Gauttier

1970 : schéma d'interprétation

Site 4 : évolution d'une zone agricole autour du bourg de Ceton (suite)



source : IGN

1996 : photo aérienne



Agence Folléa-Gattier

1996 : schéma d'interprétation

Site 5 : évolution d'une zone agricole à l'est du bourg de Tourouvre



1949 : photo
aérienne

source : IGN

Cet exemple montre un processus d'évolution des structures végétales* sensiblement différent en fonction de la distance des espaces agricoles à la forêt domaniale du Perche (en haut de la photo) : aujourd'hui (pages suivantes), plus les parcelles sont proches de la forêt et des bosquets qui l'accompagnent, et plus elles sont petites et souvent accompagnées de haies. Cette « influence » de la forêt sur l'évolution des espaces agricoles, lisible ici, est loin d'être vérifiée partout autour des forêts du Parc.



1949 :
schéma
d'interprétation

Agence Folleco-Gautier

Site 5 : évolution d'une zone agricole à l'est du bourg de Tourouvre (suite)

1970 : photo
aérienne



source : IGN

1970 :
schéma
d'interprétation



Agence Folleá-Gautier



1996 : photo
aérienne

source : IGN



1996 :
schéma
d'interprétation

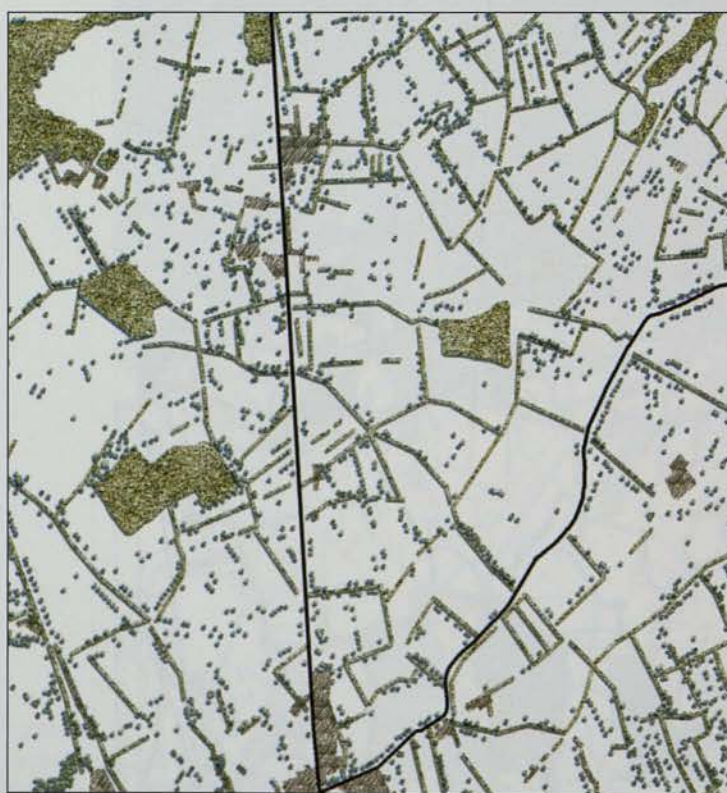
Agence Folléa-Gauthier

Site 6 : évolution d'une zone agricole au nord du bourg du Pin-la-Garenne



1949 : photo
aérienne

source : IGN



1949 :
schéma
d'interprétation

Agence Folléa-Gauttier

Dans ce dernier exemple, les dynamiques d'évolution touchant aux structures arborées durant les cinquante dernières années sont d'une intensité relativement moyenne : l'espace agricole, maillé par un réseau de haies continu et assez peu dense en 1949, est aujourd'hui structuré par un réseau plus lâche et présentant des discontinuités importantes (pages suivantes).

Comme ailleurs, les pommiers ont disparu d'une grande part des espaces agricoles. Aujourd'hui, ils restent toutefois présents sous la forme de vergers organisés en rangs serrés et implantés le plus souvent à proximité des habitations : c'est donc plus à une redistribution de la place occupée par l'arbre fruitier qu'à sa disparition, qu'on assiste sur le site ici présenté.



1970 : photo
aérienne

source : IGV



1970 :
schéma
d'interprétation

Agence Folléa-Gautier

Site 6 : évolution d'une zone agricole au nord du bourg
du Pin-la-Garenne (suite)



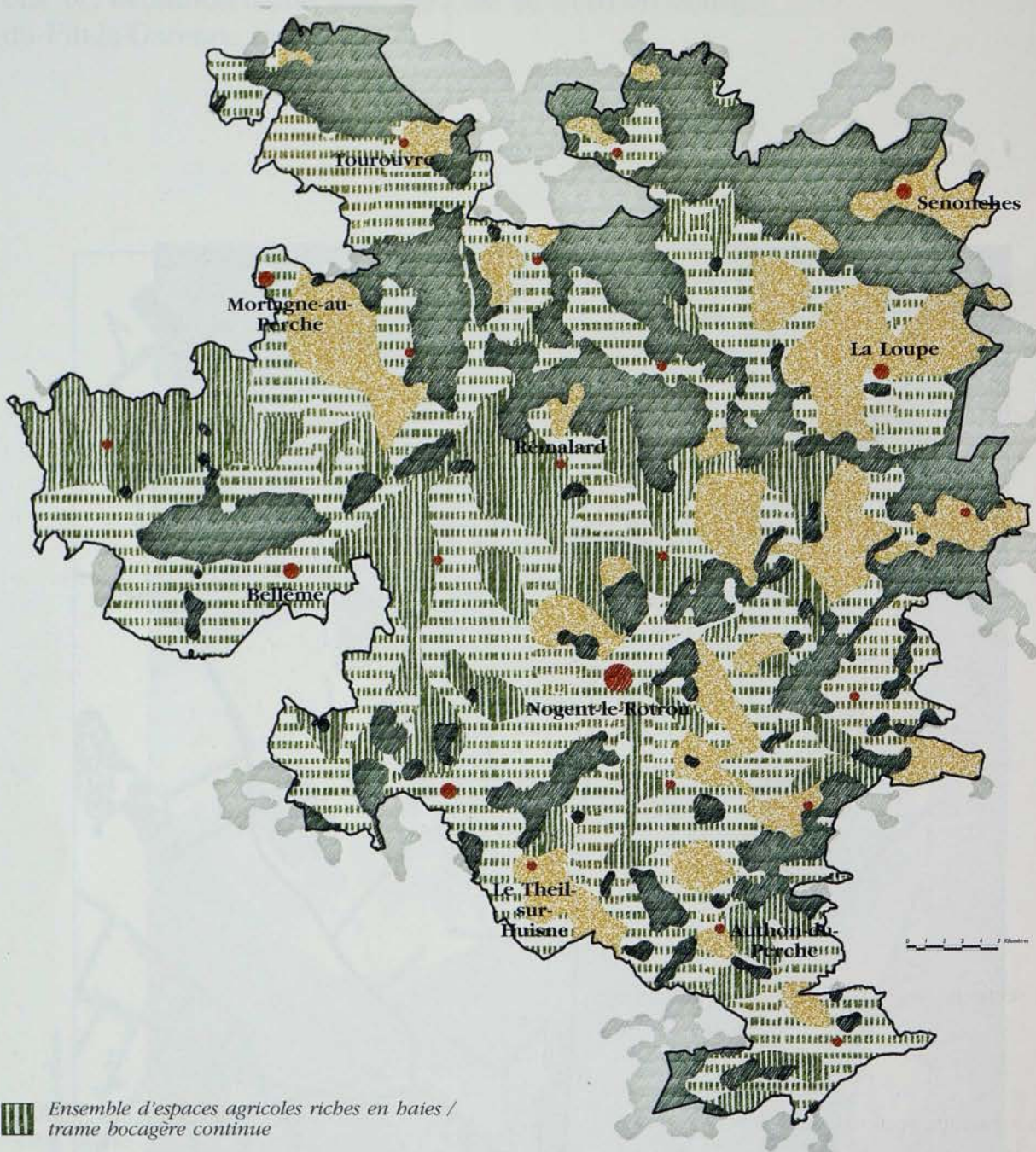
1996 : photo
aérienne





source : IGN

1996 :
schéma
d'interprétation



Agence Folléa-Gantier



-  Ensemble d'espaces agricoles riches en haies / trame bocagère continue
-  Ensemble d'espaces agricoles pauvres en haies / trame bocagère absente ou résiduelle
-  Ensemble d'espaces agricoles à densité en haies / intermédiaire / trame bocagère généralement discontinue
-  Forêts

Carte schématique de la densité du réseau de haies dans les espaces agricoles (synthèse de données IGN 1/50000 1987-1994 et de relevés de terrain 2000)

Une intensité des transformations inégalement répartie sur le territoire du Parc naturel régional

À l'échelle du Parc naturel régional, la densité et la continuité de la maille bocagère varient fortement selon les secteurs. On peut décomposer sa surface en trois grandes catégories d'espaces agricoles (schéma ci-contre), auxquelles s'ajoutent les espaces boisés :

- des ensembles d'espaces agricoles très pauvres en haies, où celles-ci ne subsistent que ponctuellement et présentent un caractère résiduel ;
- des ensembles d'espaces agricoles riches en haies, où la maille bocagère est presque toujours continue et qui comportent peu d'étendues découvertes ;
- des ensembles d'espaces agricoles comportant une proportion notable d'étendues découvertes, et présentant une densité faible à moyenne en haies, organisées en une trame bocagère généralement discontinue, mais pouvant se densifier ponctuellement.

Le schéma de synthèse appelle plusieurs remarques :

- les secteurs très pauvres en haies se trouvent principalement à l'est du Parc naturel régional, à proximité de la Beauce. Ils concernent principalement (mais pas exclusivement) des plateaux ou des secteurs de collines atténuées ;
- sur un axe est-ouest, courant de Bretoncelles à Pervençères, sont rassemblés les principaux secteurs où les réseaux de haies sont denses ;
- la densité en haies que l'on observe aujourd'hui ne dépend pas seulement des remembrements qui sont éventuellement intervenus sur chacun de ces secteurs. En effet, certains sites, par exemple les pâtures du fond de vallée de

l'Huisne (sur la photo à gauche, à Nogent-le-Rotrou), ne comportaient pratiquement pas de haies au début du siècle, c'est-à-dire bien avant qu'interviennent les premiers remembrements. Les photos aériennes prises par l'IGN en 1949 et analysées dans les pages qui précèdent révèlent aussi des disparités locales anciennes, telle la présence d'un réseau de haies lâche et discontinu sur la gâtine* de La Loupe, par exemple. Le Perche a toujours présenté une diversité dans la densité et la forme de ses haies (et de ses vergers). Ces nuances subtiles qu'offrait autrefois le pays ont été en grande partie gommées par les remembrements au cours des dernières décennies : sur le terrain, aujourd'hui, les paysages du Perche donnent surtout à comprendre une histoire récente durant laquelle certains territoires communaux ont été remembrés, de façon plus ou moins radicale pour leurs paysages, pendant que d'autres communes conservaient une trame parcellaire et des réseaux de haies antérieurs à la « révolution agricole ».



Le fond de vallée de l'Huisne à Nogent-le-Rotrou, au début du XX^e siècle : un paysage sans haies, antérieur à la vague des remembrements.

Une gestion simplifiée des haies qui nuit à leur diversité

La haie a souvent disparu parce qu'elle délimitait des parcelles trop réduites pour l'agriculture mécanisée, parce qu'elle constituait un obstacle pour les machines et qu'elle concurrençait les cultures sur ses abords.

La valeur économique intrinsèque à la haie a aussi diminué considérablement. Les cartes postales anciennes nous rappellent les qualités pro-

ductives des haies percheronnes d'autrefois. Produisant bois d'œuvre ou de chauffage, osier, piquets, complément d'alimentation pour le bétail, etc., l'intérêt de la haie ne se limitait pas à sa fonction de limite d'enclos pour le bétail. Ci-dessous, un exemple de haie productive près de Nogent-le-Rotrou, autrefois soigneusement entretenue par son propriétaire.

Collection : Archives départementales d'Eure-et-Loir



Le bocage, autrefois plus resserré, était aussi composé de haies plus basses, régulièrement recépées* ou taillées. Ci-contre, une vue ancienne de Vichères et de la vallée de la Berthe qui montre des haies principalement arbustives et de gabarit

modeste, rarement plus hautes que les pommiers. Grâce à cette échelle modeste des haies, la forte densité de leur réseau était compatible avec le maintien de paysages ouverts.

Collection : Philippe Siguret



Aujourd'hui, l'exploitation des produits de la haie se fait rare – ci-dessous des « trognes* » fraîchement taillées – et une gestion mécanique simplifiée visant uniquement à maîtriser le gabarit de la haie se généralise, aboutissant à la création de grands rideaux arborés très homogènes dans leur image. Plus rares et plus grandes, les haies du Perche ont aussi tendance à se ressembler de plus en plus, pas forcément au profit de la diversité et de la richesse des paysages, ni de leur perception.

Aussi louables soient-elles, les premières plantations de haies ont aussi été porteuses d'une part de risque pour les paysages du Perche. En

effet, l'homogénéité de leur composition (découlant des principes de plantation des années 80 par « modules » multipliés systématiquement sur un linéaire donné), la mécanisation de leur gestion et la taille de plus en plus grande des parcelles qu'elles délimitent à présent conduisent à une certaine uniformisation de leur image, source de monotonie et de fermeture des paysages sur des linéaires importants.

Depuis quelques années, les techniques de plantation et d'entretien (utilisation du lamier à scies) évoluent favorablement au profit du respect de l'identité, de la diversité et de l'intégrité des haies percheronnes.



La taille des « trognes* », une image qui se raréfie dans les paysages du Parc.



La taille mécanisée des haies est parfois « brutale » pour les végétaux quand des machines inadaptées, comme les épareuses, sont utilisées. L'utilisation de lamier à scies tend à se généraliser.



Une logique de plantation par « modules » de haies répétées qui ne favorise pas la diversité.



Une taille en rideau systématique crée des paysages fermés : ci-dessous deux haies bloquent toute vue depuis une petite route.

La fin du règne des pommiers

Pour qui n'a pas connu le Perche avant les années 1970, la découverte de cartes postales anciennes datant des décennies antérieures provoquera un effet de surprise immédiat. Comment imaginer qu'il y a peu, la plupart des communes du Perche était couverte de pommiers, y compris parmi les labours ? S'il n'a pas totalement disparu, le pommier est aujourd'hui devenu un élément mineur dans les paysages, voire marginal dans de nombreux secteurs.

À l'heure de sa gloire, le pommier disputait pourtant souvent le premier rôle à la haie pour animer les champs du dôme de sa silhouette ronde et de sa floraison de neige, au printemps.

Dans certaines communes (trois photos ci-contre), la place du pommier était telle, que les

paysages en paraissaient davantage « ponctués » par les fruitiers, que dessinés par les haies.

Vieillissants, comme l'a rappelé la tempête de décembre 1999, les vergers d'aujourd'hui marquent la fin d'une époque, même si les petits rangs de pommiers d'antan ont parfois été renouvelés, en particulier par des vergers basses tiges beaucoup plus productifs que les formes de plein vent.

Les résultats de l'enquête menée auprès des communes montrent que cette transformation forte des paysages du Perche est aujourd'hui acceptée ou méconnue, les vergers n'étant cités comme primordiaux pour l'identité des paysages du Parc que par 1% des réponses !



Arbres fruitiers parmi les labours à Moutiers-au-Perche, au début du XX^e siècle.



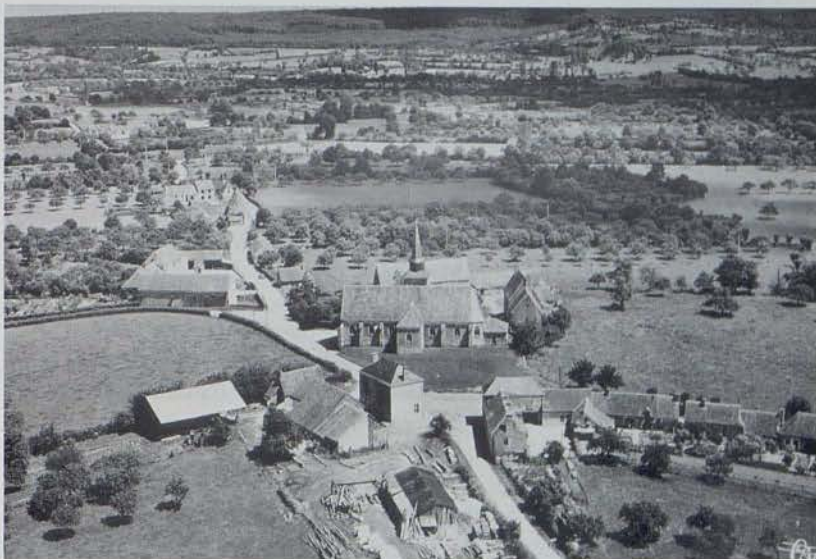
La tempête de décembre 1999 a mis en évidence le vieillissement d'une part importante des vergers du Perche.

*L'heure de gloire
du pommier
à Courgeon
(vers 1960)...*



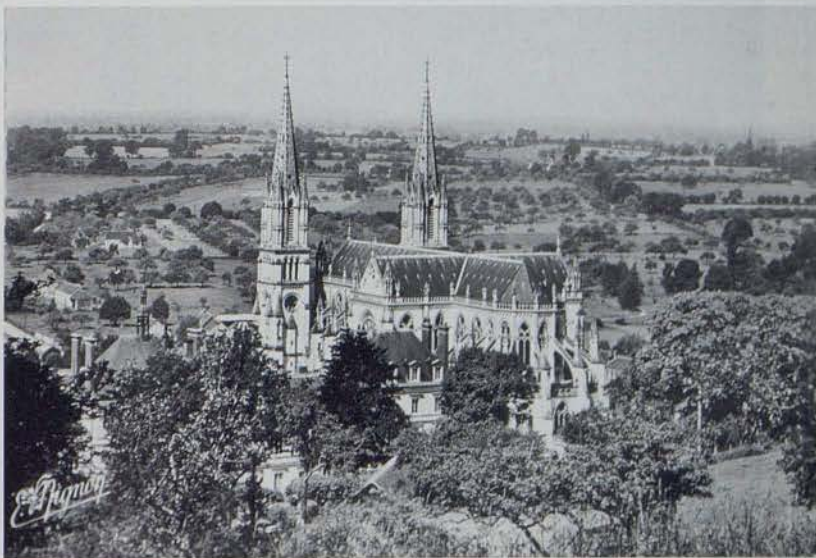
Collection : Philippe Siguret

*... à Chemilli
(vers 1960)...*



Collection : Philippe Siguret

*... et à La Chapelle-
Montligeon.*



Collection : Archives départementales de l'Orne

Le bocage percheron a indéniablement changé, par petites touches discrètes ou de façon plus radicale selon les secteurs du Parc. Au-delà des transformations les plus spectaculaires, et en particulier de la disparition d'une partie des haies, les

paysages agricoles ont opéré une mutation sans précédent au cours du XX^e siècle.

Le Perche mérite toujours son appellation de « pays de bocage », mais ce bocage est souvent fragilisé, appauvri, parfois renouvelé.

La transformation des paysages du Perche : reconduction d'une photographie du site de Bellême



Bellême et son site au début du XX^e siècle.

Association Faune et Flore de l'Orme.



Bellême et son site au début de l'année 2000.

Agence Follia-Gautier

La transformation des paysages du Perche :
reconduction d'une photographie du site de Thiron-Gardais



Thiron-Gardais et son site au début du XX^e siècle.



Thiron-Gardais et son site au début de l'année 2000.



Agence Folléa-Gautier - source YGN

2. Les forêts

Les forêts, qui occupent près de 20 % de la surface du Parc naturel régional, sont un élément incontournable des paysages du Perche. Le nom de Perche lui-même désigne la forêt : le radical « perk » serait une racine indo-européenne pour nommer les arbres, d'où le latin *Pertica*, la perche, le long bois, et aussi le Perche. Les forêts locales ont une renommée à l'échelon régional, voire national. Elles représentent un patrimoine paysager de premier ordre dans le contexte du Nord-Ouest de la France, globalement pauvre en surfaces boisées. Au travers de l'enquête à laquelle ils ont répondu, les élus des communes confirment leur attachement fort aux forêts du Parc, qui viennent en 4^e position des « éléments primordiaux pour l'identité des paysages du Perche ».

Des limites forestières pour le Parc

Au nord et à l'est, les forêts font la limite du Parc et ménagent la transition entre les grands espaces ouverts du plateau Beauceron que l'on quitte et les plateaux plus petits, souvent plus riches en boqueteaux, que l'on aborde. Les gâtines* autour de La Loupe, de Champrond-en-Gâtine, de La Croix-du-Perche, etc. sont autant d'horizons plats qui vont basculer plus à l'ouest, s'inciser et se « mamelonner » en collines sous l'effet des affluents de l'Huisne.

Les bois et forêts s'associant pour marquer cette limite sont : les forêts du Perche et de la Trappe, le Bois de Charencey, les forêts de La Ferté-Vidame, de Senonches, de Montécôt et de Champrond, les Grands Bois de Montireau, le Bois Landry, la forêt de Vilner, les bois de Beaumont-les-Autels, de Volimbert et de Grandmont.

Au sud-ouest, on retrouve quelques forêts en limite du Parc, mais de façon moins évidente et plus discontinue : forêt de Montmirail au sud, bois et forêts qui coiffent le sommet des coteaux de l'Huisne à l'aval du Theil-sur-Huisne vers La Ferté-Bernard.

À l'ouest en revanche, il n'y a pas de portes forestières pour délimiter le Parc du Perche.

Avec une telle configuration, on peut considérer que le Parc du Perche s'appuie en quelque sorte sur ces forêts du nord et de l'est pour dérouler ses collines en s'ouvrant vers l'ouest.

Mais les forêts ne se contentent pas de faire la ronde autour du Parc. Le cœur même du Parc en recèle plusieurs, très présentes dans le paysage.

Des îles forestières qui dominent les vallées

Les forêts du cœur du Perche ont la particularité de coiffer des hauteurs : elles sont ainsi très présentes dans le paysage percheron, bornent les horizons et délimitent, dans bien des cas, les précieuses vallées du Parc. C'est que le système hydrographique de l'Huisne, en disséquant la partie orientale du plateau Beauceron, a isolé des restes de ce plateau dans la mer des collines formées. Avec leurs sols argileux, ingrats pour les cultures, ces buttes n'ont pas été défrichées au Moyen Âge et portent aujourd'hui toujours des forêts.

On trouve ainsi :

- la forêt de Réno-Valdieu, qui domine d'un côté la vallée de la Villette et de l'autre la vallée de la Commeauche ;
- la forêt de Longny et le bois de la Villedieu, qui dominent les vallées de la Jambée et de la Corbionne ;
- les bois de Voré et de Saint-Laurent entre la Corbionne, l'Huisne et la Commeauche, au-dessus de Rémalard ;
- la forêt de Saussay, au-dessus de la Corbionne et de Bretoncelles ;
- la forêt de Bellême, prolongée par le Bois de Dambrai et le Bois de Sublaine, au nord de Bellême.

Les forêts publiques : des lieux privilégiés pour les loisirs



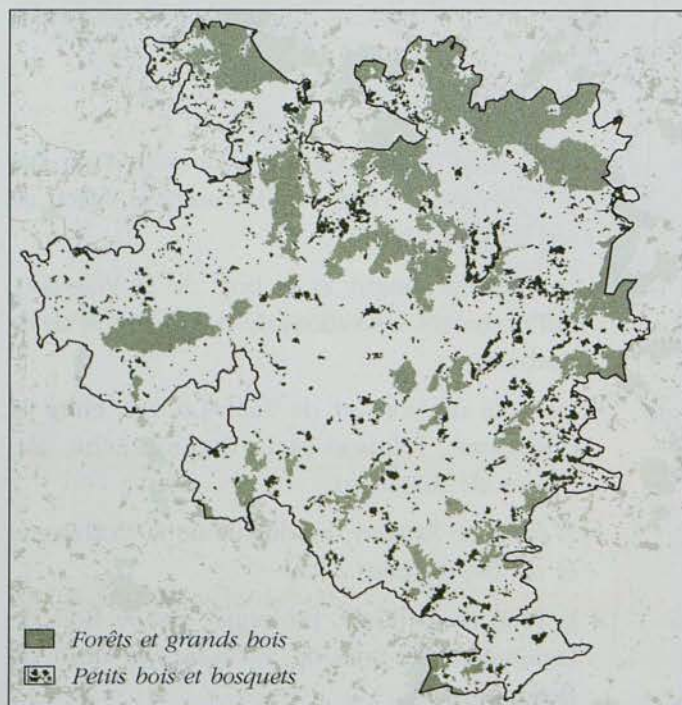
Une futaie majestueuse et ouverte à la lumière dans la forêt de Bellême.

Les forêts, comme les champs ou les pâtures, sont d'abord des espaces de production, gérés comme tels. Les forêts domaniales ou communales sont aussi aménagées pour accueillir le public, dans des conditions compatibles avec la production, qui commande par exemple d'enclorre les parcelles forestières en régénération.

Les parcellaires forestiers, les chemins d'exploitation, les tracés anciens composent une toile de « circulations douces » (fermées aux voitures), qui offrent autant d'opportunités pour la promenade à pied, à vélo ou à cheval dans les sentiers

balisés à cet effet. Les forêts et en particulier les forêts domaniales concentrent ainsi une part des activités de loisirs à la campagne. Ce n'est pas la moindre de leur valeur.

Certains paysages forestiers exceptionnels ont un attrait esthétique tel qu'ils sont visités par un public nombreux : la série artistique de Réno-Valdieu, futaie cathédrale spectaculaire (malheureusement très abîmée par la tempête de décembre 1999) correspond à un modèle de production forestière ancien mais qui cristallise l'intérêt des visiteurs ; c'est le paysage forestier le plus fameux du Parc.



source : IGN

Les bosquets

Les petits bois, les bosquets, plus ou moins isolés dans l'espace agricole, s'ajoutent aux forêts plus importantes pour animer les paysages. On les trouve particulièrement sur certaines gâtines* de l'est du Parc, qu'ils participent à valoriser quand les espaces agricoles sont dépourvus de haies. Plus à l'ouest et là où ils s'insèrent dans une trame bocagère plus dense, leur présence se remarque moins.

Carte des boisements du Parc naturel régional : d'innombrables bosquets, inégalement répartis, complètent les grands massifs.

(source IGN – cartes 1/50.000 1987-1994)

Des lisières composées, lieux de rencontre entre l'arbre des haies et l'arbre des forêts



Un réseau de haies denses, dévalant le versant sud de la butte occupée par le bois de Dambrai et magnifiant la lisière forestière.

Lorsqu'elles se déroulent sur des versants visibles des alentours, les lisières forestières du Perche composent des paysages d'une grande richesse : l'arbre, loin de s'arrêter à l'orée du bois, s'avance dans les espaces ouverts, s'ins-

talle en groupe dans les haies, ou en solitaire dans les prairies.

Ces paysages de lisières élargies tendent vers un archétype du paysage percheron rassemblant collines, hauteurs boisées et bocage fourni.



« L'île forestière » du bois de Saint-Laurent campée au nord de la vallée de l'Huisne.

Dynamiques d'évolution

les plantations de résineux : un paysage forestier relativement récent dans le Perche

Depuis quelques décennies, les résineux occupent des surfaces forestières non négligeables (10 à 15% des surfaces boisées de la partie ornaise du Parc naturel régional), sur les sols les plus inhospitaliers pour le chêne et le hêtre, en particulier les pentes aux sols sableux et acides.

Une bonne part de ces plantations de résineux a été réalisée dans la période de l'après-guerre, encouragée par diverses subventions. À l'aube du XXI^e siècle, l'enrésinement* massif n'est plus à l'ordre du jour.

Les résineux ont introduit des paysages forestiers autrefois inconnus dans le Perche. Ainsi, l'image de certains sites forestiers parfois réputés a été modifiée par la présence importante et visible des résineux (forêt de Réno-Valdieu, bois de Saint-Laurent...).



Une image uniforme donnée par des résineux sur un fragment de crête du bois de Saint-Laurent.

Cette modification, qui pourrait être durable là où l'acidification des sols s'avère prononcée, risque de rendre l'éventuelle reconversion en peuplement de feuillus délicate et relativement coûteuse, quand les parcelles concernées seront arrivées à maturité (exemple de l'amendement calcaïque de la forêt de Perche Trappe engagé par l'ONF).



Le sous-bois typique d'une plantation de conifères, insuffisamment éclaircie.

Pour le public, la perception des sous-bois sombres dans les forêts de résineux tient notamment au fait que ces forêts ont parfois manqué d'opérations d'éclaircies précoces, empêchant les sous-bois de s'enrichir d'avantage grâce à la pénétration de la lumière.

Des relations aux espaces ouverts appauvris et simplifiés



Le bois de Condeau près de Saint-Pierre-la-Bruyère : un paysage de lisières simplifié et appauvri.

Les transformations des espaces agricoles se sont aussi opérées aux limites des ensembles boisés. Indirectement, les paysages forestiers s'en trouvent alors dévalorisés par l'instauration d'une relation singulièrement simplifiée entre un espace « plein », la forêt, et un espace

« vide », les champs. Au-delà de l'appauvrissement écologique découlant de cette simplification, ces nouveaux paysages de lisières donnent le sentiment d'une juxtaposition des deux types d'espaces, qui se côtoient sans véritablement être en relation.

4. Les prairies

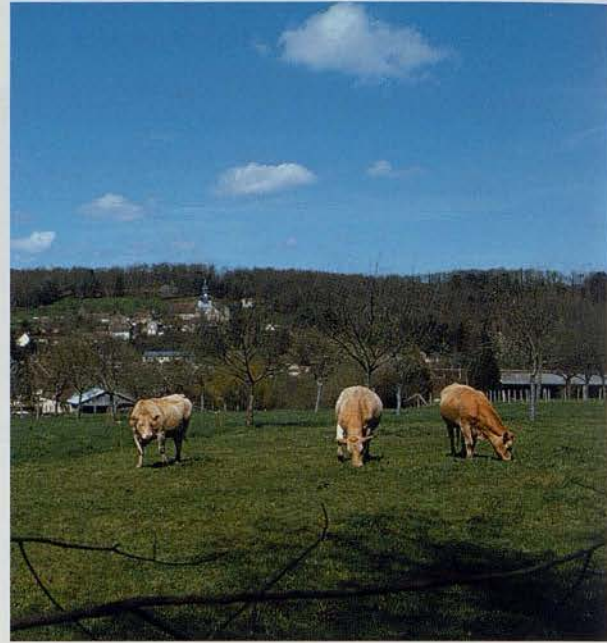
Comme les collines, les prairies font une part de la valeur du Perche, dans la mesure où elles restent très rares dans une bonne partie des pays qui entourent le Parc. Comme les collines, elles contribuent à faire du Perche une campagne à échelle humaine, attirante et valorisante, qui différencie le Parc des régions céréalières limitrophes de l'est du Parc. Cela tient à plusieurs facteurs.

La couleur verte

Le vert du Perche est largement dû aux pâtures et prairies qui s'y déroulent et assurent la permanence de la couleur tout au long de l'année.

La présence d'animaux

La présence de vaches, de chevaux ou de moutons contribue à animer le paysage percheron, à le rendre plus gai, plus vivant : il suffit pour s'en rendre compte de se promener avec des enfants, toujours prêts à s'en approcher, à les appeler, à imiter leurs cris, à leur donner à manger. Parmi ces animaux domestiques, l'élevage des chevaux, et des percherons en particulier, ajoute encore à l'identité du Perche et à son originalité : mais les gris-pommelés se sont faits aujourd'hui bien rares dans le pays.



Des espaces à échelle humaine accompagnés d'arbres et de haies

Les prairies appellent les haies pour les clôtures, les arbres isolés pour l'ombre : de ce fait, elles composent plus facilement des paysages plus diversifiés, plus animés et plus humains dans leur échelle que les cultures, qui provoquent généralement une dilatation de l'espace. La rentabilité de l'exploitation des terres incite en effet à agrandir les parcelles, à supprimer les obstacles constitués par les haies, à supprimer les arbres et l'ombre qu'ils portent sur les cultures.

Dynamiques d'évolution

La régression des surfaces en prairies

Le Perche est traditionnellement un pays de polyculture et d'élevage, associant herbe et cultures dans ses paysages. Mais depuis les années 1920 et le déclin de l'élevage du cheval percheron, puis avec la progression de la céréaliculture au détriment de l'élevage (permise en particulier par le drainage des terrains trop humides), les surfaces en prairies ont régulièrement régressé passant par exemple de 43 % en 1988 à 33 % en 2000. Dans certains secteurs, plus particulièrement à l'est du Parc naturel régional, les prairies ont reculé jusqu'à être confinées dans les fonds de vallées, voire à y disparaître totalement.

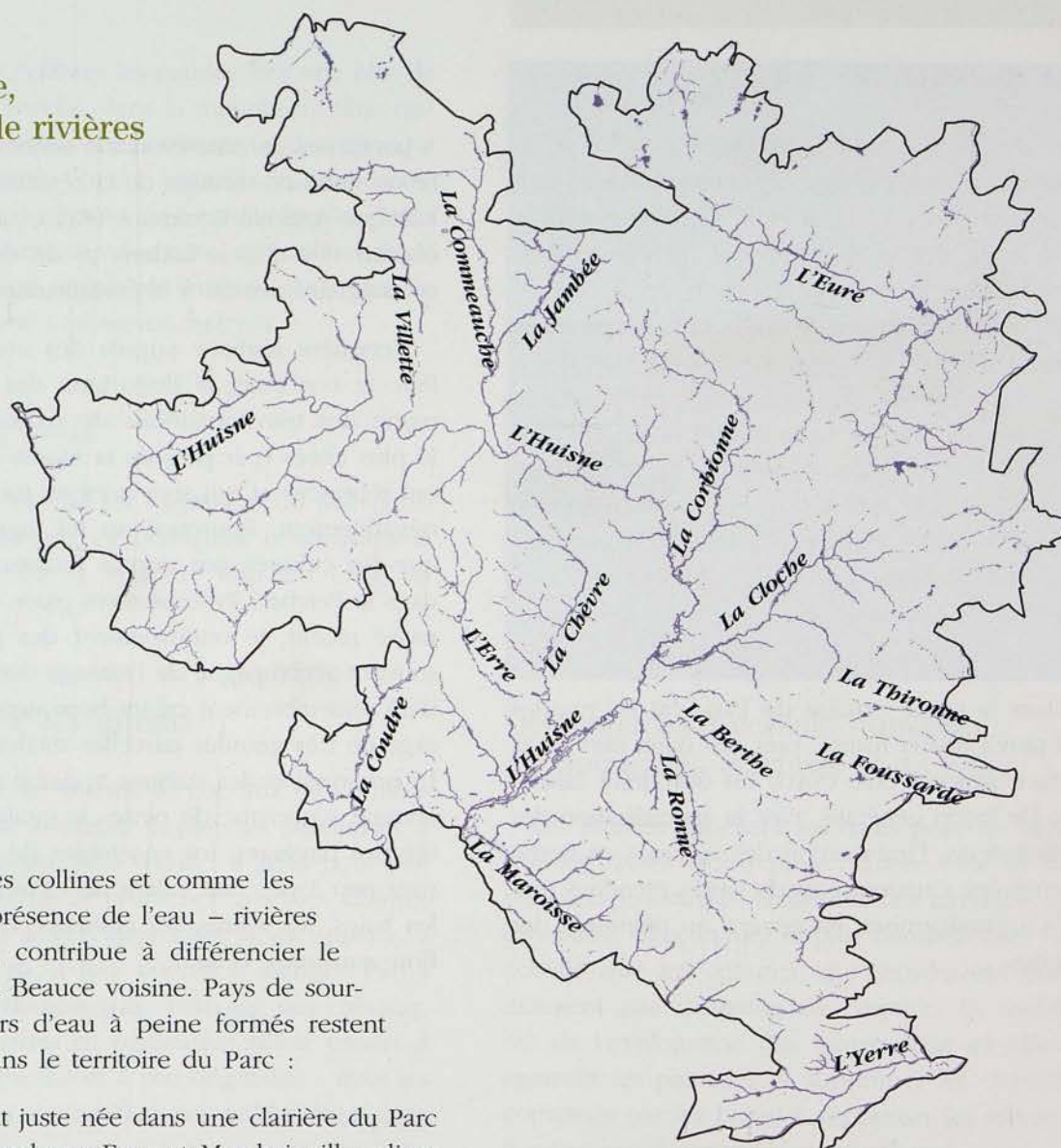
Dans la partie ornaise du Parc, où les prairies ont plutôt mieux résisté, près des deux tiers de la surface agricole utile (SAU) est désormais labourée. De façon générale, avec la spécialisation des exploitations, l'imbrication des surfaces en herbe et cultivées s'amenuise et de vastes étendues tendent à s'uniformiser, en général au détriment des prairies.

Les causes de cette évolution tiennent à de nombreux facteurs : soutien de la céréaliculture par la Politique Agricole Commune (PAC), difficultés pour obtenir des quotas laitiers, mode de vie moins contraignant associé à la céréaliculture, etc.

L'enquête réalisée auprès des communes du Parc le confirme, la disparition des prairies fait partie des transformations du paysage qui sont le plus citées (par près de la moitié des élus qui ont répondu) et qui sont presque toujours jugées négativement. Pourquoi un tel jugement, alors que les cultures ont depuis toujours leur place dans le Perche ? Probablement parce que dans un passé récent, le retournement des prairies s'est souvent accompagné de l'arasage des haies, voire d'un remembrement créant brusquement un paysage de très grandes parcelles totalement ouvert. La progression des cultures apparaît trop souvent comme synonyme de perte de qualité et d'identité des paysages, les ensembles de prairies prenant peu à peu une valeur de « sanctuaire » pour les haies, les arbres, les chemins, la faune et la flore sauvages, l'eau...

5. Les vallées, les rivières et les étangs

Le Perche, un pays de rivières



Comme les collines et comme les prairies, la présence de l'eau – rivières et étangs –, contribue à différencier le Perche de la Beauce voisine. Pays de sources, les cours d'eau à peine formés restent modestes dans le territoire du Parc :

- l'Eure, tout juste née dans une clairière du Parc vers La Lande-sur-Eure et Marchainville, glisse discrètement le long des massifs forestiers de La Ferté-Vidame et de Senonches pour alimenter le bassin de la Seine ;
- au sud du Parc, quelques cours d'eau naissants alimentent le Loir, bassin versant de la Loire : la Thironne vers Thiron-Gardais, la Foussarde vers Argenvilliers, l'Ozanne vers Authon-du-Perche, l'Yerre vers La Bazoche-Gouet ;
- mais l'essentiel du réseau hydrographique s'organise autour de l'Huisne, affluent de la Sarthe

et partie intégrante du bassin versant de la Loire : l'Huisne apparaît très clairement comme la charpente qui organise les reliefs et le réseau d'eau du Perche. Prenant sa source dans le Parc, non loin de Pervençères, elle dessine un grand coude autour des hauteurs de Bellême et de ses environs (voir première partie). En aval de Rémalard, vers Condé-sur-Huisne, Nogent-le-Rotrou et le Theil-sur-Huisne, elle dessine nettement un couloir très plat en creux dans les collines.



Ses affluents entaillent les pentes des plateaux, forment les collines jusqu'à dessiner nettement des petites vallées : la Villette, la Commeauche, la Jambée, la Corbionne, la Cloche en forment le groupe le plus connu.

Mais il faut y ajouter tous les affluents rive gauche de l'Huisne, au sud de Nogent-le-Rotrou, qui festonnent les pentes du plateau en collines successives : le ruisseau d'Arcisses, la Berthe, la Ronne, la Jambette, la Maroisse.

Enfin, sur la rive droite de l'Huisne, un troisième groupe d'affluents se dégage : la Rosière et la Coudre, vers Saint-Germain-de-la-Coudre ; l'Erre, vers Nocé, Préaux-du-Perche, Saint-Agnan-sur-Erre, Saint-Hilaire-sur-Erre ; la Chèvre, vers Verrières et Berd'huis.

Les vallées, un écrin pour l'eau

L'eau des affluents de l'Huisne circule dans des vallées relativement profondes qui composent un cadre valorisant pour ces petits cours d'eau. Celles qui n'ont pas été totalement conquises par la céréaliculture ont gardé une structure assez traditionnelle. La ripisylve* signale et magnifie, le plus souvent, la présence de l'eau dans le paysage, notamment lorsque l'accompagnement végétal est discontinu. Des prairies grasses occupent les fonds de vallées et remontent parfois sur les pentes. Enfin, un horizon de crêtes, ouvert ou boisé selon les sites, vient cadrer le paysage de la val-

lée et donner son orientation. Ci-dessus, la Cloche et un cortège de saules taillés en trognes* sur ses berges.

Les étangs : complémentaires aux rivières

La plus grande partie des étangs du Perche sont concentrés au nord et à l'est du Parc, où ils occupent les fonds de vallées peu profondes ou les sites proches de sources sur les plateaux argileux. Ils proposent un rapport à l'eau différent, plus généreux dans ses proportions (certains étangs occupent plusieurs dizaines d'hectares), et sont installés dans des sites diversifiés : boisés (forêt de Bellême ci-dessous, forêts de Longny, de La Ferté-Vidame...), agricoles, ou encore urbains (Thiron-Gardais, Senonches, La Loupe...). Certains sont accompagnés de petits paysages de tourbière à la végétation rare (étang de la Benette, du Moulin de la Fonte, de Tardais...).



Dynamiques d'évolution

Une fermeture des paysages de certains fonds de vallée

Deux critères sont essentiels à la qualité des paysages qui accompagnent une rivière : l'ouverture visuelle des espaces de fond de vallée, qui permet d'appréhender celle-ci dans son ensemble, et la lisibilité de la ripisylve* qui permet de localiser la rivière, surtout si celle-ci est modeste.

Dans le passé, la présence quasi exclusive de prairies dans les fonds garantissait l'ouverture des paysages et la valorisation économique de la berge (osier, peuplier) maintenait des formes de ripisylves* très entretenues (vue ancienne ci-dessous à Condeau).

Aujourd'hui, on assiste dans certains linéaires de vallée (une partie des vallées de l'Huisne, de

l'Eure, de la Donette, de la Jambée, de la Cloche, de la Thironne, de la Foussarde, de la Coudre...) à un « comblement » progressif du paysage, lié à trois dynamiques d'évolution principales :

- enrichissement* spontané de prairies à l'abandon évoluant lentement vers des boisements sans valeur économique (jeune friche dans la vallée de la Donette, à droite) ;
- plantation de parcelles de peupleraies dont le grand développement peut occulter à la vue un pan de coteau entier ;
- développement excessif de haies entretenues de façon trop irrégulière, qui provoque lui aussi une fermeture du paysage.



L'Huisne à Condeau au début du XX^e siècle : des berges très entretenues et bordées par des pâtures.



Une prairie humide en cours de boisement aux abords de la Donette, refermant peu à peu le paysage de la vallée.



La vallée de l'Orne Saosnoise près de Montgaudry : la peupleraie adulte, à droite, suffit à masquer le coteau situé à l'arrière-plan et encore visible à gauche de la photo.

Collection : Association Faune et Flore de l'Orne

Des paysages de vallée parfois simplifiés à l'extrême par l'agriculture

Les paysages des affluents de l'Huisne qui ont leur confluence en aval de Nogent-le-Rotrou (Ronne, Berthe, Maroisse, Chèvre, Erre, etc.) et les affluents de la Cloche ont subi des transformations d'un autre type : ce sont ici les cultures, souvent de maïs, qui ont conquis l'espace des vallées, allant souvent jusqu'à occuper les berges elles-mêmes, ne laissant parfois subsister ni ripisylve* ni prairies aux abords de l'eau. Dommageables sur un plan écologique, porte ouverte à l'érosion des sols, à l'ensablement des rivières ou à la pollution des eaux, ces pratiques tendent aussi à nier la spécificité du paysage de vallée en le banalisant et en ramenant la valeur de la rivière à celle d'un « caniveau » assurant l'écoulement de l'eau.

Des bords de l'eau pas toujours faciles à fréquenter

Les chemins de berges aménagés et entretenus restent trop rares à ce jour, et l'attractivité des



Une petite rivière dépossédée de son paysage d'accueil près de Nocé.

rivières engendre une relative frustration tant la circulation à pied au bord de l'eau est malaisée et souvent impossible. Ainsi, dans l'Orne, on compte en moyenne une clôture tous les 400 m le long des rivières.

Une eau encore à mettre en valeur dans les villes et villages

Si de très nombreux bourgs et quelques villes du Perche sont traversés ou bordés par une rivière, l'eau y reste trop souvent masquée, et est rarement mise en valeur et accessible.

Des étangs souvent confidentiels

Nombreux, les étangs du Perche ne sont pas toujours bien visibles : ci-dessous l'exemple d'un étang accolé à une petite route dans la forêt de Longny, qui reste totalement invisible derrière un mince rideau de végétation.



Dans la forêt de Longny, un étang invisible au contact de la route, masqué par un mince rideau de végétation.

6. Le patrimoine bâti et urbain

L'architecture traditionnelle du Perche offre des visages remarquables qui font une bonne part de la valeur de ses paysages. Partout, où que l'on se

situe, l'habitat traditionnel est toujours présent et de belle qualité, avec une vraie diversité dans les matériaux utilisés.

L'habitat traditionnel diffus valorise la campagne



Une campagne « habitée » : ici près de Vaunoise.

Si le Perche est un pays de transition entre le Bassin parisien et l'Ouest, il appartient clairement à l'Ouest en matière d'organisation du bâti. Ce dernier est en effet dispersé dans l'espace agricole, y compris dans les espaces ouverts des gâtines* de l'est du Parc : la campagne percheronne se trouve ainsi ponctuée par des fermes, bien sûr, mais aussi des manoirs, voire des abbayes, qui font une part de la qualité des paysages et qui affirment leur caractère humanisé.



Les manoirs : un bâti rural et de caractère

Concernant ces bâtiments isolés campés dans l'espace rural, l'enquête menée auprès des communes révèle la conscience de la valeur toute particulière des manoirs pour les paysages percherons. Sur la centaine de manoirs que compte le Perche aujourd'hui (près de 400 ont dû exister), la plupart sont apparus au XVI^e siècle, une fois les plaies de la guerre de Cent Ans (1337-1449) fermées et le pays relevé de ses cendres. À cette époque, les familles, enrichies dans les affaires ou au service du Roi, prirent exemple sur le renouveau qui s'opérait autour de la Loire pour édifier des manoirs, à la fois lieux de résidence

familiale et sièges d'exploitation agricole, destinés à mettre en valeur les terres alentour. Le Perche, entre Ile-de-France et Val-de-Loire, apparaissait bien placé pour cet investissement. Aujourd'hui encore, les manoirs montrent cette double appartenance au monde privilégié et au monde rural : à mi-chemin entre le château et la grosse ferme, ce sont des bâtiments bien agencés, solides, parfois fortifiés, et en même temps élégants et fiers. Cet équilibre ainsi que ce contact évident et immédiat avec l'espace rural, font leur attrait et toute leur qualité.

Les réponses des élus au questionnaire sur les paysages du Parc montrent leur attachement à ce patrimoine original que constituent les manoirs.



Le manoir de la Moussetière à Boissy-Maugis,

Des matériaux qui signent les identités architecturales percheronnes

Le manoir ne doit pas cacher l'humble maison paysanne percheronne. La qualité du bâti vernaculaire* est également remarquable.

L'habitat se marie toujours avec bonheur à la densité des tons offerts par le bocage percheron, grâce aux couleurs brunes des grands toits de tuile plate, à la craie lumineuse ou à la teinte chaude des briques, ou encore aux enduits de sables jaunes denses, ocres, roses ou mêmes orangés. L'enquête menée auprès des élus confirme la valeur identitaire particulièrement forte des matériaux de construction traditionnels employés dans le Parc : ils viennent en 3^e position des éléments cités comme « primordiaux à l'identité des paysages du Perche ».

D'un secteur à l'autre du Parc, cette identité évolue et s'hybride. La maison paysanne prend principalement deux visages dans le Perche :

- les maisons à pierre blanche et « sable d'or » ;
- les maisons à brique et silex.

Dans les réponses, ces derniers y devançant largement les églises et font quasiment jeu égal avec les haies dans la hiérarchie des « éléments primordiaux à l'identité des paysages du Perche ».



...et celui de Chanceaux à Saint-Jouin-de-Blavou.

Les maisons à pierre blanche et sable d'or

Au cœur du Perche, la « vraie » maison percheronne, qu'on ne trouve pas dans les pays limitrophes, est typée. Les murs sont en pierre blanche : c'est la craie de Rouen, un calcaire clair de l'âge du Crétacé. Abondante, facile à exploiter, à scier et à tailler, elle est utilisée pour tous les bâtiments, aussi modestes soient-ils. Elle se prête à la construction des chaînages d'angles, de refends ou d'ouvertures, des bandeaux, des corniches moulurées sous la saillie du toit. Sous forme de moellons, elle fournit aussi la masse des murs.

Mais sa faible dureté, sa résistance moyenne au gel, sa porosité, exigent une protection par des joints largement beurrés « à pierre vue » ou par un enduit complet dont seuls émergent les chaînages et bandeaux. C'est ici que la vraie originalité du bâti percheron réside : pour ces joints ou enduits, le Perche dispose en abondance d'un sable tout à fait remarquable, nommé d'ailleurs « sable du Perche » par les géologues : d'une épaisseur de 30 à 40 m, cet étage sableux du Cénomaniens supérieur recouvre largement l'étage de la craie. Sa belle gamme de couleurs chaudes et ocrées colore avec élégance les enduits et les joints.



Un enduit jaune et « clouté » à base de chaux et de sable du Perche sur une maison du bourg de La Perrière.

Les maisons à brique et silex

À l'est, sur les plateaux humides des confins du Thimerais, du Pays d'Ouche et du Perche-Gouet, riches en argile à silex, les maisons à brique et silex dominent très nettement. La brique assure toute l'armature de la maison : chaînages d'angle, jambages des ouvertures avec leurs linteaux toujours légèrement cintrés, corniches sous la rive du toit, souches de cheminée. Quant à eux, les silex, bien calibrés et alignés en rangs horizontaux homogènes, assurent le remplissage.

Les tuiles plates

Même si l'ardoise apparaît localement sur des maisons du XIX^e siècle situées près des grandes voies de communication, en particulier ferroviai-



Un exemple d'association de couleurs chaudes rouges entre enduits, briques de chaînage, peinture de grille et stabilisé de sol (La Croix-du-Perche).



Une maison de pierre calcaire blanche dans le bourg du Pin-la-Garenne.

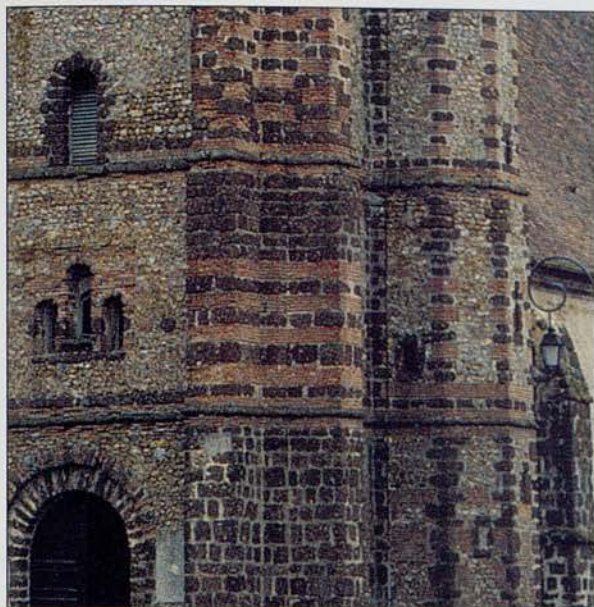
res, la tuile plate reste le matériau de couverture employé sur l'essentiel des maisons percheronnes. Les fortes pentes des toitures mettent en avant les qualités esthétiques de ces tuiles – en particulier leur chaleureuse teinte brune.



Grâce à la pente des toitures, particulièrement forte sur les maisons les plus anciennes, les qualités esthétiques des tuiles plates sont visibles depuis les rues : ici dans une ruelle du vieux Mortagne.

Des matériaux complémentaires qui diversifient le visage de l'architecture

Entre ces deux modèles architecturaux bien tranchés, dont chacun ne s'impose exclusivement que sur des secteurs limités du territoire du Parc,



Le grison, extrait des argiles à silex, est souvent utilisé à la base des maisons ou dans les édifices publics comme les églises (photo 1, à Senonches). Il s'associe bien aux tons chauds de la brique ;

il existe toute une variation et une mixité dans l'architecture et les matériaux, qui contribuent à faire l'originalité du Perche :



Le roussard est un grès souvent oxydé : ci-contre, de couleur brun-rouge sombre, il est utilisé en chaînage d'ouverture (photo 3, à Saint-Denis-d'Aubou) ;



Les calcaires du Jurassique, plus sombres et moins gélifs que la craie sont présents à l'ouest du Perche (photo 2, à La Perrière).

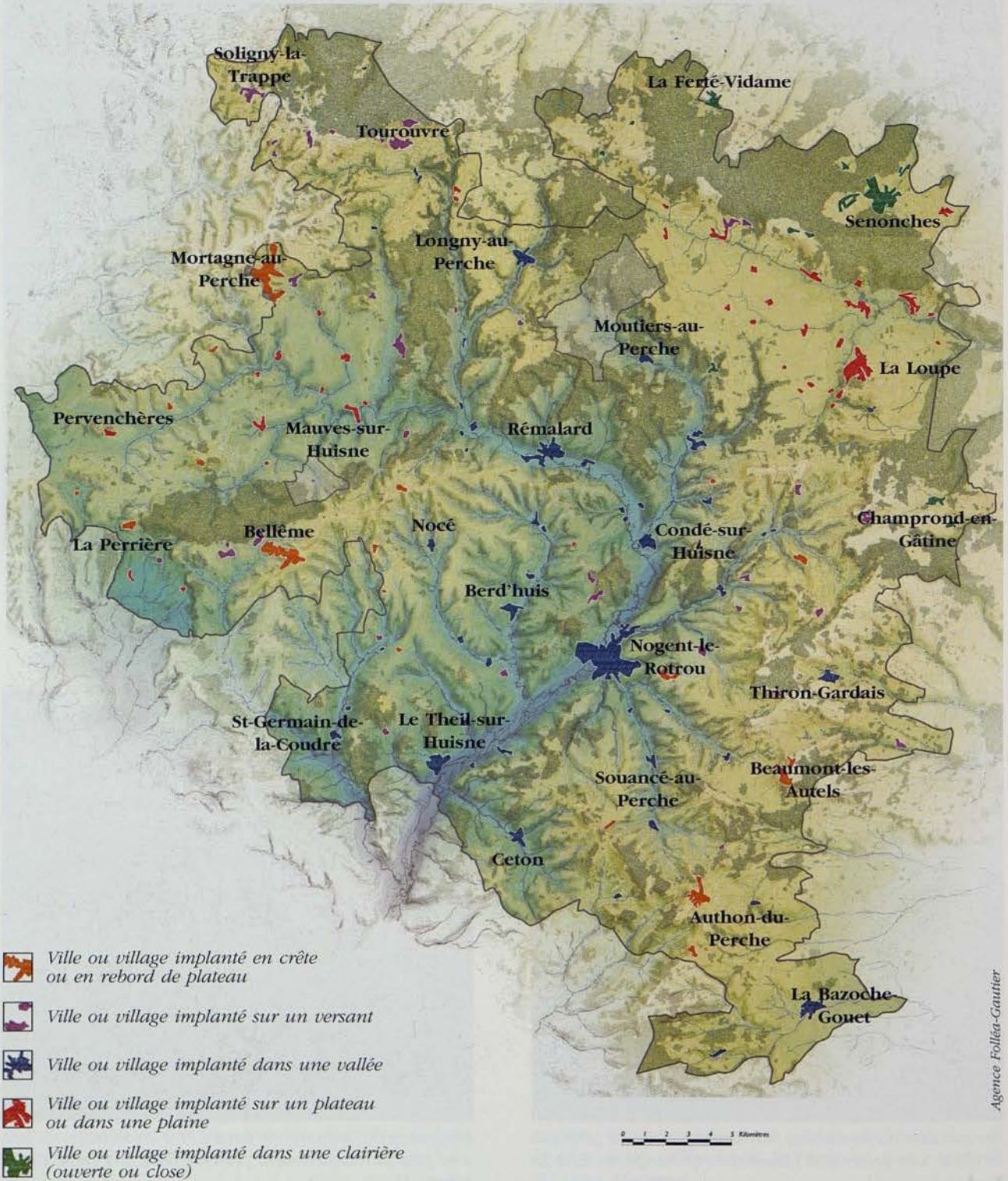


Les granges et maisons en torchis et à colombages de bois sont plus particulièrement présents dans le Perche-Gouet (photo 4).

Un mode d'implantation diversifié des villes et des villages

La diversité des reliefs percherons a engendré différents modes d'implantation pour les villes, les bourgs et les villages du Perche : ainsi,

nombre d'entre eux se montrent sous un jour valorisant depuis la campagne qui les environne.



Les villes et villages perchés sur des hauteurs dégagées sont caractérisés par leur silhouette visible à distance où les toitures se détachent de façon très nette. On trouve principalement ces villes et villages à l'ouest (sur les crêtes de Mortagne-au-Perche et de Bellême), et à l'est du Parc, sur les rebords de plateaux dominant les vallées affluentes de l'Huisne.



Quand ils sont implantés sur un large versant de colline, villes et villages sont aussi visibles de loin. Leur silhouette se détache généralement entre un arrière-plan boisé installé sur la crête du versant (villages des versants des forêts de Bellême, de la Trappe et du Perche...), et un premier plan agricole occupant le bas des pentes. Ci-dessus l'exemple de Saint-Pierre-la-Bruyère.



Les noyaux urbains installés dans une vallée et près d'une rivière se trouvent principalement dans la partie centrale du Parc. Ils sont caractérisés par leur front bâti organisé au contact de la zone inondable ou de la rivière : ci-dessus le bourg de Verrières posé au bord de la Delmée.



Les bourgs de fond de vallée proposent parfois des vues généreuses depuis les coteaux les dominant. Ils révèlent alors la mosaïque chaude de leurs toitures, comme ci-dessus à Longny-au-Perche.



Les villages des plaines et des plateaux du Perche proposent des images moins spectaculaires depuis la campagne : c'est avant tout leur « écorce » externe qui s'y révèle, laissant fréquemment émerger le clocher de leur église : ci-dessus l'exemple de Courgeon, dans le secteur où l'Huisne et ses affluents circulent dans une large plaine. La gâtine* de La Loupe est l'autre secteur où villes et villages s'implantent selon cette logique.



Enfin, les villes et villages implantés dans des clairières forestières plus ou moins ouvertes (en général situées sur des plateaux, au nord du Parc), profitent des masses boisées qui les accompagnent pour mettre en valeur leurs volumes bâtis : ci-dessus l'exemple de Senonches, proposant une image urbaine faisant la part belle au végétal.

Des relations fortes entre bâti et bocage

Les formes bâties du Perche, depuis les fermes isolées et les manoirs jusqu'aux gros bourgs, établissent un rapport étroit avec les espaces agricoles grâce aux haies, aux vergers et aux jardins potagers qui les côtoient.

Le bocage constitue un cadre d'accueil particulièrement adapté pour les maisons isolées, offrant la protection du vent et un paysage d'accompagnement accordé à l'échelle de la construction.



L'imbrication du bâti au végétal intervient également à l'intérieur du périmètre des bourgs, grâce à la végétation des jardins (et parfois des espaces publics). Ci-contre, les belles toitures aux tons chauds de Chemilli accompagnées de l'ourlet arboré des jardins, devant l'horizon de la forêt de Bellême.



Autour des bourgs (ci-contre à Vichères), les structures végétales* viennent donner une échelle humaine aux champs, presque intimiste quand le bocage se resserre. La transition entre les rues et l'espace agricole s'opère sans rupture forte, et le bourg paraît ici profondément ancré dans ses terres grâce à son enveloppe végétale.



Dynamiques d'évolution

Des constructions récentes à l'architecture trop souvent détachée de l'identité percheronne



Dans une vallée, un exemple de maisons récentes manquant d'harmonie (en cours d'aménagement).

Le XX^e siècle a vu les pratiques architecturales considérablement évoluer. L'emploi de matériaux de construction industriels, la banalisation de l'architecture et l'apparition d'effets de modes éphémères et sans références locales ont participé à brouiller l'image du bâti percheron. Le pays s'appuie désormais presque exclusivement sur son patrimoine bâti ancien pour revendiquer une identité architecturale originale, ce qui est vécu comme un problème par beaucoup d'élus ayant répondu au questionnaire portant sur les paysages du Parc.

Une part importante de maisons neuves ou récentes se démarquent par leurs formes ou leurs proportions, la couleur et les pentes de leurs toitures, la forme ou l'implantation de leur ouvertures, leurs volets, leurs lucarnes ou leurs cheminées, leurs enduits, ou encore par la façon dont elles s'installent sur le terrain.

Les bâtiments agricoles, commerciaux ou industriels posent tout autant question tant ils se contentent la plupart du temps de n'être que des volumes fonctionnels dénués de toute qualité architecturale. Leurs couleurs souvent trop claires les rendent particulièrement voyants.



La juxtaposition de plusieurs générations de maisons qui montre la rupture intervenue au XX^e siècle dans la lignée architecturale percheronne.



Un bâtiment trop clair rompant l'harmonie sobre d'un front bâti.

Un rapport parfois durci du bâti aux espaces agricoles

La précieuse imbrication des haies, des vergers et des grands arbres au bâti groupé ou isolé a localement cédé le pas à un rapport plus dur et plus froid.



Le bâti isolé récent, qu'il s'agisse d'habitat ou de bâtiments d'activités, ne bénéficie pas toujours d'un accompagnement végétal digne de ce nom, et semble alors être « parachuté » dans la campagne. Cette absence est d'autant plus regrettable quand son architecture est trop banale ou inadaptée. Parfois, c'est le traitement végétal qui crée une rupture avec l'environnement naturel, par exemple lorsque des thuyas enferment les jardins derrière des haies monotones et sombres.



Quand ils sont inadaptés, les clôtures minérales ou végétales et le traitement des jardins participent à dissocier le bâti récent de son contexte.

Les villes et les villages sont aussi concernés par ce problème :

- les villages percheros implantés dans des espaces agricoles remembrés de façon « radicale » sont confrontés à des paysages de proximité beaucoup moins hospitaliers que dans le passé ;
- les fronts bâtis récents ne sont souvent accompagnés d'aucune lisière végétale conséquente, confrontant directement les maisons et les immeubles aux champs, en un face à face parfois abrupt.



Après un remembrement, le bourg se trouve isolé dans un environnement dénudé.

Des entrées de villes et villages à l'image parfois dégradée

Phénomène connu à l'échelle nationale, la dégradation de l'image des entrées de villes n'épargne pas le Perche, y compris certains



Confusion paysagère et urbaine (traitement en cours).

Des espaces publics souvent trop minéralisés et « routiers »

Les espaces publics des bourgs, et en particulier les places, ont subi des transformations au XX^e siècle pour leur permettre de s'adapter à l'arrivée de l'automobile. Trop souvent, ces places sont alors devenues des espaces sans chaleur, à l'image « routière » donnée en particulier par une minéralisation excessive des sols. Ce problème concerne aussi certaines traversées de bourgs par des routes importantes.



Une traversée de bourg par la D955 n'offrant pas une véritable image de rue.

L'image des espaces publics pose également question dans de nombreux lotissements, où la création de voies standardisées s'associe à l'image banale de l'architecture et des limites de parcel-

bourgs d'échelle moyenne. Les bâtiments d'activités et leurs parkings, leurs zones de stockage, les panneaux publicitaires implantés de façon anarchique, les réseaux aériens, s'associent pour composer des paysages urbains brouillés, parfois agressifs.



Un exemple de place trop « routière ».

les (clôtures ou haies monospécifiques) pour offrir une ambiance plus proche de la banlieue d'une grande agglomération que des villages ou des petites villes ancrés dans le pays percheron.



Un exemple d'espace public de lotissements sans recherche de qualités rurales.

Des extensions urbaines parfois mal maîtrisées

L'image des extensions urbaines récentes perçue depuis la campagne est parfois négative.

Une première catégorie de problèmes est liée à la localisation des extensions urbaines, qui ne respectent pas toujours les logiques d'implantation des tissus bâtis plus anciens. Ces logiques présentent toutes des fragilités spécifiques face aux extensions urbaines.

Les villes et villages installés en crête ou en rebord de plateau : sensibilité aux transformations de leur silhouette (bâtiments trop élevés...) et à la qualité des extensions sur les versants agricoles situés en contrebas de l'urbanisation existante.

Les villes et villages installés sur un versant : sensibilité à la qualité des extensions sur les versants agricoles situés au-dessus de l'urbanisation existante (transformations de la silhouette) et en contrebas (image du contact bâti-agriculture) ; sensibilité aux différences de densité de bâti trop brutales entre quartiers.

Les villes et villages installés dans une vallée : sensibilité à la qualité des extensions sur



Ci-dessus, l'exemple de maisons récentes installées dans les parties basses de la vallée de la Villette. Ces constructions en rive droite et en fond de vallée perturbent l'image du bourg et de sa basilique.

les coteaux ; sensibilité forte aux extensions dans les parties basses et inondables, et hors de l'espace de la vallée proprement dit (plateau adjacent...).

Les villes et villages installés sur un plateau ou dans une plaine : sensibilité à « l'écorce » externe des extensions, et plus particulièrement à la qualité du traitement de l'interface bâti / espaces agricoles.

Les villes et villages installés dans une clairière : sensibilité aux extensions dans les espaces ouverts situés entre forêt et urbanisation existante.

Une seconde catégorie de problèmes touche à la densité du bâti dans l'espace agricole, parfois en décalage avec le contexte percheron.

On observe ainsi des problèmes de « mitage » à la périphérie des villes et villages : si le Perche est un pays d'habitat diffus, la densité des constructions disséminées dans la campagne y reste faible. Quand cette densité devient trop importante (photo n° 1 p. 171), l'image des espaces agricoles est alors affaiblie, sans que la densité des constructions soit suffisante pour que le secteur donne à voir un paysage bâti en prolongement du vieux bourg tout proche.



Ci-dessus, une zone d'activités implantée en rebord de plateau, dans une commune ayant une logique d'implantation en fond de vallée. Cette implantation rend les bâtiments aux couleurs vives trop visibles de loin.

On observe localement un mitage de la campagne par des bâtiments d'activités (exemple photo n° 3), dévalorisant pour le paysage agricole.

On constate aussi l'existence d'extensions urbaines, où la densité excessive des constructions

empêche l'imbrication fine du végétal au bâti, qui fait le charme de tant de bourgs perchés. La photo n° 2 présente un exemple d'extension récente souffrant de ce défaut, où un quartier très pauvre en arbres fait face à une campagne elle-même particulièrement découverte.



Photo n° 1.



Photo n° 2.



Photo n° 3.

7. Les chemins et les routes

Les chemins, essentiels pour la découverte des paysages percherons

Au bocage traditionnel, s'associe souvent et facilement un réseau de chemins creux, pris dans les mailles des haies et desservant les différentes parcelles. Jamais le bocage n'affirme autant sa présence au promeneur, que parcouru par un chemin creux. Pour tous ceux qui veulent découvrir le pays, ou pour ceux qui y habitent et qui veulent simplement le parcourir, ce réseau de chemins est précieux.



L'ambiance intimiste d'un chemin creux.

Les « petites routes » : une valeur patrimoniale

Les petites routes du Perche sont aussi un support de découverte particulièrement valorisant pour le pays : leur tracé sinueux, leur capacité à s'adapter à des parcours accidentés, les mettent en rapport étroit avec le territoire qu'elles traversent : dans de nombreux secteurs elles donnent à voir des paysages toujours renouvelés à mesure que les virages s'enchaînent de croupes en vallons, de forêts en prairies, de fermes en villages blottis dans le bocage.



Une des innombrables petites routes du Perche, près de Réveillon.

Dynamiques d'évolution

Des chemins de plus en plus rares dans l'espace agricole

Si les chemins forestiers sont nombreux dans le Perche, 65% des communes qui ont répondu au questionnaire s'accordent pour dire que des chemins ont disparu sur leur communes.

Les remembrements opérés, en supprimant les haies, ont supprimé les chemins qui les accompagnent. Par ailleurs, la dilatation des parcelles rend celles-ci moins nombreuses, avec moins de chemins pour les desservir, beaucoup étant accessibles directement depuis les routes. Enfin, l'augmentation des surfaces en cultures, au détriment des espaces pâturés, rend l'espace agricole plus sensible aux fréquentations, du fait de la fragilité des cultures à certaines périodes de l'année.

Par ailleurs, et les réponses des élus au questionnaire le confirment, certains chemins souffrent d'un manque d'entretien régulier.

Ainsi, il est aujourd'hui difficile de circuler à pied dans de nombreux secteurs du Perche.



Un exemple d'étendue agricole sans chemin.

Certains aménagements de grandes routes peuvent affaiblir la qualité d'accueil du Parc

Le diagnostic montre que les grandes routes, nationales ou départementales, qui traversent le Perche, tendent à concentrer les traditionnels « points noirs » en matière de paysage : traversées de villages bruyantes, dangereuses, trop étroites et sans âme, stationnements de poids-lourds mal intégrés, bâtiments commerciaux ou d'activités sans qualité, aménagements routiers de sécurité peu avenants...



Des paysages remarquables trop souvent invisibles depuis les routes

Le patrimoine paysager du Perche n'est pas toujours révélé à sa juste valeur depuis les routes. De grands panoramas ou des vues rapprochées de valeur restent confidentiellement occultés par des haies mal positionnées, par la végétation spontanée de talus routiers ou encore par des éléments techniques (merlons, etc.).

La RN23 à l'est du Parc :

- en haut, la première image urbaine donnée du Parc naturel régional en arrivant de Chartres ;
- ci-contre, un aménagement de sécurité de couleur vive à l'image trop - routière - dans une traversée de bourg.

Synthèse du diagnostic : le paradoxe des paysages du Perche

1. Suppressions, dilatations, séparations : la simplification de l'espace

L'analyse montre en synthèse que, pour la plupart des valeurs paysagères concernées, les dynamiques d'évolution à l'œuvre conduisent à une simplification de l'espace. Cette simplification est largement liée aux évolutions puissantes de l'agriculture, par diminution du nombre des exploitations et l'agrandissement de leur taille. Ces évolutions ont conduit, de façon logique, à une simplification du parcellaire par regroupement des terres et remembrement, et donc par agrandissement des parcelles et dilatation des échelles, à une simplification des modes de gestion par la suppression des « obstacles » devenus désuets (haies), à une simplification par spécialisation des productions (le paysan multifonctionnel est souvent devenu un céréaliculteur ou un éleveur spécialisé) et à une simplification par abandon d'anciennes pratiques agricoles ou de certains espaces (vergers, fonds humides, élevage des chevaux).

Mais le processus de simplification est aussi lié à une séparation des choses. En conférant un fonctionnement spécialisé à un espace donné, on le simplifie largement. L'espace agricole devient un lieu de production stricte, la route un espace de circulation stricte, l'eau un espace de rétention stricte, la « masse forestière », un espace opposé à la « masse agricole », etc. Les comparaisons entre photos anciennes et photos contemporaines illustrent clairement ces processus de simplification par séparation : l'eau est coupée de l'espace agricole, masquée, peu praticable ; la

route devient lieu de circulation et de transit plus que d'échanges et de vie ; les chemins se cantonnent à la forêt sans traverser la campagne ouverte et agricole. Dans cette évolution, les forêts du Perche semblent garder réellement une mixité d'usages, où peuvent s'associer production de bois et promenades sur les chemins ouverts au public dans le respect de la propriété.

Ce processus généralisé de simplification aboutit à un certain appauvrissement du cadre de vie :

- appauvrissement écologique avec la baisse de la qualité de l'eau, la disparition des haies, lieu d'abri pour la faune, la fermeture des fonds de vallons, la raréfaction des pâtures... ;
- appauvrissement visuel avec encore la raréfaction des haies, la fermeture des fonds de vallons, la disparition des ponctuations des vergers ; autant d'éléments qui enrichissent la lecture d'un paysage, comme des signes sur une page blanche ;
- appauvrissement physique enfin avec la relative difficulté à parcourir l'espace agricole autrement qu'en voiture.

D'autre part, le Perche hérite aujourd'hui d'un patrimoine architectural et urbain aux évidentes qualités. Mais l'industrialisation des modes de construction et la standardisation qui en découle ont fait apparaître çà et là des paysages bâtis banalisés, parfois médiocres, marquant une rupture négative avec un héritage pourtant essentiel à la personnalité du Perche.

2. Une campagne sous influence urbaine

Parallèlement à ces processus, le Perche devient chaque jour davantage un espace de campagne sous influence urbaine. Cela se vérifie par la proportion grandissante de ruraux non agriculteurs, ainsi que par la forte fréquentation du Perche par les résidents secondaires (habitants de l'agglomération parisienne notamment). Cet attrait touristique peut s'expliquer par la proximité de Paris et l'amélioration des liaisons qui rapprochent le Perche du grand bassin de vie de la capitale (autoroute A11, TGV au Mans et à Vendôme, doublement de la RN 12...).

Ainsi l'espace agricole du Perche n'intéresse pas seulement les 5,5 % d'agriculteurs qui l'exploitent (chiffres 1999) : il intéresse de plus en plus les résidents non agricoles, permanents ou temporaires, qui y habitent ou qui y séjournent occasionnellement ou régulièrement. Alors que, pour les premiers, l'espace agricole est surtout un espace de production, pour les seconds il est d'abord un paysage, un cadre de vie, à admirer ou à parcourir.

3. Le paradoxe

Les processus d'évolution à l'œuvre, qui simplifient et appauvrissent les qualités paysagères du Perche, apparaissent ainsi de plus en plus contradictoires avec l'attente sociale, patrimoniale et économique liée à la campagne percheronne. D'une certaine manière, on observe un décalage de temps entre l'agriculture et la société : lorsque l'agriculture traditionnelle d'il y a encore 50 ans composait un paysage de campagne riche et diversifié, la société dans son ensemble se souciait moins de cadre de vie

(l'expression n'existait pas encore) ; inversement aujourd'hui, l'agriculture s'est rationalisée et industrialisée, produisant une campagne simplifiée et moins diversifiée en matière de paysage, pendant que la société, devenue à 80 % urbaine, voit ses attentes en matière de qualité (d'espace, mais aussi de production) augmenter fortement ! Ce paradoxe, vrai à l'échelle nationale, concerne aujourd'hui tout particulièrement le Perche du fait de sa situation par rapport au contexte francilien.

Il apparaît ainsi nécessaire d'agir à la fois pour garantir le développement d'une agriculture moderne, évolutive, reliée au monde, et de recomposer dans le même temps un cadre de vie et de loisirs digne des attentes sociales d'aujourd'hui. L'enjeu essentiel pour le Parc naturel régional du Perche est bien de rapprocher ces trois dimensions – agriculture, paysage et développement local – pour qu'elles contribuent ensemble à pérenniser et à renouveler un cadre paysager de grande qualité.

Cette perspective n'est pas contradictoire, le chapitre suivant de l'étude propose précisément des pistes pour préserver et reconquérir un cadre de vie et de travail rural de qualité pour le Perche.

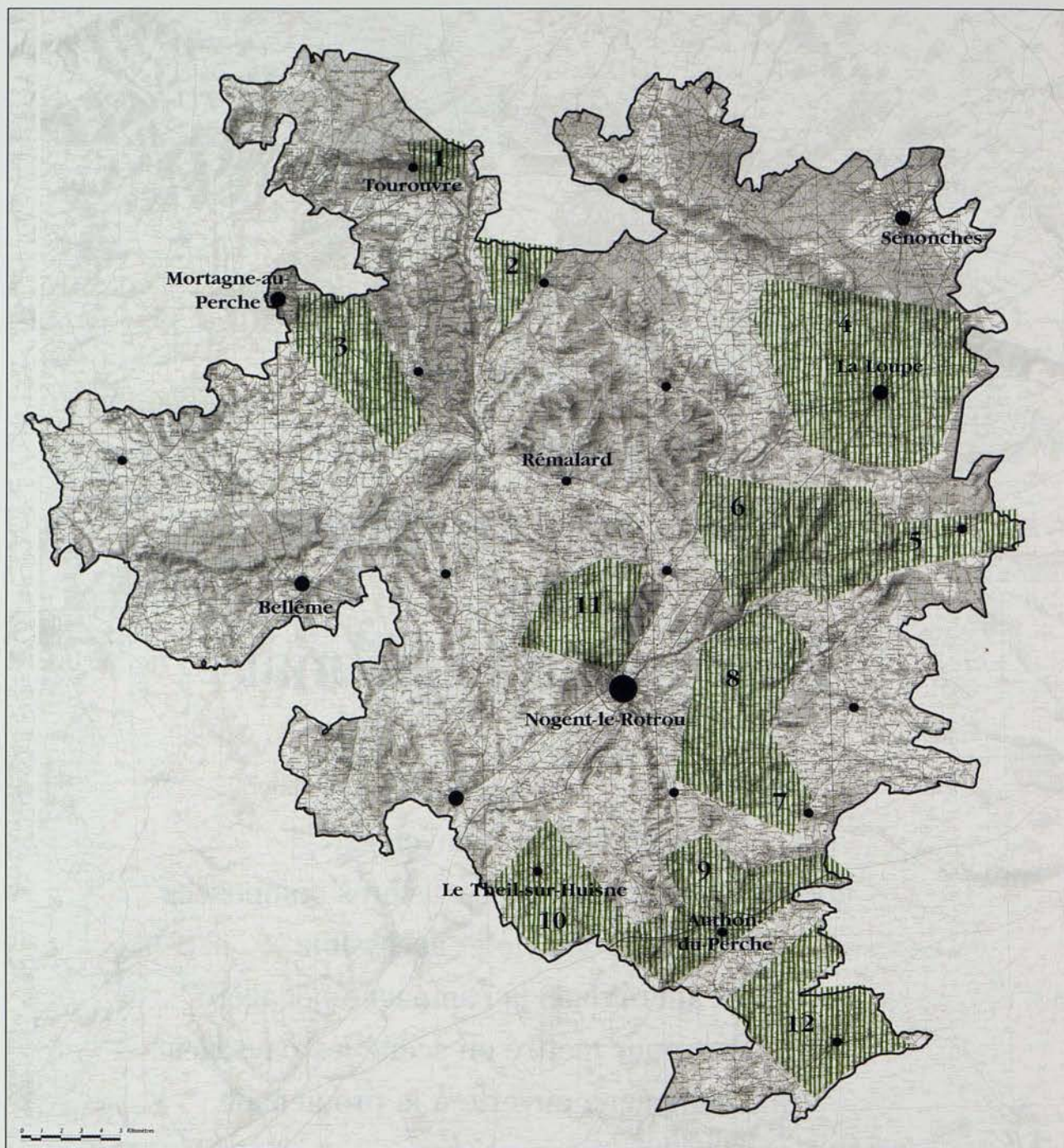
C'est tout l'enjeu de cette notion nouvelle de développement durable qu'entend soutenir le Parc.

L'autre enjeu majeur pour le Parc est de promouvoir dans le Perche une qualité de l'architecture des espaces publics et des extensions urbaines, qui s'inscrivent dans la lignée de son patrimoine riche et original tout en nourrissant une créativité renouvelée.

II

Six orientations pour la politique paysagère du Parc naturel régional

- un bocage réinventé
- une forêt attrayante et aux lisières composées
 - une eau visible et accessible
- un bâti ancré dans la campagne bocagère
- des routes pour mettre en scène les paysages
 - une campagne ouverte à la promenade



Carte des secteurs à réhabiliter comportant principalement des paysages d'open-field* en 2000.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. les pentes à l'est de Tourouvre 2. le plateau de Longny 3. la plaine au sud de Mortagne 4. le centre et l'est de la gâtine de La Loupe 5. la gâtine de Champrond 6. les collines autour des premiers affluents de la Cloche 7. le sud de la gâtine de Thiron-Gardais (autour d'Argenvilliers) | <ul style="list-style-type: none"> 8. les collines autour de la Bertbe, de l'Arcisses et de la Vinette 9. les collines autour de l'autoroute A11 (structure bocagère partiellement présente aujourd'hui, mais enjeu d'image fort pour le Parc) 10. les collines autour de Ceton 11. les collines entre la Chèvre et l'Huisne 12. le Perche-Gouet |
|--|---|

1) Un bocage réinventé

a) Reconstruire une identité percheronne pour les paysages d'open-field* et y développer de nouvelles typologies bocagères adaptées aux pratiques agricoles contemporaines

Un temps, le bocage et la haie ont été considérés comme inutiles, gênants voire nuisibles à l'activité agricole dans le Perche. Assez vite, on a mesuré les limites aux actions de remembrement de la campagne par élimination excessive de ses structures bocagères et les pertes qu'elles ont engendrées pour les espaces concernés : apparition de phénomènes d'érosions des sols et de comblement des rivières, disparition des micro-climats créés par les réseaux de haies (atténuant les écarts de température et protégeant du vent), altération de l'effet modérateur sur les crues, de la fonction épuratrice des eaux par les haies, chute de la biodiversité* par destruction de l'habitat de certaines espèces, etc.

Au-delà de tous ces effets combinés, tout un chacun a pu constater qu'en certains endroits, le Perche n'est plus tout à fait le Perche, parce que ses paysages y sont devenus presque méconnaissables. Ce constat interroge beaucoup d'habitants ou d'amoureux du Perche, parce qu'avec la raréfaction des haies et des pommiers, c'est un peu de l'âme du pays qui s'efface, et c'est un cadre de vie appauvri que propose finalement la campagne.

C'est une véritable reconquête de la qualité des paysages qui doit s'opérer dans les principaux secteurs où les remembrements successifs ont laissé en place si peu de haies que celles-ci n'y sont plus que des traces résiduelles, presque archéologiques, d'un fragment du Perche qui aurait été jadis bocager.



Pour ces secteurs, la reconstruction d'une identité paysagère percheronne devra prendre en compte la réalité d'une agriculture fondamentalement différente de celle qui prévalait il y a encore 50 ans. Cela doit conduire à y constituer de nouvelles formes de bocage, aux coûts d'entretien acceptables pour les agriculteurs, et aussi pour les particuliers et les collectivités locales. Ce « bocage réinventé », pour rester durablement en place, devra associer plusieurs avantages :

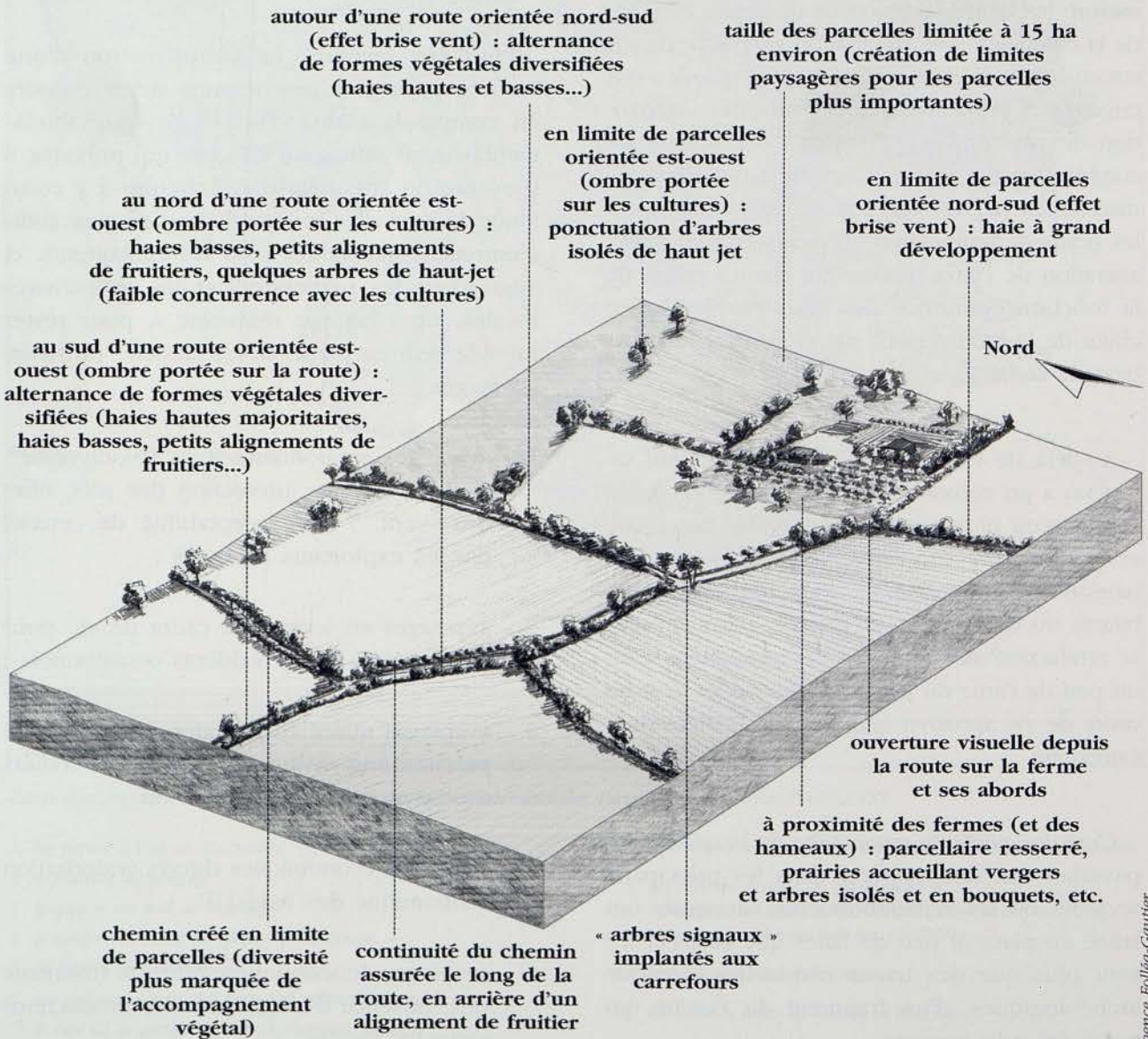
- 1 - avantages environnementaux (biodiversité*, qualité de l'eau, protection des sols, effet brise-vent...) ; et acceptabilité de ceux-ci par les exploitants agricoles ;
- 2 - avantages en termes de cadre de vie pour les habitants et les résidents occasionnels ;
- 3 - avantages quant au maintien d'une identité percheronne vivante et visible au travers des paysages, où que l'on soit ;
- 4 - avantages économiques directs (valorisation économique des haies...) ;
- 5 - avantages économiques indirects (tourisme vert, bénéfice d'image pour les productions agricoles locales...).

Des exemples d'actions possibles pour réhabiliter un paysage d'open-field* de plateau

- reconstitution d'une maille bocagère continue ;
- diversification des typologies de haies, en particulier le long des routes (voir orientation 3) ;
- prise en compte dans les projets de plantations de l'orientation des haies par rapport au soleil et aux vents dominants, et de leur position par rapport aux routes pour ajuster leur

gabarit et ses effets induits sur les espaces cultivés adjacents (voir bloc diagramme) ;

- création de « limites paysagères » subdivisant visuellement les parcelles de plus de 10 ha (sans modifier le découpage du foncier) ;
- maintien de l'ouverture de vues lointaines ;
- reconstitution de chemins ouverts aux piétons ;
- mise en valeur des abords de fermes, des villages et des bourgs : densité plus forte des plantations, présence de prairies accueillant vergers et arbres isolés...



b) Promouvoir un bocage diversifié et inventif qui préserve l'ouverture des paysages

La diversité des formes végétales est un des traits les plus marquants de la personnalité du bocage percheron : chaque accident, chaque accroc dans la maille bocagère enrichit les paysages, préserve l'alternance entre ouvertures visuelles sur le lointain et paysages plus intimistes, et propose des motifs toujours renouvelés. C'est en partie « l'imperfection » du bocage qui lui donne toute sa saveur, et le prémunit d'une image trop lisse ou trop fermée. Cette diversité, encore présente aujourd'hui, peut être renforcée en imaginant de nouvelles façons d'implanter des arbres et des haies dans l'espace agricole, en particulier dans les secteurs où la maille bocagère reste à reconstituer. En complément des haies traditionnelles, et pour « densifier » le bocage sans créer de contraintes



Les discontinuités ponctuelles dans les haies permettent d'ouvrir les paysages et d'aérer le bocage



Une plantation discontinue d'arbres en limite de parcelles : un ombrage plus limité dans la journée et un entretien facilité (fauchage).

majeures pour l'agriculture, on pourra par exemple envisager :

- l'implantation d'arbres isolés ou par petits groupes sur une limite parcellaire sans créer de haie continue ;
- l'implantation de haies basses régulièrement taillées (en particulier là où des vues doivent être préservées) ;
- la plantation de petites séquences d'alignement d'arbres fruitiers ;
- la plantation d'arbres à des intersections de routes ou chemins (en tenant compte des impératifs et des normes en matière de sécurité routière)...

L'essentiel est d'éviter toute systématisation, de privilégier la diversité sur un même site, et de préserver l'ouverture des paysages.



Une paire d'arbres isolés dans une parcelle labourée complétant le réseau classique des haies (ici à l'emplacement d'une ancienne haie) : une contrainte acceptable ponctuellement par l'agriculture s'ils sont implantés en limite de parcelles.

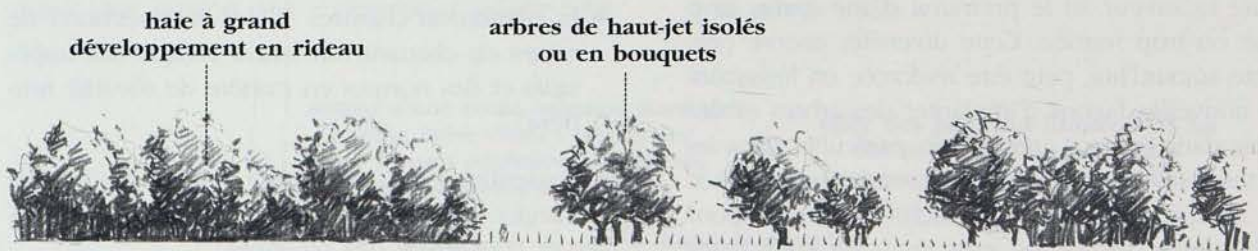


Une plantation d'arbres pour marquer un carrefour : une animation du paysage agricole posant peu de contraintes.

L'encouragement à la diversité des formes végétales dans les haies doit viser à préserver les ouvertures visuelles intéressantes, à renouveler les ambiances paysagères en diversifiant les essences et les échelles de végétaux, à alterner les formes taillées et les formes libres, à maintenir la présence des fruitiers et les pratiques de taille originales (trognés*...).

La principale contrainte à prendre en compte pour créer des systèmes bocagers diversifiés et pérennes est leur mode de gestion. Pour être économique, celui-ci doit être principalement mécanisé et ne pas multiplier outre mesure les interventions. Les contraintes de gestion sont à intégrer dès la plantation : par exemple, le choix d'espèces sera spécifique pour les séquences de haies destinées à rester basses en étant taillées régulièrement.

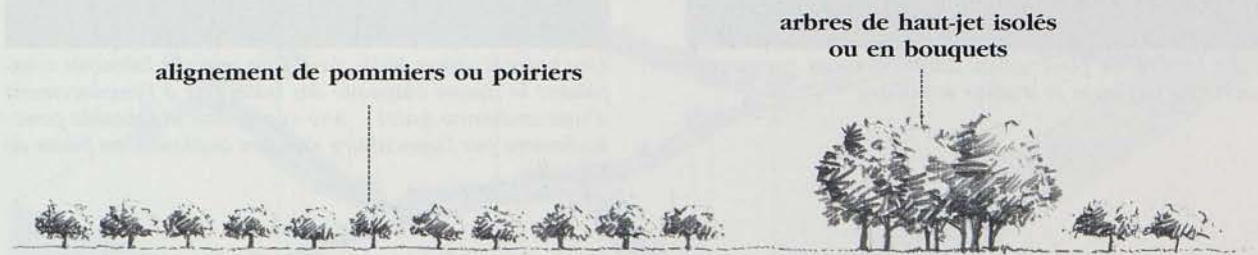
Quelques exemples de structures végétales* diversifiées et compatibles avec une gestion mécanisée



exemple 1 : gestion mécanisée (une opération de taille en rideau)



exemple 2 : gestion mécanisée (2 passages : une opération de taille en rideau + taille de la haie basse)



exemple 3 : pas de taille régulière



exemple 4 : gestion manuelle (taille des trognés*) et mécanisée (taille en rideau)

c) Planter des espèces typiques du Perche

L'originalité et la diversité du bocage du Perche peuvent aussi être soulignées par la composition végétale de ses haies, dans laquelle on trouve traditionnellement des espèces rares ou absentes dans les pays de bocage voisins. Pour les plantations nouvelles ou les rajeunissements de haies existantes, on pourra en particulier utiliser les espèces suivantes dont certaines, autrefois très présentes, se font de plus en plus discrètes dans le Perche. Selon la nature des sols du secteur du Parc où on se trouve, on pourra, en complément d'autres espèces, utiliser les espèces suivantes (liste complète disponible au Parc) :

Espèces appréciant les sols sableux et acides :

- châtaignier (*Castanea sativa*) ;
- sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) ;
- alisier (*Sorbus torminalis*).

Espèces appréciant les sols crayeux et calcaires :

- nerprun (*Rhamnus catharticus*) ;
- cytise (*Laburnum anagyroides*).

Autres espèces typiques des haies du Perche :

- robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*) ;
- charme (*Carpinus betulus*).

d) Assurer un suivi régulier dans la gestion des haies

Comme une parcelle forestière, une haie se gère sur le long terme. Âgée et gérée « au fil de l'eau », la haie s'appauvrit et se dégrade, tout en perdant peu à peu sa valeur économique. La gestion des haies doit viser à en maintenir dans le temps toutes les potentialités : potentialités paysagères, à partir des principes présentés en page précédente, mais aussi potentialités économiques, en veillant au renouvellement de sa composition végétale, en particulier de sa haute

strate arborée, et potentialités écologiques, en prenant en compte l'habitat que constitue la haie pour la vie sauvage...

La gestion à long terme d'une haie bocagère devrait relever davantage d'un « jardinage intelligent » que de simples opérations de taille visant à maintenir son gabarit dans un volume prédéfini. Cette gestion de qualité demande un savoir-faire et des outils adaptés : le partage et la diffusion des connaissances sur ce sujet sont donc essentiels pour l'avenir.

Un bocage réinventé : les outils pour agir (énumération indicative et non exhaustive)

Comme il a été souligné en introduction de cet atlas, le premier outil pour agir pour le bocage, c'est bien entendu la qualité du regard et de l'action de chacun : élus, agriculteurs ou habitants...

Avant d'aborder les différents outils techniques susceptibles d'être mis en œuvre pour le paysage, il est utile de rappeler que les services du Parc peuvent apporter des conseils et des moyens incitatifs en faveur du bocage du Perche. Un technicien du Parc est à votre disposition pour répondre à cet objectif. D'autres partenaires agissent parallèlement en faveur du bocage avec le Parc (conseils généraux, chambre d'agriculture, CAUE, paysagistes...).

Les outils contractuels ou de concertation

- les « plans » et les « chartes de paysages » à l'échelle communale ou intercommunale, en particulier pour :
 - les secteurs à réhabiliter,
 - les communes qui envisagent un remembrement ;
- les « contrats d'agriculture durable » ou CAD (ex-Contrat territoriaux d'exploitation), qui pourraient inclure des mesures types environnementales comme l'entretien des haies.

Les outils d'assistance à la gestion

- un soutien technique pour les opérations de replantation de haies est assuré par le Parc naturel régional sur son territoire sous forme de plans bocage.

Les opérations de mise en valeur des paysages ont conduit à la plantation de plus de 80 km de haies nouvelles environ depuis 3 ans ;

- une généralisation de la prise en charge de l'entretien de haies le long des voies de circulation par des structures communales ou intercommunales paraît souhaitable. Il en est de même pour les haies au bord des cours d'eau pour lesquels les syndicats de rivières pourraient intervenir.

Les outils réglementaires

- les plans locaux d'urbanisme ou PLU (ex-« plan d'occupation des sols » POS) et les cartes communales : inscription de haies, de vergers ou d'arbres isolés stratégiques comme « éléments de paysage » à préserver (art. L 123-1 7° du Code de l'urbanisme), ou comme « espaces boisés classés » (art. L 130-1 du Code de l'urbanisme) ;
 - les « zones de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager » (ZPPAUP), qui permettent également de préserver des sites de valeur, y compris à l'extérieur des villes et des villages ;
 - le classement ou l'inscription de sites remarquables, outil déjà opérant pour quelques sites intégrant des éléments de bocage (confluence des vallées de l'Huisne et de la Commeauche, butte de Montgaudry) ;
 - les « espaces naturels sensibles » départementaux : dans le périmètre de ces espaces, les haies peuvent être protégées par classement, et la « taxe départementale des espaces naturels sensibles » (prélevée dans l'Orne à ce jour) permet de financer des travaux de plantation et de gestion des haies ;
 - le classement de haies par arrêté préfectoral, qui permet leur protection et ouvre droit à un régime fiscal avantageux pour les propriétaires concernés ;
 - le réseau « Natura 2000 » offre également des possibilités de protection des haies dans les espaces concernés, par l'intermédiaire de plans de gestion adaptés (document d'objectif).
- ### Les outils financiers
- les aides à la plantation de haies : contacter le Parc qui agit avec l'appui des conseils généraux, régionaux, des DIREN...

Les outils pédagogiques et de communication

– Édition de guides sur le thème de la haie par le Parc :

- *Guide pratique des haies dans le Perche*, Rémalard, 2001, 40 p.
- *Guide des essences des haies du Perche*, Rémalard, 2001, 69 p.
- *Guide juridique pour les haies du Perche*, Rémalard, 2000, 200 p.
- *Actes du colloque sur la haie, Rémalard, le 25 novembre 2000*, Rémalard, 2002, 63 p.
- *Guide sur l'entretien des haies*, à paraître fin 2003 ;

- Proposition : la mise en place d'un « observatoire » des paysages du Perche : reconduction périodique de photographies sur un échantillon de sites du Parc, en particulier là où ont été prises des photos anciennes (cartes postales...), et opérations de communication autour de la transformation « objective » des paysages. Des observatoires des paysages existent d'ors et déjà à l'échelon national et en région Basse-Normandie (DIREN) ;
- Proposition : les actions de formation à l'attention des gestionnaires des haies, privés ou publics et l'élaboration de cahiers des charges types pour l'entretien du bocage.

2) Une forêt attrayante et aux lisières composées

a) Préserver ou reconquérir des systèmes de lisières composées privilégiant l'imbrication des espaces ouverts et de l'espace forestier

L'une des premières qualités de la forêt percheronne est la générosité des paysages qu'elle propose généralement sur ses lisières. Cette qualité mérite d'être préservée. Elle réclame souvent d'être retrouvée, dans les nombreux secteurs où les transformations successives des espaces agricoles ont « lissé » et appauvri ces paysages de lisières (carte ci-dessous).

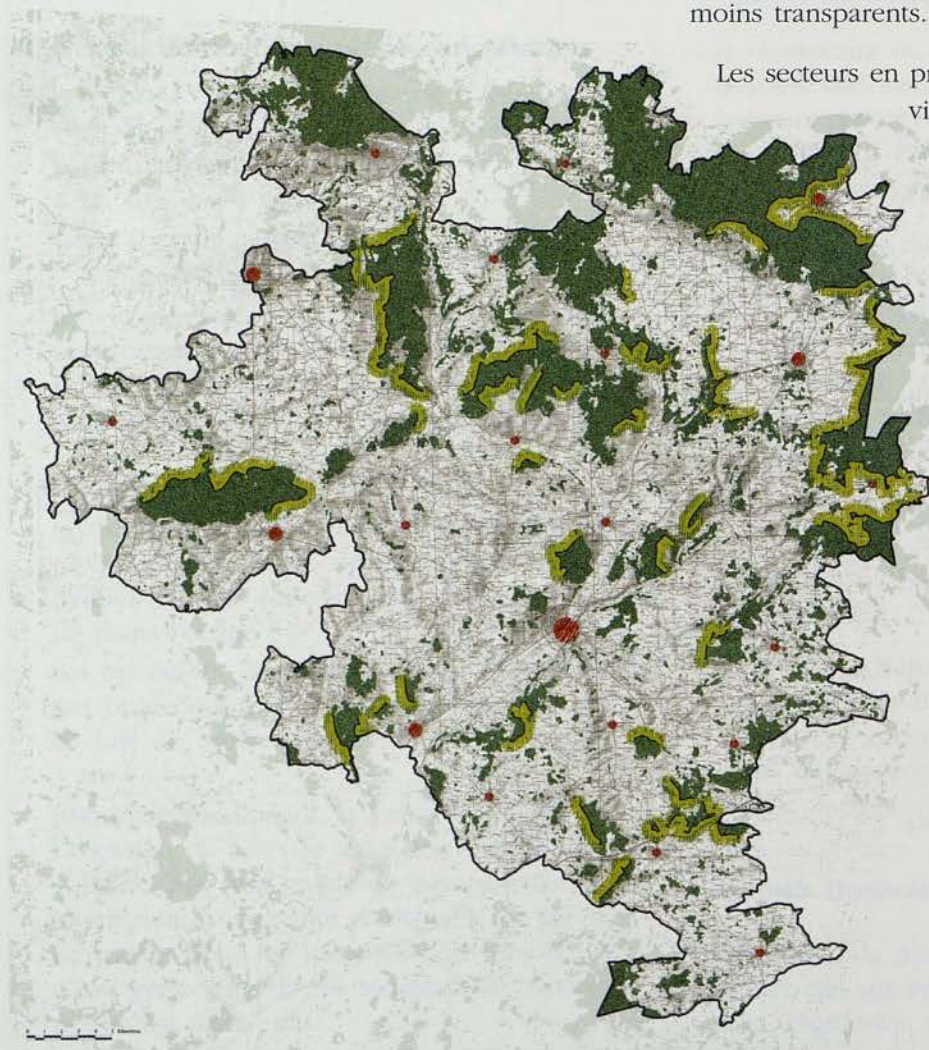
C'est avant tout l'imbrication des espaces ouverts et des espaces boisés qui nourrit leur qualité : clairières enchâssées dans les bois, bosquets et



arbres solitaires éparpillés en avant poste au milieu des champs et des prairies, haies prolongeant les forêts et composant des écrans arborés plus ou moins transparents.

Les secteurs en prairies permanentes sont à privilégier autour des forêts car ils sont plus propices à cette imbrication.

Le bloc diagramme à droite illustre les principes d'actions possibles autour des lisières.



carte des principaux paysages de lisières à recomposer



paysage de lisière à valoriser ou à recomposer

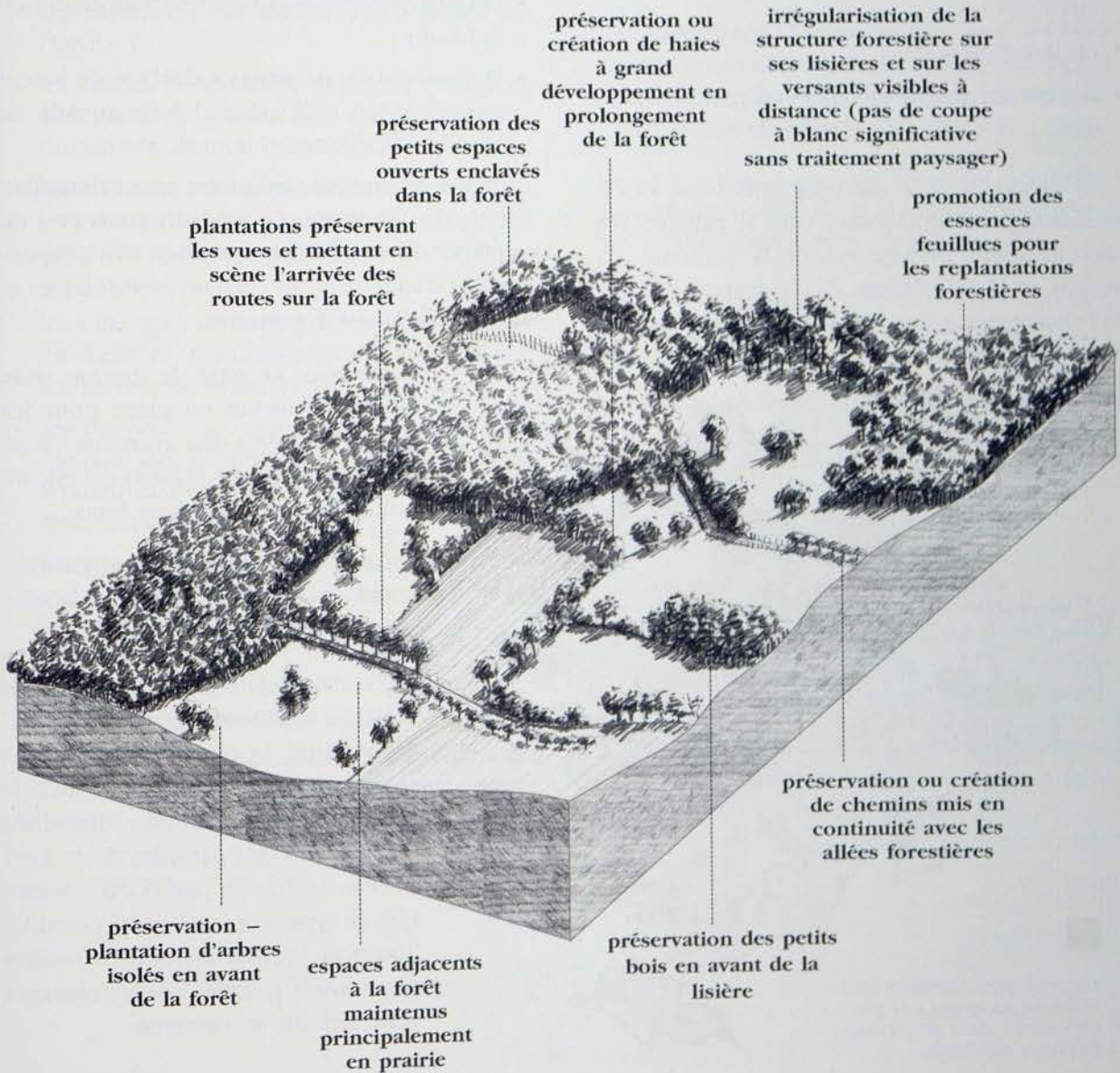
Deux exemples d'accès à des forêts valorisants



En lisière de la forêt de Montécôt un chemin accompagné de prairies, d'arbres isolés et d'un verger se dirige vers la forêt.



Un accès par la route à la forêt de Réno-Valdieu depuis la vallée de la Commeauche : deux haies taillées soulignent sobrement les portes du massif boisé.



b) Favoriser le mélange des espèces à proximité des lisières, des routes, et sur les versants boisés visibles de l'extérieur des massifs forestiers et promouvoir une futaie irrégulière* là où la taille des forêts le permet

Les différents espaces forestiers du Parc naturel régional ont une présence plus ou moins forte dans ses paysages en fonction de leur emplacement.

C'est là où elle est vue du plus grand nombre que la forêt perchonne doit prioritairement offrir une image en rapport avec sa réputation. Ces peuplements stratégiques sont :

- sur les versants et les crêtes, c'est à dire partout là où la forêt est perchée et visible des alentours ;
- en lisière de forêt ;
- autour des routes et des principaux chemins (GR...), des voies de chemin de fer...

En raison de leur caractère spécifique et du rôle stratégique qu'ils jouent dans le paysage, ces sites justifient prioritairement la présence de feuillus et d'un mélange des essences. Ils invitent également à une prise en compte des paysages dans leur mode de gestion.

L'un de ces modes de gestion est la futaie irrégulière, qui peut être pratiquée quand la surface de la forêt et les moyens techniques des sylviculteurs le permettent.

L'irrégularisation des futaies passe par :

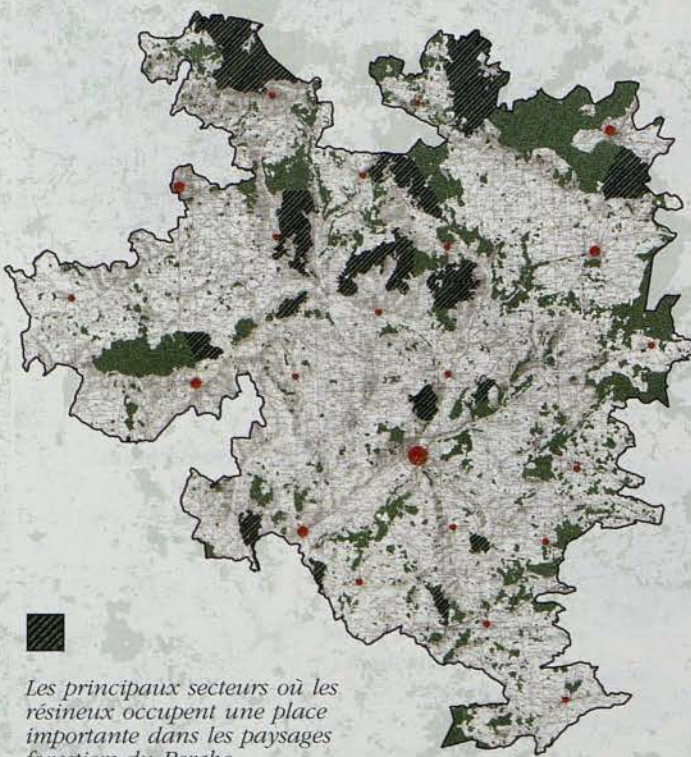
- le mélange des essences, permettant en particulier d'offrir un étagement plus complexe de la strate arborée et une texture diversifiée du manteau forestier, vu de l'extérieur ;
- l'exploitation par bouquets (fractionnement de la futaie) ;
- la conservation de groupes d'arbres de valeur paysagère (ou écologique...) forte au-delà de leur âge d'exploitation normal.

La gestion en futaie irrégulière est envisageable sur toutes les forêts. Cependant, cette gestion implique d'une part une formation des propriétaires et d'autre part des contraintes techniques et économiques plus importantes.

De plus, ce type de gestion reste difficile à mettre en place pour les futaies régulières déjà avancées : il est mieux adapté aux plantations encore jeunes ou aux taillis sous futaie.

Ainsi, sa généralisation n'est pas facilement envisageable à l'heure actuelle.

Pour les peuplements stratégiques aujourd'hui plantés de résineux, un mélange des essences est souhaitable à terme. L'exemple de l'amendement calcique (traitement des sols destiné à en diminuer l'acidité) engagé dans des parcelles de la forêt de Perche-Trappe par l'ONF montre que ce type d'opération est possible. Toutefois, la réintroduction de feuillus sur des sols acidifiés par les résineux reste délicate et coûteuse.



sources : AEPNRP - IGN - données de terrain, 2000

Les principaux secteurs où les résineux occupent une place importante dans les paysages forestiers du Perche.

Une forêt attrayante et aux lisières composées : des outils pour agir (énumération indicative et non exhaustive)

En matière de forêt, le premier rôle revient bien entendu aux propriétaires forestiers, publics et privés, et aux sylviculteurs dont les bonnes pratiques renforcent la qualité paysagère de nos forêts. Cette action humaine essentielle peut s'appuyer sur une série d'outils évoqués ici.

Les outils contractuels et d'assistance à la gestion

- les études paysagères élaborées pour tous les aménagements forestiers des forêts gérées par l'ONF ;
- les « cartes de sensibilité paysagère » intégrées aux plans de gestion des massifs forestiers domaniaux ;
- les « chartes forestières territoriales » (CFT) prévues par la loi forestière de juillet 2001 devraient apporter un outil adapté aux espaces boisés ;
- les catalogues de stations forestières réalisés et en cours de réactualisation par les CRPF sur les massifs du grand Perche ;
- les conventions d'utilisation ou location permettant aux propriétaires qui le souhaitent d'ouvrir et de baliser des chemins traversant des forêts privées ;
- les actions engagées conjointement par le Parc et l'ONF visant à l'irrégularisation de la futaie et à la valorisation écologique paysagère des manteaux forestiers.

Les outils réglementaires

- les « plans simples de gestion » (PSG), pour les forêts de plus de 25 ha ou les forêts « stratégiques » de plus de 10 ha ;

- les « espaces boisés classés » des plans locaux d'urbanisme permettant la protection stricte d'espaces boisés sensibles (art. L 130-1 du Code de l'urbanisme).

Les outils financiers

- les aides à la constitution de bosquets entre 0,25 ha et 4 ha par le Conseil général d'Eure-et-Loir ;
- pour les forêts domaniales, une part des budgets affectés aux aménagements forestiers peut être affectée à des actions de valorisation paysagère (et écologique...).

Les « plans d'aménagement forestiers » de l'ONF incluent des « cartes de la sensibilité paysagère » des massifs concernés ;

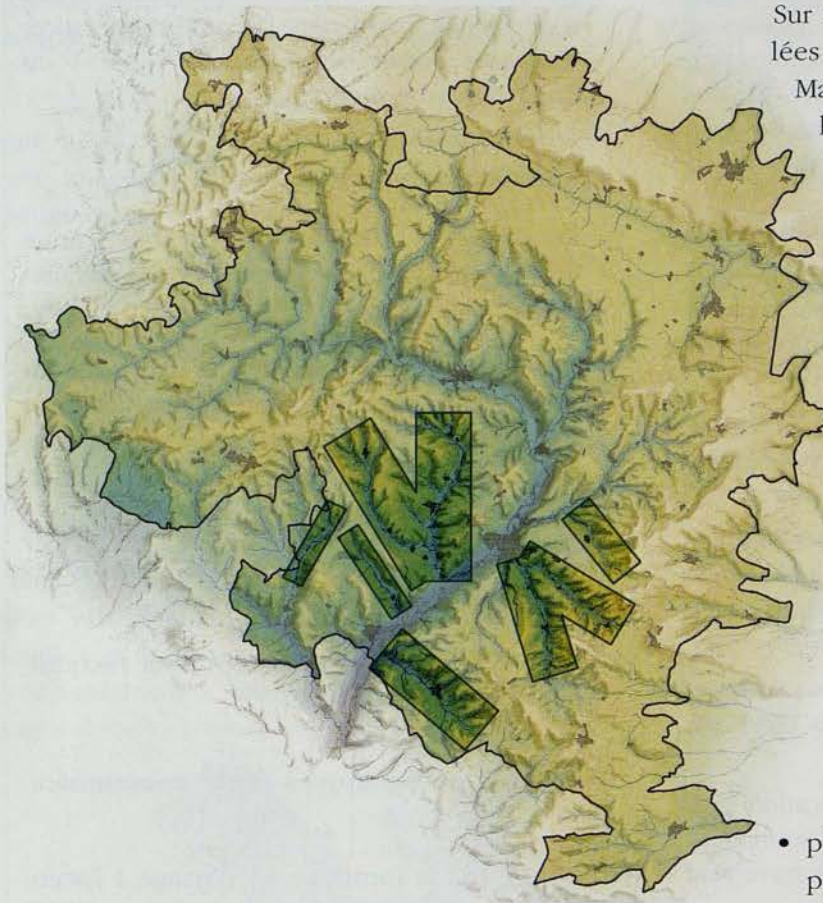
- les différentes aides existantes pour l'acquisition d'espaces naturels.

Les outils pédagogiques et de communication

- les actions de formation au paysage à l'attention des professionnels de la forêt avec l'ONF et le CRPF en partenariat avec le Parc ;
- les actions de sensibilisation à l'attention d'un large public avec l'accord et la participation des propriétaires forestiers (journées portes ouvertes ou thématiques...) ;
- les groupements de vulgarisation forestière, instituts techniques assurant des études techniques, des expérimentations...

3) Une eau visible et accessible

a) Recomposer les paysages simplifiés des vallées du sud du Parc



Sur tout ou partie de leur linéaire, les vallées de la Ronne, de la Berthe, de la Maroisse, de l'Arcisses, de la Chèvre, de l'Erre, de la Coudre, de la Rougette, présentent des paysages plus ou moins simplifiés qui nécessiteraient d'être réhabilités dans le cadre d'une démarche globale intégrant notamment des préoccupations environnementales (qualité de l'eau, biodiversité*...). En matière de paysage, les actions suivantes sont prioritaires :

- remise en prairies des abords des rivières (bandes enherbées) là où aujourd'hui les cultures descendent jusqu'aux berges ;
- reconstitution des ripisylves* quand elles font défaut en veillant à préserver une certaine transparence visuelle ;
- plantations de haies sur les coteaux, en particulier sur les lignes de crêtes afin de marquer les limites des vallées en les dissociant des plateaux environnants, et de rendre plus lisibles leurs vallons affluents.

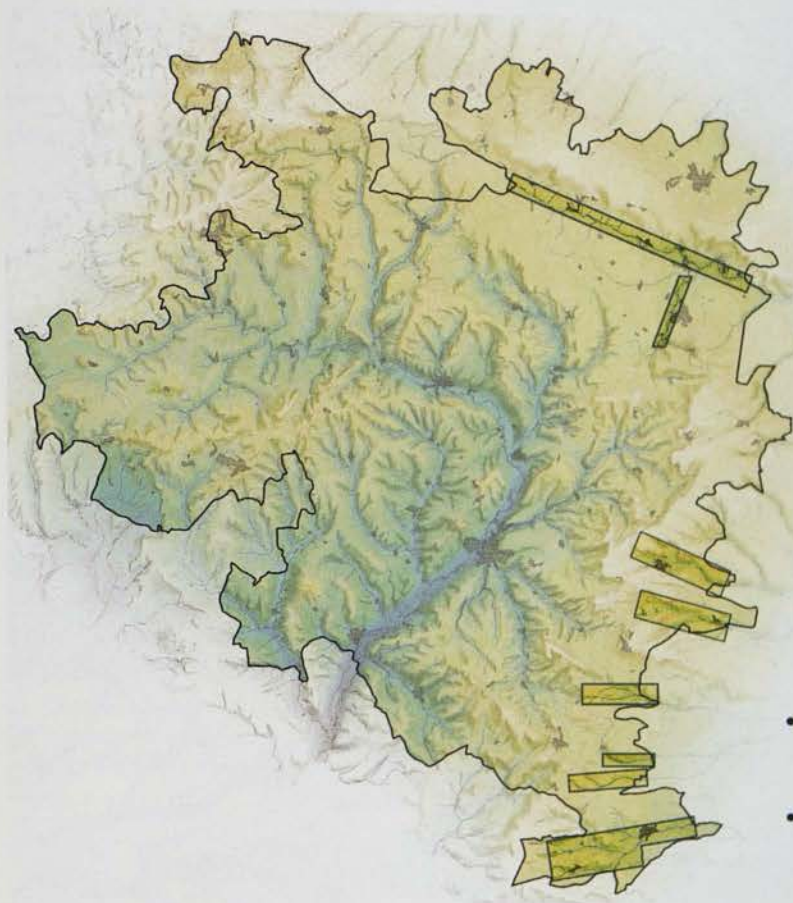


L'Huisne et son bief au Theil.



Les abords de la Maroisse en aval de Ceton : un paysage de vallée simplifié à recomposer.

b) Mettre en valeur les petites vallées de l'est du Parc



Aussi modestes soient-elles, les vallées de l'est du Parc naturel régional – vallées de l'Eure, de l'Yerre, de l'Ozanne, de la Sonette, de la Thironne, ou de la Foussarde – sont précieuses : dans un contexte dominé par de larges plateaux où les haies ont régressé de façon parfois spectaculaire, elles accueillent souvent les derniers paysages de bocages et les rares prairies de ces secteurs. Leur attractivité mérite d'être développée, pour en faire des paysages de référence des franges est du Parc. Les principes d'actions suivants pourront être retenus :

- préservation stricte des prairies, des haies et des chemins existants ;
- réhabilitation des secteurs banalisés – voir les principes d'action du paragraphe (a) – en veillant à l'adaptation de l'échelle et de la densité du bocage aux reliefs modestes de ces vallées : implantation d'une maille bocagère serrée composée de haies de faible hauteur et préservant des ouvertures visuelles – limitation de l'implantation des peupleraies, particulièrement hors d'échelle dans ces petites vallées.





La vallée de l'Yerre dans le Perche-Gouët : modeste mais précieuse dans son contexte de plateaux : des paysages à préserver et à valoriser

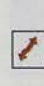
c) Préserver et renforcer la lisibilité des rivières, des étangs et des vallées




Carte des secteurs de vallées traversés ou parcourus par des routes et des principaux sites où l'ouverture des fonds de vallée est fragilisée

 secteur où l'ouverture du fond de vallée est fragilisée (peupleraies, friches, etc.)

 secteur parcouru par une route : sensible, en termes de lisibilité du fond de vallée

 secteur de traversée d'une rivière par une route : sensible, en termes de lisibilité du fond de vallée et du cours d'eau

 étang : lisibilité à maintenir où à créer

La richesse du pays percheron en rivières et en étangs reste aujourd'hui trop peu lisible dans ses paysages. Combien d'étangs longe-t-on, combien de rivières traverse-t-on sans les apercevoir ?

Ce constat invite à agir pour remettre l'eau à sa juste place dans les paysages perchérons, en s'appuyant sur les principes d'actions suivants :

- maintien et reconquête de l'ouverture des espaces de fond de vallée, en particulier entre les routes (ou les chemins) et les cours d'eau ;



La Jambée à Monceaux-au-Perche : une ripisylve composée de cépées d'aulnes rend le cours de la rivière particulièrement lisible au milieu des prairies*



L'Huisne près de Mauves-sur-Huisne : les baies basses permettent de dégager par endroit des vues généreuses sur la vallée depuis la D256

- maîtrise de l'implantation des peupleraies – uniquement dans les vallées profondes ; sur des parcelles de petite taille et non adjacentes, ou en alignement de longueur raisonnable sur les berges (ripisylve* artificielle par séquences de moins de 200 m alternant avec des ripisylves naturelles) ;
- gestion des ripisylves* et de leurs abords visant à préserver une certaine transparence visuelle et une diversité floristique ;
- maintien et reconquête du caractère prairial des fonds de vallées (bandes enherbées), prioritairement dans les secteurs où passent des routes (ou des chemins) longeant ou traversant la vallée ;
- gestion de la végétation des abords d'étangs visant à maintenir ou retrouver des ouvertures visuelles vers ceux-ci.



La vallée de l'Huisne à Nogent-le-Rotrou : large mais bien lisible grâce à l'ouverture et à l'image unitaire du fond de vallée donnée par ses prairies

d) Accueillir le public au bord de l'eau



Un chemin de promenade au bord de la Jambée dans le bourg de Longny-au-Perche.

Que l'on soit dans la campagne ou dans les bourgs, les cours d'eau du Perche (et dans une moindre mesure les étangs) sont difficiles d'accès : longer une rivière relève habituellement davantage du parcours d'obstacle que de la promenade. Les promeneurs souhaiteraient qu'elles soient plus facilement accessibles et qu'elles deviennent un motif paysager central dans le réseau des chemins du Perche.

Le maintien et la reconquête de bandes enherbées continues autour des berges permettront, avec l'accord des propriétaires concernés, ou par le biais d'acquisitions foncières, d'envisager la création de chemins faciles à entretenir et ne provoquant pas de conflits d'usage avec les agriculteurs. Les actions pourront s'appuyer sur les principes suivants :

- création, avec l'accord des propriétaires concernés ou par le biais d'acquisitions foncières, de chemins balisés ouverts au public en bord de rivière – rétablissement de leur continuité pour les chemins existants incomplets ou enfrichés ;



Une ambiance plutôt naturelle à Margon, sur les rives de la Cloche

- intégration de ces chemins en continuité du réseau de chemins publics des communes du Parc naturel régional ;
- création de petits parkings (aux sols non minéralisés) à proximité des ponts permettant d'accéder aisément aux chemins de berges – création de petites prairies publiques au contact des berges, ouvertes à tous et situées également près des ponts ;
- mise en valeur de l'eau dans les bourgs : création de cheminements et d'espaces publics associés aux rivières et aux étangs – préservation et valorisation du petit patrimoine bâti lié à l'eau : ouvrages de retenue des biefs, lavoirs...

Bloc diagramme de synthèse des principales actions possibles autour des rivières et dans les vallées

larges emprises en prairie permanente
occupant le lit majeur de la rivière
(bande enherbée) – taille des parcelles
plus réduite que sur les coteaux

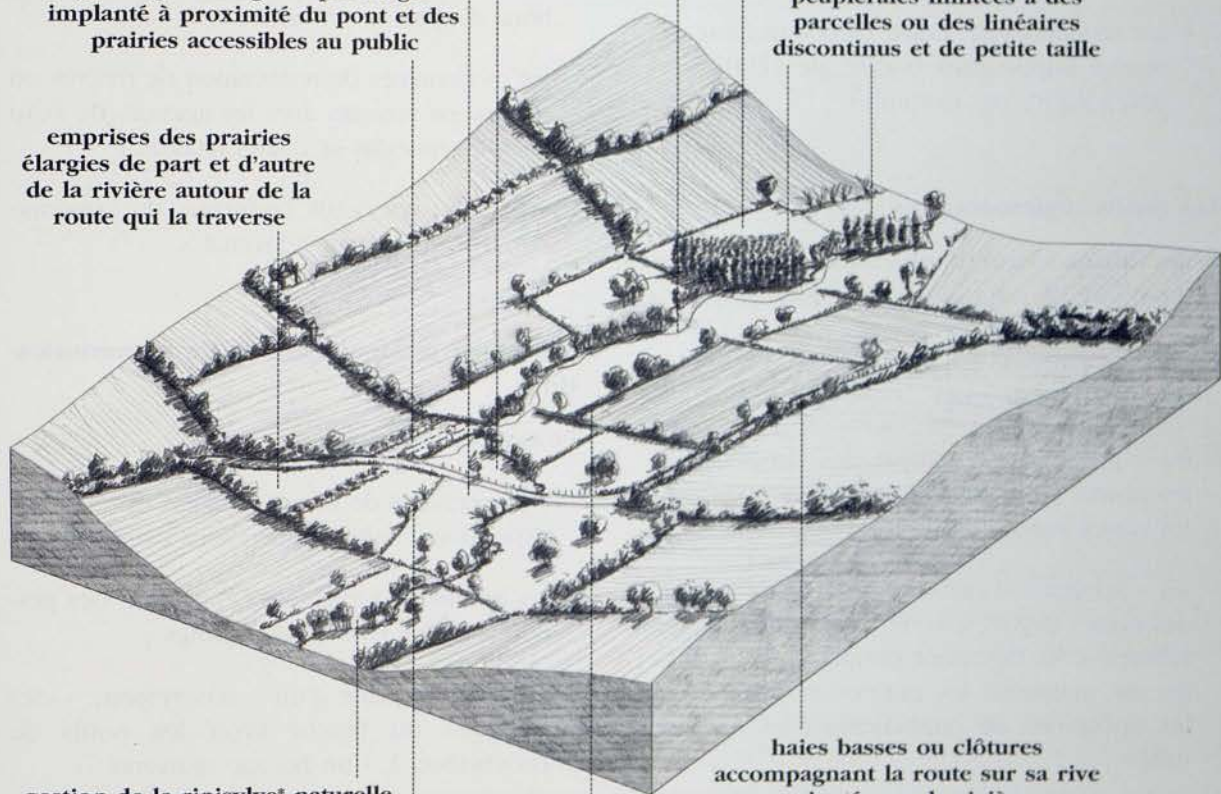
sentier balisé longeant
la rivière et parcourant les prairies

prairies proches de la route
et bordant la rivière
accessibles au public
(acquisition ou convention)

parking à l'image de pré-verger
implanté à proximité du pont et des
prairies accessibles au public

peupleraies limitées à des
parcelles ou des linéaires
discontinus et de petite taille

emprises des prairies
élargies de part et d'autre
de la rivière autour de la
route qui la traverse



gestion de la ripisylve* naturelle
pour maintenir sa discontinuité
(vues sur la rive opposée)

haies basses ou clôtures
accompagnant la route sur sa rive
orientée sur la rivière
(maintien des vues)

haies taillées basses dans
le fond de vallée
(maintien de l'ouverture
du paysage)

maintien des formes
végétales spécifiques
aux fonds des vallées
(saules taillés en
trognes*...)

Une eau visible et accessible : des outils pour agir (énumération indicative et non exhaustive)

Les outils contractuels ou de concertation

Propositions :

- élaboration de « plans et chartes de paysages à l'échelle communale ou intercommunale », en particulier pour :
 - les paysages de vallée simplifiés à recomposer ;
 - les petites vallées de l'est du Parc ;
 - les séquences de vallée parcourues par des routes importantes (vallée de l'Huisne et RN23/RD10, par exemple).

Les outils réglementaires

- les « plans locaux d'urbanisme » : inscription de haies et de ripisylves* « stratégiques » comme « éléments de paysage » (art. L 123-17) ou classement de ces éléments (art. L 130-1 du Code de l'urbanisme) ;
- les « plans de prévention des risques » qui interdisent ou réglementent l'urbanisation dans les zones inondables ;
- les « schémas d'aménagement et de gestion des eaux » (SAGE, à venir pour l'Huisne et ses affluents). Ils devraient permettre en particulier de maintenir les prairies et d'empêcher les opérations de remblaiement en fond de vallée ;

- le classement ou l'inscription de sites remarquables, outil déjà opérant pour quelques sites de vallées ou incluant des étangs (étangs du parc du château de La Ferté-Vidame, étang de la Herse dans la forêt de Bellême...).

Les outils financiers

- les financements aidant à la restauration et à l'aménagement des rivières du conseil général d'Eure-et-Loir : protection des berges, plantations d'arbres et arbustes ;
- les programmes de restauration de rivières ou de bassins versants avec les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne ;
- voir aussi les outils financiers de l'orientation 1, « un bocage réinventé ».

Les outils pédagogiques et de communication

Propositions :

- les opérations de communication : brochures, expositions, visites d'opérations exemplaires ;
- les actions de formation à l'attention des gestionnaires de rivières et d'étangs ;
- la mise en place d'un « observatoire » des paysages du Perche (voir les outils de l'orientation 1, « un bocage réinventé »).

Des exemples d'actions en cours ou réalisées

- l'opération agri-environnementale du bassin versant de la Cloche. Elle vise en particulier à maintenir et implanter des prairies permanentes gérées de façon extensive dans les fonds de vallée (maintien de l'existant et reconversion des terres arables). Elle prévoit aussi des aides à l'entretien des haies, etc. ;
- l'acquisition d'une bande de cinq mètres de large au contact de la Chèvre par la commune de Dancé destinée à permettre l'ouverture d'un chemin au public au bord de la rivière.

NB : l'arrêté normes locales donne la possibilité aux exploitants d'intégrer dans leur déclaration de « surfaces PAC » certains éléments paysagers (haies, fossés...), pour une largeur maximale de 4 m.

4) Un bâti ancré dans la campagne bocagère

a) Sauvegarder le bâti percheron traditionnel

La qualité de son architecture fait du bâti traditionnel du Perche – dans sa diversité – un élément clé et parfois central des paysages du Parc naturel régional. Des manoirs et des églises jusqu'aux fermes, aux granges ou aux maisons de ville, ce bâti mérite d'être sauvegardé avec attention, en particulier :

- réhabilitation soignée et « dans les règles de l'art » des bâtiments existants (enduits, matériaux de toitures, menuiseries extérieures, etc.) ;
- respect de l'architecture des bâtiments existants lors d'opérations de transformation (par exemple : créations de lucarnes), d'agrandissement ou la création de dépendances... ;
- sauvegarde des maisons et granges à colombages du Perche-Gouet, dont de nombreuses sont proches de la ruine.



b) Promouvoir le respect des identités architecturales locales pour les constructions neuves

S'il est absurde d'envisager de construire une maison aujourd'hui comme on le faisait il y a plusieurs siècles, il n'en reste pas moins possible et souhaitable de donner aux constructions nouvelles une architecture montrant une certaine filiation avec leurs aînées. En revendiquant un caractère percheron, l'architecture vernaculaire* d'au-



Un exemple de ravalement réussi sur une belle maison de ville à Bellême.

jourd'hui peut éviter l'écueil de la banalisation et des effets de mode plus ou moins éphémères (et très vite démodés). Les conditions minimales à la réussite d'un projet rassemblent de nombreux critères :

- la qualité de l'implantation de la construction dans le terrain naturel (orientation, terrassements...), en particulier s'il est en pente ;
- l'harmonie des volumes et la prise en compte des typologies traditionnelles (proportions et pentes de la toiture, des murs pignons, position et volume des dépendances...) ;
- la qualité des matériaux extérieurs (enduits, tuiles, briques...) et leur appartenance aux système de références local ;
- le positionnement, la forme et la proportion des percements des façades, la forme des lucarnes ;
- les menuiseries extérieures (fenêtres et volets...) ;
- le traitement des rives et des faîtages de toiture, des cheminées...

Le respect de ces conditions ne doit pas entraver la créativité architecturale : les identités multiples du bâti du Perche peuvent tout à fait être réinterprétées et transposées dans des constructions résolument contemporaines, à condition que leur conception prenne en compte les spécificités du Perche et de ses paysages.



La création d'un garage dans la continuité d'une petite maison qui ne laissera pas de « cicatrice » à la fin du chantier (à proximité de Villiers-sous-Mortagne).



Non loin de Rémalard, une toiture aux proportions bien adaptées associant plusieurs volumes juxtaposés, une pente forte, et une couverture de tuiles plates.

c) Encourager la qualité architecturale pour les bâtiments d'activité



Un exemple réussi de bâtiment agricole à Parfondeval (à gauche sur la photo) : structure en béton, brique industrielle et toiture en tôle rouge accompagnent sans complexe le calcaire et la tuile plate.

Beaucoup de bâtiments d'activités agricoles, industriels ou commerciaux cumulent deux défauts majeurs :

- une faible qualité architecturale souvent aggravée par des couleurs trop claires ;
- une implantation dans la campagne qui les rend visibles de loin.

Là aussi, il est possible d'agir dans le sens d'une meilleure qualité architecturale, voire d'une

réhabilitation de bâtiments dont l'image pose problème. Quel que soit le traitement du bâtiment, sa couleur est un critère décisif de son intégration finale dans le paysage. Pour un surcoût raisonnable, l'usage des bardages de bois pour ce type de bâtiments cumulera l'avantage d'une couleur sobre à distance et d'une architecture plus chaleureuse vue de près. Cependant, bien d'autres solutions sont possibles.



Exemple de réhabilitation possible pour un bâtiment industriel trop clair (photo-montage) : utilisation d'une couleur dense et neutre rendant le bâtiment discret.





état actuel



état possible (photo montage)

Exemple de réhabilitation possible pour un ensemble de bâtiments agricoles aux couleurs hétérogènes (photo-montage) : homogénéisation de la couleur des bâtiments avec utilisation de couleurs plus sombres pour les toitures, plantation d'une haie bocagère de protection.

d) Associer le bâti récent à l'arbre et à la haie

Quelle que soit sa nature, le bâti isolé du Perche côtoie toujours avec bonheur les formes végétales diversifiées du bocage. Le bâti récent, en particulier quand sa qualité architecturale est discutable, réclame lui aussi cette proximité à l'arbre, à la haie ou au verger. Cette association permet en effet d'ancrer plus fortement ce bâti dans les paysages.



Près de Dancé, une maison récente et sa dépendance blotties entre des haies déjà bien développées.



Un bâtiment d'élevage porcin revêtu de bardages de bois et accompagné d'une prairie plantée de pommiers : une image plus avenante pour une catégorie de constructions pas toujours bien intégrées dans le paysage.



À Berd'huis, une zone d'activité positionnée en recul par rapport à la route qui la dessert : l'espace dégagé au premier plan, planté sobrement, préserve l'image de l'entrée du bourg et valorise les entreprises.

e) Préserver et renforcer l'image des entrées de villes et villages

Trois exemples réussis d'entrées de bourg composées sobrement :



Une entrée intimiste calée entre deux haies à Monceaux-au-Perche,



un peu d'herbe tondue et une baie basse au seuil de Vaunoise,



et de petits arbres d'alignement soulignant le clocher à Corbon.

Les entrées des bourgs sont des espaces qui marquent une certaine qualité d'accueil et qui assurent une transition, nette ou progressive, des espaces agricoles aux espaces urbains.

Très souvent, leur image peut être améliorée, parfois avec des moyens très simples. Plusieurs communes ont d'ores et déjà donné à leurs entrées une image particulièrement accueillante, et proposent des exemples de traitements simples pouvant être imités.

D'autres, en particulier à la lisière des villes les plus importantes invitent à des réhabilitations plus poussées, tant leur image est aujourd'hui brouillée.

f) Mettre en valeur les espaces publics des bourgs

Les espaces publics des villes et villages du Perche, et plus spécialement leurs places, réclament souvent un traitement qualitatif pour améliorer leur image et leur redonner des vertus d'espaces conviviaux et chaleureux. Un peu partout les places ressemblent à de grands parkings ou à des carrefours démesurés n'offrant pas même un banc pour s'asseoir.

La requalification de ces espaces publics requiert certaines précautions :

- le respect du caractère rural des bourgs et des villages, qui suppose de limiter la minéralisation des sols et de libérer des espaces enherbés conséquents ;
- le respect du caractère du bâti local, qui doit conduire à choisir avec discernement les revêtements de sol, en privilégiant les matériaux de qualité et locaux.

Un exemple de mise en valeur possible d'une entrée de bourg



État actuel

Un exemple de traitement de place adapté à des villes :



À Mortagne-au-Perche, la place du Tribunal, cadrée par ses tilleuls, associée pavés de grès et sol stabilisé.

conversion en prairie
d'une bande de terrain
au contact du bourg
(traitement en pré-verger)

accotements
régulièrement
tondus à l'arrivée
sur le bourg

création de haies
(limites paysagères)
dans la parcelle au
contact du bourg

plantations
d'alignement
(fruitiers) à l'arrivée
sur le bourg

haie en rideau
cadrant la vue et
occultant les
réseaux aériens et
le château d'eau



État possible

Deux exemples de traitement d'espaces de centralité
bien adaptés à des bourgs de petite taille :



À La Croix-du-Perche, une place enherbée délimitée par un mail* de tilleuls taillés.



À Montireau, un aménagement récent au centre du village, mêlant sobrement pavés de grès et herbe tondue.

Deux exemples de traitement de rues adaptés à des bourgs de petite taille :



À Saint-Bomer, des accotements enherbés à l'entrée du bourg.



À Saint-Mard-de-Rêno, un aménagement récent où l'herbe est associée à des plantations d'alignement.

g) Maîtriser l'implantation et l'organisation spatiale des extensions de bourgs et associer leur image et leurs usages aux tissus urbains anciens

Les extensions des villes et des villages réclament une meilleure prise en compte du caractère rural du pays percheron. Le rythme de la construction de maisons neuves reste modéré dans la plupart des communes (seules 20 communes du Parc ont dépassé le seuil de 10 constructions neuves pour la période 1991-1994). Cette modération permet

de privilégier les critères qualitatifs, sur des échelles d'aménagement plus faciles à maîtriser. Pour tous les bourgs de taille réduite à moyenne, les extensions doivent s'inscrire dans la logique villageoise, en évitant à tout prix celle de lotissements autonomes et coupés des parties plus anciennes des bourgs.

Deux exemples intéressants d'extensions de bourgs récentes



À Tourouvre, une rue bocagère en lisière de ville : la végétation en place a été largement préservée lors de la construction des maisons, et complétée par une jeune baie, à gauche.

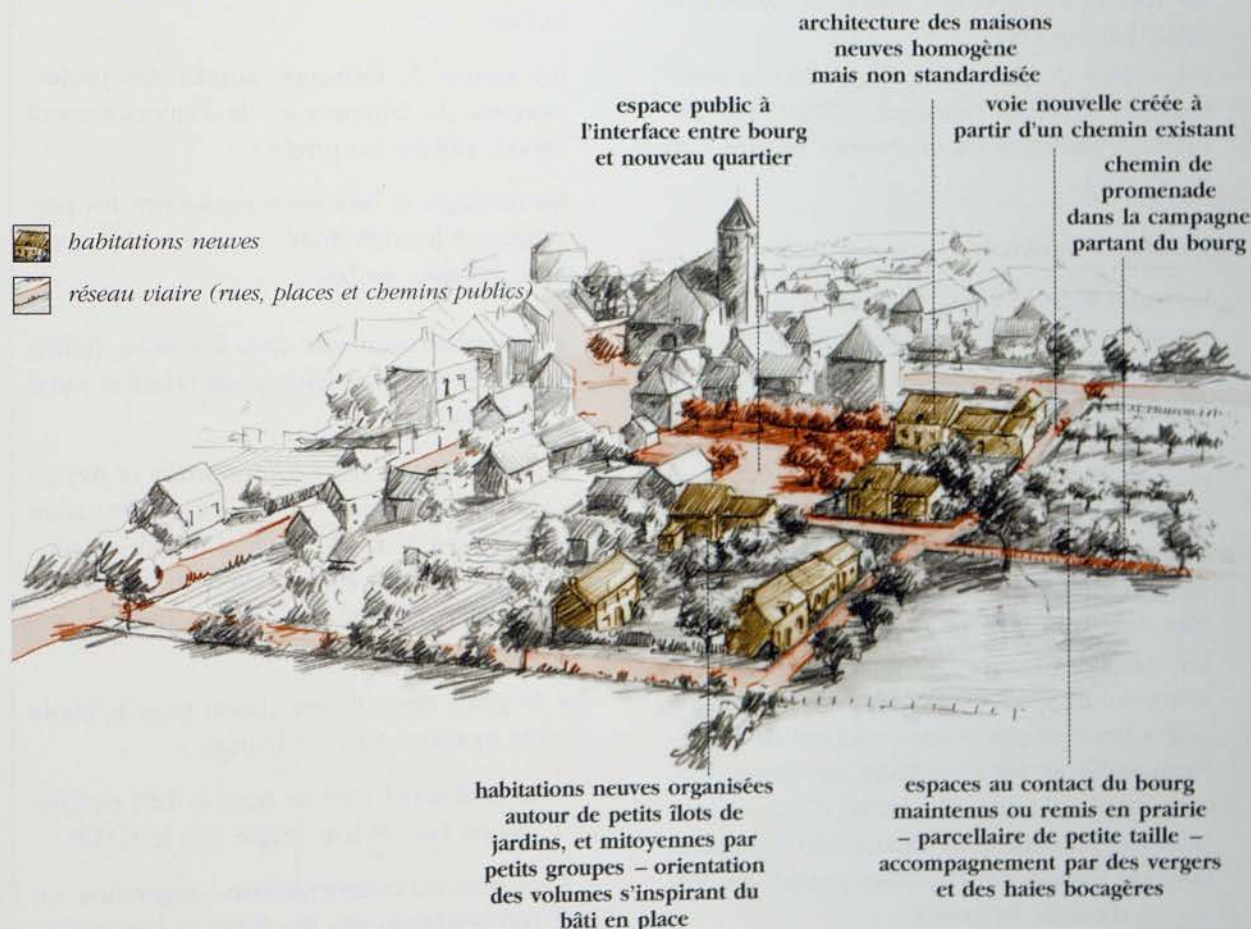


À Courgeon, une extension de bourg perpendiculaire à la route et composant un nouveau front bâti en appui sur les parties plus anciennes du bourg. Une jeune baie bocagère vient enclore le fond des jardins et ceinturer le bâti.

On pourra s'appuyer sur les principes d'action suivants :

- implantation des extensions urbaines au contact des tissus bâtis existants – lorsque c'est possible, dans des espaces disponibles proches du centre ;
- pas d'extension linéaire trop importante le long des voies radiales du bourg – urbanisation autour de voies secondaires ou de chemins réaménagés quand ils existent ;
- orientation des constructions en fonction de la trame bâtie en place, regroupement des habitations (mitoyenneté des constructions de parcelle à parcelle, en particulier à l'aide des dépendances) ;
- architecture adaptée au bourg (voir paragraphe b), homogène avec son image générale, chaque maison neuve restant différenciée (volumes, nuances de couleur) pour éviter tout effet systématique ;
- mise en continuité des voies nouvellement urbanisées avec différentes rues ou routes du bourg, avec les chemins ruraux adjacents accédant à la campagne, etc. – éviter les systèmes d'impasses ;
- création éventuelle de petits espaces publics (placettes, jardins, mails*...) à l'interface entre parties anciennes et extensions neuves du bourg ;
- découpage parcellaire s'inscrivant dans la maille de haies en place – préservation de ces haies en limites des parcelles constructibles, et d'une partie des éventuels vergers existants ;
- traitement rural des voies (enherbement partiel des accotements, plantations d'arbres fruitiers, etc.), densification végétale éventuelle en lisière des extensions, au contact des espaces agricoles.

Quelques principes d'actions possibles pour une extension de bourg



Un bâti ancré dans la campagne bocagère du Perche : des outils pour agir (énumération indicative et non exhaustive)

Les outils contractuels ou de concertation

Proposition :

- les plans et chartes de paysages pourraient être mis en place à l'échelle communale ou intercommunale, en particulier pour :
 - les agglomérations et les villes les plus importantes,
 - les communes à l'écart de ces villes et connaissant une croissance importante.

Les outils réglementaires

- les documents d'urbanisme : les « plans locaux d'urbanisme » (anciens plans d'occupation des sols) et les « cartes communales » notamment dans la dimension intercommunale ;
- les volets paysagers des permis de construire, ZAC, lotissements... ;
- les « zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager » (ZPPAUP), destinées à préserver les ensembles urbains « de caractère ».

Les outils financiers

- les aides financières et techniques à l'amélioration de l'habitat : « opérations programmées à l'amélioration de l'habitat » (OPAH), etc. ;
- le label « fondation du patrimoine » ouvrant droit pour les propriétaires privés à des déductions fiscales et à des subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration d'éléments de patrimoine bâti non protégés en tant que monuments historiques et visibles depuis la voie publique ;
- les opérations « cœur de village » financées par le conseil régional du Centre, les « contrats de pôle » financés par conseil régional de Basse-Normandie et les « contrats de développement rural » du conseil général d'Eure-et-Loir, pouvant participer au financement d'opérations de valorisation d'espaces publics de centre ou d'entrée de bourg... ;


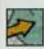


- l'accompagnement des communes en amont pour leurs projets urbains importants : financement d'études préliminaires dans certains cas ;
- les subventions du ministère de la Culture pour l'entretien d'édifices classés, d'éléments du patrimoine rural non protégés, et pour des actions portant sur des constructions aux abords de monuments historiques et dans le périmètre des ZPPAUP.




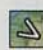
Les outils pédagogiques, de conseils, et de communication

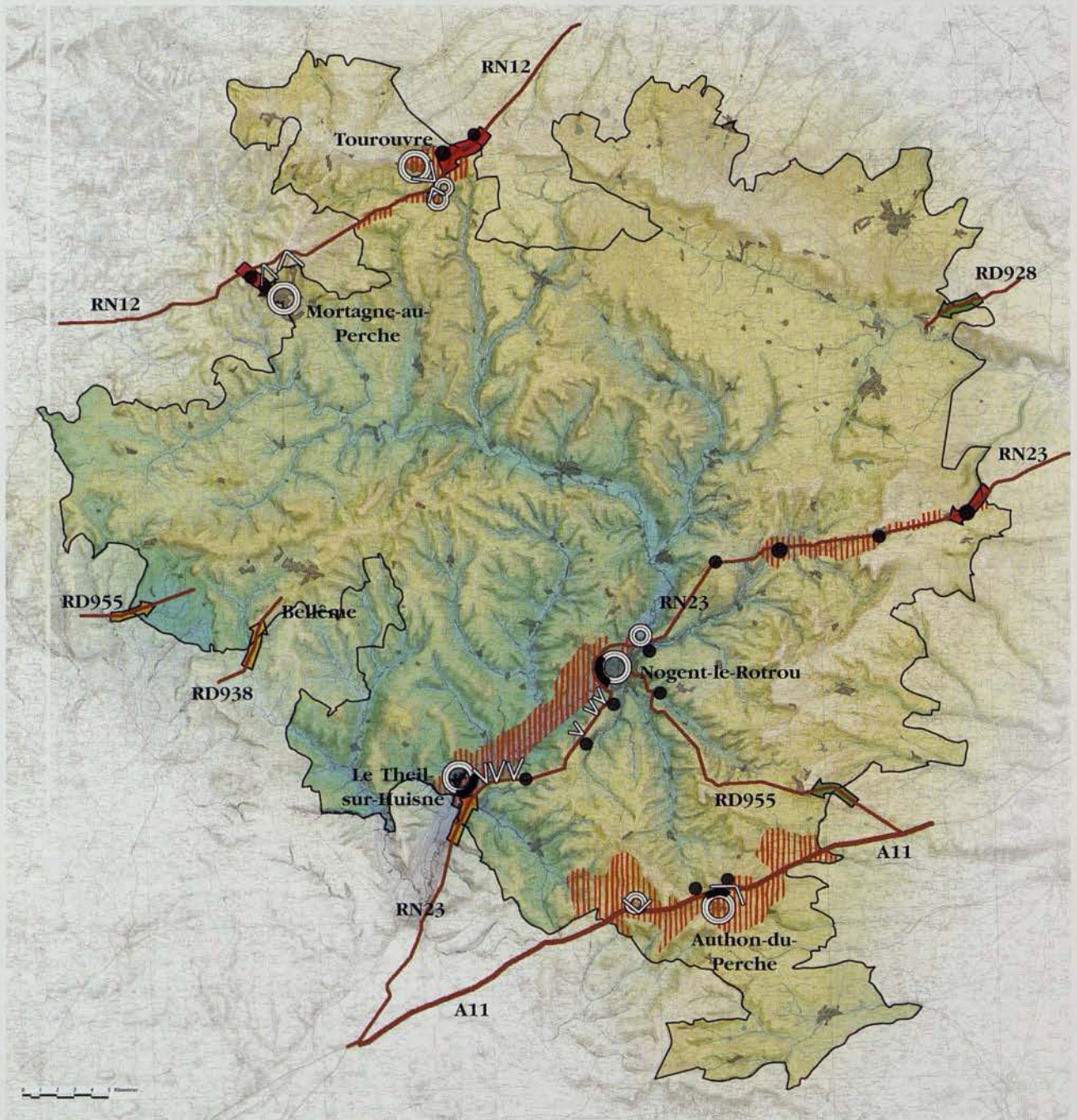
- les actions de conseil proposées par les CAUE de l'Orne et d'Eure-et-Loir en partenariat avec le Parc ;
- les actions de formation auprès des professionnels du bâtiment et de l'aménagement urbain, publics ou privés ;
- les ouvrages et brochures conseillant les particuliers et les collectivités locales sur les questions relatives au bâti :
 - *Comment construire dans le Perche*, publié par l'Institut Percheron pour l'Habitat Rural et Urbain,
 - *Le Perche : fiches architecturales et paysagères*, publié par le Parc en collaboration avec les CAUE de l'Orne et d'Eure-et-Loir ; une exposition sur le thème du patrimoine bâti a été réalisée par le Parc à partir de ces fiches architecturales,
 - le guide de recommandation pour le choix du mobilier dans les bourgs,
 - un référentiel couleur pour le bâti percheron en Eure-et-Loir réalisé par le CAUE ;
- les actions de communication : exposition sur le bâti percheron issu des fiches architecturales.

Des exemples d'actions en cours ou réalisées

- les documents de valorisation : opération de type « plan de paysage », incluant des propositions qualitatives en matière de développement urbain à une échelle intercommunale et intégrant la charte du Parc
 - agglomération Bellêmeoise,
 - commune de Senonches ;
- les OPAH en cours sur les communes des communautés de communes de Mortagne-au-Perche, de Pervençères et de Longny-au-Perche, les cantons de Thiron-Gardais, d'Authon-du-Perche et d'Argenvilliers, les centres-villes de La Loupe et de Nogent-le-Rotrou ;
- les ZPPAUP en cours d'élaboration sur les communes de Rémalard, Mortagne-au-Perche et Préaux-du-Perche, et opérationnelles à La Perrière.

-  entrée du Parc de qualité, à préserver.
-  entrée du Parc trop « discrète » à marquer et à renforcer.
-  entrée du Parc peu valorisante, à réhabiliter.
-  point-noir paysager à traiter.

-  paysage vitrine visible depuis une grande route, à préserver et mettre en valeur.
-  ensemble urbain visible depuis une grande route : visibilité et image à préserver ou à renforcer.
-  front bâti banal ou dégradé visible depuis une grande route à mettre en valeur.
-  Vue remarquable existante (à protéger) ou potentielle (à ouvrir) depuis une grande route.



Agence Folléa-Gauttier

Carte des actions possibles autour de l'autoroute A11, des routes nationales 12 et 23 et de la route départementale 955 pour renforcer la qualité d'image du Parc naturel régional et de ses entrées.

5) Des routes pour mettre en scène les paysages

a) Maîtriser et renforcer la qualité des paysages traversés par les grandes infrastructures routières et autour des principales entrées du Parc naturel régional

Les paysages qui accompagnent les grandes routes traversant le Parc naturel régional (autoroute A11, routes nationales 12 et 23), sont pratiquement les seuls connus de tous ceux qui traversent régulièrement le Perche sans jamais vraiment s'y arrêter. Ces paysages constituent une « vitrine » pour le Parc naturel régional, sur laquelle repose une part non négligeable de son image et de son attractivité. Principalement pour le tourisme vert, et plus généralement pour l'économie locale, cette image connue du plus grand nombre se doit d'être valorisante et « irréprouvable ».



Un paysage du Perche à valoriser, visible depuis l'A11...



et une vue remarquable à préserver sur le bourg d'Autbeuil, blotti dans un écrin bocager, vu depuis la RN12.



Par la D955 (en arrivant de l'A11), une arrivée sur le Parc naturel régional à Beaumont-les-Autels valorisée par son caractère forestier.

Or, on constate dans les faits que cette image est aujourd'hui perfectible :

- paysages agricoles à l'identité percheronne souvent peu marquée, en particulier dans les secteurs fortement remembrés ;
- présences de points-noirs paysagers à l'image peu flatteuse ;
- présence de paysages de grande qualité, parfois visibles de façon trop fugace depuis la route.

Les points d'entrées dans le Parc naturel régional sont aussi particulièrement importants pour son image. Ces entrées sont aujourd'hui de qualité inégale :

- entrées valorisantes et constituant de véritables transitions paysagères, comme les nombreuses « portes forestières » du nord et de l'est du Parc ;
- entrées dégradées par la présence d'un ou de plusieurs points-noirs paysagers ;
- entrées plus anodines, où rien, à part le panneau qui en marque la limite, n'indique que l'on entre dans le Parc naturel régional.

b) Mettre en scène les paysages depuis les routes



Près de Bivilliers, un accompagnement végétal diversifié met en valeur les paysages traversés par une petite route.

Pour beaucoup, le paysage reste perçu au quotidien exclusivement depuis leur véhicule : les images du Perche qui défilent autour de l'habitable ont donc une importance particulière. Or, la route est au premier plan des paysages qu'elle traverse et, au travers de son traitement (profil en travers, accotements, accompagnement végétal...), elle conditionne une part de leur qualité.

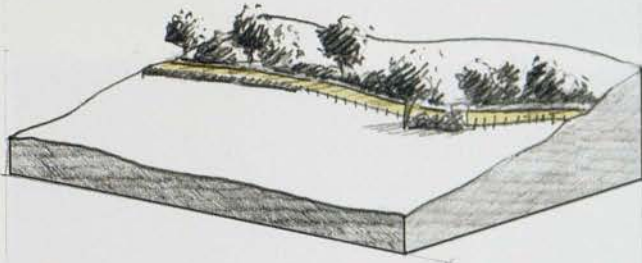
La mise en valeur des paysages du Perche passe tout particulièrement par une exigence qualitative pour ses routes. Celles-ci doivent participer à animer la campagne, à en faire découvrir les éléments de valeur, à y effacer visuellement certains défauts, à réaffirmer la présence du bocage, etc. Les routes doivent entretenir une forme de complicité à leur environnement immédiat ou plus lointain. Beaucoup de routes du Perche, singulièrement les plus modestes, possèdent aujourd'hui ces qualités. D'autres les ont perdues en même temps que les espaces les accompagnant étaient privés de leurs haies ou de leurs vergers. Certaines, créées ou modifiées récemment, gardent une certaine distance dans leur rapport au paysage alentour, distance générée par leur traitement : déblais ou remblais importants, glissières de sécurité...

Partout où des actions de préservation, de valorisation ou de réhabilitation des paysages agricoles, forestiers ou urbains seront envisagés, on pourra utilement y intégrer la problématique de la perception de ces paysages depuis la route (et des effets de la route pour les espaces urbains).

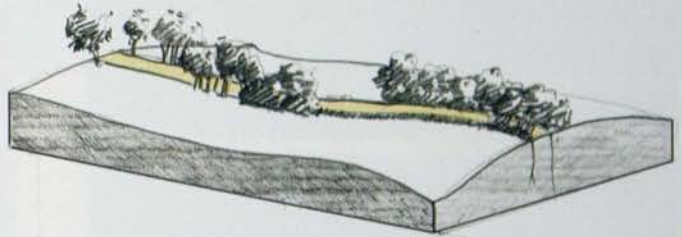
Les actions pourront s'appuyer sur les principes suivants :

- maintien de l'ouverture visuelle de la route vers les éléments intéressants ou remarquables des paysages traversés (haies basses ou clôtures pour les prairies, gestion régulière de la végétation des talus de remblai...) ;
- effacement visuel d'éléments dévalorisants (points-noirs...) grâce à des haies hautes et denses ;
- diversification des ambiances paysagères : alternance des ouvertures visuelles de part et d'autre de la route ; diversité des formes végétales d'accompagnement ; diversité des formes et hauteurs de haies ; présence locale de séquences d'arbres d'alignement (arbres de haut-jet ou fruitiers), en tenant compte des impératifs et des normes en matière de sécurité routière ;
- traitement « villageois » sobre plutôt que « routier » ou trop urbain des traversées de bourgs.

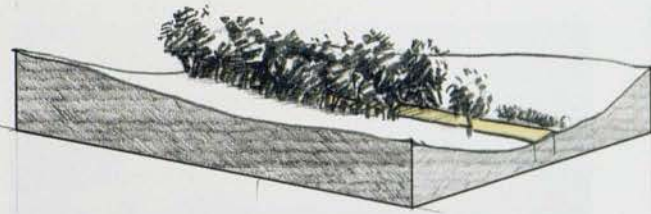
Exemples de traitement diversifié des abords d'une route, adapté en fonction de son contexte (reliefs, points d'intérêts)



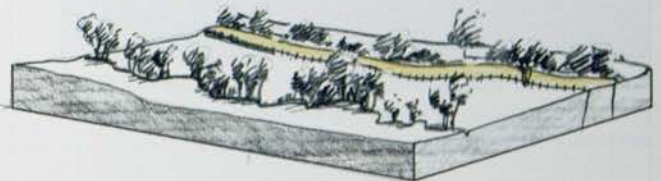
exemple 1 : la route à flanc de coteau
ouverture visuelle vers l'aval de la route
(haies basses taillées, clôtures transparentes, arbres isolés...)



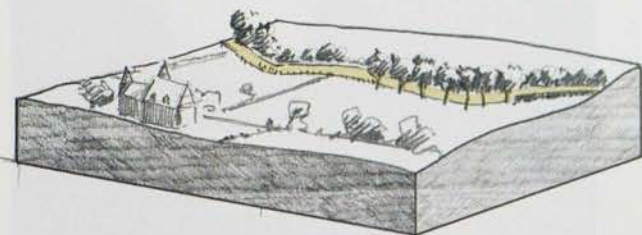
exemple 2 : la route en crête
ouverture visuelle alternativement de part et d'autre de la route en fonction de l'imérêt des vues offertes



exemple 3 : la route en fond de vallon
fermeture des vues et image de chemin creux :
double rideau de haies contenant de nombreux noisetiers (effet de voûte)



exemple 4 : la route en fond de vallée
ouverture visuelle vers la rivière et sa ripisylve* (haies basses taillées, clôtures transparentes, arbres isolés...)



exemple 5 : la route aux abords d'un manoir
ouverture visuelle vers le manoir (alignements réguliers, haies basses taillées...)

Quelques exemples de traitement de routes bien adaptés à la valorisation des paysages



Non loin de Berd'buis, une voûte végétale filtrant la lumière donnant à la route des allures de chemin creux.



Une vue remarquable sur Mortagne permise par le maintien d'une végétation basse à l'aval de la route.



Sur une petite route grimpant sur les coteaux de la Berthe, un alignement de frênes concilie arbres de haut jet et ouverture sur le paysage alentour.



Deux haies perpendiculaires à la route composent un seuil à franchir à l'arrivée sur un bameau proche de Courgeon.



Un petit carrefour mis en scène par un vieux pin près de La Croix-du-Perche.



À Bellême, un traitement sobre de la D955 et de ses abords bien adapté à son contexte urbain.



Sur la commune de Colonard-Corubert, le maintien de haies basses autour de cette petite route sinueuse permet de dégager généreusement la vue sur de larges horizons...

Des routes pour mettre en scène les paysages percherons

Les outils pour agir en matière de qualité des routes pour mettre en scène des paysages percherons sont pour l'essentiel liés à la qualité du partenariat entre le Parc et les conseils généraux dont la compétence en matière de route est déterminante. Ce partenariat qui associe également les services des DDE, est engagé.

Il est en outre rappelé que les études d'impact, dont les projets d'aménagement routier, com-

prennent une dimension importante d'analyse et de préconisation paysagère pour lesquelles l'avis du Parc est sollicité.

Par ailleurs, une initiative originale a vu le jour dans le Perche en matière de routes paysagères par la mise en place des circuits touristiques dits des « Routes tranquilles du Perche » en partenariat avec les Pays du perche. Ces routes tranquilles connaissent un franc succès et font l'objet d'une actualisation.

6) Une campagne ouverte à la promenade

a) Préserver et recréer une trame de chemins publics parcourant le Parc naturel régional



Support essentiel du développement touristique, le réseau de chemins du Perche a déjà été largement mis en valeur par les deux Pays Perche (SIAP et SIDTP), mais mérite d'être encore préservé et renforcé. Ce réseau, pour être de qualité, devra à terme présenter une cohérence à l'échelle du Parc naturel régional et en particulier offrir des continuités intercommunales. Il doit permettre de parcourir les espaces agricoles presque aussi facilement que les forêts ou les bourgs, et assurer les transitions entre ces différents types d'espaces.

Sensibles aux transformations de l'espace agricole, les chemins existants méritent d'être attentivement préservés. Ils doivent aussi rester prioritairement ouverts au public et balisés, en particulier là où se trouvent des « maillons faibles » dans leur réseau. Il va de soi que leur entretien régulier est une des conditions indispensables à cette ouverture.



Les chemins creux : une atmosphère intimiste au cœur du bocage.

Dans beaucoup d'endroits, les chemins sont devenus trop rares. C'est alors une politique de reconquête qui peut s'engager, visant à restaurer des continuités perdues, et permettre à nouveau de quitter la route pour traverser les champs.



Quel que soit leur traitement, les chemins permettent d'animer le paysage agricole, y compris les grandes étendues céréalières.

**b) Permettre l'accès à pied
aux sites remarquables
(manoirs, belvédères, bords de l'eau,
sites d'intérêt écologique pouvant
accueillir le public, etc.)**

Le patrimoine percheron, qu'il soit architectural ou naturel, a tout à gagner à pouvoir être découvert à pied, à vélo ou à cheval autant qu'en voiture. Apercevoir un manoir au loin dans la campagne, puis s'en rapprocher et voir son image s'affiner peu à peu aux détours d'un petit chemin, laissera certainement un souvenir plus marquant au promeneur que s'il le découvre rapidement en voiture. Le développement du tourisme vert nécessite de permettre une découverte à pas lents du pays plutôt qu'un parcours enchaînant les visites des perles du patrimoine local à un rythme effréné.

**c) Animer le parcours des chemins
en les accompagnant de structures
bocagères diversifiées**



*Un exemple de traitement alternatif pour un chemin créé sur un plateau cultivé :
une séquence d'arbres fruitiers en alignement agrémenté son parcours.*

Le chemin devient incontournable pour accéder à tous les sites – belvédères, bords d'étangs ou de rivières, sites d'observation de la faune, etc. – où la route fait défaut.

Là encore, l'effort doit porter sur la préservation et la reconquête de ces « circulations douces » de la campagne que sont les chemins.



Un chemin au départ de Boissy-Maugis permettant d'aller admirer le manoir de la Moussetière.

Les petits chemins, creux ou à l'air libre, sont souvent devenus inutiles aux agriculteurs ou impraticables aux plus gros de leurs engins. Avec leur accord, les chemins peuvent recevoir un traitement végétal diversifié et qui ouvre la porte à une certaine créativité, notamment quand leur fonction se résume à permettre aux piétons, aux vélos ou aux chevaux de circuler. Plus encore que les routes, les chemins, parcourus à un rythme lent, ont en effet tout intérêt à proposer des ambiances paysagères régulièrement renouvelées, et à offrir une certaine proportion de surprises au promeneur (exemple : une vue occultée sur un élément remarquable brusquement dévoilée au regard).

Une campagne accessible et parcourable à pied : **des outils pour agir** (énumération indicative et non exhaustive)

Un important travail sur le balisage de chemins et l'édition de cartes et de Guides a été réalisé par les Pays Perche (SIAP et SIDTP) en partenariat avec les comités départementaux du tourisme et de nombreuses communes et structures intercommunales du Parc.

Hors des emprises des collectivités, l'accès à la campagne et à ses chemins se conçoit dans le cadre du respect de la propriété.

Les outils réglementaires

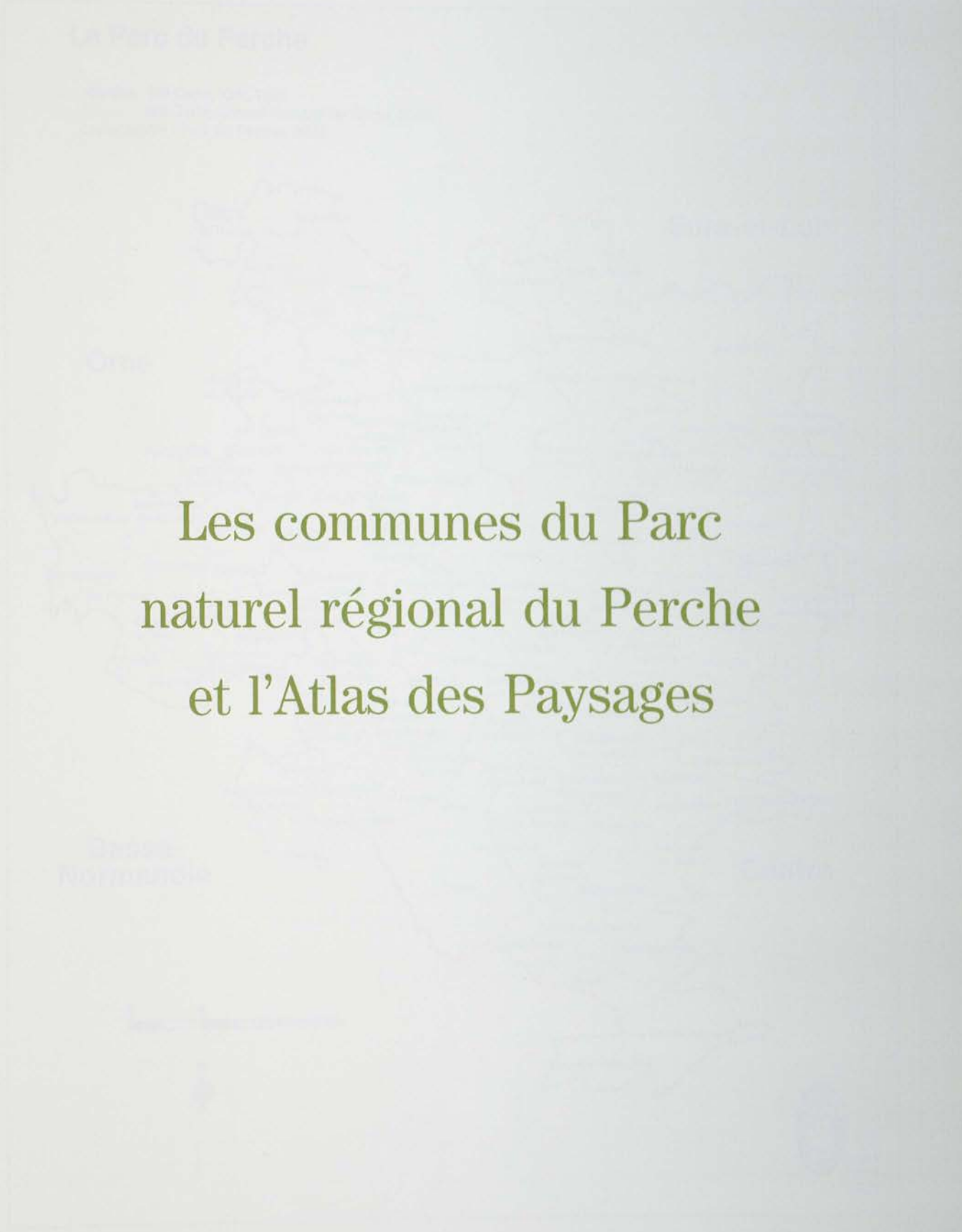
- les « plans départementaux des itinéraires de petites randonnées », élaborés par les conseils généraux, assurent une protection juridique des itinéraires de randonnée garantissant la non-aliénabilité des chemins (continuité et ouverture au public) ;
- les « plans locaux d'urbanisme » qui permettent de préserver et éventuellement de mettre en préemption des chemins « stratégiques » qui risqueraient d'être vendus à des particuliers ou de disparaître. Ils permettent également de créer des « emplacements réservés » pour la création de nouveaux chemins.

Les outils pédagogiques et de communication

- les actions de communication : publications décrivant les itinéraires et balisage des chemins ;
- les randonnées thématiques organisées par le Parc et ses partenaires (associations nature).

La Perche du Perche

Édition 2000, 100 pages, 10,00 €
ISBN 2-901111-11-1
Éditions de la Perche 2000



Les communes du Parc naturel régional du Perche et l'Atlas des Paysages

Le Parc du Perche

sources : BD Carto, IGN, 1999
BD Carto, Conseil Général de l'Orne, 2000
cartographie : Parc du Perche, 2002



Les communes du Parc naturel régional concernées par les orientations 1 à 3

| Orientations | Un bocage réinventé | | | | Une forêt attrayante et aux lisières composées | | Une eau visible et accessible | | | |
|--------------------------|--|---|--|---|---|--|---|---|--|---------------------------------------|
| Page | p. 204 | | | | p. 212 | | p. 216 | | | |
| Objectifs | Reconstruire une identité perchonne pour les paysages d'open-field et y développer de nouvelles typologies bocagères adaptées aux pratiques agricoles contemporaines | Promouvoir un bocage diversifié et inventif qui préserve l'ouverture des paysages | Planter des espèces typiques du Perche | Assurer un suivi régulier dans la gestion des haies | Préserver ou reconquérir des systèmes de lisières composées privilégiant l'imbrication des espaces ouverts et de l'espace forestier | Favoriser le mélange des espèces à proximité des lisières, des routes, et sur les versants boisés visibles de l'extérieur des massifs forestiers et promouvoir une hutaie irrégulière là où la taille des forêts le permet | Recomposer les paysages de vallée simplifiés du sud du Parc | Mettre en valeur les petites vallées de l'est du Parc | Préserver et renforcer la lisibilité des rivières, des étangs et des vallées | Accueillir le public au bord de l'eau |
| Argenvilliers | x | x | x | x | | x | | x | x | x |
| Authueil | | x | | x | | x | | | x | x |
| Authon-du-Perche | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| La Bazoche-Gouet | x | x | x | x | | | x | x | x | x |
| Beaumont-les-Autels | x | x | x | x | x | x | | x | x | x |
| Belhomert-Guehouville | x | x | x | x | x | x | | x | x | x |
| Bellavilliers | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Bellême | | x | x | x | | | | | | |
| Bellou-sur-Huisne | | x | x | x | | | | | x | x |
| Berd'huis | x | x | | x | | | x | | x | x |
| Béthonvilliers | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Bivilliers | | x | x | x | | | | | x | x |
| Bizou | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Boissy-Maugis | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Bresolettes | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Bretoncelles | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Brunelles | x | x | x | x | x | x | x | | x | x |
| Bubertré | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Ceton | x | x | x | x | x | x | x | | x | x |
| Champrond-en-Gâtine | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Champrond-en-Perchet | x | x | x | x | | | | | x | x |
| Champs | | x | x | x | | | | | x | x |
| Chapelle-Guillaume | | x | x | x | | x | | x | x | x |
| Chapelle-Montligeon (La) | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Charbonnières | x | x | x | x | x | x | | x | x | x |
| Chemilli | | x | x | x | | | | | x | x |
| Colonard-Corubert | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Comblot | | x | x | x | | | | | x | x |
| Condeau | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Condé-sur-Huisne | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Corbon | x | x | x | x | x | | | | x | x |
| Coudray-au-Perche | | x | x | x | | x | x | | x | x |
| Coudreceau | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Coulonges-les-Sablons | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Courcerault | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Courgeon | x | x | x | x | | | | | x | x |
| Croix-du-Perche (La) | | x | x | x | | | | x | x | x |
| Dancé | x | x | x | x | | | x | | x | x |
| Dorceau | | x | x | x | | x | | | x | x |

Les communes du Parc naturel régional concernées par les orientations 1 à 3 (suite)

| Orientations | Un bocage réinventé | | | | Une forêt attrayante et aux lisières composées | | Une eau visible et accessible | | | |
|------------------------|--|---|--|---|---|--|---|---|--|---------------------------------------|
| Page | p. 204 | | | | p. 212 | | p. 216 | | | |
| Objectifs | Reconstruire une identité perchonne pour les paysages d'open-field et y développer de nouvelles typologies bocagères adaptées aux pratiques agricoles contemporaines | Promouvoir un bocage diversifié et inventif qui préserve l'ouverture des paysages | Planter des espèces typiques du Perche | Assurer un suivi régulier dans la gestion des haies | Préserver ou reconquérir des systèmes de lisières composées privilégiant l'imbrication des espaces ouverts et de l'espace forestier | Favoriser le mélange des espèces à proximité des lisières, des routes, et sur les versants boisés visibles de l'extérieur des massifs forestiers et promouvoir une futaie irrégulière là où la taille des forêts le permet | Recomposer les paysages de vallées simplifiées du sud du Parc | Mettre en valeur les petites vallées de l'est du Parc | Préserver et renforcer la lisibilité des rivières, des étangs et des vallées | Accueillir le public au bord de l'eau |
| Epernais | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Evilleux (Les) | | x | x | x | | | | | x | x |
| Feings | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Ferté-Vidame (La) | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Fontaine-Simon | x | x | x | x | | x | | x | x | x |
| Frétigny | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| Gaudaine (La) | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| Gémages | | x | x | x | | x | x | | x | x |
| Gué-de-la-Chaine (Le) | | x | x | x | | x | | | x | x |
| L'Hermitière | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Lande-sur-Eure (La) | | x | x | x | | x | | x | x | x |
| La Loupe (La) | x | x | x | x | | | | x | x | x |
| Lignerolles | | x | x | x | | x | | | | |
| Loisail | x | x | x | x | | | | | x | x |
| Longny-au-Perche | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| La Madeleine-Bouvet | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Maison-Maugis | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Mâle | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Malétable | | x | x | x | | | | | x | x |
| Manou | | x | x | x | x | x | | x | x | x |
| Marchainville | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Margon | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Marolles-les-Buis | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| Mauves-sur-Huisne | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Meaucé | x | x | x | x | | | | x | x | x |
| Menus (Les) | x | x | x | x | | | | x | x | x |
| Monceaux-au-Perche | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Montgaudry | | x | x | x | | | | | x | x |
| Montireau | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Montlondon | x | x | x | x | x | | | | x | x |
| Mortagne-au-Perche | x | x | x | x | | | | | | x x |
| Moutiers-au-Perche | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Neuilly-sur-Eure | | x | x | x | x | x | x | | x | x |
| Nocé | | x | x | x | | | x | | x | x |
| Nogent-le-Rotrou | x | x | x | x | | x | x | | x | x |
| Origny-le-Butin | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Parfondeval | | x | x | x | | | | | x | x |
| Pas-Saint-L'Homer (Le) | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Pervenchères | | x | x | x | | | | | x | x |

Les communes du Parc naturel régional concernées par les orientations 1 à 3 (suite)

| Orientations | Un bocage réinventé | | | | Une forêt attrayante et aux lisières composées | | Une eau visible et accessible | | | |
|-------------------------------|--|---|--|---|---|--|---|---|--|---------------------------------------|
| Page | p. 204 | | | | p. 212 | | p. 216 | | | |
| Objectifs | Reconstruire une identité perchonne pour les paysages d'open-field et y développer de nouvelles typologies bocagères adaptées aux pratiques agricoles contemporaines | Promouvoir un bocage diversifié et inventif qui préserve l'ouverture des paysages | Planter des espèces typiques du Perche | Assurer un suivi régulier dans la gestion des haies | Préserver ou reconquérir des systèmes de lisières composées privilégiant l'imbrication des espaces ouverts et de l'espace forestier | Favoriser le mélange des espèces à proximité des lisières, des routes, et sur les versants boisés visibles de l'extérieur des massifs forestiers et promouvoir une hutaie irrégulière là où la taille des forêts le permet | Recomposer les paysages de vallée simplifiés du sud du Parc | Mettre en valeur les petites vallées de l'est du Parc | Préserver et renforcer la lisibilité des rivières, des étangs et des vallées | Accueillir le public au bord de l'eau |
| Perrière (La) | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Pin-la-Garenne (Le) | | x | x | x | | | | | x | x |
| Préaux-du-Perche | | x | x | x | | x | x | | x | x |
| Prépotin | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Rémalard | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Réveillon | | x | x | x | | | | | x | x |
| Rouge (La) | | x | x | x | | | x | | x | x |
| Saint-Agnan-sur-Erre | | x | x | x | | | x | | x | x |
| Saint-Aubin-des-Grois | | x | x | x | | | | | x | x |
| Saint-Bomer | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Saint-Cyr-la-Rosière | | x | x | x | | x | x | | x | x |
| Saint-Denis-d'Authou | | x | x | x | | x | | x | x | x |
| Saint-Denis-sur-Huisne | | x | x | x | | | | | x | x |
| Saint-Eliph | x | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Saint-Germain-de-la-Coudre | | x | x | x | x | | | | x | x |
| Saint-Germain-des-Grois | | x | x | x | | | | | x | x |
| Saint-Hilaire-sur-Erre | | x | x | x | | | x | | x | x |
| Saint-Jean-de-la-Forêt | | x | x | x | | | | | x | x |
| Saint-Jean-Pierre-Fixte | x | x | x | x | | | x | | x | x |
| Saint-Jouin-de-Blavou | | x | x | x | | | | | x | x |
| Saint-Mard-de-Réno | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| Saint-Martin-du-Vieux-Bellême | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Saint-Maurice-Saint-Germain | x | x | x | x | x | x | | x | x | x |
| Saint-Maurice-sur-Huisne | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Saint-Pierre-la-Bruyère | x | x | x | x | x | | | | | |
| Saint-Victor-de-Buthon | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| Saint-Victor-de-Réno | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Senonches | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Sérigny | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Soizé | | x | x | x | x | x | | x | x | x |
| Soligny-la-Trappe | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Souancé-au-Perche | x | x | x | x | x | x | x | | x | x |
| Theil-sur-Huisne (Le) | | x | x | x | x | x | | | x | x |
| Thiron-Gardais | | x | x | x | | x | | x | x | x |
| Tourouvre | x | x | x | x | | x | | | x | x |
| Trizay-Coutretot-Saint-Serge | x | x | x | x | | | x | | x | x |
| Vaunoise | | x | x | x | | x | | | x | x |
| Vaupillon | x | x | x | x | x | | | | x | x |
| Verrières | | x | x | x | | | x | | x | x |
| Vichères | x | x | x | x | x | x | | | x | x |

Les communes du Parc naturel régional concernées par les orientations 4 à 6

| Orientations | Un bâti ancré dans la campagne bocagère | | | | | | | Des routes pour mettre en scène les paysages | Une campagne ouverte à la promenade | | | |
|--------------------------|--|---|--|--|---|---|--|---|--|---|---|---|
| Page | p. 224 | | | | | | | p. 236 | p. 242 | | | |
| Objectifs | Sauvegarder le bâti percheron traditionnel | Promouvoir le respect des identités architecturales locales pour les constructions neuves | Encourager la qualité architecturale pour les bâtiments d'activité | Associer le bâti récent à l'arbre et à la haie | Préserver et renforcer l'image des entrées de villes et de villages | Mettre en valeur les espaces publics des bourgs | Maîtriser l'implantation et l'organisation spatiale des extensions de bourgs et associer leur image et leurs usages aux tissus urbains anciens | Maintenir et renforcer la qualité des paysages traversés par les grandes infrastructures routières et autour des principales entrées du Parc naturel régional | Mettre en scène les paysages depuis les routes | Préserver et recréer une trame de chemins publics parcourant le Parc naturel régional | Permettre l'accès à pied aux sites remarquables | Animer le parcours des chemins en les accompagnant de structures bocagères diversifiées |
| Argenvilliers | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Autheuil | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Authon-du-Perche | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x |
| Bazoche-Gouet (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Beaumont-les-Autels | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Belhomert-Guehouville | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Bellavilliers | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Bellême | x | x | x | x | x | x | x | | x | x | x | x |
| Bellou-sur-Huisne | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Berd'huis | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Béthonvilliers | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Bivilliers | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Bizou | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Boissy-Maugis | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Bresolettes | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Bretoncelles | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Brunelles | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Bubertré | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Ceton | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Champrond-en-Gâtine | x | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x |
| Champrond-en-Perchet | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Champs | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Chapelle-Guillaume | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Chapelle-Montligeon (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Charbonnières | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Chemilli | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Colonard-Corubert | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Comblot | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Condeau | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Condé-sur-Huisne | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Corbon | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Coudray-au-Perche | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Coudreceau | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Coulonges-les-Sablons | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Courcerault | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Courgeon | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Croix-du-Perche (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Dancé | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Dorceau | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |

Les communes du Parc naturel régional concernées par les orientations 4 à 6 (suite)

| Orientations | Un bâti ancré dans la campagne bocagère | | | | | | | Des routes pour mettre en scène les paysages | Une campagne ouverte à la promenade | | | |
|------------------------|--|---|--|--|---|---|--|---|--|---|---|---|
| Page | p. 224 | | | | | | | p. 236 | p. 242 | | | |
| Objectifs | Sauvegarder le bâti percheron traditionnel | Promouvoir le respect des identités architecturales locales pour les constructions neuves | Encourager la qualité architecturale pour les bâtiments d'activité | Associer le bâti récent à l'arbre et à la haie | Préserver et renforcer l'image des entrées de villes et de villages | Mettre en valeur les espaces publics des bourgs | Maîtriser l'implantation et l'organisation spatiale des extensions de bourgs et associer leur image et leurs usages aux tissus urbains anciens | Maîtriser et renforcer la qualité des paysages traversés par les grandes infrastructures routières et autour des principales entrées du Parc naturel régional | Mettre en scène les paysages depuis les routes | Préserver et recréer une trame de chemins publics parcourant le Parc naturel régional | Permettre l'accès à pied aux sites remarquables | Animer le parcours des chemins en les accompagnant de structures bocagères diversifiées |
| Eperrais | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Etilleux (Les) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Feings | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Ferté-Vidame (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Fontaine-Simon | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Frétigny | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Gaudaine (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Gémages | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Gué-de-la-Chaine (Le) | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| L'Hermitière | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Lande-sur-Eure (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Lignerolles | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Loisail | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Longny-au-Perche | x | x | x | x | x | x | x | | x | x | x | x |
| Loupe (La) | x | x | x | x | x | x | x | | x | x | x | x |
| Madeleine-Bouvet (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Maisons-Maugis | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Mâle | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Malétable | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Manou | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Marchainville | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Margon | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x |
| Marolles-les-Buis | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Mauves-sur-Huisne | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Meaucé | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Menus (Les) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Monceaux-au-Perche | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Montgaudry | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Montireau | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Montandon | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Mortagne-au-Perche | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Moutiers-au-Perche | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Neuilly-sur-Eure | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Nocé | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Nogent-le-Rotrou | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Origny-le-Butin | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Parfondeval | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Pas-Saint-L'Homer (Le) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Perrière (La) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |

Les communes du Parc naturel régional concernées par les orientations 4 à 6 (suite)

| Orientations | Un bâti ancré dans la campagne bocagère | | | | | | | Des routes pour mettre en scène les paysages | Une campagne ouverte à la promenade | | | |
|-------------------------------|--|---|--|--|---|---|--|---|--|---|---|---|
| Page | p. 224 | | | | | | | p. 236 | p. 242 | | | |
| Objectifs | Sauvegarder le bâti percheron traditionnel | Promouvoir le respect des identités architecturales locales pour les constructions neuves | Encourager la qualité architecturale pour les bâtiments d'activité | Associer le bâti récent à l'arbre et à la haie | Préserver et renforcer l'image des entrées de villes et de villages | Mettre en valeur les espaces publics des bourgs | Maîtriser l'implantation et l'organisation spatiale des extensions de bourgs et associer leur image et leurs usages aux tissus urbains anciens | Maîtriser et renforcer la qualité des paysages traversés par les grandes infrastructures routières et autour des principales entrées du Parc naturel régional | Mettre en scène les paysages depuis les routes | Préserver et recréer une trame de chemins publics parcourant le Parc naturel régional | Permettre l'accès à pied aux sites remarquables | Animer le parcours des chemins en les accompagnant de structures bocagères diversifiées |
| Pervençhères | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Pin-la-Garenne (Le) | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Préaux-du-Perche | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Prépotin | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Rémalard | x | x | x | x | x | x | x | | x | x | x | x |
| Réveillon | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Rouge (La) | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x |
| Saint-Agnan-sur-Ère | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Aubin-des-Grois | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Bomer | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Saint-Cyr-la-Rosière | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Denis-d'Authou | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Saint-Denis-sur-Huisne | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Eliph | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Germain-de-la-Coudre | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Saint-Germain-des-Grois | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Hilaire-sur-Ère | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x |
| Saint-Jean-de-la-Forêt | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Jean-Pierre-Fixte | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Jouin-de-Blavou | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Saint-Mard-de-Réno | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Saint-Martin-du-Vieux-Bellême | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Saint-Maurice-Saint-Germain | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Maurice-sur-Huisne | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Pierre-la-Bruyère | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Saint-Victor-de-Buthon | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x | x |
| Saint-Victor-de-Réno | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Senonches | x | x | x | x | x | | x | | x | x | x | x |
| Sérigny | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Soizé | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Soligny-la-Trappe | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Souancé-au-Perche | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Theil-sur-Huisne (Le) | x | x | x | x | x | | x | x | x | x | x | x |
| Thiron-Gardais | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Tourouvre | x | x | x | x | | | x | x | x | x | x | x |
| Trizay-Coutretot-Saint-Serge | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Vaunoise | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Vaupillon | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |
| Verrières | x | x | x | x | | x | x | | x | x | x | x |
| Vichères | x | x | x | x | | | x | | x | x | x | x |

CONCLUSION

Agir ensemble pour les paysages du Perche:

L'Atlas des paysages du Parc naturel régional du Perche est un document de connaissance qui nous invite à conduire une action commune pour la qualité des paysages percherons. Trois grands thèmes principaux et d'égale importance peuvent être dégagés en faveur de cette action : la mise en œuvre des plans de paysages à l'échelle intercommunale ; la réalisation d'opérations exemplaires ; l'encouragement aux initiatives collectives ou individuelles en vue de développer la connaissance des paysages et les actions pour leur préservation et leur mise en valeur.

Mettre en œuvre des plans de paysages à

l'échelle intercommunale : *L'Atlas des paysages* distingue 34 entités paysagères dont chacune s'étend sur plusieurs communes. Cette analyse montre que l'action en faveur de nos paysages doit être réfléchie et préparée à échelle intercommunale même si elle fait souvent appel à l'intervention individuelle.

Il est aussi possible de proposer l'élaboration de programmes d'actions ou de plans de paysages sur des territoires concernant selon les cas une communauté de communes, ou un SIVOM. Ces programmes peuvent être intégrés à des documents d'urbanisme opérationnels ou à des documents de référence.

Le Parc propose de s'engager dans cette démarche par territoire avec ceux qui en manifesteraient le souhait.

Réaliser des opérations exemplaires : L'action en faveur du paysage est d'autant plus convaincante et pédagogique qu'elle est visible, même lorsqu'elle n'est pas forcément spectaculaire. Il est donc proposé de favoriser et de réaliser, pour chacune des six orientations en faveur des paysages abordés dans *L'Atlas*, des actions exemplaires et transférables qui feront l'objet d'une communication spécifique.

Encourager les initiatives en vue de développer la connaissance des paysages du Perche et les actions en leur faveur :

L'Atlas montre à quel point les paysages vivent et évoluent. Il est donc nécessaire de rappeler combien la qualité de cette évolution est dépendante de la manière de faire de chacun d'entre nous dans l'exercice de nos responsabilités, de nos métiers, de notre vie quotidienne.

Par leur rôle d'information et de sensibilisation, le Parc et ses partenaires s'attacheront à mettre en évidence les actions les plus significatives et à développer les initiatives déjà en place, telle que l'aide à la plantation de haies par exemple.

LEXIQUE

Architecture vernaculaire : habitat des sociétés traditionnelles, rurales ou urbaines, dont les caractères généraux s'appuient sur des techniques ingénieuses et économiques de mise en œuvre de matériaux locaux. C'est une architecture « sans architectes » et qui est propre à un pays. Quelques exemples : les puits, les fours, les maisons traditionnelles.

Bail emphytéotique : bail à long terme, pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans, et conférant au preneur ou emphytéote, moyennant le paiement de redevances annuelles, un droit réel sur le bien loué. Il permet une prise en charge de la gestion d'un site sans qu'il y ait, à proprement parler, de transfert de propriété : ce type de bail permet aux collectivités locales de préserver, par exemple, des haies stratégiques et de maîtriser leur gestion sans avoir à acquérir les parcelles où elles s'implantent.

Balastière : site d'extraction de matériaux alluviaux (graviers, sables...), généralement implanté en fond de vallée, donnant alors naissance à des étangs restant le plus souvent en place après la fin d'exploitation du site.

Biodiversité : ensemble des patrimoines génétiques des espèces végétales et animales vivant dans un biotope donné, et par extension, dans la totalité de la biosphère.

Cuesta : relief dissymétrique comprenant un linéaire de coteaux dominé par un plateau légèrement incliné et dont la pente est opposée à celle du coteau. Une cuesta classique, comme celle qui domine la rive gauche de l'Eure dans le Parc, a l'allure d'une marche monumentale formant un horizon marquant pour tout le territoire qu'elle domine.

Enfrichement : processus de conquête d'un espace cultivé ou pâturé par une végétation spontanée, conduisant à plus ou moins long terme à la constitution d'un bois ou d'une forêt. Ce processus intervient rapidement quand un espace agricole cesse d'être géré de façon régulière.

Enrésinement : plantation de conifères dans un secteur de forêt auparavant occupé par des arbres à feuillage caduc.

Entité de paysage : partie d'un territoire présentant des paysages aux caractéristiques homogènes en termes de reliefs, d'occupation du sol, de mode d'implantation du bâti, et de tout autre élément fondamental dans son organisation. Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain, pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole et forestière, changement pouvant être rapide ou progressif. L'entité de paysage se définit tout autant par ses caractéristiques propres que par comparaison à celle de ces voisines : comme la pièce d'un puzzle, elle ne prend son sens qu'au sein de la mosaïque de paysages d'un territoire plus vaste auquel elle appartient.

Futaie irrégulière : par opposition à la futaie équienne, composée d'arbres ayant tous le même âge, la futaie irrégulière intègre des arbres d'âge divers. La gestion de cette dernière, plus fine et complexe, suppose une régénération permanente de la parcelle de manière à ce que les semis, les petits et moyens bois remplacent les sujets mûrs lorsqu'ils sont exploités. Cette gestion évite ainsi les coupes à blanc où tous les arbres d'une même parcelle sont abattus en même temps.

Gâtine : plateau au sous-sol argileux et imperméable, à priori peu favorable aux cultures car pouvant gêner les récoltes, même si le drainage des parcelles permet aujourd'hui d'améliorer les sols. Les gâtines du Bassin parisien présentent en général des paysages de plateau caractérisés par la présence de nombreux petits bois qui y referment les horizons. Exemples : les gâtines de Champrond-en-Gâtine et de Thiron-Gardais.

Graphiose : maladie de l'orme, découverte en Hollande en 1919, propagée par deux Coléoptères (Scolytes) qui creusent des galeries dans le bois. Un champignon, introduit dans l'arbre par les coléoptères, obstrue les vaisseaux du bois et fait mourir l'arbre en quelques années. Malgré la sélection de variétés résistantes, les dégâts ont été considérables, en Europe comme en Amérique, au point de faire disparaître presque totalement l'orme de nos campagnes.

Mail : espace public (esplanade, allée...) accompagné d'arbres plantés régulièrement. À l'origine, allée réservée à un jeu de boules où l'on utilisait un petit maillet.

Open-field : campagne ouverte aux parcelles non encloses – type de paysage rural principalement présent dans le Nord-Est de la France et souvent opposé au paysage de bocage, plus fermé.

Recéper : tailler un arbuste ou un arbre au ras du sol, ce qui provoque l'émission de nombreux rejets par la souche à la reprise de sa croissance. Le recépage est une technique d'entretien de la haie nécessaire à son maintien. Tous les arbres ne supportent pas ce type de taille.

Ripsisylve : formation végétale constituée par des arbres et des arbustes implantés le long d'un cours d'eau. Accueillant des espèces appréciant les sols humides, comme l'aulne glutineux, les peupliers et de nombreux saules, la ripisylve est un élément fondamental des paysages de rivières.

Socle hercynien : en place depuis l'ère primaire, le socle hercynien du Bassin parisien est un vaste soubassement de terrains issus d'une histoire complexe renfermant des roches cristallines, métamorphiques et sédimentaires anciennes, aplanies par l'érosion, et recouvertes par des formations sédimentaires plus récentes. L'épaisseur maximale des sédiments recouvrant le socle hercynien atteint 3 000 m en Brie orientale (à l'est de Paris). En s'éloignant du centre du Bassin parisien, ce socle remonte progressivement pour affleurer en Normandie occidentale et en Bretagne, dans le Massif central, les Vosges et les Ardennes.

Structures végétales : agencement et combinaison de végétaux ligneux (arbres et arbustes) prenant la forme de haies, alignements réguliers, vergers, mails, bosquets, ou arbres isolés... Ces végétaux – groupés ou isolés – s'associent pour structurer les paysages agricoles, particulièrement dans les pays de bocage.

Trogne : appelé aussi têtard, la trogne est un arbre à tronc très court au sommet duquel toutes les branches sont taillées régulièrement à ras. Cette taille permet de produire du bois de chauffage facile à exploiter et de l'osier quand les trognes sont des saules, arbres particulièrement adaptés à ce type de traitement. Leurs silhouettes caractéristiques sont reconnaissables dans la campagne, surtout quand ils sont isolés.

Bibliographie

Parc naturel régional du Perche

Charte du Parc, 1999

Diagnostic paysager, 1999

Diagnostic du patrimoine naturel, 1999

Diagnostic du patrimoine bâti, 1995

Le Perche : fiches architecturales et paysagères (avec les CAUE 28 et 61), 2000

Guide juridique pour les baies du Perche, 2000

AEPNRP

Sites classés ou inscrits

IEA

Diagnostic paysager, tome 1 : délimitation d'une zone typique et synthèse avec les données biologiques, 1994-1995

Projet PNRP, tome 2 : établissement du plan du Parc, 1994-1995

CAUE 28, 41 et 61

Le Perche : fiches architecturales et paysagères (avec le PNRP), 1995

Gestion, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine architectural du Perche, Diagnostic

Association des Amis du Perche – Institut Percheron pour l'Habitat Rural et Urbain

Comment construire dans le Perche ?, 1977

Philippe Siguret

Les manoirs du Perche, les Amis du Perche, 1991

Roger Fischer

Les maisons paysannes du Perche, Eyrolles, 1994

Jean Pelletan

Le Perche : un pays et ses hommes, Jaher, 1985

Musée des ATP (écomusée du Perche)

Perche : passions paysannes : 2 siècles de vie agricole, 1989

Ministère de l'agriculture

Revue Agreste-la statistique agricole n° 42, 41, 59 et 75

Viviane Lévy-Bruhl et Hervé Coquillard

La gestion et la protection de l'espace, La documentation Française, 1998

Table des sigles

AEPNRP : Association d'étude pour un Parc naturel régional du Perche.

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière.

CAD : Contrat d'Agriculture Durable (ex CTE).

ENS : Espaces Naturels Sensibles.

IGN : Institut Géographique National.

loi SRU : loi « Solidarité et Renouvellement Urbain ».

ONF : Office National des Forêts.

OPAH : Opération Programmée à l'Amélioration de l'Habitat.

PLU : Plan Local d'Urbanisme (ex POS).

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Remerciements

Ce travail a pu être réalisé grâce au concours de :

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

Mme Besnard
M. Tridon de Rey
Mme Genty
M. Bressin, Mme Avril
Mme Chardon-Desvignes, Melle Ménager

M. Radigue, M. Thirard, M. Fouquet, M. Barthier
Mme Gérémia
Mme Bataillon
M. Abdulac, Mme Buchou
M. Cirou,
M. Ruhlmann
Mme Esnault
Mme Gonsard
M. Brunet
M. Gouin

M. Hergott

Conseil régional de Basse Normandie
Conseil régional du Centre
DIREN Centre
DIREN Basse Normandie
Conseil général d'Eure-et-Loir
Conseil général de l'Orne
DDE de l'Orne
DDE d'Eure et Loir
CAUE de l'Orne
CAUE d'Eure et Loir
Mairie de Sérigny
Mairie de Margon
Mairie de La Perrière
Mairie de Berd'huis
Université de Caen
Président de la commission Patrimoine naturel et paysager du Parc
Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre

COMITÉ DE PILOTAGE ÉLARGI

M. Girardin
M. Nevoux
M. Frébourg
M. Ollivier, M. Chastanet
M. Léon
M. Rogue (†)
M. Bourgeois
M. Daviau
M. Feinard
M. Gautier
M. Trouilloud
M. Leclerc, M. Dubois, M. Duyck
M. Goussard
M. Teihlard de Chardin, M. Poisot
M. Sébastien, Mme de Layre

Atelier Pierre Girardin, paysagiste
Chambre d'agriculture de l'Orne
Chambre d'agriculture de Mortagne-au-Perche
Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Chambre d'agriculture de Miermaigne
DDAF de l'Orne
DDAF d'Eure-et-Loir
ONF de l'Orne
ONF d'Eure-et-Loir
SDAP de l'Orne
SDAP d'Eure-et-Loir
CRPF de Normandie
CRPF du Centre
Syndicat des propriétaires forestiers de l'Orne
Syndicat des propriétaires forestiers d'Eure-et-Loir

Etude coordonnée par Florence SBILE, responsable du pôle Urbanisme et Paysage au Parc naturel régional du Perche.

*Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien financier
du Contrat de Plan Interrégional pour le Bassin Parisien,
du Conseil Régional de Basse-Normandie, du Conseil Régional du Centre,
de la DIREN Centre et du Conseil Général d'Eure-et-Loir.*



Travail commandé par le

Parc naturel régional du Perche

55, rue de l'Église – B.P. 23 – 61110 Rémalard
tél. : 02 33 85 36 36 – fax : 02 33 85 36 37
e-mail : parc.du.perche@wanadoo.fr
site internet : www.le-perche.org

A compter d'octobre 2003, les services du Parc s'installeront à la Maison du Parc du Manoir de Courboyer, 61340 Nocé.

et réalisé par :

L'Agence Folléa – Gautier

Claire GAUTIER, Bertrand FOLLEA, Pierre-Yves PASCO, Gaëtan COTREUIL
Paysagistes
6 bis, rue Henri-Martin – 92240 Malakoff
tél. : 01 47 35 71 33 – fax : 01 47 35 61 16
e-mail : bfollea@club-internet.fr

Avec le concours actif des services du Parc Naturel Régional du Perche.

- Carte issue de fonds aériens et cartes
- © IGN - Paris 2003
- Autorisation n° 43-03010

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Perche est composé des Conseils Régionaux de Basse-Normandie et du Centre, des Conseils Généraux de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, et des 118 communes du territoire. L'Etat et la communauté européenne soutiennent également l'action du Parc.

Impression : Imprimerie Peau - Nogent-le-Rotrou - tél. : 02 37 53 54 20

Ouvrage fondamental de connaissance et de gestion des paysages, l'Atlas des paysages du Parc naturel régional du Perche s'adresse à tous ceux qui interviennent sur le paysage, aux élus qui élaborent des documents d'urbanisme, aux agriculteurs, aux forestiers, aux artisans, et à tous ceux qui agissent sur la qualité du territoire et sont attachés au respect des paysages percherons vivants préservés.



La première partie est consacrée aux caractéristiques géographiques du Perche, où l'on apprend comment se sont transformés les paysages, avec l'émergence des manoirs, l'évolution du bocage, l'implantation des réseaux électriques aériens, le développement des bourgs... Le lecteur apprend également que sous l'appellation répandue de « collines du Perche » se distingue en réalité une mosaïque de 34 entités de paysages différents.

Mais description faite de la morphologie du Perche, qu'est-ce qui forme véritablement l'unité du paysage percheron ? C'est ce à quoi répond la seconde partie de l'Atlas qui définit les grandes valeurs paysagères du Perche (les haies, les forêts, le patrimoine bâti, les chemins...) et suggère, à travers des exemples concrets et des fiches techniques, la marche à suivre pour contribuer à préserver ou rétablir l'identité des paysages percherons.

